

**Rapport de l'Etude préparatoire
pour
le Projet de construction de salles
de classe pour l'enseignement
moyen dans la banlieue de Dakar
en
République du Sénégal**

Juin 2014

**AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION
INTERNATIONALE
(JICA)**

MOHRI, ARCHITECT&ASSOCIATES, INC.

HM
JR
14-002

Avant-Propos

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a décidé de réaliser l'Etude préparatoire pour le Projet de construction de salles de classe pour l'enseignement moyen dans la banlieue de Dakar en République du Sénégal, et a organisé une mission dirigée par M. Hiroyuki YOSHIZAWA de Mohri, Architect & Associates, INC. entre juin 2013 et avril 2014.

La mission a tenu une série de discussion avec les autorités concernées du Gouvernement du Sénégal, et a effectué des études sur le terrain. Le présent rapport a été finalisé à travers les travaux au Japon après le retour de la mission au Japon.

Je suis heureuse de remettre ce rapport et je souhaite qu'il contribue à la promotion du Projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

En terminant, je tiens à exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du Gouvernement de la République du Sénégal pour leur coopération avec les membres de la mission.

Juin 2014

Takao TODA

Directrice, Département de Développement Humain

Agence Japonaise de Coopération Internationale

Résumé

1. Aperçu du pays

La République du Sénégal (désignée ci-après par le « Sénégal ») se situe à l'avancée la plus occidentale du continent africain dans l'océan Atlantique. Il confine avec la Mauritanie au nord, le Mali à l'est, et la Guinée et la Guinée-Bissau au sud. La Gambie forme une quasi-enclave dans le Sénégal. La superficie du territoire est environ de 197 milles km² (environ la moitié de la superficie du Japon) avec la population s'élevant à 13,73 millions d'habitants (2012, Banque Mondiale) dont environ 95% sont les musulmans. La ville de Dakar, la capitale du pays est l'un des ports principaux de l'Afrique de l'ouest, qui est aussi l'un des deux grands pôles commerciaux des pays francophones de l'Afrique de l'ouest avec Abidjan, la ville portuaire du Côte d'Ivoire.

Même si la partie nord du territoire a un climat sec du désert de Sahara, les climats de la partie centrale et sud sont respectivement ceux de savane et tropical. Les saisons sont divisées en saisons sèches (de novembre à mai) et de pluie (de juin à octobre) à cause des vents saisonniers de nord-est en hiver et de sud-ouest en été. La mousson soufflant pendant la saison sèche à l'intérieur du pays est appelée l'«harmattan». Les régions de Dakar faisant l'objet du présent Projet appartenant à la zone du climat de savane, les saisons de pluies et sèches sont bien distinctes. La pluviométrie devenant la plus abondante au mois d'août, atteint à environ 300 à 500mm. Par contre, la température moyenne mensuelle atteint parfois à plus de 40°C juste avant l'arrivée de la saison de pluie au mois d'avril.

L'économie dépend essentiellement de l'agriculture. Les principaux produits importés sont, les aliments, les produits pétroliers et les biens d'équipement et les principaux produits exportés sont, les produits halieutiques, les huiles raffinés, les produits, les produits phosphatés et les produits d'arachide. Les taux occupés par divers secteurs industriels par rapport au PIB sont ; 15%, 24% et 61% respectivement pour les industries primaire, secondaire et tertiaire. Et le revenu national brut par habitant est de 1 030 dollars US (2012, Banque Mondiale).

2. Arrière plan, historique et aperçu du Projet

Le gouvernement du Sénégal considère dans le PDEF que l'éducation de base et la formation à une activité professionnelle constituent des domaines d'importance majeure. L'éducation dans le cycle du collège assure la jonction entre ces 2 composantes et acquiert donc une importance primordiale. Après l'achèvement du PDEF, le Sénégal a élaboré en 2012 l'avant-projet des «*Principaux axes de la politique du Secteur Éducation Formation (2012-2025)*». Ceux-ci ont notamment pour objectifs d'assurer la cohérence de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire du premier cycle ainsi que la réalisation d'un taux d'achèvement du programme de l'enseignement obligatoire de 100% d'ici 2025. Le programme national d'éducation actuellement en vigueur qui reflète cet avant-projet est le « *Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (2013-2015)* » (ci-après désigné le «PAQUET»). L'une des huit priorités citées dans le PAQUET est la «Mise en place d'une éducation de base universelle

conformément au droit universel à l'éducation», et l'aménagement de collèges et l'affectation d'enseignants sont des questions prioritaires pour faire face en particulier aux besoins se rapportant à l'enseignement secondaire du premier cycle. En phase avec ces projets de développement du Sénégal, le présent Projet contribuera à l'amélioration de la qualité de l'éducation en renforçant l'accès au premier cycle du secondaire dans la région de Dakar et en réduisant l'engorgement des salles de classe.

Depuis que le Sénégal a instauré la scolarité obligatoire en premier cycle du secondaire en plus du primaire, le taux brut de scolarisation a progressé au niveau du primaire (de 67,2% en 1999/2000 à 94,1% en 2011/12) et du collège (de 19,6% en 1999/2000 à 56,4% en 2011/12)¹. Ce faisant, les besoins d'accroissement en infrastructures scolaires se déplacent progressivement du primaire, où l'on voit une amélioration certaine, vers le niveau du collège, pour lequel les manques sont toujours aussi importants. Ceci est particulièrement vrai dans la région de Dakar où, à cause de la concentration de la population, les élèves n'ont pas d'autre choix que d'étudier dans des classes surchargées, qui contiennent fréquemment une centaine d'élèves (alors que la norme fixée par le gouvernement est de 45 élèves par classe pour le niveau du collège). En 2011, il a été calculé que, rien que pour la ville de Dakar, 440 salles de classe supplémentaires auraient été nécessaires par rapport au nombre en 2003², afin de répondre à l'afflux de nouveaux élèves entrant au collège. Mais il n'a pas été possible d'atteindre un nombre suffisant de salles de classe, à cause entre autre de budgets insuffisants.

Pour faire face à la pénurie de salles de classe, les collèges de la banlieue de Dakar utilisent le système de "classes tournantes", dans lequel les élèves changent de salles en fonction des cours. Mais cela nécessite de regrouper plusieurs classes, ce qui ne fait qu'empirer la surcharge des effectifs ; également, ce système conduit à des heures non travaillées, et donc à une gestion inefficace des cours. Et il est prévu que le manque de classes et les surcharges en effectif continuent à empirer dans le futur, à cause de l'amélioration du taux de passage du primaire au collège, et donc de l'augmentation continue du nombre d'élèves au collège.

C'est dans ce contexte que le gouvernement du Sénégal a sollicité du gouvernement japonais une aide financière au développement non remboursable, pour ce "projet de construction de salles de classe pour l'enseignement moyen dans la banlieue de Dakar" (dénommé ci-après le "Projet").

3. Résumé du résultat de l'étude et contenu du Projet

Suite à la requête, le gouvernement du Japon a mis en œuvre l'étude sur le terrain entre le 29 juin et le 31 juillet 2013, l'explication du concept sommaire entre le 7 et 15 décembre 2013, et l'explication de l'avant-projet du dossier d'appel d'offre entre le 12 et 20 avril 2014.

Le Projet est planifié conformément aux principes suivants sur la base de la requête déposée par le gouvernement sénégalais, des résultats de l'étude sur le terrain et de la discussion.

¹ Rapport National sur la Situation de l'Éducation 2012

² *ibid.*, p.73.

3-1. Sélection des écoles faisant l'objet du Projet

La partie sénégalaise a déposé une requête visant 30 écoles, mais à l'issue du processus de sélection des écoles faisant l'objet du Projet, conformément aux critères de sélection des sites en 10 points ayant fait l'objet d'un accord dans le cadre de l'étude préparatoire, trois (3) écoles ont été exclues du Projet en raison de restrictions liées aux travaux de construction ou aux terrains, et le nombre définitif des écoles concernées par le Projet a été fixé à 27. Onze d'entre elles sont des nouvelles constructions.

Ces écoles cibles relèvent de l'Inspection de l'Éducation et de la Formation (ci-après désignée l'«IEF») de 7 préfectures différentes. Étant donné que c'est quelque peu compliqué au Sénégal d'établir des priorités d'ensemble pour toutes les IEF, la priorisation se fait au niveau de chaque IEF. À titre provisoire, dans le cas où le budget diminuerait en fonction des prix et de la variation du taux de change et où il s'avèrerait nécessaire de revoir à la baisse le nombre d'écoles concernées par le Projet, des suppressions seront opérées à partir de la liste des écoles du Projet en commençant par celles ayant la priorité la plus faible dans chacune des IEF.

Répartition des écoles de la requête par groupe prioritaire

(Unité : école)

IEF	Nombre d'écoles de la requête	Nombre de nouvelles écoles parmi les écoles de la requête
Keur Massar	5	3
Parcelles Assainies	6	1
Rufisque Commune	2	2
Rufisque Département	8	4
Thiaroye	1	1
Pikine	1	0
Guédiawaye	4	0
Total	27	11

3-2. Composantes du Projet

Le contenu d'aménagement des établissements consiste en la reconstruction de salles de classe, l'extension de salles de classe et la construction de nouvelles écoles. Outre la construction de salles de classe, la composante du Projet inclut la construction de blocs administratifs et de blocs d'hygiène, la fourniture de mobiliers scolaires ainsi que l'alimentation en électricité et en eau. Par ailleurs, en ce qui concerne les établissements ne nécessitant pas d'aménagement au niveau de leurs salles de classe, seule l'installation de blocs administratifs et de blocs d'hygiène est prévue.

En outre, une composante soft se rapportant à la gestion et l'entretien sera également mise en œuvre.

3-3. Détermination du nombre de salles de classe du projet

Le nombre de salles de classe du Projet sera calculé en tenant compte du nombre de salles de classe adéquat demandé sur la base du nombre d'élèves standard par classe fixé à 45 au Sénégal ; du nombre de

salles de classe à adopter déterminé par les directives concernant l'envergure des installations des collèges (le nombre de salles de classe dans un collège est compris entre 4 et 24) ; du nombre de salles de classe continuellement utilisables dans les établissements en question ; et du nombre de salles de classe constructibles d'un point de vue architectural, tel que la superficie du site et la nature du terrain, et la pente du terrain.

À la suite des calculs effectués sur la base de ce qui précède, le nombre de salles de classe prévues sur les 27 sites du Projet est de 187 salles de classe.

3-4. Contenu du plan des installations

Le nombre d'écoles du Projet et le contenu du Projet par IEF sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Contenu des installations du Projet

IEF	Nombre d'écoles (Unité : école)	Nombre de salles de classe (Unité : salle de classe)	Bloc administratif <small>(note)</small> (Unité : bloc)	Box de toilettes (Unité : box)
Keur Massar	5	52	1 (4)	54
Parcelles Assainies	6	26	1 (2)	32
Rufisque Commune	2	12	1 (1)	12
Rufisque Département	8	61	3 (2)	62
Thiaroye	1	10	0 (1)	10
Pikine	1	4	0	0
Guédiawaye	4	22	0 (1)	14
Total	27	187	6 (11)	184

(Note) Le nombre de blocs administratifs entre parenthèses () indique le nombre d'installations de la fonction administrative de l'établissement à l'intérieur des bâtiments de salles de classe construits sur 1 étage et non pas dans un bâtiment à part, en raison de contraintes au niveau du site.

3-5. Composante soft

Il a été confirmé dans le cadre de l'étude sur le terrain que la gestion et l'entretien dans les écoles faisant l'objet du Projet étaient financés par le budget émanant du Ministère de l'Éducation nationale et les frais de scolarisation, et que l'administration des établissements concernés était assurée par le Comité de gestion d'école (ci-après désigné par le « CGE »). D'une part, outre l'observation de déchets dans la cour des écoles et de matériel recouvert de poussière, il s'avère que la prise de conscience vis-à-vis de la maintenance préventive est faible, et la mise en œuvre de la maintenance systématique quasiment inexistante. D'autre part, en particulier dans les écoles nouvellement construites, il sera à nouveau nécessaire d'impliquer la communauté et les collectivités locales au niveau des régions, des villes et des communes. Par conséquent, la composante soft comprenant les activités suivantes sera mise en œuvre dans le but d'améliorer la prise de conscience et les connaissances des parties concernées par les écoles faisant l'objet du Projet relatives à la gestion et l'entretien des installations, et d'assurer la gestion et l'entretien adéquats des installations aménagées dans le cadre du Projet.

- Des séances de formation ciblées et pertinentes seront organisées dans les écoles afin de sensibiliser à l'importance de l'entretien et la gestion de l'hygiène.
- Des visites d'installations accompagnées d'explications relatives à la structure des constructions et aux méthodes d'entretien seront mises en œuvre afin de permettre aux parties concernées d'acquérir des connaissances sur les installations qui seront aménagées.
- Des séances permettant le dialogue et l'échange de vues portant sur les rubriques des inspections d'entretien et les méthodes de mise en œuvre seront organisées dans chacune des écoles dans le but de renforcer la structure d'exécution de l'entretien et de la gestion de l'hygiène.

Par ailleurs, les manuels qui avaient été élaborés pour la composante soft dans le cadre des projets menés par le passé au Sénégal par le biais de l'aide financière non remboursable du gouvernement japonais, à savoir le « Projet de construction de salles de classe pour l'enseignement élémentaire et moyen dans les régions de Dakar et de Thiès » (avril 2011) et le « Projet de construction de salles de classe pour l'enseignement moyen dans les régions de Louga et de Kaolack » (mai 2012), seront utilisés de manière appropriée en tant que référence lors de la mise en œuvre de ces séances.

4. Calendrier du Projet

D'après l'expérience des deux précédents projets, après le passage de l'accord d'Agent et du contrat du Consultant pour l'appel d'offres et la supervision des travaux, les services d'appel d'offres se dérouleront par étapes comme suit : élaboration du dossier d'appel d'offres (1,5 mois) / approbation du dossier d'appels d'offres (0,5 mois) / ouverture des plis, évaluation, négociation, approbation des marchés par les organismes concernés et passation des marchés (3,5 mois). Pour tout cela, il faut 5,5 mois de travail. Sur la base du bâtiment à un étage qui présente le chemin critique, la période de construction sera fixée à 14 mois (on l'appelle ici « une série » ou « un batch » en anglais) : travaux préparatoires (1 mois), principaux travaux (12 mois), livraison et réception du mobilier (1 mois). Dans chaque groupe, la deuxième série de travaux sera décalée de trois mois de sorte qu'elle commence après l'achèvement des travaux de fondation (3 mois) de la première série à la suite de laquelle les ouvriers pourront poursuivre les travaux de fondations avec les mêmes matériels/matériaux.

Nous divisons la composante d'installations et celle de fourniture du mobilier chacune en deux groupes compte tenu de la taille du Projet et de l'efficacité de l'approvisionnement et de la supervision des travaux et ce en n'approvisionnant pas toutes les composantes en même temps pour ajuster le reliquat. Il est à noter que les lots du deuxième groupe seront composés de sites qui se trouvent dans l'agglomération urbaine pour que le commencement des travaux ne soit pas influencé par la saison des pluies.

- Le nombre d'élèves par salle de classe utilisable continuellement dans les écoles cibles passera de 114 (2,5 fois la norme fixée à 45) à 82 (1,8 fois la norme fixée à 45).

Par ailleurs, les effets qualitatifs suivants sont attendus.

- L'amélioration du milieu éducatif devrait aider à améliorer le taux de scolarisation et le taux d'abandon scolaire dans 7 départements de la banlieue de Dakar.
- L'installation de toilettes contribuera à la sensibilisation des élèves aux questions d'hygiène.
- L'aménagement de toilettes séparées pour les filles et les garçons permettra d'encourager la scolarisation parmi les jeunes filles.
- La réalisation de la composante soft favorise l'intérêt et la participation des personnes concernées vis-à-vis des installations fournies dans le cadre du Projet, et renforce la structure de gestion et d'entretien.

Table des Matières

Avant-Propos

Résumé

Table de Matières

Localisation des sites d'intervention du Projet

Rendu d'architecture

Liste des figures et tableaux

Liste des abréviations

CHAPITRE 1 : ARRIERE-PLAN DU PROJET 1-1

1-1 ARRIERE PLAN ET HISTORIQUE DE DON..... 1-1

1-2 CONDITIONS CLIMATIQUES 1-2

1-3 CONSIDERATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES..... 1-2

CHAPITRE 2 : CONTENU DU PROJET 2-1

2-1 APERÇU DU PROJET 2-1

2-1-1 Objectif global et objectif du Projet..... 2-1

2-1-2 Aperçu du Projet 2-1

2-2 CONCEPTION SOMMAIRE DU PROJET FAISANT L'OBJET DE LA COOPERATION 2-1

2-2-1 Principes de conception 2-1

2-2-1-1 Principes de base 2-1

2-2-1-2 Principes relatifs aux conditions de l'environnement naturel..... 2-2

2-2-1-3 Principes par rapport aux conditions socioéconomiques 2-3

2-2-1-4 Principes par rapport à l'état actuel du pays en matière de construction et d'approvisionnement..... 2-4

2-2-1-5 Principes relatifs à la sous-traitance par des entreprises de construction locales et des consultants locaux... 2-4

2-2-1-6 Principes relatifs à la détermination de la qualité des établissements..... 2-5

2-2-1-7 Principes relatifs au contrôle de qualité 2-6

2-2-1-8 Principes relatifs à la capacité de gestion et d'entretien de l'organisme d'exécution 2-7

2-2-1-9 Principes relatifs au calendrier d'exécution des travaux..... 2-7

2-2-2 Plan de base (Plan d'installation / équipements)..... 2-8

2-2-2-1 Contenu de la requête..... 2-8

2-2-2-2 Sélection des collèges faisant l'objet du Projet2-11

2-2-2-3 Composantes planifiées 2-12

2-2-2-4 Taille du Projet 2-13

2-2-2-5 Plan architectural 2-19

2-2-3 Plans de la conception sommaire 2-26

2-2-4	Plan d'exécution des travaux / Plan d'approvisionnement.....	2-35
2-2-4-1	Principes d'exécution des travaux / Principes d'approvisionnement	2-35
2-2-4-2	Points à retenir relatifs à l'exécution des travaux et à l'approvisionnement.....	2-40
2-2-4-3	Tâches à prendre en charge pour les travaux et l'approvisionnement/l'installation	2-41
2-2-4-4	Plan de supervision des travaux / plan de supervision d'approvisionnement	2-42
2-2-4-5	Plan de gestion de la qualité.....	2-42
2-2-4-6	Plan d'approvisionnement en matériels/matériaux et autres.	2-43
2-2-4-7	Plan de la composante soft.....	2-44
2-2-4-8	Calendrier d'exécution	2-45
2-3	TACHES (CONTREPARTIES) A PRENDRE EN CHARGE PAR LE PAYS BENEFICIAIRE	2-47
2-4	PLAN DE GESTION ET D'ENTRETIEN DU PROJET	2-50
2-4-1	Plan de gestion	2-50
2-4-1-1	Personnel enseignant et non-enseignant.....	2-50
2-4-1-2	Matériels pédagogiques	2-52
2-4-1-3	Frais de gestion	2-52
2-4-2	Plan d'entretien	2-53
2-5	COÛT APPROXIMATIF DU PROJET	2-54
2-5-1	Coût approximatif du Projet de coopération	2-54
2-5-2	Frais de gestion et d'entretien	2-55
2-5-2-1	Frais de gestion	2-55
2-5-2-2	Frais d'entretien.....	2-55

CHAPITRE 3 : EVALUATION DU PROJET 3-1

3-1	CONDITIONS PREALABLES POUR LA REALISATION DU PROJET.....	3-1
3-2	TACHES A LA CHARGE DE LA PARTIE SENEGALAISE POUR LA REALISATIOON DE L'ENSEMBLE DU PROJET. 3-1	3-1
3-3	CONDITIONS EXTERIEURES	3-1
3-4	EVALUATION DU PROJET.....	3-1
3-4-1	Pertinence.....	3-1
3-4-2	Efficacité	3-3

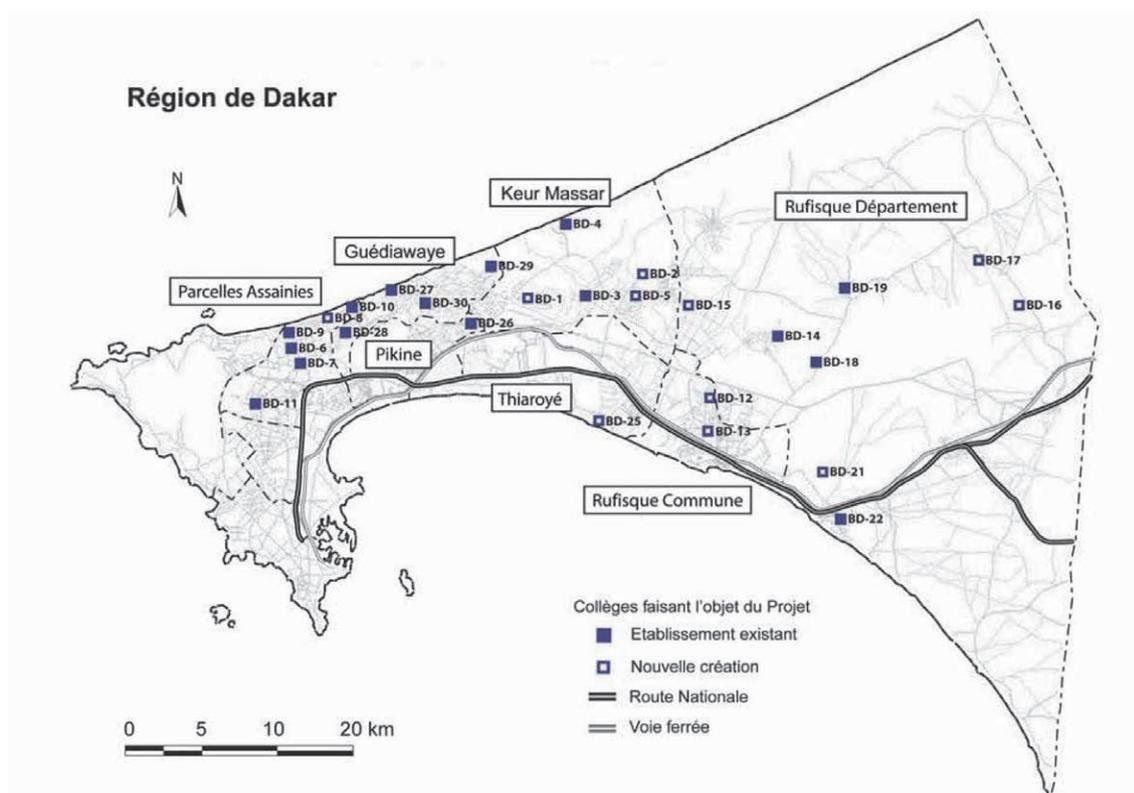
Annexes

1. Liste des membres de l'Equipe
2. Calendrier de la mission
3. Liste des Parties Concernées
4. Procès verbal des discussions
5. Plan de la composante soft
6. Documents Obtenus
7. Références
 - (1) Aperçu de la situation actuelle des écoles faisant l'objet de l'étude
 - (2) Plans de masse des écoles faisant l'objet du Projet

Localisation des sites d'intervention du Projet



IEF	ID	Nom d'établissement
Keur Massar	BD - 1	CEM COMICO
	BD - 2	CEMALi mody
	BD - 3	CEM Keur Massar Unité 9
	BD - 4	CEM Malika Plage
	BD - 5	CEM Ainoumady
Parcelles Assainies	BD - 6	CEM P.A Unité 20
	BD - 7	CEM P.A Unité 18
	BD - 8	CEM Seydina Issalaye
	BD - 9	CEM Unité 19
	BD - 10	CEM Cambérène
	BD - 11	CEM HLM Grand Yoff
Rufisque Commune	BD - 12	CEM Cité SUDES 1
	BD - 13	CEM Camp Lelong
Rufisque Départem.	BD - 14	CEM Kounoune
	BD - 15	CEM Parcelles Assainies
	BD - 16	CEM Mbeuth
	BD - 17	CEM Bambilor II
	BD - 18	CEM Keur Ndiaye Lo
	BD - 19	CEM Sangalkam
	BD - 21	CEM Castors Sococim
	BD - 22	CEM Bargny
Thiaroyé	BD - 25	CEM Mbao extension
Pikine	BD - 26	CEM Fadilou Diop
Guédiawaye	BD - 27	CEM Ndiarka DIAGNE
	BD - 28	CEM P. A Unité 5
	BD - 29	CEM Ndiarème
	BD - 30	CEM Darou Salam



Rendu d'architecture



Liste des Figures et Tableaux

Tableau 2-1	Catégorie des entreprises locales	2-5
Tableau 2-2	Comparaison des anciens et nouveaux sites demandés	2-9
Tableau 2-3	Liste définitive des collèges et ordres de priorité.....	2-10
Tableau 2-4	Sites non retenus.....	2-12
Tableau 2-5	Tableau récapitulatif de la taille du Projet.....	2-14
Tableau 2-6	Exemple de projections d'effectifs du collège existant	2-15
Tableau 2-7	Exemple de projections d'effectifs du nouveau collège	2-15
Tableau 2-8	Liste du mobilier scolaire à installer par pièce	2-16
Tableau 2-9	Liste récapitulative des collèges faisant l'objet du Projet.....	2-17
Tableau 2-10	Prototypes	2-20
Tableau 2-11	Liste des installations à aménager dans les collèges faisant l'objet du Projet.....	2-23
Tableau 2-12	Disposition du personnel de l'Agent d'approvisionnement	2-36
Tableau 2-13	Disposition du personnel du Consultant.....	2-39
Tableau 2-14	Principaux points de gestion de la qualité à l'étape des travaux de gros-œuvre (projet)	2-43
Tableau 2-15	Provenance des principaux matériels et matériaux.....	2-44
Tableau 2-16	Nombre de lots	2-46
Tableau 2-17	Liste des travaux à prendre en charge par la partie sénégalaise par collège cible	2-49
Tableau 2-18	Nombre du personnel enseignant et non-enseignant à augmenter au niveau des collèges existants.....	2-51
Tableau 2-19	Nombre de personnel enseignant et non-enseignant à affecter au collège de nouvelle création	2-52
Tableau 2-20	Ventilation des dépenses à la charge de la partie sénégalaise	2-54
Tableau 2-21	Frais annuels de gestion	2-55
Tableau 2-22	Calcul approximatif des frais d'entretien (pour les 27 collèges cibles)	2-55
Tableau 3-1	Effet quantitatif du projet	3-3
Figure 2-1	Types des Bloc Administratives.....	2-20
Figure 2-2	Prototypes.....	2-21
Figure 2-3	Schéma d'exécution du Projet (ébauche)	2-35
Figure 2-4	Organigramme de la supervision des travaux.....	2-38
Figure 2-5	Division en lots.....	2-46
Figure 2-6	Calendrier d'exécution (projet)	2-47

Liste des abréviations

A/D	Accord de Don
A/P	Autorisation de Paiement
AfD	Agence Francaise de Developpement
APE	Association des Parents d'Elèves
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
CGE	Conseil de Gestion d'établissement
DCS	Direction des Constructions Scolaires
E/N	Exchange of Notes
EFI	Ecole de Formation des Instituteurs
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale Japan International Cooperaton Agency
JICS	Japan International Cooperation System
MA	Modalité d' Application
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
NF	Norme Francaise
ONG	Organizations non gouvernementales
PAQUET	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité e de la Transparence
SDC	Salles de classes

Chapitre 1 : Arrière-plan du Projet

Chapitre 1 ARRIERE PLAN DU PROJET

1-1 Arrière plan et historique de don

Le gouvernement du Sénégal considère dans le PDEF que l'éducation de base et la formation à une activité professionnelle constituent des domaines d'importance majeure. L'éducation dans le cycle du collège assure la jonction entre ces 2 composantes et acquiert donc une importance primordiale. Après l'achèvement du PDEF, le Sénégal a élaboré en 2012 l'avant-projet des «*Principaux axes de la politique du Secteur Éducation Formation (2012-2025)*». Ceux-ci ont notamment pour objectifs d'assurer la cohérence de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire du premier cycle ainsi que la réalisation d'un taux d'achèvement du programme de l'enseignement obligatoire de 100% d'ici 2025. Le programme national d'éducation actuellement en vigueur qui reflète cet avant-projet question est le PAQUET. L'une des huit priorités citées dans le PAQUET est la «*Mise en place d'une éducation de base universelle conformément au droit universel à l'éducation*», et l'aménagement de collèges et l'affectation d'enseignants sont des questions prioritaires pour faire face en particulier aux besoins se rapportant à l'enseignement secondaire du premier cycle. En phase avec les projets de développement du Sénégal, le présent Projet contribuera à l'amélioration de la qualité de l'éducation en renforçant l'accès au premier cycle du secondaire dans la région de Dakar et en réduisant l'engorgement des salles de classe.

Depuis que le Sénégal a instauré la scolarité obligatoire en premier cycle du secondaire en plus du primaire, le taux brut de scolarisation a progressé au niveau du primaire (de 67,2% en 1999/2000 à 94,1% en 2011/12) et du collège (de 19,6% en 1999/2000 à 56,4% en 2011/12)³. Ce faisant, les besoins d'accroissement en infrastructures scolaires se déplacent progressivement du primaire, où l'on voit une amélioration certaine, vers le niveau du collège, pour lequel les manques sont toujours aussi importants. Ceci est particulièrement vrai dans la région de Dakar où, à cause de la concentration de la population, les élèves n'ont pas d'autre choix que d'étudier dans des classes surchargées, qui contiennent fréquemment une centaine d'élèves (alors que la norme fixée par le gouvernement est de 45 élèves par classe pour le niveau du collège). En 2011, il a été calculé que, rien que pour la ville de Dakar, 440 salles de classe supplémentaires auraient été nécessaires par rapport au nombre en 2003⁴, afin de répondre à l'afflux de nouveaux élèves entrant au collège. Mais il n'a pas été possible d'atteindre un nombre suffisant de salles de classe, à cause entre autre de budgets insuffisants.

Pour faire face à la pénurie de salles de classe, les collèges de la banlieue de Dakar utilisent le système de "classes tournantes", dans lequel les élèves changent de salles en fonction des cours. Mais cela nécessite de regrouper plusieurs classes, ce qui ne fait qu'empirer la surcharge des effectifs ; également, ce système conduit à des heures non travaillées, et donc à une gestion inefficace des cours. Et il est prévu que le manque de classes et les surcharges en effectif continuent

³ Rapport National sur la Situation de l'Éducation 2012

⁴ *ibid.*, p.73.

à empirer dans le futur, à cause de l'amélioration du taux de passage du primaire au collège, et donc de l'augmentation continue du nombre d'élèves au collège.

C'est dans ce contexte que le gouvernement du Sénégal a sollicité du gouvernement japonais une aide financière au développement non remboursable, pour le présent Projet.

1-2 Conditions climatiques

Le climat du Sénégal comporte différents types qui sont : un climat aride dans la partie Nord du pays qui prolonge le désert du Sahara ; un climat semi-aride de la partie Nord-Est qui jouxte l'extrémité Sud du Sahara jusqu'au centre ; un climat de savanne, à saison sèche marquée, dans la partie centrale ; et enfin un climat tropical dans le Sud.

La région de Dakar, qui fait l'objet du Projet, est située sur la façade atlantique, où l'influence des vents provenant de l'océan contribue à un climat relativement agréable pendant toute l'année. De type semi-aride, le climat comporte une saison sèche et une saison des pluies bien différenciées, dues aux vents saisonniers qui soufflent du Nord-Est en hiver, et du Sud-Ouest en été. La saison des pluies dure approximativement 4 mois, du début du mois de juillet jusqu'à octobre, avec un maximum de précipitations en août, qui atteint 300 à 500 mm. Il s'agit d'un climat chaud, avec une température mensuelle moyenne qui oscille entre 20,7°C et 27,7°C au long de l'année⁵.

En considération de ces informations, il conviendra de faire attention aux traitements anti-corrosion et à la circulation naturelle de l'air lors de la conception architecturale et des travaux.

1-3 Considérations environnementales et sociales

Une grande partie des écoles prévues au présent Projet étant des établissements scolaires existants, le lieu de construction des installations se trouve sur les terrains des écoles concernées. Par ailleurs, les installations ne pourront pas dépasser 1 étage de hauteur, et l'arrangement des couleurs sera en harmonie avec le paysage ambiant. Par conséquent, il est considéré que les changements résultant des nouvelles constructions sur le milieu environnant tels que l'ensoleillement, les interférences sur les tours radio, etc. seront extrêmement faibles.

En outre, même dans le cas des écoles qui seront nouvellement construites, les terrains sont situés dans des secteurs urbanisés ou dans des zones en cours de développement, et ne nécessiteront ni abattage d'arbres ni aménagement de terrain à grande échelle. À l'instar des écoles existantes, il est considéré que les changements du milieu environnemental seront extrêmement faibles. Les terrains n'abritant pas de résidences illégales, le projet ne nécessite ni expropriation ni déplacement de résidents.

De ce qui précède, on pourrait classer ce Projet comme Catégorie C (projets de coopération susceptibles d'avoir des effets négatifs minimaux ou peu d'effets néfastes sur l'environnement et la société) selon les Lignes directrices pour les considérations environnementales et sociales de la JICA.

⁵ Agence météorologique japonaise (page consultée le 17 octobre 2013)
(<http://www.data.jma.go.jp/gmd/cpd/monitor/nrmlist/NrmMonth.php?stn=61641>)

Chapitre 2 : Contenu du Projet

Chapitre 2 CONTENU DU PROJET

2-1 Aperçu du Projet

2-1-1 Objectif global et objectif du Projet

En République du Sénégal (ci-après désignée par le « Sénégal » ou la « partie sénégalaise »), une amélioration est observée en matière de taux de scolarisation dans l'enseignement moyen ces dernières années, le taux brut de scolarisation ayant augmenté de 36,2% en 2006-2007 à 56,4% en 2011-2012⁶. D'autre part, il manque des établissements scolaires accueillant des élèves qui augmentent d'année en année et par conséquent, il se produit un surpeuplement des salles de classe. Le gouvernement sénégalais avait estimé les besoins en salles de classe à 440 en 2011, mais leur construction n'a pas abouti par manque de budget. Nombreux collèges adoptent des arrangements provisoires contre la pénurie d'espaces en utilisant les salles de classe des écoles primaires à proximité ou en prenant le système de « classe tournante »⁷. Ainsi, l'extension des établissements est devenue un défi pour améliorer l'environnement éducatif.

Pour améliorer cette situation, le *PAQUET (Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence) Secteur Education Formation 2013-2025* du Sénégal signale, en tant que résultats attendus sur le plan de l'accès, la création d'établissements moyens et l'affectation d'enseignants qui peuvent répondre aux besoins. Dans ce contexte, ce Projet vise à améliorer l'accès à l'enseignement moyen et son environnement éducatif par la mise en place de l'établissement moyen dans la région de Dakar.

2-1-2 Aperçu du Projet

Pour atteindre l'objectif ci-dessus, le présent Projet consiste à aménager des établissements moyens dans la banlieue de Dakar ainsi qu'à mettre en œuvre la composante soft liée à l'entretien des installations. Ce faisant, on pourra améliorer l'environnement éducatif dans la zone cible. Dans ce cadre, le contenu de la coopération consiste dans la construction de salles de classe, de blocs administratifs et blocs d'hygiène et la fourniture de mobiliers scolaires ainsi que dans la mise en œuvre des activités de la composante soft.

2-2 Conception sommaire du Projet faisant l'objet de la coopération

2-2-1 Principes de conception

2-2-1-1 Principes de base

(1) Sites du Projet

Les collèges faisant l'objet du Projet sont à sélectionner sur la base du résultat de l'étude et de la

⁶ Rapport National sur la Situation de l'Éducation 2012

⁷ C'est une méthode de fixation de l'horaire pour chaque classe pédagogique dans le cas où toutes les classes pédagogiques ne pourraient pas suivre leurs cours dans une même salle toute la journée par la pénurie de salles, nécessitant une rotation de salle de classe. Comme il se produit des heures perdues (heures sans cours) dans cette méthode, il serait parfois difficile d'assurer les heures prévues dans le programme d'enseignement.

priorité déterminée par l'étude parmi les 30 sites pour lesquels le gouvernement sénégalais a déposé la requête.

(2) Contenu du Projet

Le contenu d'aménagement des établissements consiste dans l'extension de salles de classe des collèges existants et la construction de salles de classe des nouveaux collèges ainsi que la construction de blocs administratifs et de blocs d'hygiène et la fourniture de mobiliers scolaires selon les besoins.

(3) Détermination de la taille des collèges faisant l'objet du Projet

À chaque collège faisant l'objet du Projet, les salles de classe dont le nombre est déterminé selon les besoins de chaque collège concerné et en fonction de la disponibilité du terrain seront à aménager. Le fondement du calcul du nombre de salles de classe est expliqué en détail au chapitre 2-2-4 ci-après. Le nombre d'élèves par salle de classe pour le présent Projet sera de 45 élèves pour les collèges conformément au standard pratiqué au Sénégal.

2-2-1-2 Principes relatifs aux conditions de l'environnement naturel

(1) Conditions climatiques

Appartenant au climat de steppe, la région de Dakar faisant l'objet du Projet a des saisons bien distinctes l'une de l'autre, sèche et pluvieuse. Cette dernière s'étend sur une durée d'environ 4 mois allant du début juillet jusqu'à la fin octobre. La précipitation annuelle marque une forte pointe au mois d'août avec une pluviosité d'environ 300 à 500mm. En outre, la température mensuelle moyenne oscille entre 20,7 et 27,7 degrés dans cette région où un climat tempéré est observé toute l'année⁸. À la lumière de ce qui précède, il est à noter ce qui suit lors de la planification architecturale et des travaux :

- ① Prévoir les ouvertures pour favoriser l'aération naturelle ;
- ② Installer les persiennes mobiles pour les ouvertures afin d'empêcher la pénétration des eaux de pluie et d'assurer l'éclairage naturel et l'aération même pendant la pluie ;
- ③ Prévoir une disposition des fenêtres de manière à distribuer de la lumière efficacement à l'intérieur des salles utilisant l'éclairage naturel et choisir une forme de fenêtre pour cet effet ;
- ④ Minimiser l'utilisation de bois dans la mesure du possible afin d'éviter les dégâts des termites ; et
- ⑤ Procéder au traitement anticorrosion des parties en acier étant donné que certains sites se situent à la zone côtière.

⁸ Agence météorologique du Japon <http://www.data.jma.go.jp/gmd/cpd/monitor/nrmlist/NrmMonth.php?stn=61641>
(17 octobre 2013)

(2) Conditions topographiques

Il y a peu de sites présentant des problèmes topographiques car les terrains où les salles de classe seront construites sont plats ou légèrement inclinés sauf qu'une partie des sites nécessitent un terrassement. Toutefois, l'emplacement des collèges étant généralement petit dans la région de Dakar, il y a des sites où l'on ne peut pas assurer des terrains à bâtir pour toutes les salles de classe requises. Pour ces derniers, le nombre de salles de classe sera donc réduit en fonction de la disponibilité des terrains à construire.

(3) Sol

Les caractéristiques du sol des 30 établissements sur la requête sont généralement bonnes. Le sol est composé de sable et d'argile. La banlieue de Dakar se situant dans la zone géologique du sol gonflant, la possibilité de son existence a été confirmée dans certains sites lors de l'étude sur le terrain I. Le volume de sol gonflant sera augmenté s'il contient de l'eau, ce qui peut endommager le plancher et les fondations d'un bâtiment. On devra donc confirmer la présence ou l'absence du sol gonflant ainsi que son épaisseur par sondage sur les sites faisant l'objet de la requête. Dans des sites où l'existence du sol gonflant aura été confirmée, il sera nécessaire de le remplacer par la terre de haute qualité jusqu'à la profondeur où il ne se produit pas d'impacts négatifs.

2-2-1-3 Principes par rapport aux conditions socioéconomiques

(1) Sécurité publique

Dans certains établissements demandés sur la requête, il a été constaté dans leur enceinte, jour et nuit, des effractions ou passages ainsi que des vols par des intrus. De ce fait, il est nécessaire de prendre des mesures de sécurité au stade des travaux et de la supervision de la construction. Par ailleurs, il est également nécessaire d'appeler les personnes concernées des établissements à collaborer mutuellement au maintien de la sécurité autour des sites.

(2) Religion et genre

Bien qu'environ 95% de la population du pays soient des musulmans, la discrimination entre les deux sexes n'est pas souvent observée dans les établissements scolaires. En principe, ces derniers étant laïques, il n'est pas nécessaire de prévoir un lieu pour la prière dans leur enceinte. Toutefois, il faudra construire les blocs d'hygiène séparément pour les hommes et les femmes. Il est souhaitable que leurs portes soient orientées sur l'axe nord-est dans la mesure du possible pour éviter la direction de la Mecque qui est l'est au Sénégal.

(3) Mesures à prendre pour les handicapés

Les toilettes polyvalentes pour les handicapés dans le bloc d'hygiène seront conçues et une pente sera aménagée entre la surface du sol et le plancher du rez-de-chaussée dans les bâtiments de salles de classe.

2-2-1-4 Principes par rapport à l'état actuel du pays en matière de construction et d'approvisionnement

(1) Normes/autorisations

Au Sénégal, on applique la *Norme Française* comme normes de construction. Dans le cadre du Projet, la conception des établissements sera réalisée en se référant aux normes utilisées sur place ou celles du Japon ainsi qu'à la conception standard. En général, le permis de construire est nécessaire dans le pays, mais il a été confirmé que la construction des écoles par le gouvernement sénégalais ou d'autres bailleurs de fonds comme le Japon ne nécessite pas son obtention.

(2) Matériels et matériaux de construction

La zone concernée par le Projet se trouve dans la banlieue de Dakar. L'approvisionnement en matériels et matériaux ainsi que main d'œuvre se fera donc dans la région de Dakar. Comme le réseau de transport est assuré entre l'agglomération urbaine et la banlieue, l'approvisionnement sera plutôt facile. Par ailleurs, dans des chantiers de construction au Sénégal, on utilise le béton malaxé sur place pour fabriquer des blocs de béton (CB) pour les travaux. Du fait que le présent Projet adopte la méthode générale de construction du pays, il sera particulièrement important de contrôler la qualité des travaux de béton et de blocs de béton.

2-2-1-5 Principes relatifs à la sous-traitance par des entreprises de construction locales et des consultants locaux

Les plans et les spécifications conçus par les consultants locaux comprennent le minimum d'informations nécessaires pour les travaux mais les articles nécessaires portant sur la qualité, la sécurité et la gestion des travaux sont souvent omis. Dans le cadre des deux précédents projets de construction d'écoles (ci-après désignés par les « deux précédents projets »)⁹, le dossier d'appel d'offres a été élaboré en complétant ces points manquants.

Ce même dossier sera mis en valeur dans le présent Projet afin d'améliorer la conception, de préparer les plans nécessaires et de mentionner sur les spécifications les conditions requises en matière de qualité et de sécurité. En ce qui concerne les documents de référence pour le dossier d'appel d'offres, le consultant japonais jouera un rôle principal pour leur création tout en utilisant les résultats des cas précédents et collaborant avec les consultants locaux.

Dans la supervision des travaux, nous prévoyons de contracter les mêmes consultants locaux afin de profiter de toute l'expérience de la supervision dans les deux précédents projets ci-dessus.

Ce projet devra achever dans un délai fixé la construction de nombreux établissements scolaires

⁹ Projet de renforcement des capacités d'accueil et d'amélioration de l'environnement scolaire dans l'enseignement élémentaire et moyen dans les régions de Dakar et Thiès (ci-après désigné par le « projet Dakar/Thiès ») et Projet de construction de salles de classe pour l'enseignement moyen dans les régions de Louga et de Kaolack (ci-après désigné par le « projet Louga/Kaolack »)

de qualité éparpillés sur une vaste zone. Par conséquent, notre politique est de tirer parti des principales entreprises de construction ayant des capacités techniques et financières. Pour encourager la participation des grandes entreprises, il faudra augmenter la taille d'un lot ou déterminer les conditions plus strictes de participation à la soumission.

En outre, comme la zone cible s'étend sur une vaste zone de la banlieue de Dakar, compte tenu de l'échelle des travaux et de l'efficacité de la supervision, nous prévoyons le marché d'une certaine envergure appropriée en divisant la zone en deux groupes.

De plus, le niveau technique des entreprises de construction locales est généralement faible, ce qui fait que le service de supervision par le consultant japonais aura une importance capitale. Plus particulièrement, il faudra bien veiller aux aspects suivants assurés par les entreprises locales : gestion de calendrier des travaux, gestion d'approvisionnement, contrôle de qualité et gestion de la sécurité. Au Sénégal, les entreprises de construction sont catégorisées en quatre classes de A à D, comme décrites dans le tableau ci-dessous, selon la taille des marchés de travaux conclus dans l passé. Les tailles de marché à recevoir sont également déterminées en fonction de l'ampleur des commandes à passer. Dans le cadre du Projet, du point de vue de gestion de qualité, de calendrier des travaux et de sécurité, il est indispensable de sélectionner de bonnes entreprises par la préqualification avant la participation à la soumission ou la proposition technique. Pour ce faire, les critères de sélection d'entreprises bien détaillés tels que la taille de l'entreprise, les expériences du passé, le paiement de la caution pour la soumission devront être décrits dans le dossier d'appel d'offres.

Tableau 2-1 Catégorie des entreprises locales

Classe	Chiffre d'affaires des trois dernières années
A	Moins de 1 million de FCFA
B	1 à 3 millions de FCFA
C	3 à 6 millions de FCFA
D	Plus de 6 millions de FCFA

Par ailleurs, il se produirait un retard ou une suspension des travaux en raison de la fragilité financière chez les entreprises locales dans des projets de l'aide non remboursable pour le développement des communautés. Dans ce Projet, nous prendrons donc des mesures nécessaires pour détecter à l'avance l'épuisement du fonds de roulement des travaux en collaborant avec un expert-comptable (ou conseiller en approvisionnement) à l'évaluation de la situation financière au moment de l'appel d'offres et sur une base régulière.

2-2-1-6 Principes relatifs à la détermination de la qualité des établissements

Les établissements à réaliser dans le cadre du Projet se conformeront au nouveau standard de

conception relatif aux établissements scolaires qui a été établi par la Direction des Constructions Scolaires (ci-après désignée par la « DCS »). Bien que nous suivions en principe la conception des deux précédents projets, nous allons également suivre les nouvelles normes telles que les finitions de plancher en carreaux et l'installation d'extincteurs.

Les établissements scolaires construits par le Japon sont hautement appréciés dans leur durabilité, alors que les conditions concernant la prise de lumière et l'environnement thermique des salles sont à améliorer ; en effet, les salles sont sombres et la chaleur ne s'en échappe pas. Dans les deux précédents projets, en tenant compte de la conception standard du *Budget Consolidé d'Investissement (BCI)* établie sur la base du standard de la Banque mondiale (ci-après désigné par la « Banque mondiale ») et prenant aussi en compte la conception du *Plan de construction de salles de classe pour l'enseignement élémentaire et moyen 2006-2011*, nous avons adopté un niveau de conception où l'éclairage naturel et l'environnement thermique à l'intérieur mentionnés ci-dessus étaient améliorés et l'amélioration des performances sécuritaires et esthétiques ainsi que des conditions intérieures était envisagée. Pour le présent Projet également, nous suivrons la conception et le niveau de qualité des deux précédents projets, et éventuellement nous envisageons de monter le niveau pour réaliser les travaux de qualité (amélioration de la durabilité de gros œuvre, de toitures et de finitions) requis dans l'aide financière non remboursable pour le développement des communautés.

2-2-1-7 Principes relatifs au contrôle de qualité

Quant aux exigences de qualité de la conception (ci-après désignées par la « qualité de conception »), le taux de réalisation des exigences varierait en fonction de la précision des travaux. En d'autres termes, dans quelle mesure la qualité de conception est réalisée ou achevée détermine la qualité des produits finals (bâtiments achevés). L'un des objectifs de la supervision étant de minimiser la différence entre la qualité de conception et les produits finals, il faudra fixer un niveau de supervision adéquat (fréquence de surveillance, éléments à vérifier, etc.).

Au vu de l'étude et de la supervision des deux précédents projets, la qualité de conception est considérée comme adéquatement déterminée de sorte que les entreprises locales puissent l'atteindre. Mais pour garder le taux d'achèvement, il est toujours indispensable d'engager les consultants locaux expérimentés pour surveiller et vérifier les travaux fréquemment et avec persévérance. Dans ce Projet, on effectuera les travaux simultanément dans les sites largement éparpillés. Il est donc important d'établir un système de supervision par les consultants et d'effectuer la surveillance du chantier à une fréquence constante. Plus précisément, le bureau de supervision sera basé à Dakar où le consultant japonais sera placé en permanence. Il est également prévu de placer deux consultants locaux ou plus par lot pour qu'ils puissent se concentrer sur les chantiers dont ils sont responsables.

De plus, il est nécessaire d'accorder suffisamment de temps pour travailler à comprendre la différence entre les spécifications générales locales et les exigences de qualité du Projet et à créer un consensus entre les personnes concernées en matière de méthodes de construction et de qualité. Dans

ce contexte, nous avons tenu un atelier des travaux à l'aide d'une maquette en vraie grandeur dans les deux précédents projets pour i) partager la compréhension et les informations liées au contenu de la conception entre les superviseurs et les entrepreneurs et ii) dispenser une séance de formation pour chaque type de travaux. Pour ce Projet, nous organiserons également l'atelier en examinant les réalisations du passé.

2-2-1-8 Principes relatifs à la capacité de gestion et d'entretien de l'organisme d'exécution

Dans le contexte de la décentralisation, la gestion et l'entretien des établissements scolaires sont en principe assurés par le *Comité de gestion d'école* (ci-après désigné par le « CGE ») en tant qu'acteur principal sous la responsabilité des collectivités locales. Dans l'enseignement moyen, chaque collègue disposant de i) le budget attribué par le ministère de l'Éducation, ii) les frais d'inscription perçus par les élèves et iii) l'appui financier des collectivités locales (principalement l'envoi de personnel et la fourniture de matériel) établit son budget par année fiscale pour la gestion et l'entretien. Quant à l'entretien des installations, il a été constaté que les postes tels que les *frais d'entretien* et les *frais de réparation* sont inscrits dans le budget pour effectuer la réparation de mobiliers ou de menuiserie mobile. Par contre, ils ne sont pas assez conscients de l'importance de la peinture à réaliser à moyen et long terme ainsi que de la réparation rapide des défauts mineurs. De telles activités sont laissées sans que les mesures ne soient prises.

Compte tenu de ce qui précède, les installations du présent Projet seront conçues de manière à faciliter la gestion et l'entretien, dispensant les bénéficiaires de l'entretien pendant plusieurs années après la réception des travaux et économisant ainsi les coûts d'entretien. De plus, la composante soft en matière d'entretien sera mise en œuvre au cours de laquelle seront organisées les séances de formation pour promouvoir les connaissances et encourager une prise de conscience sur la gestion et l'entretien des installations aménagées.

2-2-1-9 Principes relatifs au calendrier d'exécution des travaux

Grâce au travail de supervision des deux projets précédents, les événements suivants ont été identifiés comme facteurs qui provoquent le retard de construction. Ces événements reflétant la capacité des entrepreneurs devront être pris en compte lors de la planification du calendrier des travaux :

- ① Comme le matériel et les matériaux de construction ainsi que la main-d'œuvre ne sont pas investis en temps opportun, les travaux ne sont pas exécutés comme prévu ;
- ② La procédure de construction n'est pas respectée et par conséquent l'ordre des travaux (types de travaux) est perdu ; c'est pour quoi les travaux de retouche se produisent souvent ;
- ③ Il se produit souvent des travaux à refaire ou de retouche à cause des vices de construction, il n'est pas possible d'entrer dans la prochaine étape immédiatement après l'inspection ;
- ④ Les entrepreneurs ne commencent pas la préparation des travaux suivants (prochain type de travaux) avant qu'ils n'aient achevé des travaux en cours (type de travaux en cours) ;

- ⑤ Il faut plus de temps que prévu pour préparer la garantie de bonne exécution ou autres ;
- ⑥ Les entrepreneurs n'ont pas l'intention de rattraper le volume de travail retardé par le mauvais temps ; et
- ⑦ Il se produit un délai d'attente jusqu'à ce que l'inspection soit effectuée par l'organisme d'inspection tiers.

Ainsi, bien qu'il soit naturel de faire des efforts pour raccourcir le délai des travaux, il est essentiel de fixer un délai avec une marge de sécurité en comprenant les circonstances particulières sur place si l'on veut sous-traiter les entrepreneurs locaux. Un plan qui force à une réduction du délai des travaux en imposant le sens commun japonais ou les coutumes japonaises ne sera pas adapté car il entraînerait en conséquence un retard ou une mauvaise qualité des travaux.

En outre, les précipitations sont plus importantes au mois d'août et de septembre chaque année au Sénégal. Les départements de Guédiawaye et de Rufisque, zones cibles du Projet, sont souvent inondés. Parfois, on ne peut pas accéder aux sites à cause d'une pluie diluvienne localisée ou d'une submersion autour des sites pendant la saison des pluies. Lors de l'exécution du projet Dakar/Thiès, nous avons été obligés de suspendre les travaux par des pluies torrentielles localisées. Lors de la planification du calendrier des travaux, il faudra donc prendre en compte la période de suspension par des pluies diluviennes ainsi que la baisse de l'efficacité après la pluie.

2-2-2 Plan de base (Plan d'installation / équipements)

2-2-2-1 Contenu de la requête

(1) Aperçu de la requête

La partie sénégalaise a demandé par sa requête initiale 250 salles de classe, des blocs administratifs et des blocs d'hygiène dans la banlieue de Dakar. La mission d'étude lui a transmis à l'avance par l'intermédiaire du bureau de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée par la « JICA ») au Sénégal les critères de sélection des sites faisant l'objet de la coopération et lui a demandé de réduire le nombre initial à environ 30 établissements. En réponse à cela, la partie sénégalaise a communiqué à la mission une liste de 30 collèges avant le début de l'étude.

(2) Collèges définitifs de la requête

Au début de l'étude, avant la consultation officielle entre la partie sénégalaise et la mission d'étude (y compris les agents de la JICA), les consultants japonais de la mission ont eu une séance de travail avec l'Inspection d'Académie de Dakar (ci-après désignée par l'« IA Dakar ») et l'Inspection de l'Education et de la Formation de chaque circonscription scolaire concernée (ci-après désignée l'« IEF ») pour confirmer la liste par avance. En conséquence, ayant constaté des écoles autres que celles de l'enseignement moyen (école unifiée collège-lycée, école primaire), des collèges qui n'avaient pas été demandés par les IEF et 4 collèges qui faisaient double emploi avec ceux à réaliser

dans la cadre du projet de construction de collèges par l'Agence Française de Développement (ci-après désignée l'« AFD »), nous avons décidé de remplacer ces écoles après concertation. L'AFD a établi des ordres de priorité de 1^{er} à 8^{ème} collège dans son plan de construction parmi 14 collèges-candidats demandés par la partie sénégalaise (phase I : 5 collèges, phase II : 3 collèges). Parmi ces 8 collèges, le 6^{ème} (Cité Serigne Mansour) a été remplacé et 3 collèges classés au-dessous du 9^{ème} (Malila Plage, Cité SUDES I, Bambilor II) ont été laissés sur la liste de requête.

Sur la base de ce qui précède, nous avons établi la liste définitive après avoir confirmé 1) la conformité aux critères de sélection, ii) l'absence de double emploi avec d'autres donateurs et iii) la suppression d'écoles primaires et de lycées (ou collège-lycée). Sur les 30 collèges de la liste définitive, 13 sont de nouveaux établissements¹⁰.

En outre, comme il s'est avéré lors de l'étude des sites que certains noms de quartier et de collège sur la nouvelle liste sont erronés, elle a subi une modification pour avoir la liste finale comme montrée dans le tableau 2-3. Les sites qui ont subi le remplacement sont comme ci-dessous.

Tableau 2-2 Comparaison des anciens et nouveaux sites demandés

	IEF	Établissement initialement demandé	Établissement demandé à nouveau	Remarque
1	Keur Massar	PA Unité 10	Malila Plage	Remplacé sur la base de la nouvelle liste
2	Parcelles Assainies	nouvelle création Cambérène	Seydina Issa Laye	Changement de nom seulement d'un nouveau collège
3	Rufisque Département	Cité Serigne Mansour	Castors Sococim	Remplacé car il fait l'objet du projet AFD (6 ^{ème} rang)
4	Pikine	Serigne Moussa KA/A	HLM Grand Yoff (IEF Parcelles Assainies)	Remplacé car il est une école primaire
5	Guédiawaye	Banque Islamique	PA Unité 5	Remplacé car il s'agit d'une école unifiée Collège-lycée
6	Guédiawaye	Joseph Coréa/B	Ndiarème	Remplacé sur la base de la nouvelle liste

(3) Ordres de priorité des collèges demandés

La partie sénégalaise nous a transmis des ordres de priorité dans la construction des 30 collèges inscrits sur la liste définitive. Étant donné que la coordination entre les IEF est difficile, les ordres de priorité ont été établis dans chaque IEF pour maintenir l'égalité entre elles. S'il devient nécessaire d'ajuster ou de réduire des composantes planifiées en raison des fluctuations des prix ou des cours du change, on procèdera à un ajustement par chaque IEF à partir d'un collège de priorité inférieure.

¹⁰ Au début, on nous a rapporté la création de 14 nouveaux collèges. Toutefois un collège parmi eux a déjà commencé la gestion d'école en empruntant des salles de classe à l'école primaire avoisinante. Ainsi, il y a des terrains vagues pour 14 sites sans installations existantes alors qu'il y a 13 nouveaux collèges qui n'ont pas encore été ouverts.

Les sites sur la liste définitive (collèges faisant l'objet de l'étude sur place) ainsi que leurs ordres de priorité sont indiqués ci-dessous.

Tableau 2-3 Liste définitive des collèges et ordres de priorité

ID	IEF	Commune / Commune d'arrondissement (CA) / Communauté rurale	Nom Etablissement (CEM)/ localité	N°/le Création	Ordre de priorité
BD - 1	Keur Massar	CA Yeumbeul Nord	CEM COMICO	●	3
BD - 2	Keur Massar	CA Yeumbeul Nord	CEM Ali mody	●	4
BD - 3	Keur Massar	Commune Keur Massar	CEM Keur Massar Unité 9		1
BD - 4	Keur Massar	CA Malika	CEM Malika Plage		2
BD - 5	Keur Massar	CA Keur Massar	CEM Ainoumady	●	5
BD - 6	Parcelles Assainies	CA Parcelles assainies	CEM P.A Unité 20		3
BD - 7	Parcelles Assainies	CA Parcelles assainies	CEM P.A Unité 18		2
BD - 8	Parcelles Assainies	CA Cambérène	CEM Seydina Issa Laye	●	1
BD - 9	Parcelles Assainies	CA Parcelles assainies	CEM Unité 19		6
BD - 10	Parcelles Assainies	CA Cambérène	CEM Cambérène		4
BD - 11	Parcelles Assainies	CA Grand Yoff	CEM HLM Grand Yoff		5
BD - 12	Rufisque Commune	CA RufisqueNord	CEM Cité SUDES 1	●	1
BD - 13	Rufisque Commune	CA RufisqueNord	CEM Camp Lelong	●	2
BD - 14	Rufisque Départem.	Com. rurale Bambylor	CEM Kounoune		2
BD - 15	Rufisque Départem.	Commune Niacourab / Jaxaay	CEM Parcelles Assainies	●	3
BD - 16	Rufisque Départem.	Com. rurale Bambylor	CEM Mbeuth	●	5
BD - 17	Rufisque Départem.	Com. rurale Bambylor	CEM Bambilor II	●	9
BD - 18	Rufisque Départem.	Com. rurale Bambylor	CEM Keur Ndiaye Lo		7
BD - 19	Rufisque Départem.	Commune de Sangalkam	CEM Sangalkam		6
BD - 20	Rufisque Départem.	Com. rurale Yène	CEM Yène Guédj	●	1
BD - 21	Rufisque Départem.	Commune de Bargny	CEM Castors Sococim	●	8
BD - 22	Rufisque Départem.	Commune de Bargny	CEM Bargny		4
BD - 23	Thiaroye	CA Mbao	CEM Petit Mbao	●	3
BD - 24	Thiaroye	CA Mbao	CEM Mbao Kamb		1
BD - 25	Thiaroye	CA Mbao	CEM Mbao extension	●	2
BD - 26	Pikine	CA Pikine Est	CEM Fadilou Diop		1
BD - 27	Guédiawaye	CA Golf Sud	CEM Ndiarka DIAGNE		1
BD - 28	Guédiawaye	CA Golf Sud	CEM Parcelles Assainies Unité 5		2
BD - 29	Guédiawaye	CA Ndiarème Limamoulaye	CEM Ndiarème		3
BD - 30	Guédiawaye	CA Sam Notaire	CEM Darou Salam		4

N.B. : Collectivité locale : Commune, Commune d'arrondissement (CA) ou Communauté rurale

(4) Composantes définitives de la requête

Les composantes demandées initialement sont les suivantes :

① Installation

250 salles de classe de collège, blocs administratifs et blocs d'hygiène

② Mobilier scolaire / équipements scolaires

Table-banc pour élèves, table et chaise pour enseignants, tableau noir

③ Composante soft

En plus des salles de classe, du mobilier scolaire, etc., la partie sénégalaise nous a demandé d'inclure comme cible de la coopération, la salle spécialisée ainsi que la salle d'informatique et les équipements relatifs (photocopieuse, ordinateur, etc.). À la suite de la consultation, compte tenu de la

situation d'un manque absolu de salles de classe, la partie sénégalaise et la mission d'étude ont convenu de tenir comme composante de la requête la salle de classe, le bloc administratif, le bloc d'hygiène et le mobilier scolaire (table-banc pour les élèves, table et chaise pour les enseignants et tableau noir).

En outre, la DCS nous a demandé d'inclure dans la conception les spécifications et les installations suivantes :

- Bureau de directeur, salle de surveillants, salle de professeurs, magasin et bloc d'hygiène pour le personnel dans le bloc administratif ;
- Installations électriques : éclairage et prise de courant ;
- Finitions de sol en carreaux selon la conception standard révisée ; et
- Mise en place de l'extincteur selon les normes de l'installation révisées.

En outre, il a été convenu que les composantes demandées telles que les installations et le mobilier scolaire feront l'objet de la coopération par ordre de priorité comme décrite ci-dessous :

- ① Salles de classe ;
- ② Mobilier scolaire ;
- ③ Bloc administratif ; et
- ④ Bloc d'hygiène.

2-2-2-2 Sélection des collèges faisant l'objet du Projet

Parmi les 30 sites qui avaient été demandés par le Sénégal, nous allons sélectionner les collèges cibles en conformité avec les critères de sélection des sites convenus lors de l'étude préparatoire :

- ① Établissements scolaires où sont observés les besoins en salles de classe ;
- ② Établissements scolaires qui n'ont pas de projets de construction de salles de classe par d'autres bailleurs de fonds ;
- ③ Établissements scolaires qui disposent d'un effectif d'enseignants suffisant et d'un budget pour la gestion de l'école et l'entretien des installations ;
- ④ Établissements scolaires qui possèdent des documents justificatifs de droit de propriété ou de droit d'usage des terrains ;
- ⑤ Établissements scolaires qui ont de bons terrains, dans un environnement favorable, nécessaires à la construction de salles de classe ;
- ⑥ Établissements scolaires au sein desquels il n'y a pas d'occupations illégitimes et donc qui n'affichent pas d'obstacles pour la construction ;
- ⑦ Il n'y a pas d'obstacles à l'accès pour apporter du matériel et des matériaux de travaux jusqu'au site de construction ;
- ⑧ Absence de problèmes liés à la sécurité ;
- ⑨ Établissements scolaires qui ont un bon sol ;

- ⑩ Absence de risques de catastrophes naturelles qui menacent la gestion de l'école.

Les sites qui seront exclus pour des raisons de travaux et par des contraintes de terrains sont les suivantes :

Tableau 2-4 Sites non retenus

IEF	ID	Nom d'établissement	Raison
Rufisque Département	BD-20	CEM Yène Guédj	La sécurisation de l'accès et des ressources en eau pour la construction pose un défi et Le site a besoin d'un aménagement des terrains d'une grande envergure.
Thiaroye	BD-23	CEM Petit Mbao	Manque d'espace constructible
Thiaroye	BD-24	CEM Mbao Kamb	Manque d'espace constructible

2-2-2-3 Composantes planifiées

(1) Composante installation

Les installations suivantes feront l'objet du Projet. Sur les terrains prévus équipés d'installations électriques ou sur les sites desservis par une route, l'éclairage électrique et des prises de courant seront installés dans les salles de classe et le bloc administratif.

Conformément aux normes de l'installation révisées, nous amènerons un extincteur tous les 15 mètres dans les couloirs.

① Salle de classe

Nous déterminons le nombre de salles de classe à construire dans le Projet en prenant en compte le nombre des salles de classe nécessaires calculé sur la base des projections du nombre d'élèves d'une part, et la situation des terrains à bâtir d'autre part.

② Bloc administratif

Nous amènerons le bureau de directeur, la salle de surveillants, la salle de professeurs et le magasin dans le bloc administratif.

La partie sénégalaise nous a demandé d'inclure le bloc d'hygiène pour les enseignants dans le bloc administratif de collège, mais il a été décidé de donner la priorité à la construction de salles de classe. Comme les deux précédents projets, nous amènerons dans le bloc d'hygiène (bâtiment annexe) un box polyvalent qui sert à la fois de toilettes pour les enseignants et de celles pour les handicapés.

③ Bloc d'hygiène

Le nombre de boîtes de toilettes sera déterminé en fonction du nombre de salles de classe à construire dans le Projet à raison d'un box par salle de classe à aménager.

(2) Composantes équipements

① Mobilier scolaire

Nous fournirons le mobilier scolaire à chaque salle ou chaque pièce dans le bloc de salles de classe et le bloc administratif.

(3) Composante soft

Voir 2-4-7.

2-2-2-4 Taille du Projet

(1) Nombre de salles de classe du Projet

① Nombre approprié de salles de classe

Le nombre approprié de salles de classe peut se calculer en divisant par l'effectif d'une classe, pour les collèges existants d'une part, le nombre d'élèves prévu de la rentrée scolaire 2015/2016 où les installations seront achevées et, pour les nouveaux collèges d'autre part, celui de la rentrée scolaire 2018/2019 où tous les nouveaux établissements moyens faisant l'objet du Projet deviendront des collèges complets¹¹.

Le nombre d'élèves par classe sera de 45 personnes conformément au standard du Sénégal.

Exemple : dans le cas de l'IEF CEM Parcelles Assainies Unité 20 (collège existant)

Estimation du nombre d'élèves pour l'année scolaire 2015/2016 → 1 210 élèves (voir le Tableau 2-9)

$1\ 210 \div 45 = 26,9$ → par conséquent, le nombre de salles de classe adéquat est de 27

② Nombre de salles de classe à adopter

Basé sur le nombre approprié de salles de classe, le nombre de salles de classe à adopter sera ajusté dans une fourchette de 4 à 24 selon les lignes directrices de l'échelle du collège au Sénégal.

Pour un nombre de salles de classe adéquat de 27, le nombre de salles de classe à adopter est de 24.

③ Nombre de salles de classe nécessaire

¹¹ Il est fort possible que la gestion d'un nouveau collège soit assurée pendant plusieurs années après ouverture dans un état incomplet où toutes les quatre années scolaires (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) de l'enseignement moyen ne sont pas encore commencées. Toutefois, s'il accepte les nouveaux élèves chaque année, quatre ans après l'ouverture, il deviendra normalement un collège complet avec tous les années scolaires.

Calculer le nombre de salles de classe nécessaire avec la formule suivante.

Nombre de salles de classe nécessaire =

Nombre de salles de classe à adopter – Nombre de salles de classe encore utilisables

Le nombre de salles de classe continuellement utilisables est de 5 (voir le Tableau 2-9)
24 (nombre de salles de classe à adopter) -5 (nombre de salles de classe continuellement utilisables) = 19 (nombre de salles de classe nécessaires)

④ Nombre de salles de classe du Projet

Le nombre de salles de classe du Projet est à déterminer en vérifiant le nombre de salles de classe nécessaire en tenant compte de la disponibilité de terrains à bâtir et sur le plan architectural de chaque site.

Bien que le nombre de salles de classe nécessaires soit de 19, le nombre de salles de classe prévues est de 4 en raison des limitations du terrain.
(voir le Tableau 2-9)

Selon le calcul effectué sur la base du processus susmentionné, le nombre de salles de classe prévues sur les 27 sites du Projet est de 187 salles de classe. D'autre part, les résultats récapitulatifs de la taille du Projet avec les blocs administratifs et les box de toilettes figurent ci-après.

Tableau 2-5 Tableau récapitulatif de la taille du Projet

Nombre de sites	Nombre de SDC du Projet	Bloc administratif ¹² (le nombre de BA dans le bâtiment de SDC)	Box de toilettes (y compris le box polyvalent)
27	187	17 (11)	184

(2) Calcul des projections d'effectifs

Nous avons fait des projections d'effectifs pour les collèges existants dans l'hypothèse où l'on recevrait à partir de la rentrée 2013/2014 le même nombre de nouveaux élèves que celui de 2012/2013 et en prévoyant l'évolution des élèves avec le taux de passage (environ 78%) et de redoublement (environ 14%) de 2011 dans l'enseignement moyen de la région de Dakar. Ce qui suit montre un exemple de projections d'effectifs du collège existant.

¹² Parmi les 17 blocs administratifs, nous planifions 6 bâtiments séparés et 11 dans le bâtiment de salles de classe.

Tableau 2-6 Exemple de projections d'effectifs du collège existant

Nom de collège (Code d'identification)	Année scolaire	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
CEM Parcelles Assainies Unité 18 (BD-7)	CEM 1 (6 ^{ème})	216	203	201	201
	CEM 2 (5 ^{ème})	237	202	187	183
	CEM 3 (4 ^{ème})	181	210	187	172
	CEM 4 (3 ^{ème})	-	141	184	172
	Total	634	756	759	728

Quant à la nouvelle création, nous avons calculé le nombre de nouveaux élèves de la rentrée scolaire 2015/2016 qui serait la première année après l'ouverture des établissements moyens en nous appuyant sur les effectifs des écoles primaires dans la circonscription concernée (les élèves qui entreraient au collège dans l'année scolaire 2015/2016, c'est-à-dire les écoliers de la 9^{ème} dans l'année scolaire 2012/2013) et ce sur la base des statistiques obtenues des IEF. Ensuite, nous avons calculé l'évolution des élèves de la même manière que les collèges existants ci-dessus jusqu'à l'année scolaire 2018/2019 où les nouveaux collèges deviendront complets. Toutefois, les élèves des écoles primaires dans une circonscription, notamment ceux des écoles publiques, pouvant être répartis à plusieurs collèges de proximité, nous avons fait des projections dans l'hypothèse où la moitié du nombre prévu des nouveaux élèves à la 6^{ème} dans la circonscription entreraient au collège concerné. Un exemple de projections d'effectifs du nouveau collège est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2-7 Exemple de projections d'effectifs du nouveau collège

Nom de collège (Code d'identification)	Année scolaire	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
CEM Castors Sococim (BD-21)	CEM 1 (6 ^{ème})	110	125	128	128
	CEM 2 (5 ^{ème})	-	86	110	115
	CEM 3 (4 ^{ème})	-	-	67	95
	CEM 4 (3 ^{ème})	-	-	-	52
	Total	110	211	304	390

(3) Bloc administratif

Nous aménagerons le bloc administratif dans les nouveaux collèges et dans les collèges existants qui n'ont pas de bloc administratif existant.

(4) Bloc d'hygiène

Le nombre des boxes dans chaque bloc d'hygiène dépendra du nombre des salles de classe prévu dans le Projet à raison d'un box par salle de classe à aménager. Cependant, un bloc d'hygiène de petite taille étant défavorable sur le plan du rapport coût-efficacité, le nombre minimum de boxes sera fixé à 6 dont 4 pour les élèves et 2 à usage polyvalent. Le nombre des boxes à aménager inclut

deux boxes polyvalents chacun pour les garçons et pour les filles au profit des handicapées et enseignants.

(5) Mobilier scolaire

Le mobilier scolaire sera installé dans chaque salle de classe et chaque bloc administratif. Une salle de classe pouvant abriter 45 élèves dans l'enseignement moyen, 23 tables-bancs pour élèves (2 élèves peuvent s'asseoir côte à côte sur une unité de table-banc) ainsi qu'une table et une chaise pour professeur seront installés dans chaque salle. Le tableau 2-8 présente le mobilier scolaire à fournir dans les salles de classe et les blocs administratifs.

Tableau 2-8 Liste du mobilier scolaire à installer par pièce

Nom de bloc	Nom de pièce	Mobilier / Le chiffre entre parenthèses signifie la quantité
Bâtiment de salles de classe	Salle de classe	Table-banc pour deux élèves (23), table (1), chaise (1)
Bloc administratif	Bureau de directeur	Table (1), chaise (5), armoire B (1)
	Magasin	Armoire A(4)
	Salle de professeurs	Table (12), chaise (24), armoire B (4)
	Salle de surveillants	Table (7), chaise (7), armoire A (6), armoire B (4)

(6) Liste récapitulative des collèges faisant l'objet du Projet

Compte tenu de ce qui précède, la taille et les éléments de la coopération pour les collèges cibles sont comme ci-dessous.

Tableau 2-9 Liste récapitulative des collèges faisant l'objet du Projet

IEF	ID	Nom de collège	Nouvelle édition	Ordre de priorité (à chaque IEF)	Projections d'effectifs	Nombre de SDC approprié	Nombre de SDC à adopter	Nombre de SDC existants (encore)	Nombre de SDC nécessaire	Taille du Projet			Remarques
										Nombre de SDC	Nombre de boîtes d'hygiène	Blocs administratifs (Note)	
Keur Massar	BD - 1	CEM COMICO	•	3	667	15	15	0	15	12	12	1*	En raison des contraintes des terrains, le nombre de SDC est fixé à 12.
	BD - 2	CEM Ali mody	•	4	177	4	4	0	4	6	6	1*	En raison des contraintes des terrains, le nombre de SDC est fixé à 10.
	BD - 3	CEM Keur Massar Unité 9		1	771	17	17	6	11	10	10	1*	
	BD - 4	CEM Matika Plage		2	722	16	16	0	16	16	16	1	
	BD - 5	CEM Aïnoumady	•	5	461	10	10	0	10	10	10	1*	
Parcelles Assainies	BD - 6	CEM P.A Unité 20		3	1,210	27	24	5	19	4	0	0	En raison des contraintes des terrains, le nombre de SDC est fixé à 4. Paute d'espace, aucun box d'hygiène ne sera construit.
	BD - 7	CEM P.A Unité 18		2	728	16	16	5	11	2	6	1*	En raison des contraintes des terrains, le nombre de SDC est fixé à 2.
	BD - 8	CEM Seydina Issa Laye	•	1	688	15	15	0	15	4	6	1*	En raison des contraintes des terrains, le nombre de SDC est fixé à 4.
	BD - 9	CEM Unité 19		6	1,555	35	24	15	9	8	8	0	En raison des contraintes des terrains, le nombre de SDC est fixé à 8.
	BD - 10	CEM Cambéne		4	1,757	39	24	11	13	4	6	1	En raison des contraintes des terrains, le nombre de SDC est fixé à 4.
	BD - 11	CEM HLM Grand Yoff		5	1,249	28	24	6	18	4	6	0	En raison des contraintes des terrains, le nombre de SDC est fixé à 4.
	BD - 12	CEM Cité SUDES 1	•	1	628	14	14	0	14	6	6	1*	En raison des contraintes des terrains, le nombre de SDC est fixé à 6.
	BD - 13	CEM Camp Leblong	•	2	1,053	23	23	0	23	6	6	1	En raison des contraintes des terrains, le nombre de SDC est fixé à 6.
	BD - 14	CEM Kououne		2	582	13	13	7	6	4	0	0	En raison des contraintes des terrains, le nombre de SDC est fixé à 4. Paute d'espace, aucun box d'hygiène ne sera construit.
	BD - 15	CEM Parcelles Assainies	•	3	976	22	22	0	22	16	16	1	En raison des contraintes des terrains, le nombre de SDC est fixé à 16.
Rufisque Département	BD - 16	CEM Mbsouth	•	5	365	8	8	0	8	8	8	1	
	BD - 17	CEM Bambilor II	•	9	425	9	9	0	9	9	10	1	
	BD - 18	CEM Keur Nétye Lo	•	7	625	14	14	9	5	5	6	1*	
	BD - 19	CEM Sangalkam		6	625	14	14	5	9	9	10	0	
	BD - 21	CEM Casiors Sococim	•	8	390	9	9	0	9	4	6	1*	En raison des contraintes des terrains, le nombre de SDC est fixé à 4.
	BD - 22	CEM Bargay		4	2,361	52	24	17	7	6	6	0	En raison des contraintes des terrains, le nombre de SDC est fixé à 6.
	BD - 25	CEM Mbio extension	•	2	780	17	17	0	17	10	10	1*	En raison des contraintes des terrains, le nombre de SDC est fixé à 10.
	BD - 26	CEM Fallou Diop		1	2,459	55	24	17	7	4	0	0	En raison des contraintes des terrains, le nombre de SDC est fixé à 4. Paute d'espace, aucun box d'hygiène ne sera construit.
	BD - 27	CEM Ndirarka/DIAGNE		1	1,586	35	24	10	14	6	0	0	En raison des contraintes des terrains, le nombre de SDC est fixé à 6. Paute d'espace, aucun box d'hygiène ne sera construit.
	BD - 28	CEM Parcelles Assainies Unité 5		2	1,192	26	24	11	13	4	6	0	En raison des contraintes des terrains, le nombre de SDC est fixé à 4.
Guédiawaye	BD - 29	CEM Ndirâne		3	537	12	12	7	5	4	0	1*	En raison des contraintes des terrains, le nombre de SDC est fixé à 4. Paute d'espace, aucun box d'hygiène ne sera construit.
	BD - 30	CEM Darou Salam		4	1,065	24	24	5	19	8	8	0	En raison des contraintes des terrains, le nombre de SDC est fixé à 8.
	Total				25,634	464	464	136	328	187	184	6	

(Note) Le bloc administratif marqué par «*» ne sera pas aménagé comme annexe mais dans le bâtiment de SDC à un étage en raison des contraintes d'espace.

Par ailleurs, en ce qui concerne les trois (3) écoles suivantes, il a été confirmé au cours des concertations avec l'IA Dakar au cours de l'Étude III sur le terrain que, outre la maintenance et les réparations des installations existantes, l'extension des salles de classe sera réalisée dans le cadre d'un projet de l'AFD. Étant donné les difficultés que représente la recherche de sites de remplacement parmi les écoles faisant l'objet du Projet, une liste d'écoles supplémentaires (7 écoles) a été proposée dans la requête présentée par le Ministère de l'Éducation nationale. À l'avenir, il est prévu de déterminer les écoles faisant définitivement l'objet du Projet ainsi que leur nombre précis sur la base des vues de la commission de concertation après l'appel d'offres du premier groupe.

- BD-07 CEM Parcelles Assainies Unité 18
- BD-11 CEM HLM Grand Yoff
- BD-28 CEM Parcelles Assainies Unité 5

2-2-2-5 Plan architectural

(1) Plan de disposition

Dans les collèges existants qui nécessiteront une extension, il faut prendre en considération la position relative entre les bâtiments existants et les bâtiments à construire. Par ailleurs, les bâtiments seront placés en fonction des conditions topographiques ou naturelles de chaque site afin d'assurer l'éclairage naturel ou l'aération naturelle.

(2) Plan d'étage

① Bâtiment de salles de classe

- Conformément à la dimension standard des bâtiments construits par le ministère de l'Education, la surface plane d'une salle de classe sera de 9,25m (sens de faîtage) x 7,25m (entre poutres) (surface de dimension intérieure de 63m²).
- Deux portes d'entrée sont prévues pour chaque salle de classe et une fenêtre pour chaque portée structurelle (4 fenêtres par salle de classe).
- Deux tableaux noirs seront mis en place sur les murs de devant et de derrière de chaque salle dont un côté sera muni d'une estrade.

② Bloc administratif

- Le bloc administratif aura une structure de base similaire au bâtiment de salles de classe et la surface plane du bureau de directeur sera de 3,1m (sens de faîtage) x 7,25m (entre poutres) (surface de dimension intérieure de 19,95m² y compris le magasin).
- La salle de professeurs et la salle de surveillants auront une surface plane de 6,15m (sens de faîtage) x 7,25m (entre poutres) (surface de dimension intérieure de 41,3m², la salle de surveillants inclut le magasin).
- La plupart des sites ne disposent pas de suffisamment d'espace pour la construction. Dans de tels sites, nous envisageons le type de bâtiment qui comprend des pièces pour l'administration au rez-de-chaussée du bâtiment de salles de classe afin d'utiliser efficacement le terrain.
- En utilisant l'espacement des colonnes fixé du type « bâtiment à un étage », nous déterminons la disposition de différentes pièces relatives à la gestion scolaire (bureau de directeur, salle de professeurs, salle de surveillants) du même type que celui de bâtiment sans étage ci-dessus, et le magasin sera aménagé dans l'espace excédentaire (sens de faîtage : 3,1 m × entre poutres : 7,25m).

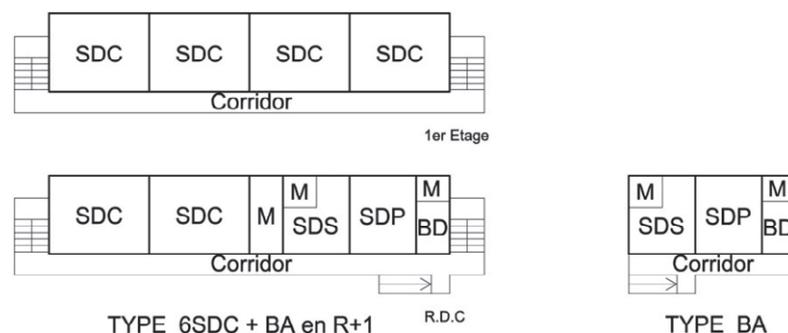


Figure 2-1 Types des Blocs Administratifs

③ Bloc d'hygiène

- Les blocs d'hygiène seront équipés de toilettes à chasse d'eau manuelle si le site est pourvu d'un réseau d'alimentation en eau, ou de latrines s'il n'y en a pas.
- Une pente depuis le sol jusqu'au plancher des boxes afin de faciliter l'accès des personnes handicapées aux toilettes.

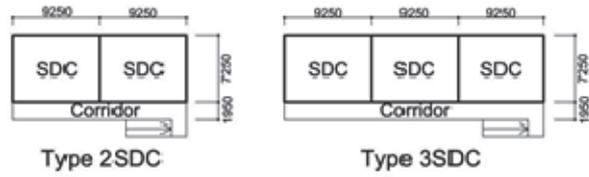
(3) Prototypes d'installations

Les installations seront planifiées en combinant les prototypes indiqués au tableau ci-dessous.

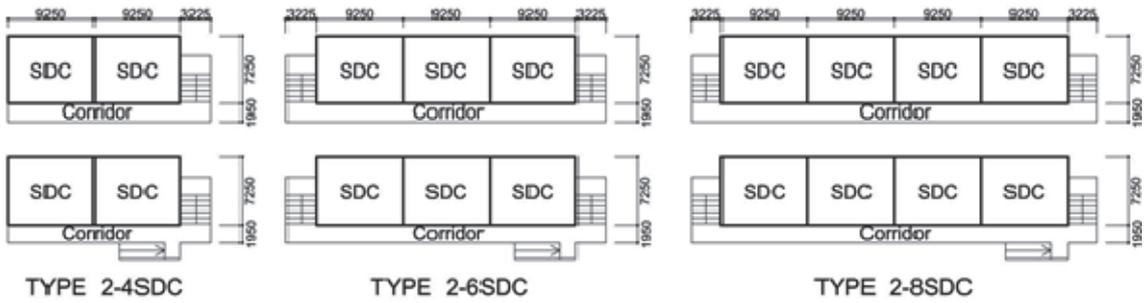
Tableau 2-10 Prototypes

Bâtiment/Bloc	Type		Code de type
Salles de classe	Bâtiment sans étage	2 salles de classe	2SDC
		3 salles de classe	3SDC
	Bâtiment à un étage	4 salles de classe	2-4SDC
		6 salles de classe	2-6SDC
		8 salles de classe	2-8SDC
Salles de classe + Bloc administratif	Bâtiment à un étage	2 salles de classe + Bloc administratif	2-2SDC+BA
		4 salles de classe + Bloc administratif	2-4SDC+BA
		6 salles de classe + Bloc administratif	2-6SDC+BA
Bloc administratif	Bâtiment sans étage		BA
Bloc d'hygiène	Toilettes à chasse d'eau	6 boxes	BH-6
		6 boxes (sans toilettes polyvalentes)	BHa-6
		8 boxes	BH-8
		10 boxes	BH-10
	Latrines	8 boxes	BLR-8
		10 boxes	BLR-10

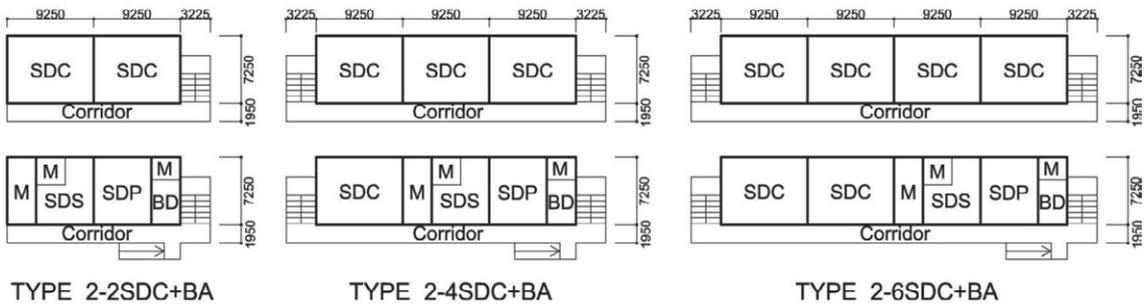
Bloc de salles de classe RDC



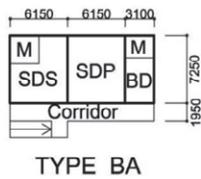
Bloc de salles de classe R+1



Bloc de salles de classe + Administration R+1



Bloc Administratif



Bloc d'hygiène

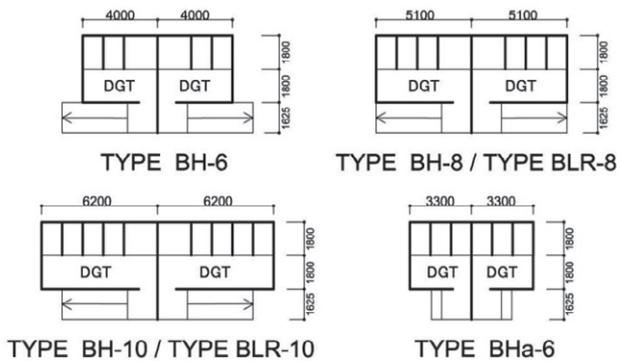


Figure 2-2 Prototypes

(4) Liste des installations à aménager dans les collèges faisant l'objet du Projet

Le tableau 2-11 montre le contenu, les types et les surfaces des installations à aménager dans chaque collège faisant l'objet du Projet. Ce tableau a pour but de ranger leur quantité et leur superficie par lot. La division en lots est expliquée ci-après à l'alinéa 2-4-8 Calendrier d'exécution.

(5) Plan d'élévation/coupe

- Le niveau du plancher des bâtiments de salles de classe et de bloc administratif sera surélevé de 50cm par rapport au niveau du sol afin d'éviter la submersion du plancher pendant la saison des pluies.
- La hauteur du plafond sera de 3,2m (côté aval) afin de s'adapter aux conditions du climat tropical humide. Les panneaux toitures seront mis au comble afin d'éviter la chaleur radiante provenant du toit métallique.
- Les fenêtres seront celles à deux battants + persiennes mobiles afin de favoriser une aération naturelle. Par ailleurs, nous installerons les fenêtres jusqu'au-dessous de poutres et avec une imposte pour distribuer les rayons du soleil à l'intérieur de la salle par l'éclairage naturel.

(6) Structure / Méthode de construction

① Types de structure

Conformément aux méthodes de construction conventionnelles au Sénégal, nous adoptons les types de structure suivants :

- La structure principale est une ossature en béton armé ;
- Utiliser les blocs de béton creux pour les murs extérieurs et les murs de refend ; et
- La toiture sera en charpente métallique.

② Sol / Fondations

Le sol des sites du Projet étant relativement bon, nous adopterons en principe la fondation en semelle isolée ou en semelle filante dont la taille sera conçue en fonction de la capacité portante du sol de chaque site. Il faudra remplacer par de la « bonne terre » la couche superficielle des sites où la présence de sol gonflant a été confirmée, et ce sur une épaisseur suffisante pour ne pas avoir d'impact négatif sur la fondation ou la dalle.

③ Force extérieure pour la conception

La force sismique ne sera pas prise en compte étant donné qu'il n'existe pas de tremblement de terre au Sénégal. Quant à la force de pression du vent pour la conception, nous prendrons une vitesse maximale de 169 km/h et une vitesse moyenne de 131 km/h conformément à la carte de répartition des forces du vent.

④ Norme de conception

Nous effectuerons la conception des structures en adoptant la charge conformément à la norme française.

(7) Plan des installations électriques

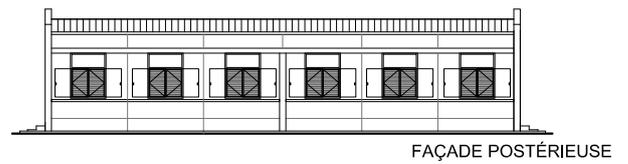
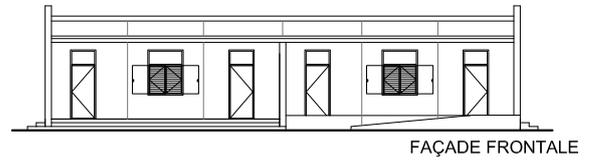
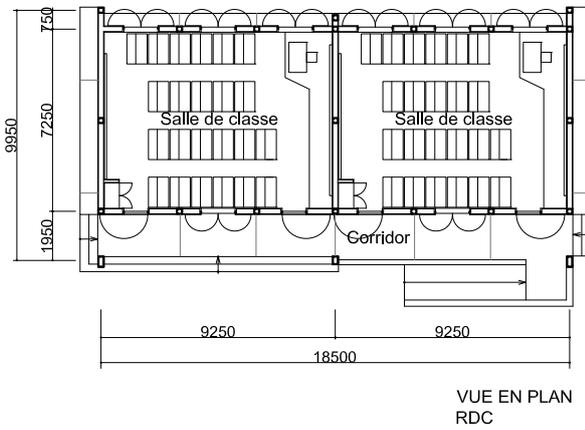
- Chaque salle de classe sera équipée de 6 éclairages et de 4 prises électriques.
- Le bureau de directeur sera équipé de 2 éclairages et de 2 prises électriques. Et la salle de professeurs et la salle de surveillants seront équipées de 4 éclairages et de 2 prises électriques.
- Pour les sites dépourvus des installations d'alimentation électrique, les installations électriques, y compris le conduit vide, ne seront pas prises en compte dans le Projet.

(8) Plan des installations d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées / Plan des installations sanitaires

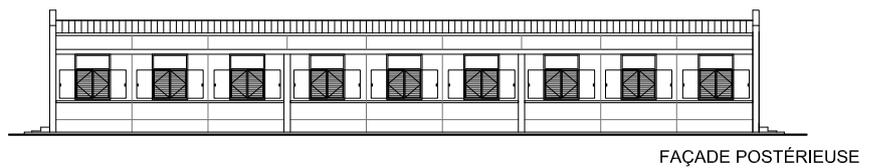
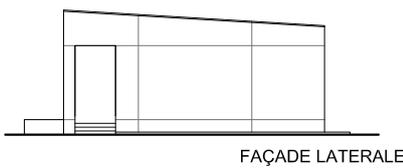
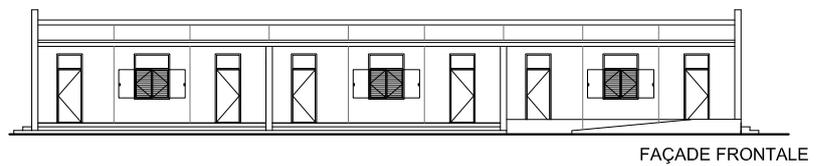
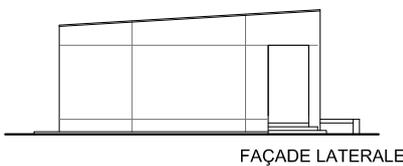
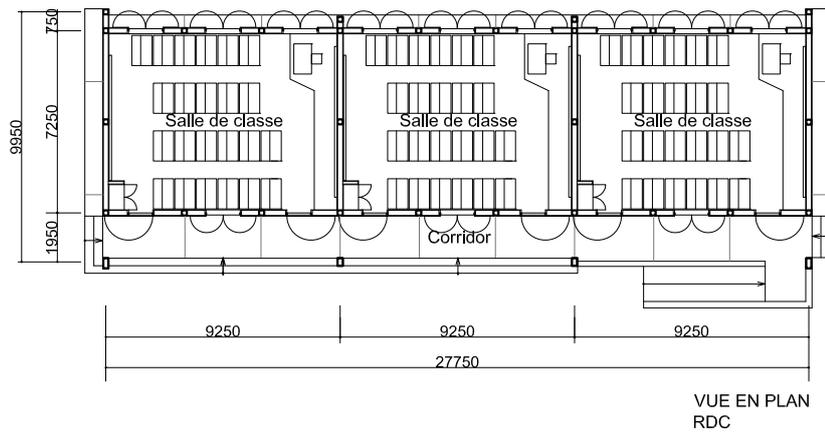
- Les blocs d'hygiène seront alimentés par le réseau d'eau de ville ou par les puits installés à l'intérieur du site ou au niveau de la route frontale. Les eaux usées seront traitées par les fosses septiques et infiltrées dans le sol du site.
- Nous installerons des latrines dans les sites sans alimentation en eau.

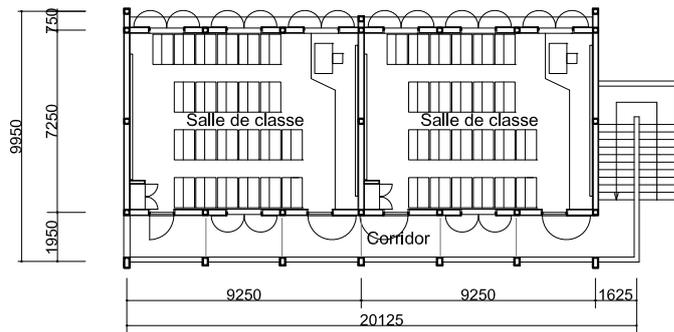
2-2-3 Plans de la conception sommaire

Bloc de salles de classe Type 2SDC

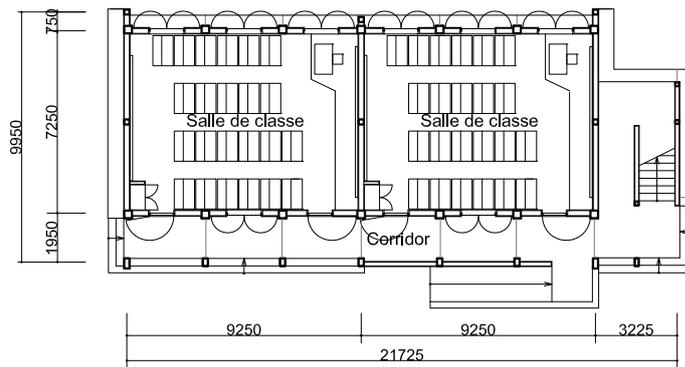


Bloc de salles de classe Type 3SDC

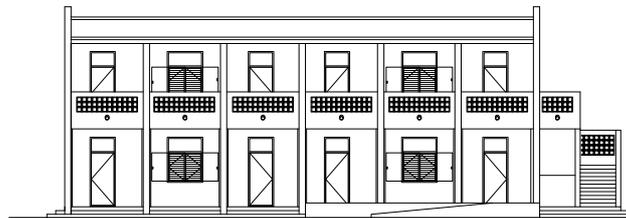




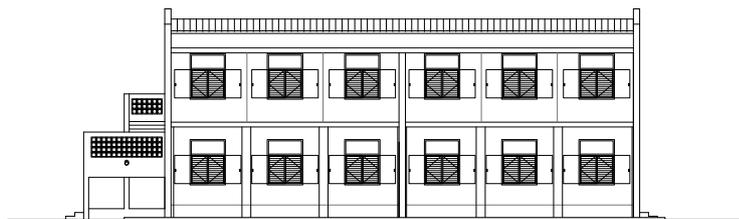
VUE EN PLAN
1ER ETAGE



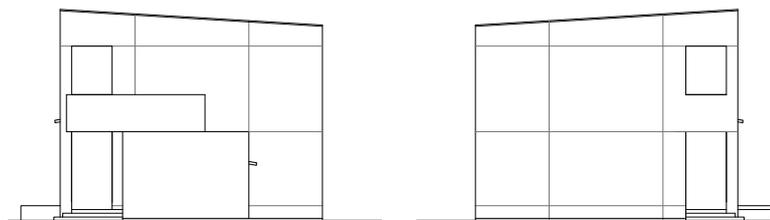
VUE EN PLAN
RDC



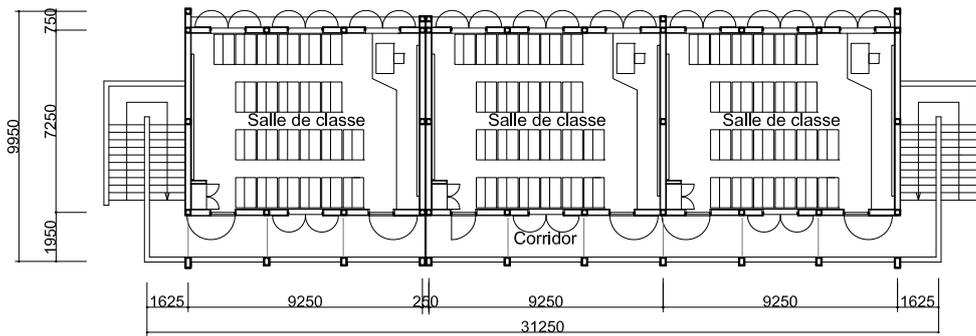
FAÇADE FRONTALE



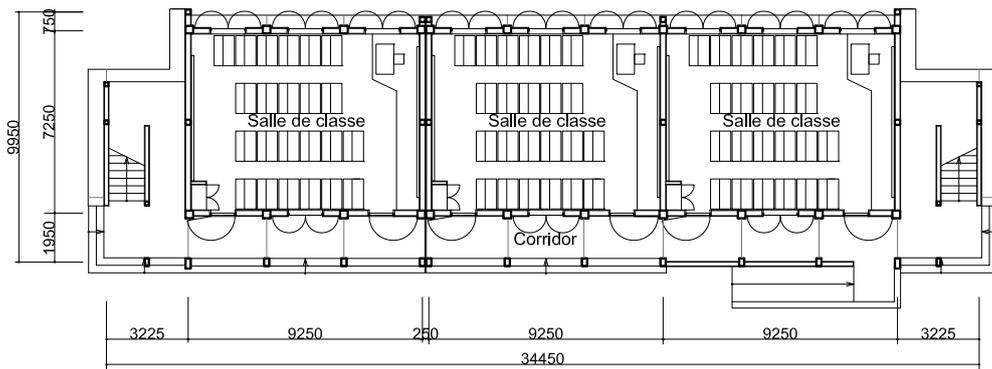
FAÇADE POSTÉRIEUSE



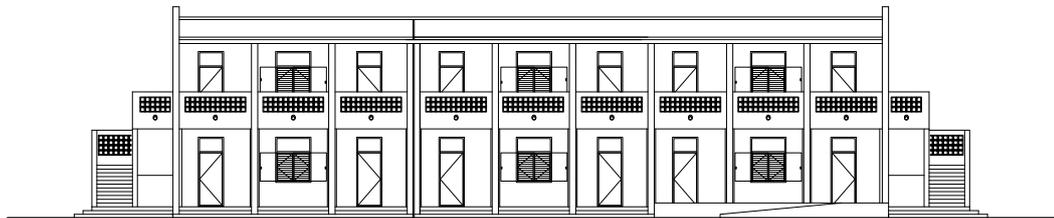
FAÇADE LATÉRALE



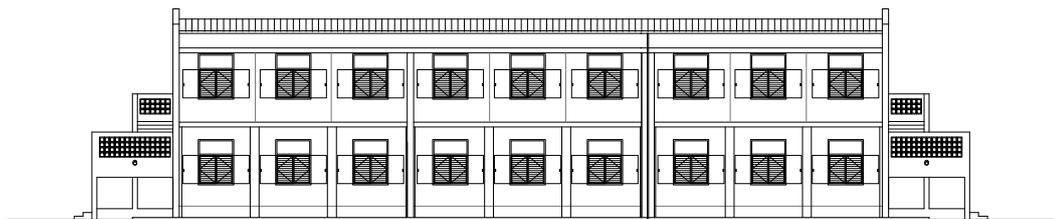
VUE EN PLAN
1ER ETAGE



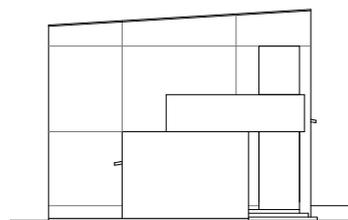
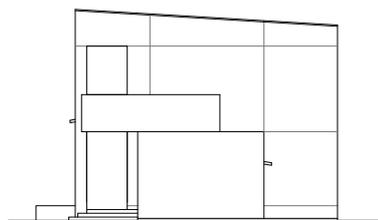
VUE EN PLAN
RDC



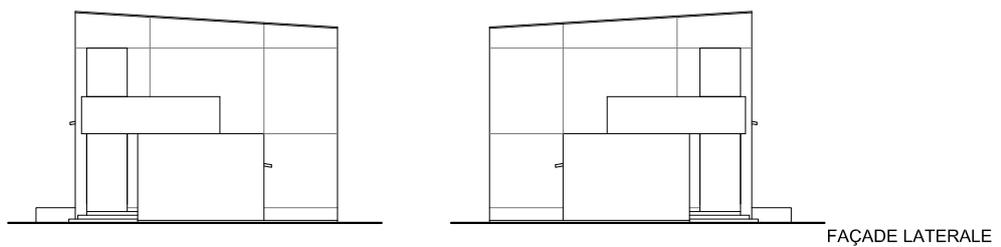
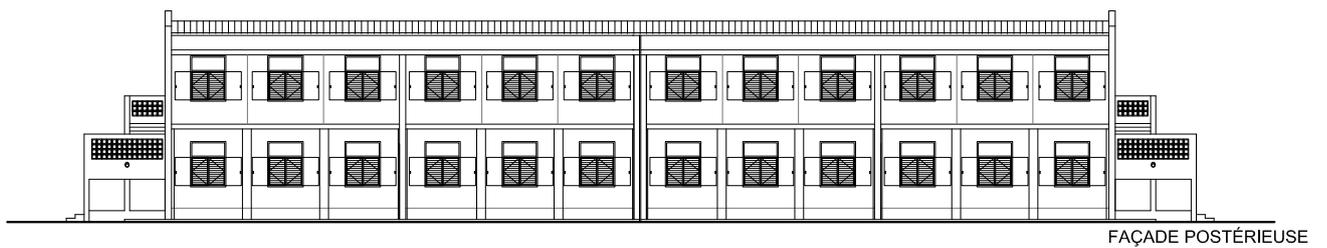
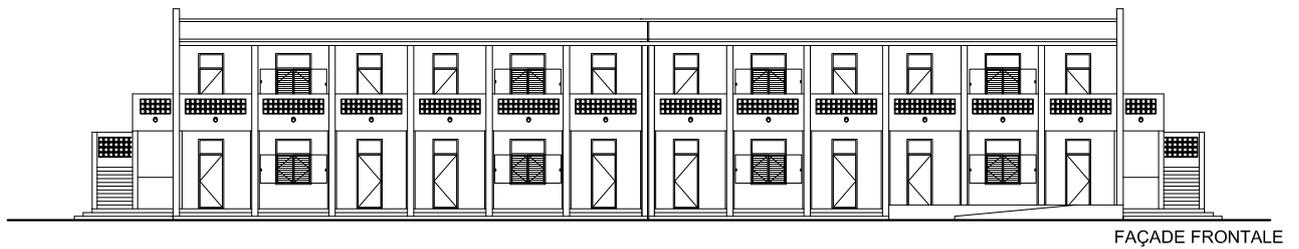
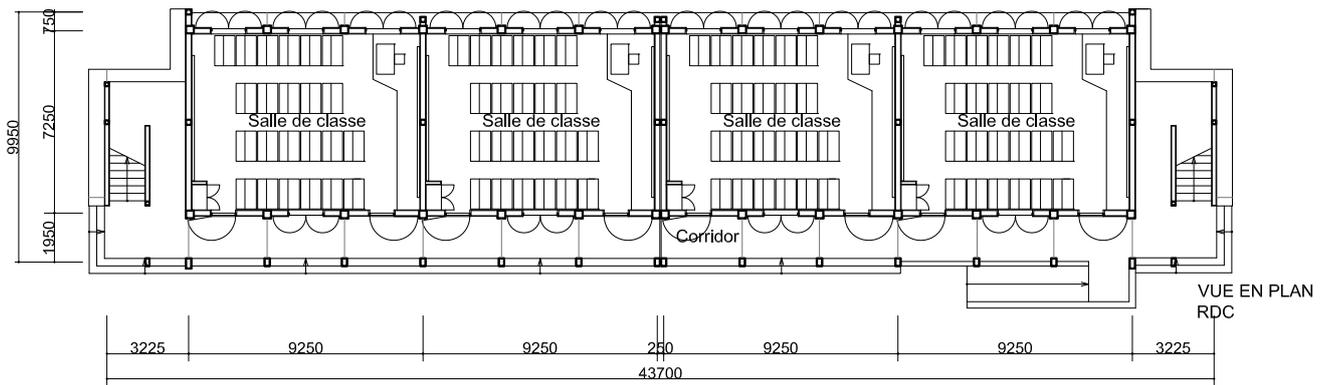
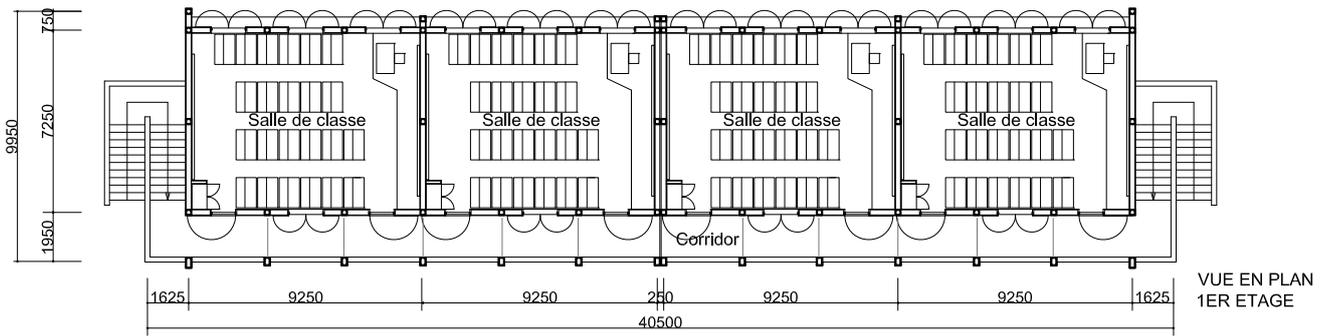
FAÇADE FRONTALE



FAÇADE POSTÉRIEUSE



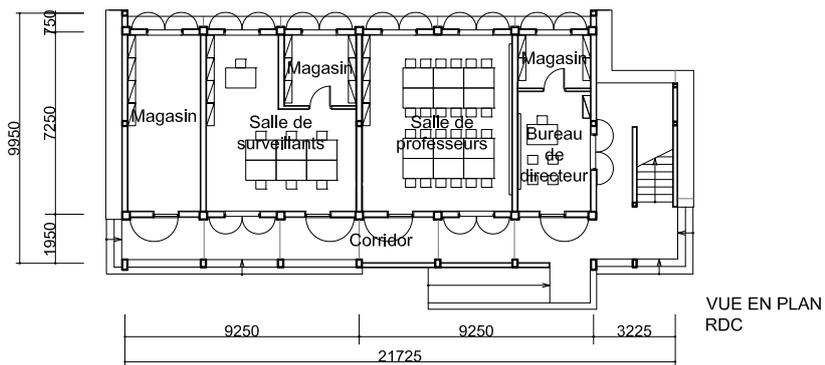
FAÇADE LATÉRALE



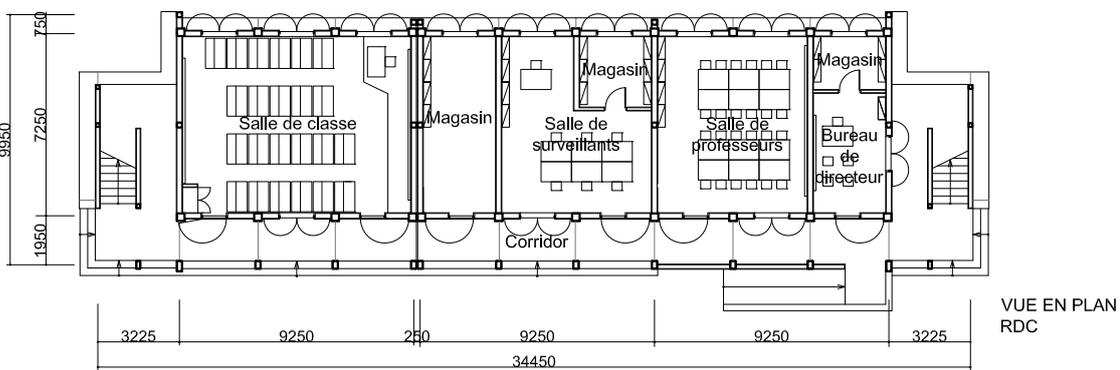
BLOC DE SALLES DE CLASSE Type 2-8SDC

E:1/300

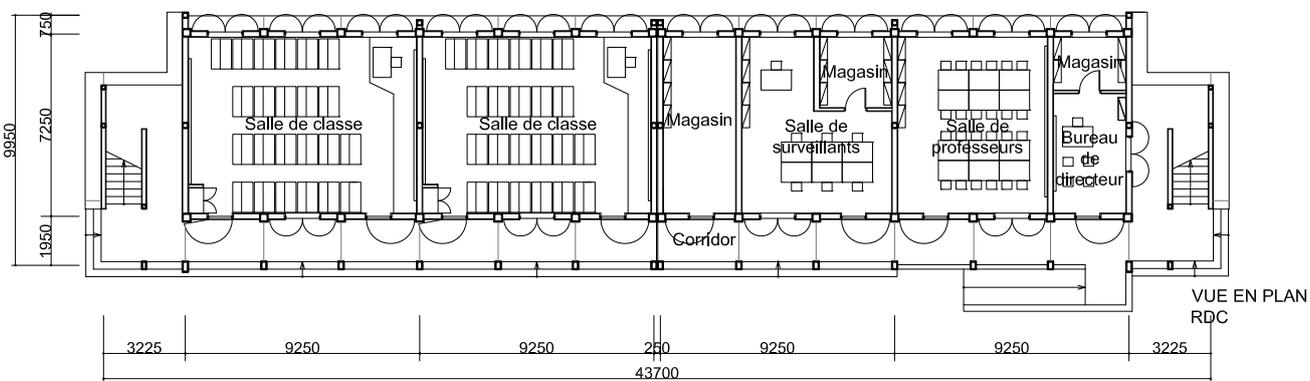
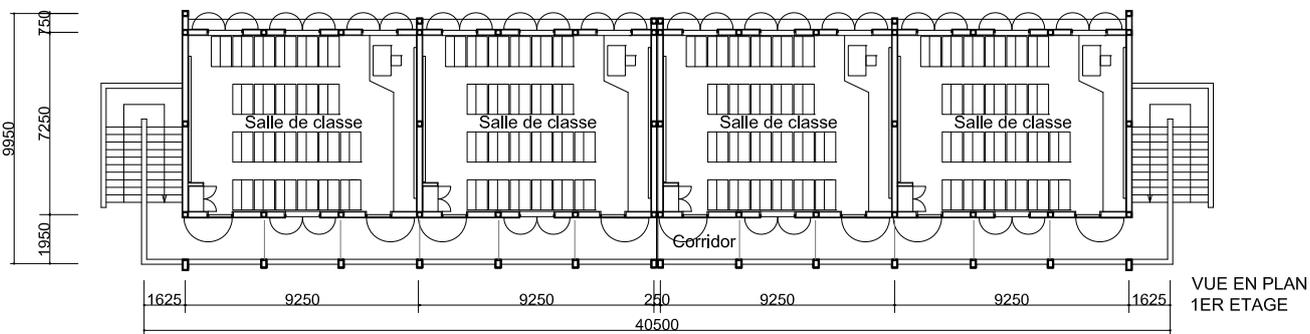
Type 2-2SDC+BA



Type 2-4SDC+BA

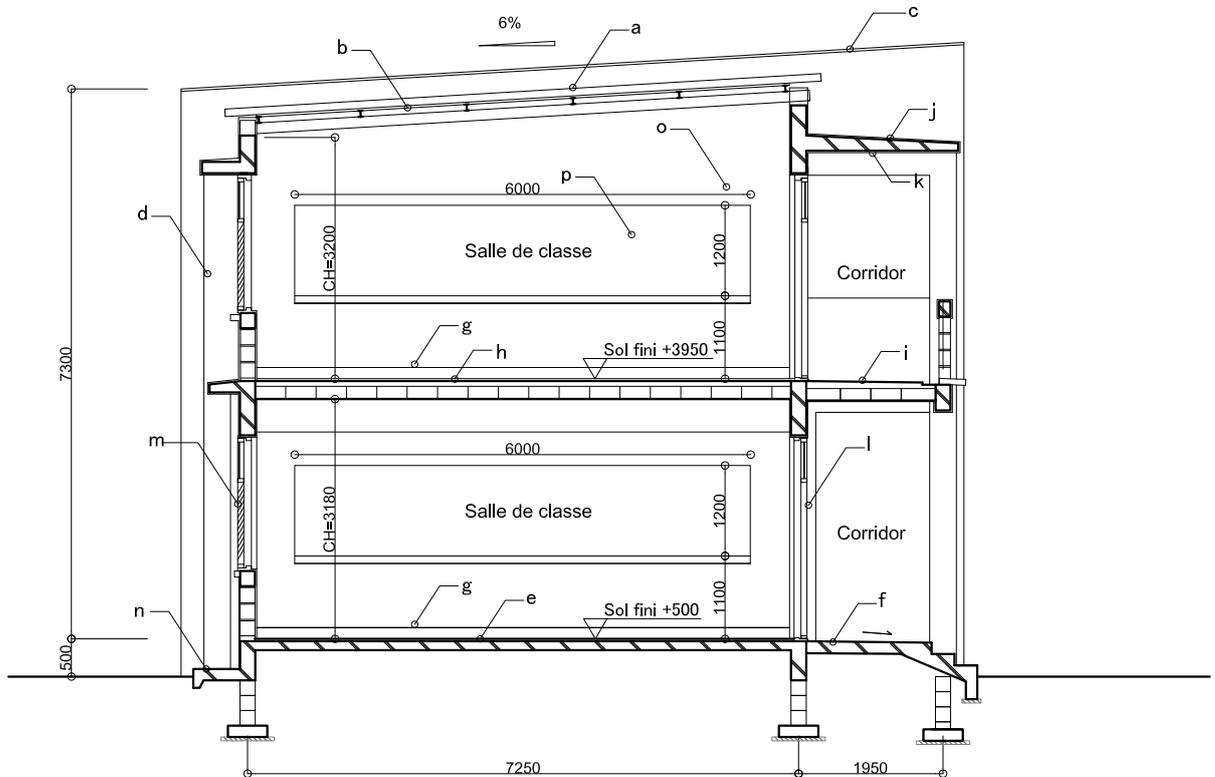
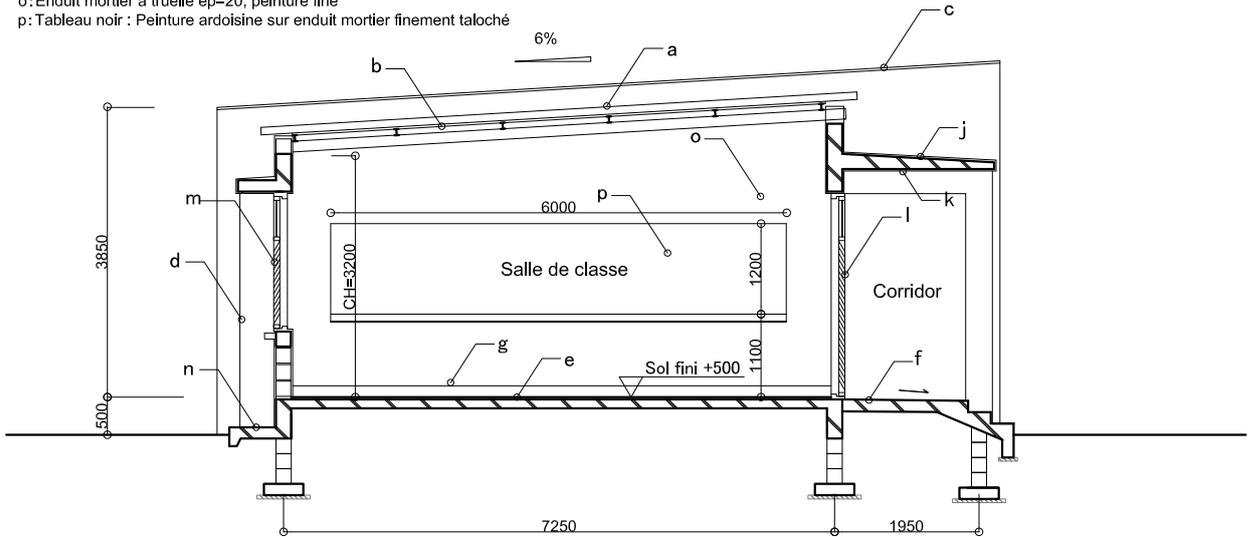


Type 2-6SDC+BA

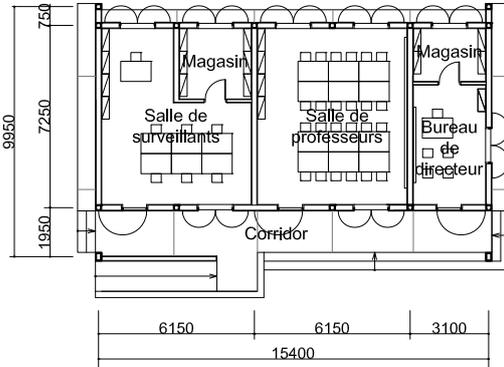


BLOC DE SALLES DE CLASSE Finition :

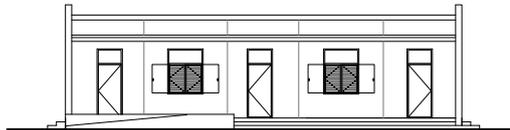
- a: Tôle bac Alu-zinc ep=0.7 sur le film bituminé
- b: Isolant : Panneaux MDF ep=15
- c: Plaque Alu-zinc
- d: Enduit tyrolien coloré sur enduit mortier ep=25 de base
- e: Finition en carreaux sur dalle en béton armé
- f: Finition du béton lissé à la truelle métallique sur dallage en béton armée
- g: Estrade : Finition en carreaux sur la dalle en béton
- h: Finition en carreaux sur plancher en hourdis
- i: Finition du béton lissé à la truelle métallique sur plancher en hourdis
- j: Enduit mortier imperméable ep=30 sur dalle en béton
- k: Enduit mortier à truelle ep=10, peinture fine
- l: Porte pleine en acier avec plexiglass, peinture à huile
- m: Fenêtre persienne en acier avec plexiglass, peinture à huile
- n: Finition du béton lissé à la truelle métallique sur dallage en béton armée
- o: Enduit mortier à truelle ep=20, peinture fine
- p: Tableau noir : Peinture ardoisine sur enduit mortier finement taloché



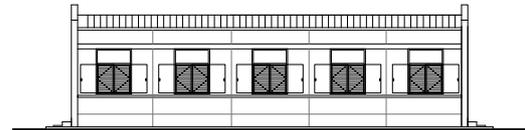
Bloc administratif Type BA



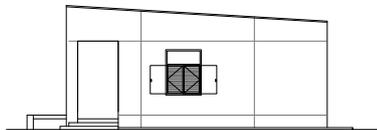
VUE EN PLAN
RDC



FAÇADE FRONTALE



FAÇADE POSTÉRIEURE



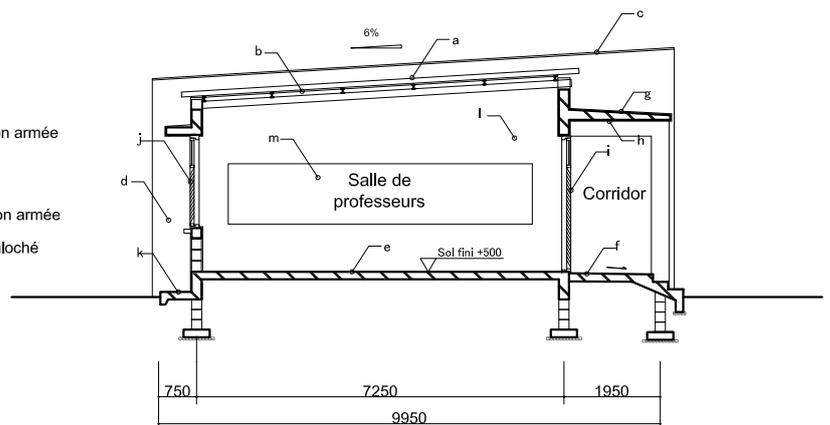
FAÇADE LATÉRALE
DROITE



FAÇADE LATÉRALE
GAUCHE

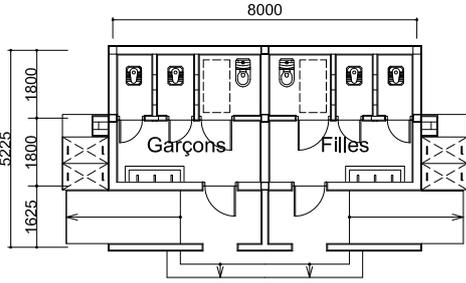
BLOC ADMINISTRATIF Finition :

- a: Tôle bac Alu-zinc $\epsilon_p=0.7$ sur le film bituminé
- b: Isolant : Panneaux MDF $\epsilon_p=15$
- c: Plaque Alu-zinc
- d: Enduit tyrolien coloré sur enduit mortier $\epsilon_p=25$ de base
- e: Finition en carreaux sur dalle en béton armé
- f: Finition du béton lissé à la truelle métallique sur dallage en béton armée
- g: Enduit mortier imperméable $\epsilon_p=30$ sur dalle en béton
- h: Enduit mortier à truelle $\epsilon_p=10$, peinture fine
- i: Porte pleine en acier avec plexiglass, peinture à huile
- j: Fenêtre persienne en acier avec plexiglass, peinture à huile
- k: Finition du béton lissé à la truelle métallique sur dallage en béton armée
- l: Enduit mortier à truelle $\epsilon_p=20$, peinture fine
- m: Tableau noir : Peinture ardoisine sur enduit mortier finement taloché



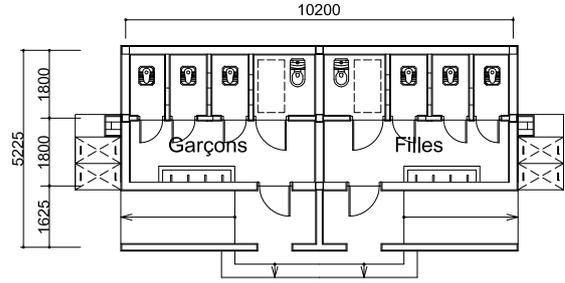
COUPE TRANSVERSALE
1/ 150 ème

Bloc d'hygiène Type BH

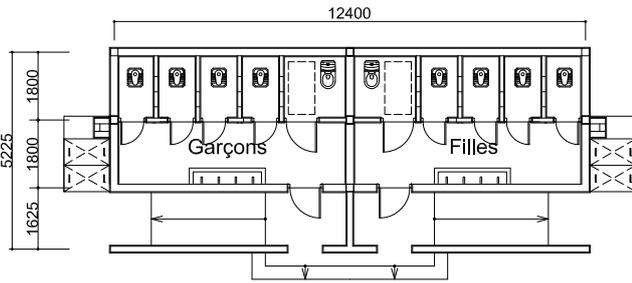


VUE EN PLAN

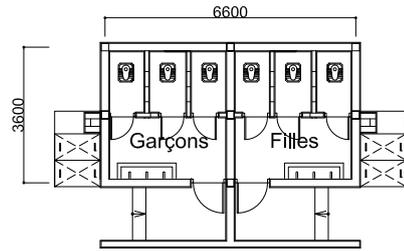
Type BH-6



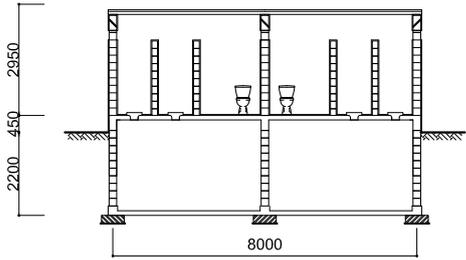
Type BH-8



Type BH-10

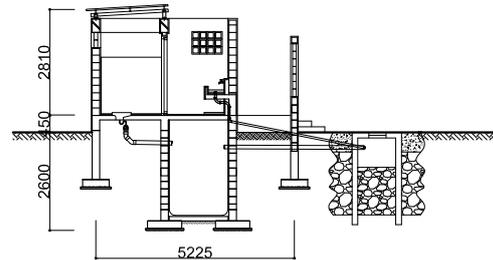


Sans cabine de toilette polyvalent Type BHa-6

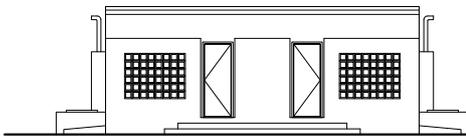


COUPE LONGITUDINALE

Type BH-6

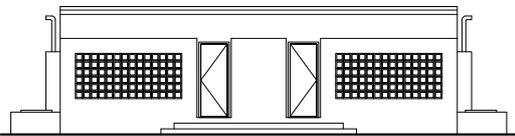


COUPE TRANSVERSALE

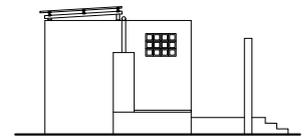


FAÇADE FRONTALE

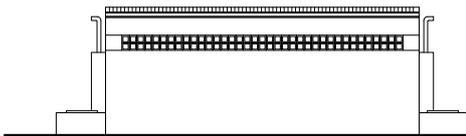
Type BH-6



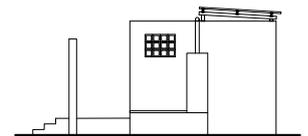
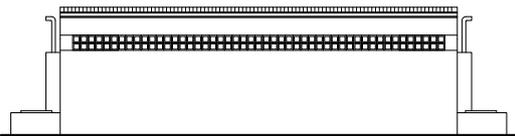
Type BH-8



FAÇADE LATÉRALE

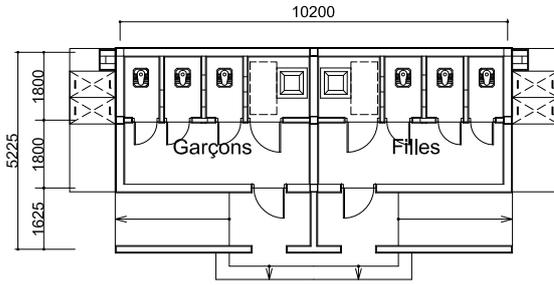


FAÇADE POSTÉRIEUSE



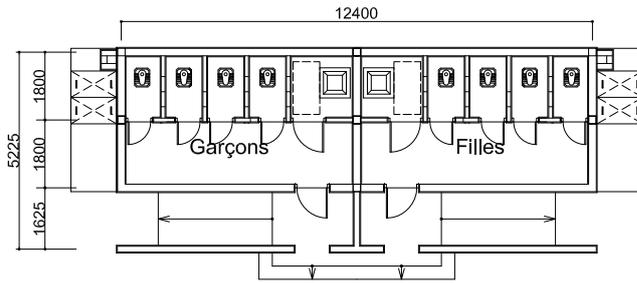
FAÇADE LATÉRALE

Bloc de latrines rurales Type BLR

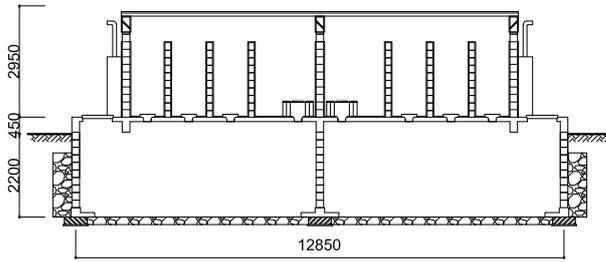


VUE EN PLAN

Type BLR-8

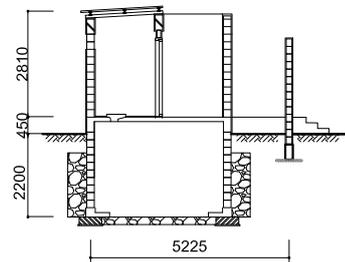


Type BLR-10

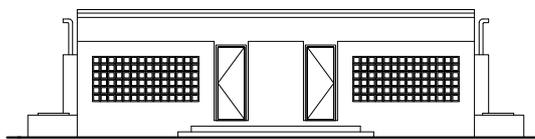


COUPE LONGITUDINALE

Type BLR-8

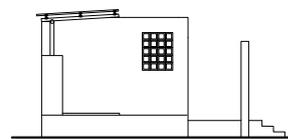


COUPE TRANSVERSALE

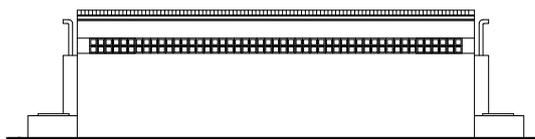


FAÇADE FRONTALE

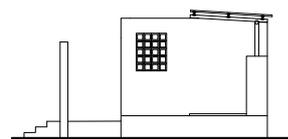
Type BLR-8



FAÇADE LATÉRALE



FAÇADE POSTÉRIEUSE



FAÇADE LATÉRALE

2-2-4 Plan d'exécution des travaux / Plan d'approvisionnement

2-2-4-1 Principes d'exécution des travaux / Principes d'approvisionnement

(1) Mise en œuvre du Projet par le système d'Agent d'approvisionnement

Le présent Projet dont les services consistent entre autres dans la supervision de l'approvisionnement en produits et services, la gestion financière et la construction des installations sera exécuté par l'Agent d'approvisionnement. L'Agent d'approvisionnement est une entité chargée de l'exécution du Projet en tant que mandataire du gouvernement sénégalais et pour le compte de ce dernier, et à ce titre il assure la gestion financière, l'approvisionnement en produits et services et la supervision de l'exécution.

Le présent Projet devra passer à l'étape de la mise en œuvre après la signature de l'Echange de Notes (E/N) relative à la mise en œuvre du Projet entre les deux gouvernements et celle de l'Accord de Don (A/D) entre le gouvernement du pays bénéficiaire et la JICA. Le gouvernement sénégalais conclura l'Accord de prestation des services pour l'approvisionnement avec l'Agent d'approvisionnement sur la base de l'Arrangement concernant les Modalités d'Application (M/A) annexé à l'Echange de Notes (E/N).

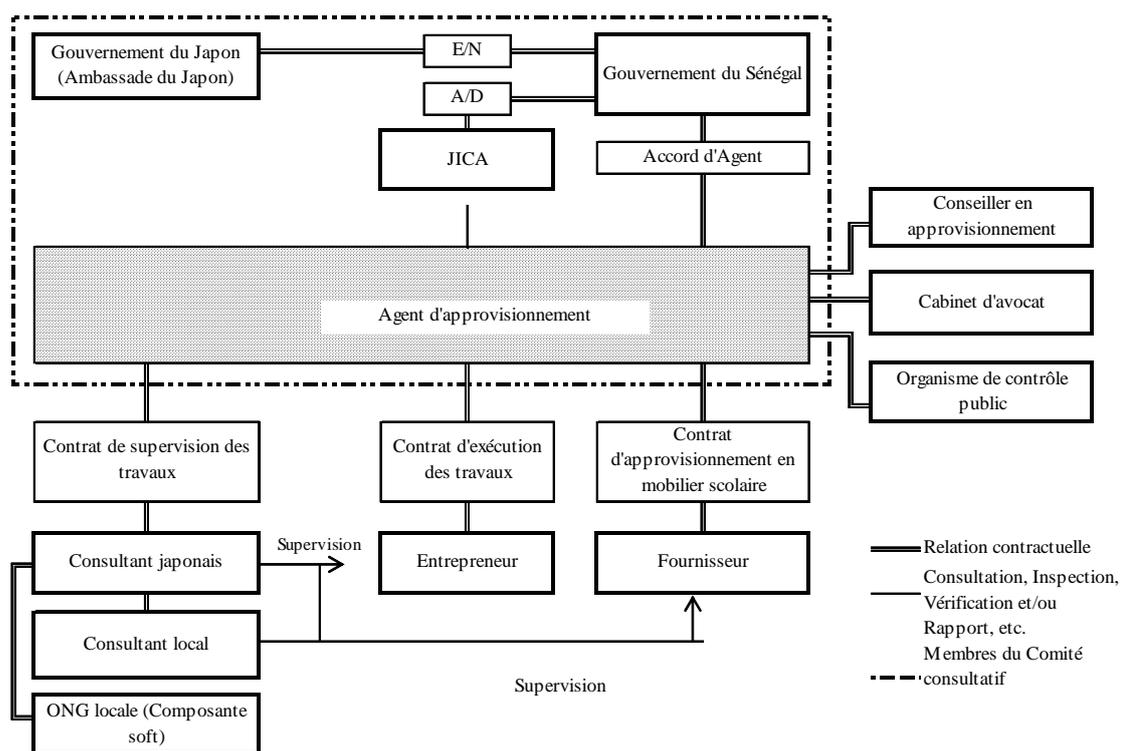


Figure 2-3 Schéma d'exécution du Projet (ébauche)

(2) Comité consultatif

Après la signature de l'Echange de Notes (E/N), un comité consultatif sera mis en place (ci-après désigné par le « Comité »). Le Comité est composé de représentants du gouvernement sénégalais (le MEN et le Ministère des Finances) et de la JICA Sénégal ainsi que de l'Agent d'approvisionnement

en tant que conseiller. Le Comité sera le lieu de discussion et d'ajustement des divers problèmes qui se posent pendant la mise en œuvre du Projet.

(3) Agent d'approvisionnement

L'Agent d'approvisionnement procédera, en tant que représentant du MEN, à la gestion financière, aux divers approvisionnements (avocat, organisme de contrôle public, conseiller d'approvisionnement (expert-comptable), consultant pour la supervision d'exécution des travaux, entreprise(s) de construction, fournisseur(s) de mobiliers) et à la supervision d'exécution.

Le personnel à employer par l'Agent d'approvisionnement dans le cadre du présent Projet sera comme suit :

Tableau 2-12 Disposition du personnel de l'Agent d'approvisionnement

Personnel		Rôles
Japonais	Superviseur	Superviser et gérer l'ensemble des services de l'Agent d'approvisionnement. Il sera envoyé sur place lors de la (les) soumission(s) et à l'achèvement du Projet.
	Superviseur adjoint résident	Rester au pays bénéficiaire tout au long de la période des services de la soumission ¹³ et de la supervision des travaux en tant que responsable résident de l'Agent d'approvisionnement.
	Rédacteur du dossier d'appel d'offres	Créer les dossiers d'appel d'offres relatifs à la construction des installations et à l'approvisionnement des équipements au Japon.
	Gestionnaire des contrats et des financements	Mettre en œuvre les services relatifs aux contrats avec les entreprises, aux paiements et à la gestion des financements au Japon.
Personnel local	Administrateur	Travaillant dès le démarrage jusqu'à l'achèvement du Projet, il procède à la pratique de la gestion des fonds pour le Projet.
	Interprète	Il s'agit d'un interprète français-anglais (ou japonais) mis en place lors des séances d'explication sur place, de l'évaluation de la soumission, de la négociation du contrat pendant la période des services de l'appel d'offres et de l'achèvement du Projet.

(4) Consultant pour la supervision des travaux

L'Agent d'approvisionnement conclura un contrat dans le cadre du Don accordé au Projet en vue d'engager le consultant pour la supervision des travaux (ci-après désigné par le « Consultant ») qui prêtent les services d'assistance dans la soumission et la supervision d'exécution des travaux. En principe, le consultant japonais qui a réalisé l'étude préparatoire du présent Projet sera désigné en tant que Consultant pour la supervision des travaux suite à la recommandation de la JICA avec l'approbation du gouvernement sénégalais.

Les tâches du Consultant sont comme suit :

¹³ Pendant la période de l'appel d'offres, le Superviseur adjoint résident du projet Louga/Kaolack est également chargé des services du présent Projet par cumul avec mois-hommes de 2,5 mois d'affectation.

【Phase de l'appel d'offres】

- Procéder à l'étude des sites de toutes les écoles concernées pour vérifier si l'on peut démarrer le Projet ou non ;
- Établir les plans de conception détaillée, les spécifications et le tableau de bordereau de quantité sur la base des documents élaborés lors de l'étude préparatoire ;
- Assister l'Agent d'approvisionnement dans l'élaboration du dossier d'appel d'offres sous l'aspect technique ;
- Assister l'Agent d'approvisionnement dans la mise en œuvre de la soumission, de l'évaluation de la soumission et de la négociation du contrat sous l'aspect technique ; et

【Phase de la supervision des travaux】

- Visiter les chantiers de construction site par site / effectuer la vérification, le conseil et le contrôle concernant la qualité des travaux, le calendrier des travaux et la sécurité inscrits dans le dossier d'appel d'offres / rapporter le résultat des services ci-dessus périodiquement à l'Agent d'approvisionnement ;
- Effectuer l'inspection sur l'état d'avancement des travaux et communiquer le résultat de ladite inspection à l'Agent, lorsque l'entrepreneur fait une demande de paiement à l'Agent d'approvisionnement ;
- Effectuer l'inspection lors de l'achèvement des travaux et communiquer le résultat à l'Agent d'approvisionnement ;
- Effectuer l'inspection de vices un (1) an après l'achèvement des travaux et communiquer le résultat à l'Agent d'approvisionnement ;
- Mettre en œuvre la composante soft.

Le Consultant emploiera un consultant local sénégalais en tant que sous-traitant pour la mise en œuvre des services de la supervision des travaux. Également pour la mise en œuvre de la composante soft, il emploiera un consultant local et une ONG en sous-traitance. Pour ce qui concerne le système de la supervision des travaux, il est prévu d'installer un bureau de supervision des travaux dans la région de Dakar pour superviser les travaux de chaque site. La figure 2-4 montre l'organigramme de la supervision des travaux par le Consultant et le tableau 2-13 indique la disposition du personnel.

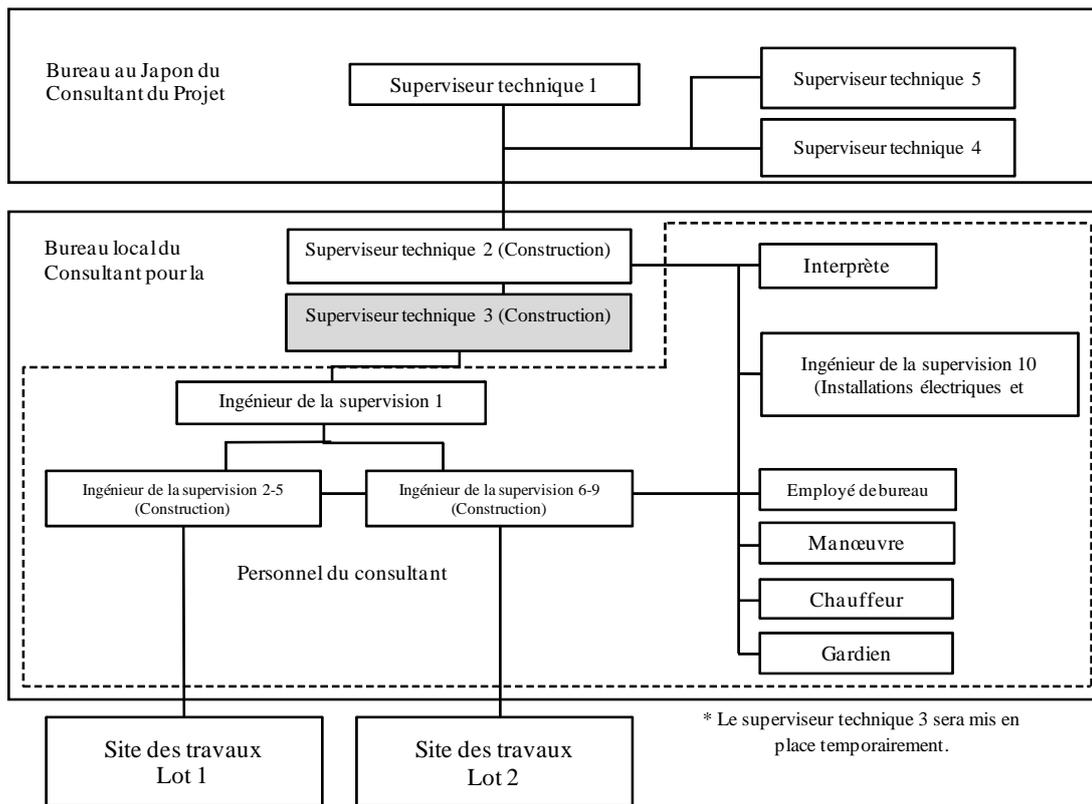


Figure 2-4 Organigramme de la supervision des travaux

Tableau 2-13 Disposition du personnel du Consultant

Personnel		Rôle
Japonais	Superviseur technique 1 (Services de la soumission)	Gérer l'ensemble des services du Consultant dans la conception et la supervision des travaux ainsi que la soumission.
	Superviseur technique 2 (Supervision des travaux / Construction)	Assurer la supervision des travaux sur place dès le démarrage jusqu'à l'achèvement des travaux de construction. Effectuer l'inspection de vices un an après la réception des travaux.
	Superviseur technique 3 (Supervision des travaux / Construction)	Assurer les mêmes services que le superviseur technique 2. Affecté uniquement pendant la période de chevauchement des travaux du 1 ^{er} groupe et du 2 ^{ème} groupe.
	Superviseur technique 4 (Estimation du coût)	Assister dans l'établissement du dossier d'appel d'offres et dans l'évaluation de la soumission dans le cadre des services de l'appel d'offres en collaborant avec le superviseur technique 1 et réviser les prix de référence avant chaque séance de dépouillement.
	Superviseur technique 5 (Supervision des travaux / Construction)	Effectuer une visite de supervision sur place une fois par groupe respectivement pour les 1 ^{er} et 2 ^{ème} groupes afin de confirmer et de compléter la façon de supervision ainsi que de renforcer le contenu et le système de supervision.
	Administrateur de la composante soft	Gérer l'ensemble des services de la composante soft. Venir au Sénégal au début, au milieu et à la fin des services afin de lancer et de vérifier le contenu des activités. Donner des conseils et des instructions au fur et à mesure de la nécessité en recevant les rapports d'activités par le personnel local pendant l'absence au Sénégal.

Local	Ingénieur de la supervision 1 (Ingénieur en chef, Construction)	Assister le superviseur technique 1 pendant la période des services de la soumission. Superviser les ingénieurs de la supervision en travaillant en permanence au niveau du bureau local pendant la période de la supervision des travaux.
	Ingénieur de la supervision 2 à 5 (Construction)	Travailler en permanence au bureau de la supervision des travaux pour assurer la supervision des travaux en effectuant la visite en ronde des sites en charge.
	Ingénieur de la supervision 6 à 9 (Construction)	Assurer les mêmes services que l'ingénieur de la supervision 2 à 5. Se charger du 2 ^{ème} groupe.
	Ingénieur 10 (Installations électriques et mécaniques)	Travailler au bureau de la supervision des travaux pendant la période des travaux des installations pour assurer la supervision des travaux en effectuant la visite en ronde des sites en charge.
	Employé de bureau	Travailler en permanence à chaque bureau de supervision des travaux pendant la période de la supervision des travaux pour assurer le travail de bureau.
	Responsable de la composante soft (Sensibilisation)	Parmi les activités de la composante soft, il se charge de la formation relative à l'entretien et à la gestion de l'hygiène dans les collèges, et de la liaison avec les organismes concernés. Par ailleurs, pendant l'absence de l'administrateur de la composante soft au Sénégal, il rapporte à ce dernier les activités y compris celles de la personne en charge de l'aspect technique.
	Responsable de la composante soft (Aspect technique)	Parmi les activités de la composante soft, il se charge de l'aspect technique de la formation technique lors de la séance de visite des établissements et de la modification des directives.

(5) Entrepreneur(s)

Les entrepreneur(s) sera(seront) sélectionné(s) parmi les entreprise(s) de construction sénégalaise(s) par l'appel d'offres ouvert. Les entreprise(s) de la catégorie D (catégorie la plus élevée) feront l'objet de cet appel d'offres.

(6) Fournisseur(s) (mobilier scolaire)

Sélectionné(s) par l'appel d'offres ouvert, le(les) fournisseur(s) devra(devront) fabriquer et livrer le mobilier scolaire conformément aux documents contractuels du(des) contrat(s) avec l'Agent d'approvisionnement.

(7) Cabinet d'avocat

Nous engagerons un avocat-conseil pour vérifier le contenu de divers documents contractuels ou la prise de mesures contre les procès ou les différends, etc. Nous adopterons une méthode plus efficace de l'approvisionnement des services en utilisant le cabinet d'avocat ayant l'expérience des deux précédents projets.

(8) Bureau de contrôle (Organisme d'inspection tiers)

Au Sénégal, la garantie décennale après la réception étant obligée aux entrepreneurs, le suivi et l'inspection des travaux doivent être assurés par un bureau de contrôle. Le bureau de contrôle ayant des expériences dans les deux précédents projets ou des projets de coopération réalisés par d'autres bailleurs de fonds sera sélectionné.

(9) Conseiller en approvisionnement (expert-comptable)

Il est fort possible que la faiblesse financière chez les entrepreneurs locaux provoque un retard des travaux, ce qui a déjà posé, en effet, des problèmes de retard ou de résiliation de contrats dans le passé lors de l'exécution des projets de coopération pour le développement des communautés. Nous engagerons donc l'expert-comptable en tant que conseiller en approvisionnement dans ce Projet pour vérifier l'état financier des soumissionnaires lors de l'évaluation de leur offre.

Dans les projets précédents, l'Agent d'approvisionnement a effectué la validation de la garantie de bonne fin, la vérification de la ligne de crédit et la confirmation du paiement des impôts, alors que nous allons confier au conseiller en approvisionnement (expert-comptable) les services de jugement de la solidité financière. De ce fait, il n'y a pas de chevauchements de services avec l'Agent d'approvisionnement.

2-2-4-2 Points à retenir relatifs à l'exécution des travaux et à l'approvisionnement

(1) Structure pour la supervision

Dans le Projet, les travaux sont mis en œuvre simultanément dans plusieurs sites dispersés sur une grande étendue. Pour ce faire, il est important que la structure pour la supervision des travaux soit

établie pour superviser les chantiers à une fréquence régulière. Plus concrètement, nous installerons le bureau pour la supervision à Dakar au sein duquel le superviseur japonais et le consultant local permanents seront affectés afin de procéder aux rondes de supervision des chantiers d'un lot toujours en équipe de plus de deux personnes.

La fréquence de supervision sera de 2 fois par mois pour le superviseur japonais et de 2 à 3 fois par semaine pour le consultant local.

(2) Introduction de l'atelier des travaux

Dans les deux précédents projets, l'atelier des travaux a été organisé par chaque groupe de travaux à l'aide d'une maquette en vraie grandeur afin d'assurer une qualité régulière et de minimiser les risques de retard par rapport au délai des travaux. Il est prévu d'effectuer des travaux de prototype et d'organiser un atelier avant de commencer chaque type de travaux dans le but de faire approfondir la compréhension par les entrepreneurs en matière de qualité exigée. La qualité des travaux sera ainsi régulière et les travaux de réfection et de retouche seront minimisés. Comme la construction des installations dans ce projet se fait au niveau des sites dispersés, la nécessité de ces mesures serait encore plus forte. De ce fait, l'atelier des travaux sera également introduit pour ce Projet pour instruire les entrepreneurs d'une part, et les manuels de supervision seront élaborés pour une supervision uniforme d'autre part.

2-2-4-3 Tâches à prendre en charge pour les travaux et l'approvisionnement/l'installation

La mise en œuvre sûre des travaux à la charge de la partie sénégalaise est indispensable pour le bon déroulement du présent Projet. En tant que travaux préparatoires avant le démarrage des travaux, seront nécessaires la démolition et l'enlèvement des installations existantes et des obstacles se trouvant dans les terrains prévus pour la construction ainsi que leur déplacement. Le calendrier des travaux serait retardé au cas où ces travaux préparatoires ne seraient pas exécutés avant le démarrage des travaux du Projet. Pour éviter ce qui précède, l'enlèvement et le déplacement des ouvrages existants se trouvant aux endroits où les bâtiments du Projet sont prévus seront réalisés par la partie japonaise, et la démolition et l'enlèvement des autres ouvrages ou obstacles qui n'entravent pas la mise en œuvre du Projet par la partie sénégalaise. Par ailleurs, les travaux d'amenée de l'infrastructure (électricité et eau) jusqu'à l'intérieur des terrains des sites doivent être réalisés par la partie sénégalaise avant l'achèvement des installations du Projet.

Les tâches prises en charge respectivement par la partie japonaise et par la sénégalaise sont les suivantes :

(1) Travaux pris en charge par la partie japonaise

- ① Travaux de construction des installations du Projet ;
- ② Approvisionnement en mobilier scolaire du Projet ;
- ③ Enlèvement des ouvrages existants qui se trouvent dans les terrains à bâtir où les travaux

de terrassement sont prévus et qui peuvent susciter des obstacles au démarrage des travaux ;

- ④ Branchement de l'eau et de l'électricité aux installations du Projet dans les sites des travaux.

(2) Travaux pris en charge par la partie sénégalaise

- ① Mise à disposition de terrains ;
- ② Travaux de nivellement ;
- ③ Travaux d'enlèvement des obstacles qui se trouvent sur les terrains et sous terre que l'on peut considérer comme ne gênant pas le démarrage des travaux ;
- ④ Mise à disposition des aires de stockage temporaire des matériaux de construction dans l'enceinte des écoles ;
- ⑤ Travaux d'amenée de l'électricité et de l'eau de ville dans les sites de construction ;
- ⑥ Mise en place du mur de clôture ;
- ⑦ Approvisionnement en mobiliers et accessoires nécessaires autres que le mobilier scolaire.

2-2-4-4 Plan de supervision des travaux / plan de supervision d'approvisionnement

Dans ce Projet, il est nécessaire de faire des discussions avec l'organisme responsable et d'exécution de la partie sénégalaise et l'Agent d'approvisionnement ainsi que des rapports détaillés à ces derniers d'une part, et de réaliser les services de supervision des travaux en donnant des instructions ou des conseils appropriés à l'entrepreneur(aux entrepreneurs) d'autre part, afin d'achever les travaux de construction qui seront réalisés au niveau de nombreux sites simultanément dans le délai limité. De ce fait, nous effectuerons la supervision des travaux avec la structure indiquée à la Figure 2-4 ci-devant.

Le superviseur technique 2 qui possède l'expérience de supervision des travaux séjournera au Sénégal pour assurer, avec un ingénieur local de la supervision, la supervision sur le plan du calendrier des travaux et de la qualité décrite à l'alinéa 2-4-5 ci-après. Il procédera aussi à la collecte des informations sur la supervision, à l'établissement des rapports et aux rapports périodiques relatifs au Projet à l'organisme d'exécution de la partie sénégalaise et à l'Agent d'approvisionnement. Le Consultant mettra en place un bureau de la supervision à Dakar pendant la période des travaux.

2-2-4-5 Plan de gestion de la qualité

En ce qui concerne la gestion de la qualité, nous effectuerons, conformément aux documents de la conception et au plan de supervision des travaux, 1) la vérification du plan d'exécution des travaux, des dessins d'exécution et des échantillons, 2) diverses inspections, 3) l'assistance aux inspections sur place, etc. Le tableau ci-dessous montre les principaux points de gestion de la qualité à l'étape des travaux de gros-œuvre.

Tableau 2-14 Principaux points de gestion de la qualité à l'étape des travaux de gros-œuvre (projet)

Type de travaux	Points de supervision	Méthode d'inspection	Fréquence d'inspection
Terrassement	Vérification du sol de fondation	Vérification visuelle	À l'achèvement de la fouille
Armature et coffrage	Ronds à béton	Vérification du certificat d'inspection ou essai à la traction	Par lot Par taille
	Disposition d'armature	Inspection de disposition d'armature	Avant coulage du béton
	Coffrage	Inspection des bois de coffrage	Avant coulage du béton
Bétonnage	Matériaux	Ciment : types Agrégat : granulométrie	Lors du planning de dosage
	Mélange d'essai	Essai de compression avec éprouvette	1 fois pour chaque lot
	Après coulage	Idem	1 fois pour chaque structure
Charpente métallique	Matériaux de charpente métallique	Essai de matériaux	Avant façonnage

2-2-4-6 Plan d'approvisionnement en matériels/matériaux et autres.

Au Sénégal, on peut se procurer des matériaux pour le béton (ciment, granulats, etc.) ainsi que des produits secondaires (blocs, etc.) de provenance nationale à tout moment. D'autres matériaux de construction sont importés et transformés dans le pays. Aucun problème ne se pose au niveau du volume des importations, du dédouanement et du transport de ces produits. Quant aux appareils électriques et d'hygiène, les produits importés étant largement utilisés dans le pays, ils sont disponibles aux marchés locaux.

Tableau 2-15 Provenance des principaux matériels et matériaux

Nom de matériel/matériau	Provenance			Remarque
	Sénégal	Japon	Pays tiers	
[Matériaux]				
Ciment de Portland	○			Produit national par 2 entreprises
Agrégats pour béton	○			Produit national (calcaire et andésite)
Rond crénelé	○			Produit national et importé (Espagne, Turquie, Portugal, Ukraine, Afrique du Sud)
Bois de coffrage	○			Bois importé (Côte d'Ivoire, Bénin, Gabon)
Contre-plaqué	○			Bois importé (Côte d'Ivoire, Bénin, Gabon)
Bloc en béton	○			Produit national
Bois	○			Bois importé des pays voisins de la sous-région (Côte d'Ivoire, Bénin, Mauritanie, etc.)
Menuiserie en bois	○			Fabriquée au Sénégal utilisant du bois importé (Côte d'Ivoire, Bénin, Mauritanie)
Menuiserie métallique	○			Fabriquée au Sénégal utilisant des plaques et de l'acier importés (Espagne, Turquie, Portugal)
Menuiserie en aluminium	○			Montée au Sénégal utilisant des matières de moulage importées de l'Europe
Verrerie	○			Importée de France, du Japon et de Chine et transformée au Sénégal
Peinture	○			Produit national
Tôle pour les toits	○			Transformé au Sénégal utilisant des plaques importées (France, Belgique, Turquie, Chine, Japon, etc.)
Tableau de distribution	○			Produits importés de l'Europe (France, Belgique) et de l'Asie (Chine, Corée du Sud)
Câbles, fils électriques	○			Produits importés de l'Europe (France, Belgique) et de l'Asie (Chine, Corée du Sud)
Tuyaux de conduite	○			Produit national
Eclairage	○			Produits importés de l'Europe (France, Belgique) et de l'Asie (Chine, Corée du Sud)
Tubes, etc.	○			Produit national
Vannes et accessoires de la tuyauterie métalliques	○			Produits importés de l'Europe (France, Belgique) et de l'Asie (Chine, Corée du Sud)
[Engins de construction]				
Pelle bulldozer	○			France, Allemagne
Pelle rétrocaveuse	○			France, Allemagne
Camion à benne	○			France, Allemagne
Bétonnière	○			France, Allemagne
[Mobilier scolaire]				
Table-banc	○			Produit national et importé (France, Chine, etc.)
Pourcentage (%)	100%			

2-2-4-7 Plan de la composante soft

À la suite de la mise en œuvre de la composante soft dans les projets précédents d'une part et, de l'enquête auprès des collèges faisant l'objet du Projet d'autre part, il a été constaté que dans ces derniers les « frais d'entretien » sont assurés chaque année par les frais d'inscription (cotisation)

perçus auprès des élèves et, gérés et utilisés par le CGE. Grâce à ces frais inscrits au budget, il est possible d'employer une femme de ménage et/ou un ingénieur mécanicien de sorte que les collègues peuvent effectuer l'entretien par leurs propres efforts.

D'autre part, bien qu'ils soient conscients de l'entretien des installations et des équipements, cela laisse à désirer car l'on trouve des ordures par-ci par-là dans la cour et que parfois l'équipement se couvre de poussière. De plus, quoique la réparation des brèches ait été réalisée, ils ne sont pas assez conscients de l'importance de l'entretien préventif. Le défi est donc une mise en œuvre systématique de l'entretien. Par ailleurs, il sera nécessaire que les habitants et les collectivités locales au niveau régional et municipal s'y engagent dans les nouveaux collèges en particulier. À la lumière de ces circonstances, nous envisageons la composante soft consistant dans les activités ci-après dans le but d'améliorer la prise de conscience chez les personnes concernées des collèges ainsi que leurs connaissances sur l'entretien des installations.

- ① Nous organiserons l'atelier relatif à l'entretien et au contrôle de l'hygiène de sorte que l'on soit plus conscient de l'importance de ces derniers dans les collèges ;
- ② Afin d'obtenir des connaissances sur les installations à aménager, nous organiserons une visite des installations y compris l'explication de leur structure et de la méthode de leur entretien ;
- ③ Pour renforcer le système de mise en œuvre de l'entretien et du contrôle de l'hygiène, on échangera des opinions sur les items et la méthode de l'inspection des entretiens, et procédera à des inspections dans chaque collège.

En outre, il est important de renforcer l'intérêt et la participation des collègues à l'entretien en impliquant non seulement les personnes concernées de l'IA/IEF et le personnel enseignant mais aussi les élèves, les CGE, les APE et les responsables des collectivités locales. Sur la base de ce qui précède, lors de l'exécution de l'atelier, nous essayons d'encourager la participation active des parties prenantes dans la mesure du possible pour améliorer leur prise de conscience et promouvoir la mise en œuvre de la composante soft basée sur l'échange de vues entre elles.

2-2-4-8 Calendrier d'exécution

(1) Division en lots

La construction des installations et la fourniture des équipements (mobilier) seront commandées séparément.

La première sera divisée en deux groupes en fonction de la période d'exécution des travaux et ils seront subdivisés chacun en deux lots du point de vue de la taille d'exécution et du montant de la commande. Les entrepreneurs seront sélectionnés par l'appel d'offres ouvert aux entreprises de construction locales en évaluant globalement leurs offres techniques et financières. L'approvisionnement en équipements (mobilier) sera divisé en deux lots chacun attribué à un des deux groupes, et les fournisseurs seront sélectionnés par l'appel d'offres ouvert pour chaque lot.

Tableau 2-16 Nombre de lots

Catégorie de travaux	1 ^{er} groupe		2 ^{ème} groupe	
	N° de lot	Nombre de sites (Nombre de salles de classe)	N° de lot	Nombre de sites (Nombre de salles de classe)
Travaux de construction	1	6 (52)	3	8 (36)
	2	7 (45)	4	6 (56)
Fourniture du mobilier	1		1	

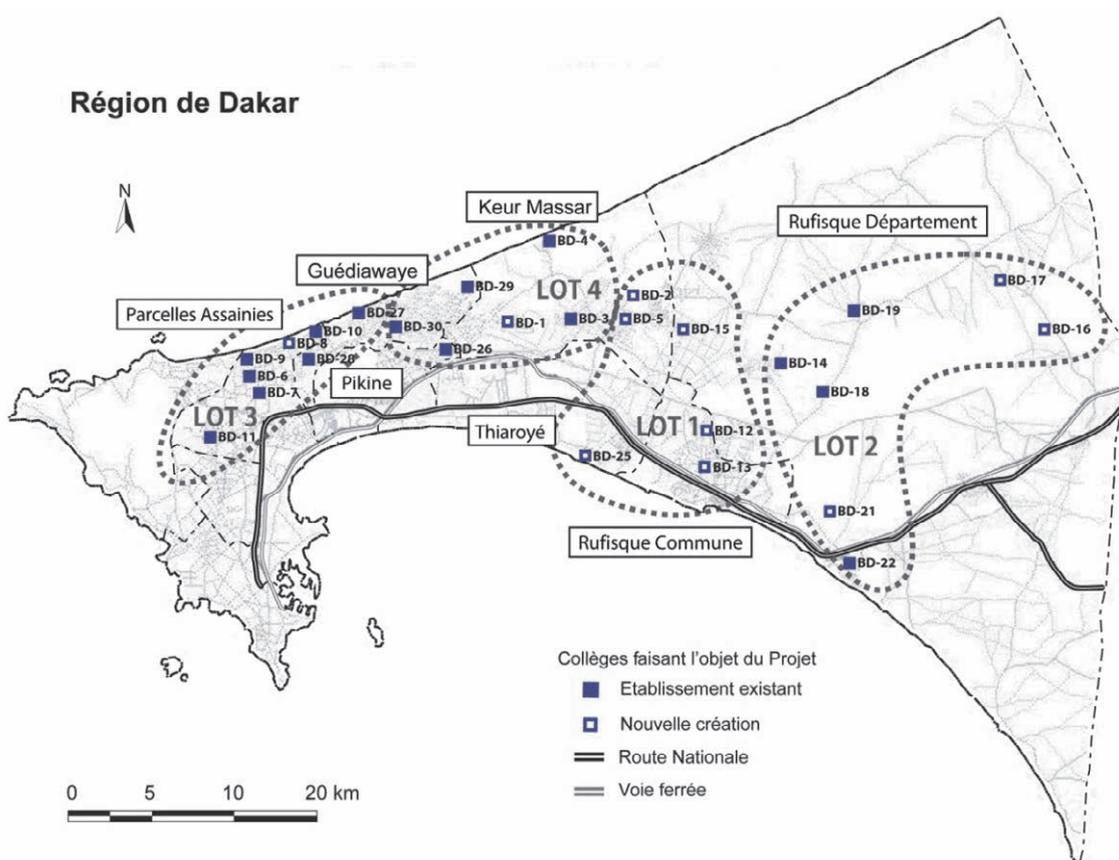


Figure 2-5 Division en lots

(2) Calendrier d'exécution du Projet

D'après l'expérience des deux précédents projets, après le passage de l'accord d'Agent et du contrat du Consultant pour l'appel d'offres et la supervision des travaux, les services d'appel d'offres se dérouleront par étapes comme suit : élaboration du dossier d'appel d'offres (1,5 mois) / approbation du dossier d'appels d'offres (0,5 mois) / ouverture des plis, évaluation, négociation, approbation des marchés par les organismes concernés et passation des marchés (3,5 mois). Pour tout cela, il faut 5,5 mois de travail. Sur la base du bâtiment à un étage qui présente le chemin

critique, la période de construction sera fixée à 14 mois (on l'appelle ici « une série » ou « un batch » en anglais) : travaux préparatoires (1 mois), principaux travaux (12 mois), livraison et réception du mobilier (1 mois). Dans chaque groupe, la deuxième série de travaux sera décalée de trois mois de sorte qu'elle commence après l'achèvement des travaux de fondation (3 mois) de la première série à la suite de laquelle les ouvriers pourront poursuivre les travaux de fondations avec les mêmes matériels/matériaux.

Nous divisons la composante d'installations et celle de fourniture du mobilier chacune en deux groupes compte tenu de la taille du Projet et de l'efficacité de l'approvisionnement et de la supervision des travaux et ce en n'approvisionnant pas toutes les composantes en même temps pour ajuster le reliquat. Il est à noter que les lots du deuxième groupe seront composés de sites qui se trouvent dans l'agglomération urbaine pour que le commencement des travaux ne soit pas influencé par la saison des pluies.

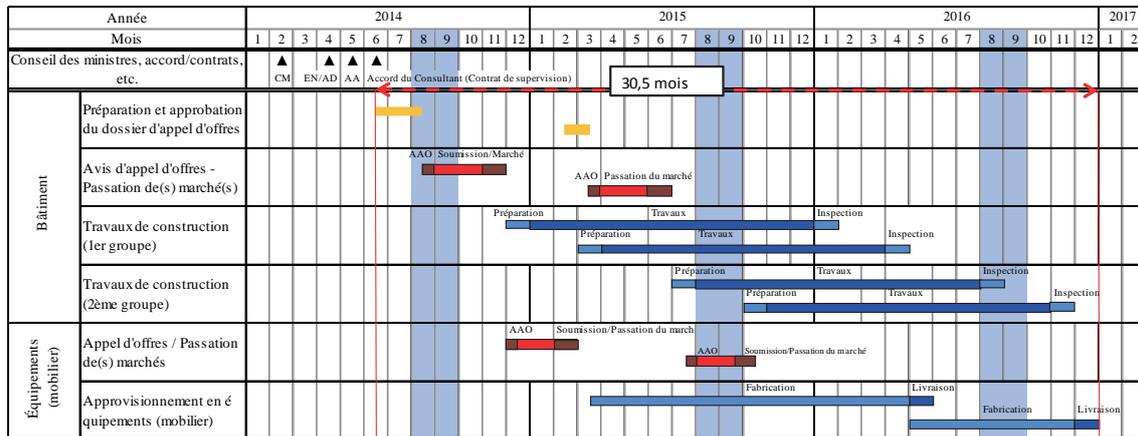


Figure 2-6 Calendrier d'exécution (projet)

2-3 Tâches (contreparties) à prendre en charge par le pays bénéficiaire

Les travaux et prestations pris en charge par le gouvernement sénégalais, pour l'exécution du Projet dans le cadre de l'Aide non remboursable au développement communautaire du Japon, sont les suivants :

- (1) Préparation des terrains nécessaires pour la mise en œuvre du Projet, et obtention du droit de construction des bâtiments par le Ministère de l'Éducation Nationale ;
- (2) Exécution des travaux de démolition, de déplacement et d'enlèvement des infrastructures existantes et des obstacles, ainsi que le remblai et le nivellement des sites avant la mise en œuvre du Projet (toutefois, les travaux de démolition, de déplacement et d'enlèvement des obstacles se situant dans les endroits où la construction des infrastructures est prévue par ce Projet seront pris en charge par la partie japonaise, pour la réalisation des travaux sans retard. Voir le tableau 3-1.) ;

- (3) Mise en œuvre des travaux d'extérieur, tels que la construction et la réparation du mur de clôture, l'installation du portail d'entrée, les travaux paysagers, et d'autres travaux connexes après l'achèvement des travaux de construction ;
- (4) Exécution des travaux d'amenée dans les sites de : l'électricité, l'eau de ville, le réseau d'égouts et le téléphone avant l'achèvement des travaux de construction (Le branchement de l'électricité et de l'eau potable aux installations du Projet dans les sites sera pris en charge par la partie japonaise) ;
- (5) Prise en charge des commissions de notification de l'Autorisation de Paiement (A/P) et des commissions de paiement, sur la base de l'arrangement bancaire avec la banque au Japon ;
- (6) Prise de mesures nécessaires pour un bon déroulement de l'importation et du dédouanement des matériels et matériaux utilisés dans le cadre du Projet ;
- (7) Prise de mesures nécessaires pour faciliter l'entrée et le séjour au Sénégal des personnes morales et physiques concernées par le Projet, conformément à l'Accord d'Agent et à d'autres contrats conclus avec l'Agent d'Approvisionnement ;
- (8) Exonération des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges fiscales imposées au Sénégal à l'égard des personnes morales et physiques concernées par le Projet ;
- (9) Exonération des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges fiscales imposées au Sénégal à l'égard des produits et services fournis sur la base de l'Accord d'Agent et à d'autres contrats conclus avec l'Agent d'Approvisionnement ;
- (10) Prise en charge des frais de dédommagement provoqués par la non-exécution des travaux qui doivent être exécutés par la partie sénégalaise ;
- (11) Utilisation et maintien, de façon appropriée et efficace, des infrastructures et des équipements qui seront fournis dans le cadre du Projet ; et
- (12) Prise en charge de tous les frais autres que ceux qui sont couverts par l'aide financière non remboursable au développement communautaire du Japon dans le cadre du Projet.

Tableau 2-17 Liste des travaux à prendre en charge par la partie sénégalaise par collège cible

IEF	ID	Nom de collège	Travaux de terrassement	Abattage des arbres	Construction du mur de clôture	Raccordement des réseaux électrique / potable	Divers
Keur Massar	BD-1	CEM COMICO			288m	Electricité / Eau	Construction du portail d'entrée
	BD-2	CEM Ali mody			170m	Eau	Construction du portail d'entrée
	BD-3	CEM Keur Massar Unité 9			294m		Construction du portail d'entrée
	BD-4	CEM Malika Plage				Electricité / Eau	Construction du portail d'entrée
	BD-5	CEM Ainoumady		Enlèvement de buisson		Electricité / Eau	Construction du portail d'entrée
Parcelles Assainies	BD-6	CEM P.A Unité 20		Enlèvement de buisson			
	BD-7	CEM P.A Unité 18	Enlèvement des ordures de surface (environ 240m ²)			Electricité / Eau	Construction du portail d'entrée
	BD-8	CEM Seydina Issa Laye	Enlèvement des ordures de surface (environ 360m ²)			Electricité / Eau	Enlèvement de la salle électrique, Construction du portail d'entrée
	BD-9	CEM Unité 19		Enlèvement d'arbuste			
	BD-10	CEM Cambérène					
	BD-11	CEM HLM Grand Yoff					
Rufisque Commune	BD-12	CEM Cité SUDES 1			195m	Electricité / Eau	
	BD-13	CEM Camp Lelong			50m	Electricité / Eau	Construction du portail d'entrée
Rufisque Département	BD-14	CEM Kounoune					Enlèvement de cabane en bois
	BD-15	CEM Parcelles Assainies			360m	Electricité / Eau	Construction du portail d'entrée
	BD-16	CEM Mbouth			310m	Electricité	Construction du portail d'entrée
	BD-17	CEM Bambilor II			360m	Electricité	Construction du portail d'entrée
	BD-18	CEM Keur Ndiaye Lo			410m		Construction du portail d'entrée
	BD-19	CEM Sangalkam					
	BD-21	CEM Castors Sococim			124m	Electricité / Eau	Construction du portail d'entrée
	BD-22	CEM Bargny					
Thiaroye	BD-25	CEM Mbao extension			230m	Electricité / Eau	Construction du portail d'entrée
Pikine	BD-26	CEM Fadilou Diop					
Guédiawaye	BD-27	CEM Ndiarka DIAGNE			20m		
	BD-28	CEM Parcelles Assainies Unité 5					
	BD-29	CEM Ndiarème			30m		Construction du portail d'entrée
	BD-30	CEM Darou Salam					

2-4 Plan de gestion et d'entretien du Projet

2-4-1 Plan de gestion

L'augmentation du personnel enseignant et non-enseignant, la distribution des matériels pédagogiques, le financement pour les frais de gestion et d'entretien seront nécessaires après l'aménagement des salles de classe dans le cadre du présent Projet.

2-4-1-1 Personnel enseignant et non-enseignant

(1) Collèges existants

Le nombre de professeurs supplémentaires nécessaires à la suite de la réalisation du Projet devra être augmenté comme suit : nombre de groupes pédagogiques supplémentaires prévus (nombre de salles de classe utilisables après l'aménagement - nombre de groupes pédagogiques existants) multiplié par 1,6 enseignants¹⁴, à savoir le nombre moyen d'enseignant par groupe pédagogique dans les écoles faisant l'objet du Projet (écoles existantes). Par ailleurs, un (1) surveillant prenant en charge 2 à 3 groupes pédagogiques dans les collèges cibles, nous calculons le nombre de surveillants à raison d'un (1) surveillant pour trois (3) salles de classe. Le nombre du personnel enseignant et non-enseignant à augmenter au niveau des collèges existants est indiqué comme ci-dessous.

¹⁴ En ce qui concerne le nombre moyen de professeurs par groupe pédagogique dans les écoles faisant l'objet du Projet (écoles existantes), celui-ci a été calculé tout d'abord en divisant le nombre d'enseignants dans chacun des collèges existants en 2012/13 par le nombre de groupes pédagogiques. Par exemple, à Keur Massar Unité 9, il y a 10 professeurs pour 6 groupes pédagogiques, ce qui correspond à environ 1,7 enseignant par groupe pédagogique. Ensuite, en ce qui concerne le nombre de professeurs par groupe pédagogique, le nombre moyen obtenu sur toutes les écoles existantes était d'environ 1,6 enseignant.

Tableau 2-18 Nombre du personnel enseignant et non-enseignant à augmenter au niveau des collèges existants

Collège existant		(1) Salle de classe à construire	(2) Salle de classe disponible	(3) (1) + (2) Salle de classe disponible après aménagement	(4) Groupe pédagogique existant	(5) (3) - (4) Groupe pédagogique à créer	(6) (5) × 1,6 Nombre nécessaire de professeurs	(7) (5) / 3 Nombre nécessaire de surveillants
DB-3	CEM Keur Massar Unité 9	10	6	16	6	10	16	4
DB-4	CEM Malika Plage	16	0	16	7	9	15	3
DB-6	CEM P.A Unité 20	4	5	9	8	1	2	1
DB-7	CEM P.A Unité 18	2	5	7	9	-2	0	0
DB-9	CEM Unité 19	8	15	23	30	-7	0	0
DB-10	CEM Cambéréne	4	11	15	20	-5	0	0
DB-11	CEM HLM Grand Yoff	4	6	10	13	-3	0	0
DB-14	CEM Kounoune	4	7	11	12	-1	0	0
DB-18	CEM Keur Ndiaye Lo	5	9	14	11	3	5	1
DB-19	CEM Sangalkam	9	5	14	13	1	2	1
DB-22	CEM Bargny	6	17	23	25	-2	0	0
DB-26	CEM Fadilou Diop	4	17	21	25	-4	0	0
DB-27	CEM Ndiarka DIAGNE	6	10	19	19	0	0	0
DB-28	CEM Parcelles Assainies Unité 5	4	11	15	14	1	2	1
DB-29	CEM Ndiarème	4	7	11	3	8	13	3
DB-30	CEM Darou Salam	8	5	13	4	9	15	3
Total		98	-	-	-	-	70	17

Note 1 : La décimale des chiffres qui présentent des nombres de personnes a été arrondie à l'entier supérieur.

Note 2 : Si le nombre de groupes pédagogiques à créer (5) n'est pas augmenté (c'est-à-dire « moins »), nous gardons le statut quo (zéro) pour le nombre de professeurs et de surveillants ((6) et (7)).

(2) Collège de nouvelle création

Sur les 27 collèges faisant l'objet du Projet, 11 collèges sont de nouvelle création. Pour ces derniers, nous estimons le nombre nécessaire de professeurs et de surveillants avec une formule de : « Nombre de groupes pédagogiques à créer = Nombre de salles de classe à construire ». En outre, il est nécessaire de placer un (1) directeur à chaque collège.

Tableau 2-19 Nombre de personnel enseignant et non-enseignant à affecter au collège de nouvelle création

Nouveau collège		Salle de classe à construire	Directeur	Professeur	Surveillant
DB-1	CEM COMICO	12	1	20	4
DB-2	CEM Ali mody	4	1	7	2
DB-5	CEM Ainoumady	10	1	16	4
DB-8	CEM Seydina Issa Laye	4	1	7	2
DB-12	CEM Cité SUDES 1	6	1	10	2
DB-13	CEM Camp Lelong	6	1	10	2
DB-15	CEM Parcelles Assainies	16	1	26	6
DB-16	CEM Mbeuth	8	1	13	3
DB-17	CEM Bambilor II	9	1	15	3
DB-21	CEM Castors Sococim	4	1	7	2
DB-25	CEM Mbao extension	10	1	16	4
Total		89	11	147	34

Note 1 : La décimale des chiffres qui présentent des nombres de personnes a été arrondie à l'entier supérieur.

2-4-1-2 Matériels pédagogiques

Le MEN fournit à chaque collège un jeu de matériels pédagogiques composés de 13 articles tels qu'un jeu de cartes divers, règle pour le tableau noir, etc. Il sera donc nécessaire de fournir ces matériels aux collèges de nouvelle création.

2-4-1-3 Frais de gestion

Dans les établissements moyens, les frais de gestion sont couverts par trois types de ressources financières ci-dessous :

① Budget du MEN

Chaque collège dispose d'un budget de gestion attribué par le MEN. Son montant a été déterminé en fonction du nombre d'années depuis la création du collège jusqu'à l'exercice 2012/13 et le même montant a été versé chaque année. Selon le règlement, un collège recevait 1.200.000 FCFA chaque année, tandis qu'un autre était donné le double, soit 2.300.000 FCFA annuellement.

À partir de l'année fiscale 2013/14, la répartition budgétaire s'effectuera en tenant compte de l'état actuel des collèges¹⁵, ce qui entraînerait soit une augmentation ou une diminution selon les collèges, mais on s'attend à ce que le budget soit assuré en fonction de la taille des collèges.

¹⁵ Le budget de chaque collège sera déterminé selon les quatre critères suivants : nombre d'élèves, nombre du personnel enseignant, nombre de groupes pédagogiques et zones défavorisées telles que les régions.

② Appui financier des collectivités locales

Les Conseils régionaux se sont rendus responsables de la gestion et de l'entretien en matière d'enseignement moyen secondaire à l'issue de la politique de décentralisation/déconcentration. Selon les entretiens avec les collèges cibles, certains d'entre eux se chargent de la fourniture des services et matériels en nature comme l'affectation du personnel non enseignant et l'approvisionnement en matériels pédagogiques, équipements, etc.

③ Frais d'inscription (cotisation) par les élèves

Au collège, il est autorisé de percevoir les frais d'inscription auprès des élèves jusqu'à un montant maximum de 10.000 FCFA. Le montant de 6.500 à 10.000 FCFA est perçu par élève dans les collèges cibles existants. Ils comprennent des dépenses telles que les frais d'achat d'une veste que les élèves doivent porter, la cotisation d'assurance maladie, etc. En outre, ils sont également attribués aux frais de gestion et d'entretien de collège.

2-4-2 Plan d'entretien

Au Sénégal, l'enseignement moyen est placé sous le contrôle de l'IEF qui se charge de la gestion des collèges en embrassant par exemple leur situation ou en répartissant des élèves dans chaque collège. L'augmentation du personnel enseignant est demandée par chaque collège à travers l'IEF s'adressant à l'IA Dakar ou au MEN qui prennent la décision.

La gestion et l'entretien de chaque collège sont financés par les ressources décrites ci-dessus. Le CGE est installé dans tous les collèges existants sauf ceux qui ont été créés récemment et la gestion des collèges et l'entretien de leurs installations s'exécutent autour du CGE. Par ailleurs, bien que la décentralisation et la déconcentration aient été promues, le contrôle et le soutien par les conseils régionaux qui doivent s'occuper de l'entretien de l'enseignement moyen ne sont pas suffisants. Dans certains collèges faisant l'objet de l'enquête sur place, le personnel non enseignant (gestionnaires, femmes de ménage, secrétaires, etc.) est envoyé par les conseils régionaux, mais, comme leurs services à fournir sont limités et leur fréquence et irrégulière, chaque collège emploie aussi le personnel enseignant de sa propre initiative.

Les installations à construire dans le cadre du présent Projet sont en principe celles qui facilitent les services d'entretien tels que le nettoyage et la réparation et qui n'en ont même pas besoin pendant quelques années après la réception afin de réduire le coût à cet effet. D'autre part, il faudra inspecter l'état de l'entretien dans chaque école sur une base régulière et s'efforcer d'entretenir les installations d'une manière appropriée par la planification et le financement du plan d'entretien du point de vue entretien à moyen et long terme.

Par conséquent, nous effectuerons la composante soft dont les activités principales sont énumérées

comme suit : la formation liée à l'entretien des installations et au contrôle de l'hygiène¹⁶, la visite des installations y compris l'explication de leur structure et la méthode de l'entretien, et l'inspection de la situation d'entretien, afin d'améliorer les connaissances et la prise de conscience en la matière chez les personnes concernées des collègues.

2-5 Coût approximatif du Projet

2-5-1 Coût approximatif du Projet de coopération

(1) Coût à la charge de la partie sénégalaise

Tableau 2-20 Ventilation des dépenses à la charge de la partie sénégalaise

Poste	Montant (FCFA)	Montant converti en yens japonais
Aménagement des terrains ¹⁷	194 271 000	38 632 731
Travaux d'aménage de l'électricité	13 888 476	2 761 862
Travaux d'aménage de l'eau	8 953 160	1 780 425
Mise en œuvre de la composante soft	560 000	111 362
Coûts relatifs à la construction des installations	3 075 000	611 495
Commission bancaire	6 369 305	1 266 600
Total	227 116 941	45 164 475

(Note) Le coût ci-dessus est une estimation par la partie japonaise, calculée sur la base des données obtenues lors de l'étude sur le terrain effectuée en juillet 2013.

(2) Conditions d'estimation

- ① Date de calcul : juillet 2013
- ② Taux de change : 1 euro = 130,45 yens japonais
1 FCFA = 0,19886 yens japonais
- ③ Période de construction et d'approvisionnement :
La période des travaux est mentionnée au calendrier d'exécution des services.
- ④ Autres : L'estimation du coût devra être réalisée conformément au système de l'aide financière non remboursable du gouvernement du Japon.

¹⁶ Contrôle de l'hygiène de base comme le nettoyage dans l'enceinte du collège, le traitement des ordures, l'entretien de l'eau potable, des eaux usées et la fosse septique

¹⁷ Terrassement, enlèvement d'arbres et de buissons, déplacement du portail d'entrée, déplacement des ouvrages, installation du portail d'entrée, enlèvement et installation du mur de clôture

2-5-2 Frais de gestion et d'entretien

2-5-2-1 Frais de gestion

La mise en œuvre du Projet implique une augmentation des frais de gestion comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2-21 Frais annuels de gestion

Poste	Fondement de calcul	Montant (mille FCFA)	Remarques
Dépenses de personnel	Directeur : 11 personnes × 344 828 FCFA	3 793,1	Les frais de gestion sont pris en charge par le MEN.
	Professeur : 217 personnes × 297 828 FCFA	64 628,6	
	Surveillant : 51 personnes × 253 897 FCFA	12 948,7	
Jeu de matériels pédagogiques pour les collèges	11 nouveaux collèges × 250 000 FCFA	2 750,0	
Frais de gestion ¹⁸	11 nouveaux collèges × 1 886 000 FCFA	20 746,0	
Total		104 866,4	

Ce montant mentionné ci-dessus ne correspondant qu'à environ 0.025 % du budget du MEN prévu pour l'exercice 2015 (420 839 millions de FCFA), il ne pèserait pas trop sur son budget.

2-5-2-2 Frais d'entretien

Comme expliquées plus haut, les installations à construire par le Projet ne nécessiteront pas les travaux d'entretien pendant plusieurs années après la réception. Pour les futurs travaux d'entretien, les endroits, la fréquence et les frais pour cet effet sont toutefois mentionnés au tableau suivant.

Tableau 2-22 Calcul approximatif des frais d'entretien (pour les 27 collèges cibles)

Poste	Fréquence	Coût annuel (mille FCFA)	
Repeinture	Extérieur	1 fois tous les 5 à 8 ans	15 718
	Intérieur	1 fois tous les 5 ans	14 940
	Tableau noir	1 fois par an	15 465
	Menuiserie	1 fois tous les 2 ans	11 329
	Charpente métallique	1 fois tous les 2 ans	8 085
Nettoyage de la fosse septique des toilettes à chasse d'eau	1 fois par an	460	
Enlèvement du sédiment dans les latrines	4 fois par an	640	
Changement d'ampoule	1 fois tous les 3 ans	3 240	
Total		69 877	

¹⁸ Somme moyenne des budgets attribués par le MEN aux collèges faisant l'objet du Projet (collèges existants) à l'exercice 2012/13.

Comme mentionné ci-dessus, au budget de fonctionnement du MEN ainsi qu'au soutien par le conseil régional (envoi du personnel, etc.) vient s'ajouter les frais d'inscription de 6.500 à 10.000 FCFA par élève (environ 9.700 FCFA en moyenne¹⁹) que le collège perçoit chaque année. Si l'on calcule un montant total des frais d'inscription sur la base du nombre prévu des élèves, soit 25.638 personnes, on percevra environ 248.688 mille FCFA par an auprès des collèges cibles. La somme indiquée dans le tableau ci-dessus ne correspondant qu'à 28 % de 248.688 mille FCFA, elle ne pèsera pas fortement sur le budget de fonctionnement, et pourra être supportée par la partie sénégalaise.

¹⁹ Somme moyenne des frais d'inscription perçus à l'exercice 2012/13 auprès des collèges existants parmi les collèges faisant l'objet du Projet

Chapitre 3 : Evaluation du Projet

Chapitre 3 EVALUATION DU PROJET

3-1 Conditions préalables pour la réalisation du Projet

Les conditions requises pour démarrer le Projet sont les suivantes :

- ① La disponibilité des terrains nécessaires pour la construction des installations est garantie.
- ② Les mesures d'exonération fiscale sont effectuées.
- ③ Les travaux de démolition et d'enlèvement des constructions existantes et des obstacles, ainsi que ceux de nivellement et de remblayage ont été effectués (cependant, les travaux de démolition et d'enlèvement seront pris en charge par la partie japonaise lorsqu'ils se situent sur une partie de terrain devant être construite, afin de ne pas retarder l'avancement des travaux).

3-2 Tâches à la charge de la partie sénégalaise pour la réalisation de l'ensemble du Projet

Les tâches que la partie sénégalaise doit assurer pour la réalisation et le maintien des objectifs du Projet sont les suivantes :

- ① Affecter sans retard le personnel enseignant nécessaire aux écoles nouvellement construites ainsi qu'aux écoles bénéficiant de salles de classe supplémentaires
- ② Approvisionner sans retard les écoles nouvellement construites avec le matériel éducatif nécessaire
- ③ Garantir le budget nécessaire à la gestion et à l'entretien des écoles nouvellement construites et des écoles bénéficiant de salles de classe supplémentaires
- ④ Assurer de façon adéquate la gestion et l'entretien des installations des écoles nouvellement construites et des écoles bénéficiant de salles de classe supplémentaires

3-3 Conditions extérieures

Les conditions nécessaires pour la réalisation et le maintien des objectifs du Projet, mais hors de contrôle du Projet, sont les suivantes :

- ① Les principes de réalisation du SNDES et du PAQUET ne sont pas modifiés
- ② Les principes de régionalisation de l'administration de l'éducation ne sont pas modifiés
- ③ Il n'y a pas d'augmentation des prix supérieure aux prévisions, et l'approvisionnement en matériaux et en matériels peut être assuré conformément au plan du projet

3-4 Evaluation du Projet

3-4-1 Pertinence

Pour les raisons présentées plus bas, le Projet est considéré comme adéquat, en tant que projet d'aide financière non remboursable du gouvernement Japonais, et en tant que projet dont la gestion et l'entretien sont comme assurés par le gouvernement Sénégalais.

(1) Bénéficiaires du Projet

Les bénéficiaires du projet sont les élèves (environ 14 500 enfants), et le personnel (environ 500 personnes) de 27 collèges situés dans 7 arrondissements de la région de Dakar.

(2) Objectifs et caractère d'urgence du Projet

Les objectifs du Projet sont l'amélioration de l'accès au premier cycle du secondaire dans 7 arrondissements de la région de Dakar, et une amélioration qualitative de l'éducation grâce à l'allègement des effectifs des salles de classe surchargées. L'obligation en 2005 de l'instruction en premier cycle du secondaire, et l'amélioration du taux de passage vers le collège ont aggravé les surcharges en effectif par salle de classe, en particulier dans la région de Dakar à cause de la concentration de la population. Les écoles ont recours au système de "classe tournante" mais cela conduit à une gestion inefficace des cours, et le manque d'infrastructures pour les collèges constitue donc un problème pressant.

(3) Contribution à la réalisation des objectifs de développement à moyen et à long terme du Sénégal

Le Projet contribue à la réalisation des objectifs du projet SNDES, pour le développement national du Sénégal, et du projet PAQUET pour le développement du secteur de l'éducation, en prenant en charge une partie de ces projets pour accroître l'offre en infrastructures et pour améliorer le taux de scolarisation dans le premier cycle du secondaire.

(4) Conformité avec les directives et mesures d'aide du gouvernement japonais

Les directives de l'aide japonaise au Sénégal, établies en mai 2012 et révisées en septembre 2013, indiquent clairement "l'accroissement des services sociaux de base", et "l'aide et l'amélioration de l'administration éducative pour une meilleure qualité de l'éducation et un accès équitable à l'éducation" comme des points majeurs d'aide. Le Projet a pour but d'améliorer la qualité de l'enseignement au premier cycle du secondaire et sa qualité : il est donc conforme à ces directives.

De plus, le Japon possède un avantage comparatif dans le domaine de l'éducation grâce à l'aide régulière apportée au Sénégal, via les projets d'assistance technique, d'études et de développement des infrastructures scolaires, de l'administration régionale de l'éducation et de gestion des écoles, dans le cadre de l'aide financière non remboursable depuis les années 1990, ainsi que via l'envoi de volontaires par la JICA.

(5) Contribution à la réalisation des objectifs internationaux du développement de l'éducation

Dans le «Plan d'action de Yokohama 2013-2017» élaboré dans le cadre de la TICAD V, parmi les différents secteurs importants de l'aide en Afrique menée à l'initiative du Japon figure l'objectif suivant : «Améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de la formation professionnelle prenant en considération l'équité en assurant des installations scolaires

adéquates, en renforçant les capacités des enseignants et en rehaussant les compétences administratives des personnes concernées». Le soutien à l'éducation consistant à «Assurer une éducation de qualité pour 20 millions d'enfants» a été fixé en tant qu'objectif quantitatif sectoriel, et les actions concrètes proposées dans ce but sont la «construction d'écoles primaires et de collèges ainsi que d'écoles de formation d'enseignants, et l'aménagement de salles de classe». Le présent Projet qui accomplit précisément ces actions contribue à la réalisation des objectifs des secteurs d'aide clés mis en avant par le Japon.

3-4-2 Efficacité

Les effets attendus de la réalisation du Projet sont les suivants.

(1) Effets quantitatifs

Nous comparons ci-dessous la situation actuelle dans les 27 écoles qui bénéficieront des nouvelles infrastructures, et la situation prévue à la fin du projet²⁰, en utilisant les 2 indicateurs du nombre de salles de classe pouvant être utilisées de façon continue, et du nombre d'élèves bénéficiant d'un environnement scolaire de bonne qualité.

Tableau 3-1 Effet quantitatif du projet

Indicateurs	Situation actuelle (2012/13)	Situation à la fin du projet (2019/20)
Nombre de SDC pouvant être utilisées de façon continue (salles de classe)	136	323
Nombre d'élèves scolarisés (personnes) dans les écoles faisant l'objet du Projet (nouvelles constructions)	0	7 259 ²¹
Nombre d'élèves scolarisés (personnes) dans les écoles faisant l'objet du Projet (extensions)	15 564	19 246 ²²
Nombre d'élèves par SDC pouvant être utilisées de façon continue (personnes)	114 ²³ (2,5 fois la norme ²⁴)	82 ²⁵ (1,8 fois la norme)

²⁰ Il est prévu que l'utilisation des nouvelles infrastructures commencera pendant l'année scolaire 2015/2016 mais l'utilisation complète par toutes les années scolaires ne sera effective que 4 ans après. C'est pourquoi nous avons utilisé pour l'étude des effets quantitatifs le nombre d'élèves prévus pour l'année scolaire 2018/2019.

²¹ Le nombre prévu de nouvelles écoles est de 11, à savoir 89 salles de classe.

²² L'extension dans les écoles existantes devrait concerner 16 établissements, soit 98 salles de classe.

²³ Le nombre d'élèves lors de l'étude (écoles existantes seulement) était de 15 564 personnes.

²⁴ La capacité d'accueil standard par classe est de 45 élèves.

²⁵ Le nombre d'élèves estimé pour l'année scolaire 2019/20 est de 26 505 personnes, comparé à 15 564 à l'heure actuelle. Étant donné que le nombre d'élèves augmentera considérablement, l'amélioration du nombre d'élèves par classe sera limitée.

(2) Effets qualitatifs

- L'amélioration du milieu éducatif devrait aider à améliorer le taux de scolarisation et le taux d'abandon scolaire dans 7 départements de la banlieue de Dakar.
- L'installation de toilettes contribuera à la sensibilisation des élèves aux questions d'hygiène.
- L'aménagement de toilettes séparées pour les filles et les garçons permettra d'encourager la scolarisation parmi les jeunes filles.
- La réalisation de la composante soft favorise l'intérêt et la participation des personnes concernées vis-à-vis des installations fournies dans le cadre du Projet, et renforce la structure de gestion et d'entretien.

Au vu des résultats ci-dessus, la pertinence du projet est considérée comme adéquate, et son efficacité est jugée élevée.

Appendice

ANNEXE 1. Liste de Membres de l'Equipe

(1) Etudes sur le terrain (29 Juin au 31 Juillet, 2013)

Nom et prénom	Position	Organisation
M. Hideharu TACHIBANA	Chef de mission	Directeur, 2 ^e Section d'Enseignement de Base, Groupe d'Enseignement de Base, Département de Développement Humain, Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
M. Takayuki MURAOKA	Gestion du projet	2 ^e Section d'Enseignement de Base, Groupe d'Enseignement de Base, Département de Développement Humain, Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
M. Hiroyuki YOSHIZAWA	Chef du projet, plan d'installations	Mohri Architect & Associates, Inc.
Mme. Kumiko ENOMOTO	Plan d'architecture I	Mohri Architect & Associates, Inc.
M. Shinji KUMEKAWA	Plan d'exécution et d'approvisionnement, estimation des coûts	Mohri Architect & Associates, Inc.
Mme. Yukiko OKADA	Planning d'éducation	Mohri Architect & Associates, Inc.
M. Ryoichi FUKUDA	Interprète	Mohri Architect & Associates, Inc.

(2) Etudes pour la présentation du rapport abrégé du concept sommaire (7 Décembre au 15 Décembre, 2013)

Nom et prénom	Position	Organisation
M. Hideharu TACHIBANA	Chef de mission	Directeur, 2 ^e Section d'Enseignement de Base, Groupe d'Enseignement de Base, Département de Développement Humain, Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
M. Takayuki MURAOKA	Gestion du projet	2 ^e Section d'Enseignement de Base, Groupe d'Enseignement de Base, Département de Développement Humain, Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
M. Hiroyuki YOSHIZAWA	Chef du projet, plan d'installations	Mohri Architect & Associates, Inc.
Mme. Kumiko ENOMOTO	Plan d'architecture I	Mohri Architect & Associates, Inc.
M. Kenichi TSUNODA	Planning d'éducation II	Mohri Architect & Associates, Inc.
M. Ryoichi FUKUDA	Interprète	Mohri Architect & Associates, Inc.

(3) Explications sur le terrain du document de base de l'appel d'offre (12 April au 20 April, 2014)

Nom et prénom	Position	Organisation
M. Hiroyuki YOSHIKAWA	Chef du projet, plan d'installations	Mohri Architect & Associates, Inc.
Mme. Kumiko ENOMOTO	Plan d'architecture I	Mohri Architect & Associates, Inc.
M. Ryoichi FUKUDA	Interprète	Mohri Architect & Associates, Inc.

ANNEXE 2. Calendrier de la mission

(1) Etudes sur le terrain (29 juin au 31 juillet, 2013)

Date	Membres officiels						
		a	b	d	e	f	
	Chef de mission Gestion de projet	Chef du Projet, Plan d'installation	Plan d'architecture 1	Plan d'exécution et d'approvisionnement, Estimation des coûts	Plan d'éducation	Interprète	
	JICA	Hiroyuki YOSHIZAWA	Kumiko ENOMOTO	Shinji KUMEKAWA	Yukiko OKADA	Ryoichi FUKUDA	
		33 jours	31 jours	23 jours	23 jours	33 jours	
1	29-juin-13	sam	Narita → Paris		Narita → Paris		Narita → Paris
2	30-juin-13	dim	Paris → Dakar		Paris → Dakar		Paris → Dakar
3	01-juil-13	lun	Paris → Dakar	Discussion avec IA Dakar (sélection des écoles demandées)	Enquête sur des sous- traitants et la construction /architecture	Enquête sur l'estimation des coûts	Accompagner (a)
4	02-juil-13	mar	Visite de courtoisie au Ministère de l'Éducation , Discussion avec Bureau de la JICA, Visite de courtoisie à l'Ambassade du Japon		idem		idem
5	03-juil-13	mer	Discussion avec le Ministère de l'Éducation, Visite de la FASTEF	Discussion avec le Ministère de l'éducation, Etude sur la construction/architecture	idem		idem
6	04-juil-13	jeu	Visite du ORFPE Fatick	Discussion avec IA Dakar (sélection des écoles demandées)	idem		idem
7	05-juil-13	ven	Discussion avec IA Dakar		idem		idem
8	06-juil-13	sam	Visite des écoles et CEM des phases précédentes, Visite des CEM dans la requête		idem		Narita → Paris
9	07-juil-13	dim	Rangement des documents recueillis		Rangement des documents recueillis	Paris → Dakar	Rangement des documents recueillis
10	08-juil-13	lun	Discussion du Procès-verbal		Enquête sur les construction/architecture	Enquête sur le programme de construction	Enquête sur l'éducation, Etude des sites
11	09-juil-13	mar	Signature du Procès-verbal, Compte-rendu au Bureau de la JICA et à l'Ambassade du Japon		idem	idem	idem
12	10-juil-13	mer		Etude des sites	Etude des sites	idem	idem
13	11-juil-13	jeu		idem	idem	idem	idem
14	12-juil-13	ven		idem	idem	idem	idem
15	13-juil-13	sam		idem	idem	idem	idem
16	14-juil-13	dim		Rangement des documents recueillis		Rangement des documents recueillis	
17	15-juil-13	lun		Etude des sites	Etude des sites	Enquête sur l'approvisionnement	Enquête sur l'éducation, Etude des sites
18	16-juil-13	mar		idem	idem	idem	idem
19	17-juil-13	mer		idem	idem	idem	idem
20	18-juil-13	jeu		idem	idem	idem	idem
21	19-juil-13	ven		idem	idem	idem	idem
22	20-juil-13	sam		idem	idem	Enquête relative au Projet de Fatick	idem
23	21-juil-13	dim		Rangement des documents recueillis		idem	
24	22-juil-13	lun		Etude des sites	Etude des sites	idem	Enquête sur l'éducation, Etude des sites
25	23-juil-13	mar		idem	idem	idem	idem
26	24-juil-13	mer		idem	idem	idem	idem
27	25-juil-13	jeu		idem	idem	idem	idem
28	26-juil-13	ven		Discussion avec le Ministère de l'éducation		idem	idem, Départ de Dakar →
29	27-juil-13	sam		Enquête sur les construction/architecture, Rédaction des notes techniques		→ Paris →	idem
30	28-juil-13	dim		Rangement des documents recueillis		→ Narita	Rangement des documents recueillis
31	29-juil-13	lun		Signature des notes techniques, Compte-rendu au Bureau de la JICA, Départ de Dakar →			Accompagner (a)
32	30-juil-13	mar		→ Paris →			→ Paris →
33	31-juil-13	mer		→ Narita			→ Narita

(2) Etudes pour la présentation du rapport abrégé du concept sommaire (7 décembre au 15 décembre, 2013)

			JICA		a	b	c	d
			Chef de mission	Responsable de programmation de la mission	Chef du projet, programmation d'installations	Architecte 1	Planificateur d'éducation 2 (Assistant de la mission)	Interprète
			Hideharu TACHIBANA	Takayuki MURAOKA	Hiroyuki YOSHIZAWA	Kumiko ENOMOTO	Kenichi TSUNODA	Ryoichi FUKUDA
1	7 DEC	samedi	Arrivée à Dakar 01h15 (SA207)	Autre mission à Dakar	Départ de Narita 21h55 (AF277) → Paris			
2	8 DEC	Dimanche	Classement des documents	Autre mission à Dakar	Paris → Arrivée à Dakar (AF718) 20h45			
3	9 DEC	Lundi	Matin: Visite de courtoisie à la JICA Sénégal Après-midi: Présentation d'avant projet du rapport au MEN	Autre mission à Dakar	Matin: Visite de courtoisie à la JICA Sénégal Après-midi: Présentation d'avant projet du rapport au Ministère d'Education Nationale (MEN)			
4	10 DEC	Mardi	Présentation d'avant projet du rapport au CRFPE Fatick	Matin: Autre mission à Dakar Après-midi: Discussion avec IA Dakar	Discussion avec Inspecteur d'Académie (IA) Dakar			
5	11 DEC	Mercredi	Matin: Discussion sur procès-verbal (P/V) du projet en banlieue de Dakar Après-midi: Discussion sur P/V du projet au Centre régional de formation des personnels de l'éducation (CRFPE) Fatick Réunion de la mission		Discussion sur P/V du projet en banlieue de Dakar, Rencontre avec comptable, Visite d'une école construite Réunion de la mission	Étude d'estimation des coûts, Rencontre avec comptable, Visite d'une école construite	Discussion sur P/V du projet en banlieue de Dakar, Rencontre avec comptable, Visite d'une école construite Réunion de la mission	Matin/Discussion sur P/V du projet en banlieue de Dakar Après-midi: Rédaction de P/V Réunion de la mission
6	12 DEC	Jeudi	Signature des P/V des 2 projets Compte rendu au Ministère d'Économie et finance Départ 01h05 (TU614)	Signature des P/V des 2 projets CR au MEF	Signature des P/V des 2 projets CR au MEF Réunion interne	Étude d'Architecture Réunion interne	Signature des P/V des 2 projets CR au MEF Réunion interne	Signature des P/V des 2 projets CR au MEF Réunion interne Classement des documents
7	13 DEC	Vendredi	Autre mission	Compte rendu à la JICA et à l'Ambassade du Japon Départ 18h35(EK795)	Compte rendu à la JICA et à l'Ambassade du Japon Départ 23h45(AF719)	Étude d'Architecture Départ 23h45(AF719)	Étude d'Éducation Classement des documents Départ 23h45(719)	Classement des documents Départ 23h45(719)
8	14 DEC	samedi	→Paris	→Dubai	→Paris			
9	15 DEC	Dimanche	→Tokyo	→Tokyo	→Tokyo (AF276) 9h25			

(3) Explications sur le terrain du document de base de l'appel d'offre (12 avril au 20 avril, 2014)

Date			a	b	c	Personnes à rencontrer (Programme des réunions/temps nécessaire)	
			Chef du projet/planification des installations Hiroyuki YOSHIZAWA	Conception architecturale Kumiko ENOMOTO	Interprète Ryoichi FUKUDA		
1	2014/4/12	Sa	Départ de Tokyo → Paris				
2	2014/4/13	Di	Départ de Paris → Dakar				
3	2014/4/14	Lu	09h00:Visite de courtoisie à la JICA (confirmed) 10h00:Explication au Ministère de l'Education des documents de base des appels d'offre (confirmed)			Secrétaire Général du Ministère de l'Education, DAGE, DPRE, DCS, DFC, DEqS (Explications du document de base de l'appel d'offres / prévoir 1~1.5 heure pour chaque projet)	
4	2014/4/15	Ma	09h30:Explication à l'ITA de Dakar des documents de base des appels d'offres (confirmed)			IA de la région de Dakar Représentants des IEF de chaque département (Explications du document de base de l'appel d'offres / 1.5~2 heures)	
5	2014/4/16	Me	09h30:Discussion avec le MEN (Doublet avec l'AFD etc) (to be confirmed)			Secrétaire Général, DPRE (évaluation des ajustements liés aux doublets, mesures ultérieures à prendre / 1~2 heures)	
6	2014/4/17	Je	09h30:Discussion avec le MEN sur les notes techniques - 2 projets (to be confirmed)	Etude architecturale	Discussion avec le MEN sur les notes techniques - 2 projets	Secrétaire Général (Réunion sur les contenus des notes techniques / 1 heure pour chaque projet)	
7	2014/4/18	Ve	10h00:Signature des notes techniques (to be confirmed) 13h30:Compte rendu à la JICA (confirmed) 14h30 Compte rendu à l'Ambassade du Japon (to be confirmed) départ de Dakar	Etude architecturale Compte rendu à la JICA départ de Dakar	Signature des notes techniques Compte rendu à la JICA départ de Dakar	Secrétaire Général (Signature des notes techniques / 1 heure pour 2 projets)	
8	2014/4/19	Sa	→ Arrivée à Paris, Départ de Paris →				
9	2014/4/20	Di	→ Arrivée à Tokyo				

ANNEXE 3. Liste des Parties Concerénées

Ministère de l'Éducation nationale

Nom	Organisation	Position sociale
M. Baba OUSSEYNOU LY	-	Secrétaire général
M. Abdoulaye DIATTA	DFC	Directeur
M. Etienne SARR	DAGE	Directeur
M. Malick MBAYE	DAGE	Agent
M. Yankhoba SAGNA	DAGE	Conseiller en Planification/Bureau Préparation et Suivi budgétaire
M. Ibrahima DIONE	DAGE	Chef de Division des Marchés
M. Omar THIAM	DPRE	Chef du Bureau du Suivi de Construction Scolaire
M. Amadou Lamine NDIAYE	DPRE	Chef de bureau
M. Malick SANOKHO	DPRE	Agent
M. Mamadou M NDIAYE	DCS	Chef de Projet
M. Baïdy TOURÉ	DCS	Agent
M. Amadou Bécaye DIOP	DEqS	Directeur
M. Amar Mbène AMAR	DEqS	Adjoint
M. Ibrahima NDOUR	DEMSG	Directeur
Mme Aminata Diouf DIOP	DEMSG (Direction de l'Enseignement Moyen Secondaire Général)	Chef de Division Scolarité
Mme Khadiyatou Sow NDIAYE	DEMSG	Chef de Bureau Genre
M. Momar DIAW	DEMSG	Bureau Carte Scolaire
M. Oumar BA	DEMSG	Chef de Division Enseignement/Apprentissage
M. Ndiaye MASSEYNI	DRH	Directeur/intérim
M. Khalifa b. FALL	DRH	Responsable Bureau Statistique
M. Alassane FAYE	Bureau suivi (attaché au Cabinet)	Agent

Inspection d'Académie de Dakar

Nom	Organisation	Position sociale
M. Seyni WADE	-	Inspecteur d'Académie
M. Mouhamadou B. Diallo	-	Inspecteur
M. Medoune DIENG	-	Planificateur
M. Moussa DIOUF	IEF Rufisque Département	Inspecteur
M. Alpha WADE	IEF Parcelles Assainies	Inspecteur
M. Cellé NDIAYE	IEF Thiaroye	Inspecteur
M. Abdou FALL	IEF Rufisque Commune	Inspecteur
M. Abdoulaye SALL	IEF Pikine	Inspecteur
M. Farha DIOUF	IEF Guédiawaye	Inspecteur
Mme Diouleyka NDIAYE SY	IEF Keur Massar	Inspectrice
M. Papa Ibrahima HANE	IEF Thiaroye	Planificateur
M. Ibrahima SYLLA	IEF Guédiawaye	Planificateur
M. Moustapha GUEYE	IEF Rufisque Département	Planificateur
M. Oumar DIAGNE	IEF Rufisque Commune	Planificateur
M. Cheikh SENE	IEF Parcelles Assainies	Planificateur
M. Abiou THIAW	IEF Keur Massar	Planificateur
M. Souleymane NDIAYE	IEF Pikine	Planificateur

Ministère de l'Économie et des Finances

Nom	Organisation	Position sociale
Mme Aminata FALL	DCEF(Direction de la Coopération Économique et Financière)	Conseillère en Planification, Chargée de Programmes Secteur Éducation-Formation

ANAFA (NGO)

Nom	Organisation	Position sociale
M. Ibrahima DIALLO	Agence Française de Développement	Agent
M. Ousmane Faty NDONGO	ONG ANAFA	Directeur Exécutif

**PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A
L'ETUDE PREPARATOIRE AU
PROJET DE CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE POUR
L'ENSEIGNEMENT MOYEN DANS LA BANLIEUE DE DAKAR
EN REPUBLIQUE DU SENEGAL**

En réponse à la requête présentée par le gouvernement de la République du Sénégal (ci-après désignée le « Sénégal »), le gouvernement du Japon a décidé d'effectuer une étude préparatoire au « Projet de construction de salles de classe pour l'enseignement moyen dans la banlieue de Dakar » (ci-après désigné le « Projet ») et a confié la mise en œuvre de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée la « JICA »).

La JICA a envoyé au Sénégal une mission d'étude préparatoire dirigée par Monsieur Hidcharu TACHIBANA, Directeur de la 2^{ème} Section d'enseignement de base, Groupe d'enseignement de base, Département de développement humain de la JICA (ci-après désignée la « Mission »), qui y séjournera du 30 juin au 29 juillet 2013.

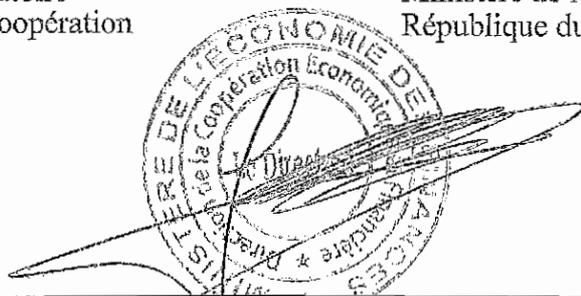
À l'issue des discussions avec les différentes parties prenantes et de l'étude sur le terrain, la partie sénégalaise et la Mission ont confirmé les principaux éléments indiqués dans l'Appendice.



Fait à Dakar, le 8 juillet 2013

Hideharu TACHIBANA
Chef de Mission
Mission d'étude préparatoire
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)
Japon

Baba OUSSEYNOU LY
Secrétaire Général
Ministère de l'Éducation nationale
République du Sénégal



Mamadou MOUSTAPHA BA
Directeur de la Coopération Economique
et Financière
Ministère de l'Economie et des Finances
République du Sénégal

APPENDICE

1. Objectif du Projet

L'objectif du présent Projet est d'améliorer l'accès à l'enseignement moyen et son environnement scolaire dans la banlieue de Dakar à travers l'extension/remplacement des infrastructures scolaires et l'approvisionnement en mobilier scolaire des établissements de l'enseignement moyen.

2. Organisme responsable et organisme d'exécution du Projet du pays bénéficiaire

- 2.1. L'organisme responsable de l'exécution du Projet est le ministère de l'Éducation nationale du Sénégal.
- 2.2. La coordination globale relative à la mise en œuvre du Projet sera assurée par la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation (DPRE) du ministère de l'Éducation nationale du Sénégal.
- 2.3. La Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement (DAGE), la Direction des Constructions Scolaires (DCS) et la Direction des Équipements Scolaires (DEqS) du ministère de l'Éducation nationale du Sénégal ainsi que l'Inspection d'Académie de Dakar collaboreront pour les aspects techniques liés à la mise en œuvre du Projet.
- 2.4. L'organigramme des organismes concernés par le Projet est mentionné en **Annexe 1**.

3. Sites faisant l'objet du Projet

- 3.1. Les sites faisant l'objet du Projet se situent dans la banlieue de Dakar.
- 3.2. Les deux parties se sont entendues sur ce que les collèges cibles seraient sélectionnés parmi les établissements figurant dans la liste indiquée en **Annexe 2**, en prenant en considération les ordres de priorité établis par la partie sénégalaise et en fonction des résultats de l'étude des sites. De plus, un accord a été conclu entre les deux parties sur les critères de sélection des sites comme indiqué en **Annexe 3**.
- 3.3. Pour les CEM figurant en **Annexe 2**, la partie sénégalaise mettra à la disposition de la Mission un document qui atteste la propriété foncière et l'autorisation d'usage du terrain pour bâtir un établissement scolaire au plus tard le 25 juillet.

4. Composantes du Projet

- 4.1. En ce qui concerne les composantes du Projet, la partie sénégalaise a fortement demandé des salles spécialisées et des salles/équipements pour l'informatique (photocopieuse, ordinateur, etc.). La Mission a bien compris leur nécessité mais étant donné qu'il y a un manque absolu de salles de classe, la Mission lui a proposé les composantes du Projet comme suit : salle de classe, bloc administratif, bloc d'hygiène et mobilier scolaire (table banc pour les élèves, table et chaise pour les enseignants et

tableau noir), et la partie sénégalaise l'a accepté.

- 4.2 Parmi les composantes convenues entre les deux parties énumérées en 4.1 ci-dessus, les deux parties se sont mises d'accord pour donner la priorité à la construction de salles de classe et à l'approvisionnement du mobilier scolaire (table banc pour les élèves, table et chaise pour les enseignants et tableau noir). D'autres composantes telles que le bloc d'hygiène et le bloc administratif seront examinées sur la base des résultats de l'étude des sites. En cas de nouvelle création, le paquet complet (salle de classe et mobilier scolaire, y compris bloc d'hygiène et bloc administratif) sera à envisager.
- 4.3. Les sites nécessitant un mur de clôture, la partie sénégalaise prendra en charge leur construction.
- 4.4. La mise en œuvre des composantes soft serait examinée suite aux résultats de l'étude.

5. Système de la coopération financière non remboursable du Japon

- 5.1. La partie sénégalaise a pris bonne connaissance du système de la coopération financière non remboursable du Japon pour le développement communautaire, mentionné dans les **Annexes 4, 5, 6 et 7**.
- 5.2. La partie sénégalaise s'engage à prendre les mesures mentionnées dans l'**Annexe 8** pour un bon déroulement du Projet, au cas où le Projet serait exécuté dans le cadre de l'aide financière non remboursable du Japon.

6. Cadre de mise en œuvre du Projet

La Mission a donné des explications sur le cadre de mise en œuvre du Projet comme suit :

- 6.1. Après l'approbation de l'aide financière non remboursable par le Conseil des ministres au Japon, l'Echange de Notes (E/N) sera signé entre le gouvernement du Japon et le gouvernement du Sénégal, puis l'Accord de Don (A/D) entre la JICA et le gouvernement du Sénégal. L'Accord de Don (A/D) détermine les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre du Projet, telles que les conditions de paiement, les obligations du pays bénéficiaire et les conditions d'approvisionnement, etc.
- 6.2. Après la signature de l'Echange de Notes (E/N) et de l'Accord de Don (A/D), le gouvernement sénégalais conclura l'Accord d'Agent avec l'Agent d'approvisionnement japonais.

7. Comité consultatif

- 7.1. Les deux parties ont consenti à la mise en place du comité consultatif composé des représentants des organismes concernés sénégalais et de la JICA en vue d'un bon déroulement du Projet. Les membres de ce comité sont les suivants :
 - (1) Représentants du ministère de l'Education nationale dont l'Inspection d'Académie

en cas de besoin.

(2) Représentants du ministère de l'Economie et des Finances.

(3) Représentants du bureau de la JICA au Sénégal.

7.2. Le comité consultatif sera convoqué régulièrement afin de discuter tous les points relatifs au Projet, tels que l'état d'avancement, l'approvisionnement et les questions techniques.

8. Calendrier de l'étude (provisoire)

8.1. La Mission poursuivra l'étude jusqu'au 29 juillet 2013 pour confirmer le contenu et les spécifications techniques des composantes prévues, vérifier l'état de présentation des titres de propriété foncière, et collecter des informations nécessaires. Ces résultats seront rapportés dans les notes techniques.

8.2. Sur la base des résultats de l'étude au Sénégal, la Mission procédera à l'analyse au Japon jusqu'au mois de novembre environ. La JICA enverra au Sénégal une mission d'étude d'explication d'un avant-projet du rapport de l'étude préparatoire vers le mois de décembre 2013.

8.3. Après la deuxième analyse au Japon, la Mission se rendra au Sénégal en avril 2014 afin d'expliquer le document de référence pour l'appel d'offres.

8.4. Les deux parties ont convenu que le calendrier mentionné ci-dessus pourrait être modifié en fonction de l'état de préparation respectif.

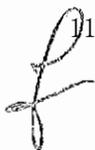
9. Autres points discutés

9.1 Mesures à prendre par le pays bénéficiaire

La partie sénégalaise s'engage à prendre, en temps opportun, les mesures telles que la préparation du terrain, l'adduction d'eau et le branchement à l'électricité ainsi que la construction du mur de clôture, et à assurer des moyens budgétaires à cet effet. En ce qui concerne ces charges à remplir par la partie sénégalaise, la Mission (équipe technique) présentera leur contenu plus détaillé et leur montant indicatif au plus tard le 29 juillet 2013 et la partie sénégalaise prendra les mesures budgétaires nécessaires dans les délais requis. Les deux parties se sont entendues que le montant indicatif qui sera présenté au cours de la période de l'étude sur le terrain pourrait subir une modification à la suite de l'analyse au Japon par le consultant.

9.2 Gestion et entretien

La partie sénégalaise s'engage, par le biais de l'Inspection d'Académie de Dakar, à inciter les collectivités locales concernées à prendre en charge les mesures budgétaires nécessaires à la gestion et à l'entretien des infrastructures à construire.



9.3 Affectation des enseignants

La partie sénégalaise s'engage à affecter le personnel enseignant et le personnel administratif nécessaires pour le nouvel établissement ou l'établissement faisant l'objet de l'extension. Elle s'engage également à fournir à la Mission au plus tard le 25 juillet des informations relatives au nombre d'élèves et d'enseignants des collèges existants et au nombre prévu dans les établissements à construire.

9.4 Partage d'informations entre les organismes concernés

La partie sénégalaise s'engage à partager les informations entre toutes les structures concernées du ministère de l'Education nationale et de la Région de Dakar pour permettre une meilleure préparation de l'élaboration du programme du Projet.

9.5 Présentation des informations nécessaires

La Mission a demandé à la partie sénégalaise de remettre à la Mission (équipe technique) au plus tard le 19 juillet les réponses au questionnaire *Informations et documents à fournir préalablement au démarrage d'étude de 2 projets sénégalais* et au questionnaire annexé au rapport de commencement, et la partie sénégalaise l'a accepté.

9.6 Changement d'intitulé du Projet

En ce qui concerne l'intitulé du projet, les deux parties se sont mises d'accord pour le changer, de « Projet de construction et d'équipement de 250 salles de classe, 50 blocs administratifs (BA) et 50 blocs d'hygiène (BH) dans les Collèges d'Enseignement Moyen (CEM) de Dakar et sa banlieue » en « Projet de construction de salles de classe pour l'enseignement moyen dans la banlieue de Dakar » en vue de l'adopter au mieux aux circonstances réelles.

9.7. Autres

La Mission a demandé à la partie sénégalaise de prendre des mesures pour remédier à la situation des charges à remplir non réalisées du précédent projet (Projet de Construction de Salles de classes pour l'Enseignement élémentaire et moyen dans les régions de Dakar et Thiès) de la coopération financière non remboursable du Japon. En outre, la Mission lui a indiqué que le non respect de la mise en œuvre de ces charges pourrait empêcher la mise en place d'un nouveau projet. La partie sénégalaise s'engage à coordonner le financement des branchements des services d'eau et d'électricité par les collectivités locales avant fin octobre 2013. L'état d'avancement de la coordination sera transmis à la partie japonaise avant fin octobre 2013.

Annexe 1 : Organigramme des organismes concernés

Annexe 2 : Liste des écoles demandées et ordre de priorité

Annexe 3 : Critère de sélection des sites faisant l'objet du Projet

Annexe 4 : Aperçu du système de coopération financière non remboursable pour le développement communautaire

Annexe 5 : Schéma d'exécution de l'aide financière non remboursable pour le développement

12

communautaire

Annexe 6 : Procédures relatives à l'exécution du projet sous le système de l'aide financière non remboursable pour le développement communautaire

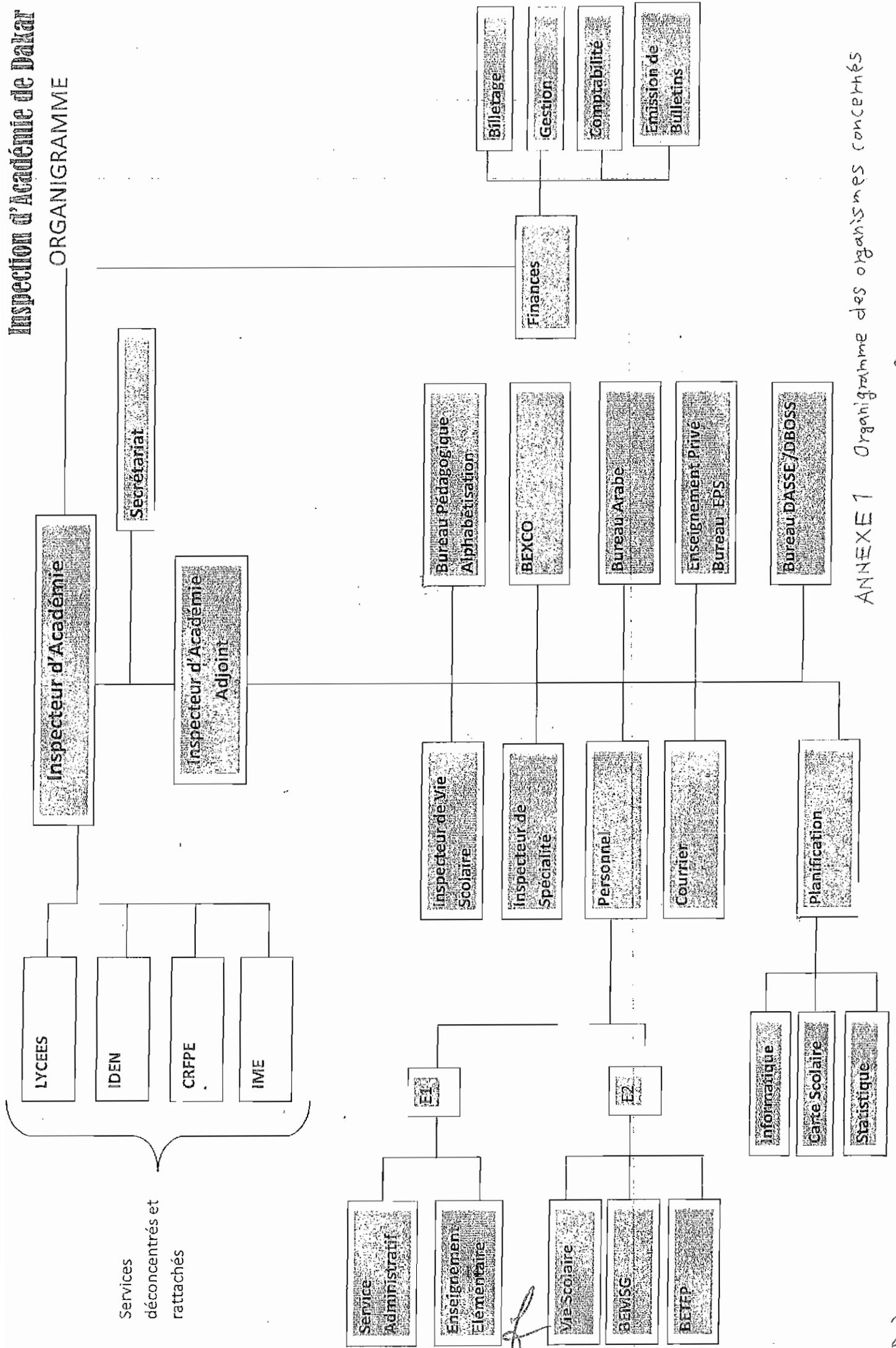
Annexe 7 : Circuit du fonds relatif à l'exécution du projet sous le système de l'aide financière non remboursable pour le développement communautaire

Annexe 8 : Principales mesures à prendre par chaque gouvernement

13

Inspection d'Académie de Dakar

ORGANIGRAMME



ANNEXE 1 Organigramme des organismes concernés

[Signature]

[Signature]

Programme de construction et d'équipement de 250 SDC dans la Banlieue de Dakar

FINANCEMENT : La Coopération Technique Japonaise (JICA)

classement	IEF	Commune / Commune d'arrondissement (CA) / Communauté rurale	Nom Etablissement (CEM)/ localité	Ordre de priorité
1	Keur Massar	CA Yeumbeul Nord	CEM COMICO	3
2	Keur Massar	CA Yeumbeul Nord	Ali mody	4
3	Keur Massar	Commune Keur Massar	P.A Unité 9	1
4	Keur Massar	Commune Malika	CEM Malika Plage	2
5	Keur Massar	CA Keur Massar	CEM Ainoumady	5
6	Parcelles Assainies	CA Parcelles assainies	P.A Unité 20	3
7	Parcelles Assainies	CA Parcelles assainies	P.A Unité 18	2
8	Parcelles Assainies	CA Cambérène	CEM Seydina Issa Laye	1
9	Parcelles Assainies	CA Parcelles assainies	CEM Unité 19	6
10	Parcelles Assainies	CA Cambérène	CEM Cambérène	4
11	Parcelles Assainies	CA Grand Yoff	CEM HLM Grand Yoff	5
12	Rufisque Commune	Rufisque Commune	Cité SUDES 1	1
13	Rufisque Commune	Rufisque Commune	Diokoul	2
14	Rufisque Départem.	Com. rurale Kounoune	Kounoune	2
15	Rufisque Départem.	Commune INACOURAB / Jaxaay / DA	CEM Parcelles Assainies	3
16	Rufisque Départem.	Com. rurale Bambylor	CEM Mbeuth	5
17	Rufisque Départem.	Com. rurale Bambylor	Bambilor II	9
18	Rufisque Départem.	Com. rurale Bambylor	Keur Ndiaye Lo	7
19	Rufisque Départem.	Commune de Sangalkam	Sangalkam	6
20	Rufisque Départem.	Com. rurale Yéne	CEM Yéne Guédj	1
21	Rufisque Départem.	Commune de Bargny	CEM Castors Sococim	8
22	Rufisque Départem.	Commune de Bargny	CEM Bargny	4
23	Thiaroye	CA Mbao	CEM Petit Mbao	3
24	Thiaroye	CA Mbao	CEM Mbao Kamb	1
25	Thiaroye	CA Mbao	CEM Mbao extension	2
26	Pikine	CA Pikine Est	CEM Fadilou Diop	1
27	Guédiawaye	CA Golf Sud	CEM Ndiarga DIAGNE	1
28	Guédiawaye	CA Golf Sud	CEM Parcelles Assainies Unité 5	2
29	Guédiawaye	CA Ndiarème Limamoulaye	CEM Ndiarème	3
30	Guédiawaye	CA Sam Notaire	CEM Darou Salam	4

ANNEXE 3

Critères de sélection des sites faisant l'objet du Projet

1. Établissements scolaires où sont observés les besoins en salles de classe.
2. Établissements scolaires qui n'ont pas de projets de construction de salles de classe par d'autres bailleurs de fonds.
3. Établissements scolaires qui disposent d'un effectif d'enseignants suffisant et d'un budget pour la gestion de l'école et l'entretien des installations.
4. Établissements scolaires qui possèdent des documents justificatifs de droit de propriété ou de droit d'usage des terrains.
5. Établissements scolaires qui ont de bons terrains, dans un environnement favorable, nécessaires à la construction de salles de classe.
6. Établissements scolaires au sein desquelles il n'y a pas d'occupations illégitimes et donc qui n'affichent pas d'obstacles pour la construction.
7. Il n'y a pas d'obstacles à l'accès pour apporter du matériel et des matériaux de travaux jusqu'au site de construction.
8. Absence de problèmes liés à la sécurité.
9. Établissements scolaires qui ont un bon sol.
10. Absence de risques de catastrophes naturelles qui menacent la gestion de l'école.

ANNEXE 4

Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire du Gouvernement du Japon

Le Gouvernement du Japon (ci-après dénommé « le GDJ ») est en train de mettre en place des réformes organisationnelles pour améliorer la qualité des opérations APD, et comme partie de cette réorganisation, la nouvelle réglementation de la JICA est entrée en vigueur à partir du 1^{er} Octobre 2008. Sur la base de la loi et la décision du Gouvernement du Japonais (ci-après dénommé « le GDJ »), la JICA est devenue l'Agence d'Exécution de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire (Ci-après dénommée « l'ADC »).

L'Aide Non-Remboursable pourvoit le Gouvernement du Pays bénéficiaire (ci-après dénommé « le Bénéficiaire ») de fonds non-remboursables pour obtenir des installations, des équipements et services (services d'ingénierie et de transport de produits, etc.) pour le développement économique et social du pays suivant les principes en accord avec les lois et les règlements applicables du Japon. L'Aide Non-Remboursable ne fait pas de dons matériels en tant que tels.

1. Procédures de l'ADC

L'ADC s'exécute selon les procédures suivantes :

Demande	Requête formulée par le pays bénéficiaire
Etude	Etude préparatoire conduite par la JICA
Evaluation et Approbation	Evaluation par le Gouvernement du Japon et la JICA, et Approbation par le Cabinet Ministériel du Japon
Détermination de la Mise en œuvre	Les Notes (Ci-après dénommés « E/N ») échangées entre les Gouvernements du Japon et du Pays bénéficiaire
Accord de Don (ci-après dénommé « l'A/D »)	Accord conclu entre la JICA et le Pays bénéficiaire
Exécution	Exécution du Projet sur la base de l'A/D

Tout d'abord, une demande ou requête pour un Projet ADC est soumise par le Bénéficiaire et examinée par le Gouvernement du Japon (le Ministère des Affaires

Etrangères) pour déterminer si le Projet est éligible pour l'ADC.

Deuxièmement, si la requête est jugée appropriée, le Gouvernement du Japon charge la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale) de mener l'Etude Préparatoire, utilisant une firme japonaise de consulting.

Troisièmement, le Gouvernement du Japon et la JICA évaluent le Projet pour voir s'il convient à l'ADC du Japon, sur la base du rapport de l'Etude Préparatoire conduite par la JICA, et les résultats sont alors soumis au Cabinet ministériel du Japon pour approbation.

Quatrièmement, le Projet, une fois approuvé par le Cabinet, devient officiel avec les Echanges de Notes (E/N) signées par les Gouvernements du Japon et du Bénéficiaire.

Simultanément, l'Aide est rendu disponible par la conclusion de l'Accord de Don (Ci-après dénommé « A/D ») entre le Gouvernement du Pays bénéficiaire ou son autorité désignée et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). La JICA est désignée par le Gouvernement du Japon comme l'organisation responsable de l'exécution convenable de l'Aide.

L'Agent d'Approvisionnement (« l'Agent ») est désigné pour conduire les services d'approvisionnement des produits et services (y compris la gestion des fonds, la préparation des offres, les contrats et ainsi de suite) pour l'ADC au nom du Bénéficiaire. L'Agent est une entité impartiale et spécialisée et doit rendre les services suivant l'Accord d'Agent avec le Bénéficiaire. L'Agent est recommandé au Bénéficiaire par le Gouvernement du Japon et convenu par les deux Gouvernements dans le Procès Verbal Signé (« PV/S »).

2. Etude Préparatoire

1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Etude Préparatoire (« l'Etude »), conduite par la JICA sur un Projet demandé (« le Projet »), est de produire un document de base nécessaire pour l'évaluation du Projet par le Gouvernement du Japon et la JICA. Le contenu de l'Etude est le suivant :

- (1) Confirmation du contexte, des objectifs et des avantages du Projet ainsi que la capacité institutionnelle des agences et communautés concernées du pays bénéficiaire, nécessaires à l'exécution du Projet.
- (2) Evaluation de l'opportunité du Projet à être exécuté suivant le système de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire d'un point de vue technique, social et économique ;
- (3) Confirmation des points convenus par les deux parties concernant le concept de

- base du Projet;
- (4) Préparation d'un concept sommaire du Projet;
 - (5) Estimation des coûts du Projet; et
 - (6) Préparation des documents de référence pour l'appel d'offres.

Le contenu de la requête originale par le Gouvernement du pays bénéficiaire n'est pas nécessairement approuvé dans sa forme initiale comme contenu du projet de l'Aide Non-Remboursable. Le concept de base du Projet est confirmé par rapport aux directives du système d'Aide Non-Remboursable du Japon.

La JICA demande au Gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer son auto-dépendance dans l'exécution du Projet. De telles mesures doivent être garanties même si elles sortaient hors du cadre de la juridiction de l'organisation du pays bénéficiaire qui exécute en fait le Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet est confirmée par toutes les organisations compétentes du pays bénéficiaire à travers les PV de Discussions.

2) Sélection des Consultants

Pour une bonne exécution de l'Etude, la JICA utilise les firmes de consultation reconnues. La JICA choisit les firmes sur la base des propositions soumises par celles intéressées. La firme choisie mènera une Etude Préparatoire et fera un rapport écrit, en se basant sur les termes de référence de la JICA. La firme de consultation utilisée pour l'Etude est désignée comme le Consultant japonais responsable (ci-après dénommé le « Consultant Japonais ») pour entreprendre la supervision des travaux de construction du Projet sous l'Agent afin de garder la consistance technique. Le Consultant japonais doit organiser une équipe compétente de supervision de la construction en utilisant les consultants locaux.

3) Résultat de l'Etude

Le rapport de l'Etude est révisé par la JICA. Après avoir confirmé l'opportunité et la faisabilité du Projet, la JICA demande au Gouvernement du Japon d'évaluer la réalisation du Projet.

3. Mise en œuvre de l'ADC après l'E/N et l'A/D

1) Exchange de Notes (E/N) et Accord de Don (A/D)

Une fois que le Projet est approuvé par le Cabinet des Ministres du Japon, l'E/N est

signée entre le GDJ et le Gouvernement du pays bénéficiaire avec promesse d'assistance, suivi de la conclusion de l'A/D entre la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire pour définir les différents articles nécessaires à l'exécution du Projet, tels que les conditions de paiement, les responsabilités du Gouvernement du pays bénéficiaire, et les conditions d'approvisionnement.

2) Détails de procédure

Les détails de procédure sur les produits et services d'approvisionnement sous l'ADC seront convenus entre le bénéficiaire et la JICA au moment de la signature de l'A/D. Les points essentiels à convenir sont résumés comme suit :

- a) La JICA exécute le Don en payant le montant convenu dans l'E/N et prête une attention particulière pour assurer la responsabilité financière sur l'utilisation effective et convenable du Don pour le Projet.
- b) Les produits et services doivent être obtenus et fournis en accord avec les « Directives d'Approvisionnement de l'Aide au Développement du Japon (Type I-C) ».
- c) Le Gouvernement du pays bénéficiaire doit conclure un contrat de travail avec l'Agent.
- d) Le Gouvernement du pays bénéficiaire doit désigner l'Agent comme le représentant agissant au nom du Gouvernement du pays bénéficiaire pour tous les transferts de fonds à l'Agent.

3) Les Points Focaux des « Directives d'Approvisionnement de l'Aide Non-Remboursable du Japon (Type I-C) » de la JICA

a) L'Agent

L'Agent est une entité qui fournit des services d'approvisionnement de produits et services au nom du Bénéficiaire selon l'Accord d'Agent avec le Bénéficiaire. L'Agent est recommandé au Bénéficiaire par le Gouvernement du Japon et convenu entre les deux Gouvernements en PV/S.

b) Accord d'Agent

Le Bénéficiaire doit conclure un Accord d'Agent, dans les deux (2) mois suivant la date d'entrée en vigueur de l'A/D, en accord avec le PV/S. L'étendue des services de l'Agent doit être clairement spécifiée dans l'Accord d'Agent.

c) Approbation de l'Accord d'Agent

L'Accord d'Agent qui est préparé en deux documents identiques, doit être soumis à la JICA par le Bénéficiaire à travers l'Agent. La JICA confirme si l'Accord d'Agent est conclu en conformité avec l'E/N, l'A/D, et les Directives d'Approvisionnement de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire du Japon, et approuve l'Accord. L'Accord d'Agent qui est conclu entre le Bénéficiaire et l'Agent doit être effective après l'approbation sous forme écrite par la JICA.

d) Méthodes de paiements

L'Accord d'Agent doit stipuler que « pour tous les transferts de fond à l'Agent, le bénéficiaire désignera l'Agent pour agir au nom du bénéficiaire et émettra l'Autorisation de Déboursement Global « l'ADG ») pour faire le transfert de fond (Avances) du Compte d'Approvisionnement au Compte du Bénéficiaire. »

L'Accord d'Agent doit clairement préciser que le paiement à l'Agent doit se faire en yen japonais à partir des Avances et que le paiement final à l'Agent doit être fait lorsque le Montant total Restant est inférieur à 3% de l'Aide et de ses intérêts courus sans les frais de l'Agent.

e) Produits et Services Eligibles pour l'Approvisionnement

Les Produits et services à procurer doivent être choisis parmi ceux définis dans l'A/D.

f) Firms de Consultants

En principe, la firme de consultants (personnes physiques ou personnes juridiques, y compris des universités, ONGs et d'autres avec expertise et expériences) qui seront recrutés pour l'exécution de la conception détaillée et la supervision des travaux pour le Projet/ le Programme, pourront être des nationaux japonais recommandés par la JICA pour assurer la cohérence technique avec l'étude préparatoire et les autres études concernées et réalisées avant la signature de l'A/D.

g) Entreprises de Construction & de Fourniture

En principe, seuls les Entreprises de travaux de construction de nationalité du pays bénéficiaire pourraient contracter en tant qu'entreprises de construction à condition que l'entreprise satisfasse les conditions spécifiées dans les dossiers d'appel d'offre.

h) Méthode d'Approvisionnement

Au moment de la mise en œuvre de l'approvisionnement, une attention particulière doit être accordée afin d'éviter une injustice entre les soumissionnaires éligibles pour l'approvisionnement des produits et services. A cette fin, une soumission compétitive devrait être employée en principe.

i) Dossiers d'Appel d'Offre

Les dossiers d'appel d'offre devraient contenir toutes les informations nécessaires pour permettre aux soumissionnaires de préparer des offres valides pour les services et produits à être procuré par l'ADC. Les droits et obligations du Bénéficiaire, de l'Agent et des Fournisseurs de produits et services doivent être stipulé dans les dossiers d'appel d'offre préparés par l'Agent. En plus de cela, les dossiers d'appel d'offre seront préparés en consultation avec le Bénéficiaire.

j) Examen de Pré-qualification des Soumissionnaires

L'Agent peut mener un examen de pré-qualification des soumissionnaires avant l'offre de sorte à ce que l'appel d'offre soit étendu seulement aux entreprises éligibles. L'examen de pré-qualification devra être fait seulement en considérant si tous les soumissionnaires potentiels ont la capacité de réaliser les dits-contrats sans faille. Dans ce cas, les points suivants devraient être pris en compte :

- (1) Expérience et Résultats passés obtenus dans des contrats similaires ;
- (2) Fondement des biens et propriété ou la crédibilité financière; et
- (3) Existence de bureaux, etc. à spécifier dans les dossiers d'appel d'offre.

k) Evaluation de l'Offre

L'évaluation de l'offre devrait être faite sur la base des conditions spécifiées dans les dossiers d'appel d'offres. Ces offres, conformes en substance aux spécifications techniques, et répondant aux autres stipulations des dossiers de l'offre, seront jugées en principe sur la base des prix soumis, et le soumissionnaire qui offrira le moindre coût sera attributaire.

L'Agent doit préparer un rapport détaillé d'évaluation de l'offre clarifiant les raisons du choix de l'offre retenue et la disqualification des autres et le soumettre au bénéficiaire pour obtenir sa confirmation avant de signer le contrat avec l'attributaire. L'Agent doit faire un rapport détaillé d'évaluation des offres, avant toute décision finale d'attribution, donnant les raisons d'acceptation ou de rejet des offres.

l) Approvisionnement supplémentaire

Si l'on découvre un approvisionnement supplémentaire après soumission compétitive et/ou sélective et/ou une négociation directe de contrat, et que le Bénéficiaire aimerait un approvisionnement supplémentaire, l'Agent est autorisé de faire un approvisionnement supplémentaire, en suivant les points mentionnés ci-dessous :

(1) Approvisionnement des mêmes produits et services

Lorsque les produits et services à obtenir en plus sont identiques à l'offre initiale et qu'une soumission compétitive est jugée désavantageuse, l'approvisionnement supplémentaire peut être exécuté par un contrat direct avec l'attributaire de l'offre initiale.

(2) Autres Approvisionnements

Lorsque les produits et services autres que ceux mentionnés ci-dessus en (1) doivent être obtenus, l'approvisionnement devrait être exécuté à travers une soumission compétitive. Dans ce cas, les produits et services pour l'approvisionnement supplémentaire doivent être choisis parmi ceux en accord avec l'E/N et l'A/D.

m) Conclusion des Contrats

Afin de procurer des produits et services en accord avec l'A/D, l'Agent doit conclure des contrats avec les entreprises choisies par soumission ou autres méthodes.

n) Termes de Paiement

Le contrat doit clairement spécifier les termes de paiement. L'Agent doit faire le paiement à partir des « Avances », contre dépôt de documents nécessaires par l'Entreprise sur la base des conditions spécifiées dans le contrat, après que les obligations de l'Entreprise aient été accomplies. Lorsque les services font l'objet d'approvisionnement, l'Agent peut payer en avance une certaine portion du montant du contrat aux entreprises à condition que de telles entreprises soumettent la garantie d'avance de paiement, égale au montant du paiement de l'avance par l'Agent.

4) Principales Mesures à prendre par le Gouvernement du Pays bénéficiaire

(a) Dans l'exécution d'un Projet d'Aide Non-Remboursable, il est requis au pays bénéficiaire d'entreprendre les mesures nécessaires suivantes :

- (1) Obtenir des superficies de terrain nécessaires pour la mise en œuvre du Projet et déblayer les sites ;
 - (2) Fournir des installations pour la distribution de l'électricité, de l'eau et le drainage et autres installations accessoires nécessaires à la mise en œuvre du Projet hors du site en référence au point (a) ci-dessus ;
 - (3) Assurer le dédouanement rapide et assister au transport à l'intérieur du pays bénéficiaire et en cela assister au transport interne des produits ;
 - (4) S'assurer que les taxes douanières, les taxes internes et autres prélèvements fiscaux qui pourraient faire l'objet d'imposition dans le pays bénéficiaire pour l'achat des composantes aussi bien que l'emploi de l'Agent soient exonérées/supportées par son autorité désignée sans utiliser l'Aide et ses intérêts courus ;
 - (5) Accorder aux nationaux japonais et/ou aux nationaux de pays tiers, y compris ceux qui sont employés par l'Agent, dont les services seront nécessaires pour la fourniture des composantes, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire, afin qu'ils puissent effectuer leur travail. (Le terme "nationaux" lorsque utilisé dans l'A/A signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises contrôlées par des personnes physiques japonaises pour les nationaux japonais, et les personnes physiques ou morales des pays tiers pour les nationaux des pays tiers.);
 - (6) S'assurer que les installations et les composantes sont entretenues et utilisées convenablement et efficacement pour la réalisation du Projet;
 - (7) Supporter tous les frais, autres que ceux couverts par l'Aide et ses intérêts courus, nécessaires à la réalisation du Projet; et
 - (8) Accorder une pleine considération sociale et environnementale dans la réalisation du Projet.
- (b) Sur demande de la JICA, le bénéficiaire doit fournir à la JICA toutes les

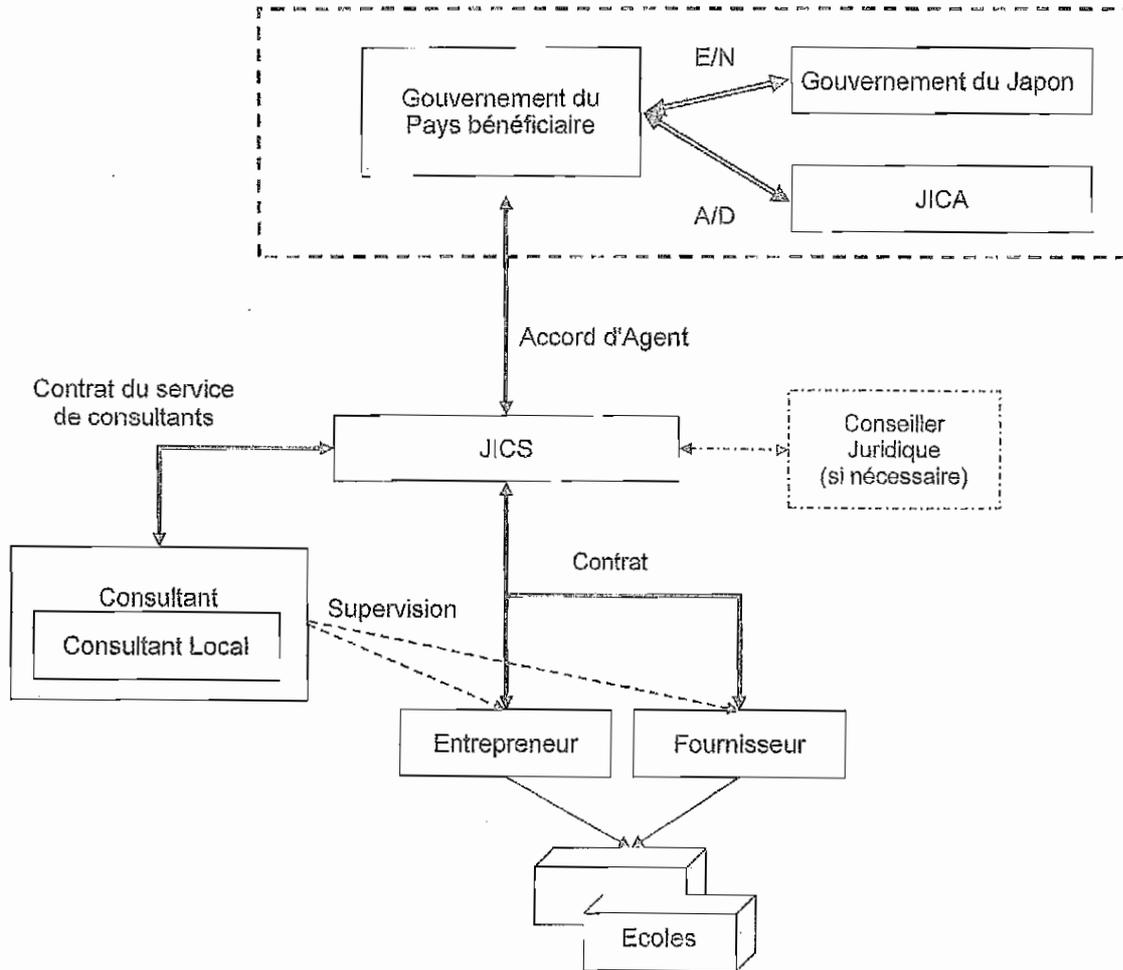
informations nécessaires sur le Projet.

(c) Par rapport à l'expédition et l'assurance maritime des produits procurés par le Projet, le Bénéficiaire doit s'abstenir d'imposer des restrictions de tout genre qui pourraient empêcher une libre et juste compétition entre les compagnies d'assurance.

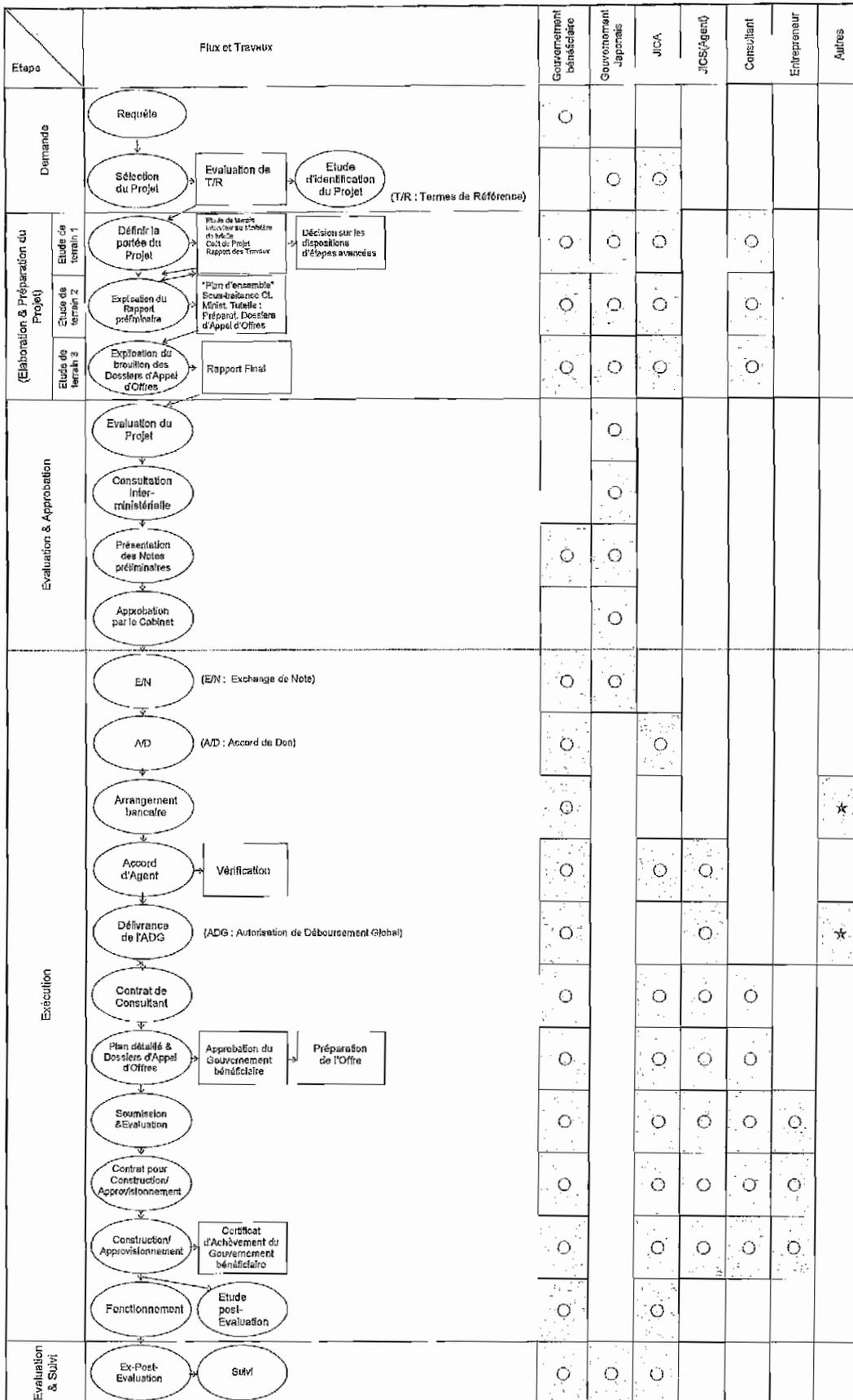
(d) les produits procurés par le Projet ne doivent pas être exportés ou réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(e) le Bénéficiaire doit s'assurer qu'aucun membre du Gouvernement n'entreprenne aucune part du travail des nationaux japonais et/ou du travail des nationaux de tiers pays pour l'achat des composantes.

ANNEXE 5 Schéma d'exécution de l'aide non-remboursable du Japon au développement communautaire après l'E/N (Echange de Notes) et l'A/D (Accord de Don)



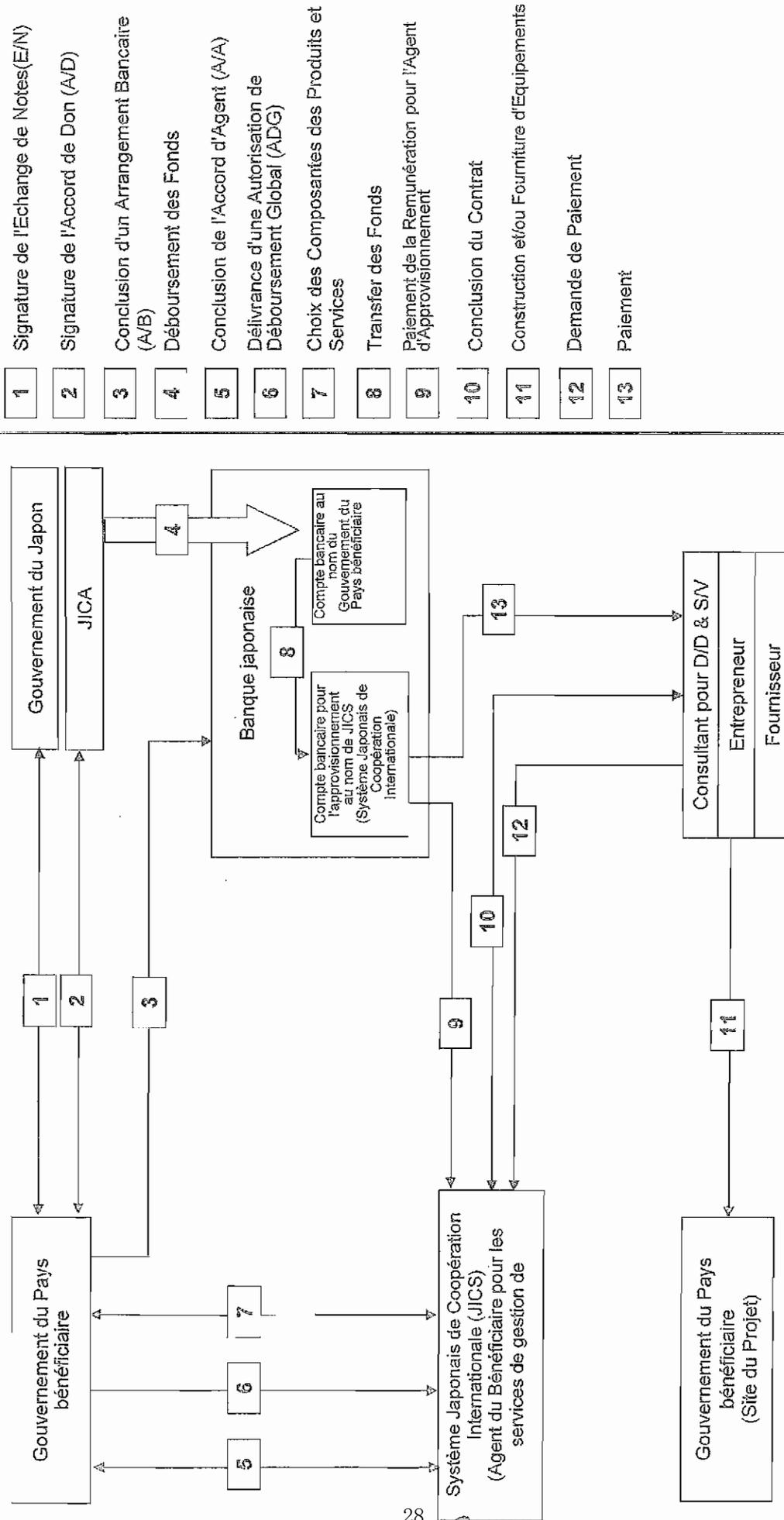
ANNEXE 6 Schéma de procédure de l'aide non-remboursable du Japon au développement communautaire



* L'étude de terrain 3 et la procédure d'évaluation seront mises en œuvre simultanément.

* Banque japonaise

ANNEXE 7 Schéma d'exécution et procédure de l'aide non-remboursable du Japon au développement communautaire



- | | |
|----|--|
| 1 | Signature de l'Echange de Notes (E/N) |
| 2 | Signature de l'Accord de Don (A/D) |
| 3 | Conclusion d'un Arrangement Bancaire (A/B) |
| 4 | Déboursement des Fonds |
| 5 | Conclusion de l'Accord d'Agent (A/A) |
| 6 | Délivrance d'une Autorisation de Déboursement Global (ADG) |
| 7 | Choix des Composantes des Produits et Services |
| 8 | Transfer des Fonds |
| 9 | Paiement de la Remunération pour l'Agent d'Approvisionnement |
| 10 | Conclusion du Contrat |
| 11 | Construction et/ou Fourniture d'Equipements |
| 12 | Demande de Paiement |
| 13 | Paiement |

ANNEXE 8 Principales mesures à prendre par chaque gouvernement

No.	Eléments	à couvrir par le Don	à couvrir par la partie bénéficiaire
1	Obtenir une superficie de terrain suffisante		●
2	Démolition des installations, défrichage, mise à niveau et récupération du terrain si nécessaire		●
3	Construction de portails et des clôtures autour du terrain		●
4	Construction de parc de stationnement		●
5	Construction de la route		
	1) A l'intérieur du site	●	
	2) A l'extérieur du site		●
6	Construction de bâtiment	●	
7	Fournir les installations pour la distribution d'électricité, l'eau courante, l'égout et les autres installations accessoires :		
	1) Electricité		
	a. La ligne de distribution jusqu'au site		●
	b. Le câblage de branchement et le câblage interne sur le site	●	
	c. Le circuit principal et transformateur	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Conduite principale d'eau courante urbaine jusqu'au site		●
	b. Système d'alimentation sur le site (réservoir de réception et château d'eau)	●	
	3) Drainage		
	a. Conduite principale urbaine d'égout (pour évacuer l'eau de pluie, les eaux d'égout etc. du site)		●
	b. Système d'égout sur le site (pour les eaux d'égout, les déchets ordinaires, l'eau de pluie etc.)	●	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Conduite principale de gaz jusqu'au site		●
	b. Système d'alimentation sur le site	●	
	5) Téléphone		
	a. Ligne téléphonique de jonction jusqu'au répartiteur d'entrée (MDF) du bâtiment		●
	b. MDF et extension après le répartiteur	●	
	6) Mobilier et équipement		
	a. Meuble général		●
	b. Equipements du projet	●	
8	Prise en charge des commissions de la banque japonaise pour les services bancaires basés sur les arrangements bancaires (A/B):		●
9	Assurer le dédouanement rapide et assister au transport à l'intérieur du pays bénéficiaire et en cela assister au transport interne des produits		●
10	Assurer que les taxes douanières, les taxes internes et autres prélèvements fiscaux qui pourraient faire l'objet d'imposition dans le pays bénéficiaire pour l'achat des composantes aussi bien que l'emploi de l'Agent soient exonérées/supportées par son autorité désignée sans utiliser l'Aide et ses intérêts courus.		●
11	Accorder aux nationaux japonais et/ou aux nationaux de pays tiers, y compris ceux qui sont employés par l'Agent, dont les services seront nécessaires pour la fourniture des composantes, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire, afin qu'ils puissent effectuer leur travail. (Le terme "nationaux" lorsque utilisé dans l'A/D signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises contrôlées par des personnes physiques japonaises pour les nationaux japonais, et les personnes physiques ou morales des pays tiers pour les nationaux des pays tiers.);		●
12	Assurer que les installations et les composantes sont entretenues et utilisées convenablement et efficacement pour la réalisation du Projet		●
13	Supporter tous les frais, autres que ceux couverts par le Don et ses intérêts courus, nécessaires à la réalisation du Projet.		●
14	Accorder une pleine considération sociale et environnementale dans la réalisation du Projet.		●

(A/B : Arrangement Bancaire, A/D : Accord de Don)

**PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A
L'ETUDE PREPARATOIRE (ETUDE SUR LE TERRAIN II)
POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE POUR
L'ENSEIGNEMENT MOYEN DANS LA BANLIEUE DE DAKAR
EN REPUBLIQUE DU SENEGAL**

En réponse à la requête présentée par le gouvernement de la République du Sénégal (ci-après désignée le « Sénégal » ou la « partie sénégalaise »), le gouvernement du Japon a décidé d'effectuer une Etude préparatoire au « Projet de construction de salles de classe pour l'enseignement moyen dans la banlieue de Dakar » (ci-après désigné le « Projet ») et a confié la mise en œuvre de l'Etude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée la « JICA »).

La JICA a envoyé au Sénégal une mission d'étude préparatoire (Etude sur le terrain I) pour le Projet en juin-juillet 2013 afin de mener des discussions et des enquêtes sur le terrain et, après avoir examiné au Japon les résultats de l'Etude au point de vue technique, elle a élaboré le Rapport de l'Etude préparatoire (avant-projet).

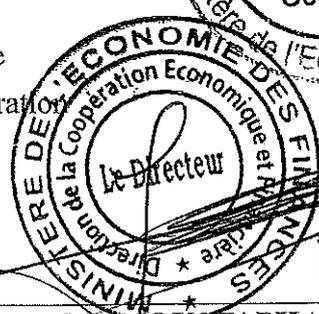
Pour expliquer à la partie sénégalaise son contenu et prendre l'avis de cette dernière, la JICA a envoyé une autre mission d'étude préparatoire (Mission d'étude II) dirigée par Monsieur Hideharu TACHIBANA, Directeur de la 2^{ème} Section d'enseignement de base, Groupe d'enseignement de base, Département de développement humain de la JICA (ci-après désignée la « Mission ») du 8 au 13 décembre 2013.

A l'issue des discussions avec les différentes parties prenantes, la partie sénégalaise et la Mission ont confirmé les principaux éléments indiqués dans l'Appendice.

Fait à Dakar, le 10 décembre 2013
et par Délégation
Le Secrétaire Général


Hideharu TACHIBANA
Chef de Mission
Mission d'étude préparatoire
Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
Japon


Baba OUSSEYNOU LY
Le Secrétaire Général
Ministère de l'Education nationale
République du Sénégal


Mamadou Moustapha BA
Le Directeur
Direction de la Coopération Economique et Financière
Ministère de l'Economie et des Finances
République du Sénégal

APPENDICE

1. Contenu du rapport de l'Etude préparatoire (avant-projet)

La partie sénégalaise a donné son accord de principe sur le contenu du rapport de l'Etude préparatoire (avant-projet) expliqué par la Mission et l'a accepté.

2. Système de l'aide financière non remboursable du Japon et tâches (contreparties) à prendre en charge par la partie sénégalaise

La partie sénégalaise a compris le système de l'aide financière non remboursable du Japon pour le développement communautaire mentionné dans les annexes 4, 5, 6 et 7 du procès-verbal qui a été signé le 8 juillet 2013 entre les deux parties, et s'est mise d'accord avec la Mission sur la prise de mesures nécessaires pour exécuter les éléments énumérés dans son annexe 8. La Mission lui a expliqué le contenu des « tâches à prendre en charge par la partie sénégalaise » (Annexe 3) qui seront nécessaires pour la mise en œuvre du Projet ainsi qu'une proposition du « calendrier d'exécution du Projet » (Annexe 4). La partie sénégalaise s'est engagée à effectuer ces tâches d'une manière fiable conformément au calendrier en assurant le budget à cet effet.

3. Installations / équipements faisant l'objet du présent Projet

La Mission a donné à la partie sénégalaise une explication des installations et du mobilier scolaire faisant l'objet du présent Projet (Annexe 1), ce que cette dernière a accepté. Elle a également compris qu'il y avait une possibilité de réduire le nombre de collèges en raison des fluctuations du taux de change et en fonction des résultats de l'appel d'offres ouvert ou encore pour d'autres raisons. Pour prévoir de tels cas, un accord a été conclu, d'une part, sur la réduction éventuelle du nombre selon les ordres de priorité mentionnés à l'Annexe 1 et, d'autre part, sur ce que la décision finale sera prise par la partie japonaise à l'issue de l'analyse au Japon.

En outre, les deux parties ont confirmé que l'utilisation du reliquat sera déterminée après concertation à la réunion du comité consultatif au cas où il se produirait.

4. Confidentialité / Maintien du secret des informations relatives au Projet

Les deux parties ont confirmé que tous les documents liés au Projet ne seront pas communiqués à de tierces personnes autres que les personnes concernées par le Projet avant que le processus de l'appel d'offre ne soit terminé. De plus, les deux parties ont convenu que le prix prévu du Projet mentionné à l'Annexe 2 ne serait pas rendu public avant que tous les contrats/marchés n'aient été conclus.

5. Composante soft

Les deux parties se sont entendues sur l'exécution d'une composante soft dans le cadre du présent Projet se rapportant à l'entretien des installations à aménager.

6. Coût approximatif du Projet

La Mission a expliqué le coût approximatif du Projet (Annexe 2). Les deux parties ont confirmé qu'il ne sera pas communiqué à de tierces personnes autres que les personnes concernées par le Projet avant la détermination des entrepreneurs. La Mission a également expliqué que le prix approximatif du Projet a été calculé à titre estimatif et donc était sujet à révision. La partie sénégalaise a compris ce point.

7. Mesures à prendre pour assurer une bonne gestion et un entretien approprié

La partie sénégalaise s'est engagée à affecter le personnel supplémentaire nécessaire pour la mise en œuvre du Projet avant l'achèvement des travaux de construction. En outre, elle s'est aussi engagée à

procéder sans retard à la mise en place d'un système de gestion et d'entretien des établissements ainsi qu'à la prise de mesures pour assurer et distribuer un budget à cet effet.

8. Programme à suivre d'ici l'année prochaine

Il est prévu que la JICA achève le rapport final sur la base des résultats de cette rencontre et le remette au gouvernement sénégalais au cours du mois de mai 2014 sous réserve de l'approbation officielle du gouvernement japonais.

Fin de document

Annexe 1 : Liste des installations / équipements faisant l'objet du Projet

Annexe 2 : Coût approximatif du Projet

Annexe 3 : Tâches à prendre en charge par la partie sénégalaise

Annexe 4 : Calendrier d'exécution du Projet



ANNEXE-1 Liste des installations et du mobilier scolaire faisant l'objet du Projet
 [Installations faisant l'objet du Projet par établissement]

IEF	ID	Nom de collège	Ordre de priorité (à chaque IEF)	Taille du Projet		
				Nombre de SDC	Nombre de boîtes d'hygiène	Bloc administratif (Note)
Keur Massar	BD - 1	CEM COMICO	3	12	12	1*
Keur Massar	BD - 2	CEM Ali mody	4	4	6	1*
Keur Massar	BD - 3	CEM Keur Massar Unité 9	1	10	10	1*
Keur Massar	BD - 4	CEM Malika Plage	2	16	16	1
Keur Massar	BD - 5	CEM Ainoumady	5	10	10	1*
Parcelles Assainies	BD - 6	CEM P.A Unité 20	3	4	0	0
Parcelles Assainies	BD - 7	CEM P.A Unité 18	2	2	6	1*
Parcelles Assainies	BD - 8	CEM Seydina Issa Laye	1	4	6	1*
Parcelles Assainies	BD - 9	CEM Unité 19	6	8	8	0
Parcelles Assainies	BD - 10	CEM Cambéréne	4	4	6	1
Parcelles Assainies	BD - 11	CEM HLM Grand Yoff	5	4	6	0
Rufisque Commune	BD - 12	CEM Cité SUDES 1	1	6	6	1*
Rufisque Commune	BD - 13	CEM Camp Lelong	2	6	6	1
Rufisque Département	BD - 14	CEM Kounoune	2	4	0	0
Rufisque Département	BD - 15	CEM Parcelles Assainies	3	16	16	1
Rufisque Département	BD - 16	CEM Mbeuth	5	8	8	1
Rufisque Département	BD - 17	CEM Bambilor II	9	9	10	1
Rufisque Département	BD - 18	CEM Keur Ndiaye Lo	7	5	6	1*
Rufisque Département	BD - 19	CEM Sangalkam	6	9	10	0
Rufisque Département	BD - 21	CEM Castors Sococim	8	4	6	1*
Rufisque Département	BD - 22	CEM Bargny	4	6	6	0
Thiaroye	BD - 25	CEM Mbao extension	2	10	10	1*
Pikine	BD - 26	CEM Fadidou Diop	1	4	0	0
Guédiawaye	BD - 27	CEM Ndiarka DIAGNE	1	6	0	0
Guédiawaye	BD - 28	CEM Parcelles Assainies Unité 5	2	4	6	0
Guédiawaye	BD - 29	CEM Ndiarème	3	4	0	1*
Guédiawaye	BD - 30	CEM Darou Salam	4	8	8	0
Total				187	184	6

【Mobilier scolaire et autres】

Le mobilier scolaire sera installé dans chaque pièce comme indiqué ci-dessous.

Nom de bloc	Nom de pièce	Mobilier / Le chiffre entre parenthèses signifie la quantité
Bâtiment de salles de classe	Salle de classe	Table-banc pour deux élèves (23), table (1), chaise (1)
Bloc administratif	Bureau de directeur	Table (1), chaise (5), armoire B (1)
	Magasin	Armoire A(4)
	Salle de professeurs	Table (12), chaise (24), armoire B (4)
	Salle de surveillants	Table (7), chaise (7), armoire A (6), armoire B (4)

Handwritten mark

Handwritten mark

Annexe 2

Coût approximatif du Projet de coopération

Cette Partie n'est pas mentionné
en raison de la confidentialité

(2) Coût à la charge de la partie sénégalaise: 227.116.941 FCFA

Ventilation des dépenses à la charge de la partie sénégalaise

Poste	2014 (FCFA)	2015 ou plus tard (FCFA)	Montant total (FCFA)	Montant converti en yens japonais
Aménagement des terrains ¹	155.000	194.116.000	194.271.000	38.632.731
Travaux d'aménée de l'électricité	0	13.888.476	13.888.476	2.761.862
Travaux d'aménée de l'eau	0	8.953.160	10.360.020	2.049.455
Mise en œuvre de la composante soft	0	560.000	560.000	111.362
Coûts relatifs à la construction des installations	0	3.075.000	3.075.000	611.495
Commission bancaire	6.369.305	0	6.369.305	1.266.600
Total	6.524.305	220.592.636	227.116.941	45.164.475

¹ Terrassement, enlèvement d'arbres et de buissons, déplacement du portail d'entrée, déplacement des ouvrages, installation du portail d'entrée, enlèvement et installation du mur de clôture

Le coût ci-dessus est une estimation par la partie japonaise, calculée sur la base des données obtenues lors de l'étude sur le terrain effectuée en juillet 2013.

(3) Conditions d'estimation

- 1) Date de calcul : juillet 2013
- 2) Taux de change : 1 euro = 130,45 yens japonais
1 FCFA = 0,19886 yens japonais
- 3) Période de construction et d'approvisionnement :
La période des travaux est mentionnée au calendrier d'exécution des services.
- 4) Autres : L'estimation du coût devra être réalisée conformément au système de l'aide financière non remboursable du gouvernement du Japon.

7

f 36

d

ANNEXE 3 Tâches à prendre en charge par la partie sénégalaise

Les travaux et prestations pris en charge par le gouvernement sénégalais, pour l'exécution du Projet dans le cadre de l'Aide non remboursable au développement communautaire du Japon, sont les suivants :

- (1) Préparation des terrains nécessaires pour la mise en œuvre du Projet, et obtention du droit de construction des bâtiments par le Ministère de l'Education Nationale ;
- (2) Exécution des travaux de démolition, de déplacement et d'enlèvement des infrastructures existantes et des obstacles, ainsi que le remblai et le nivellement des sites avant la mise en œuvre du Projet (toutefois, les travaux de démolition, de déplacement et d'enlèvement des obstacles se situant dans les endroits où la construction des infrastructures est prévue par ce Projet seront pris en charge par la partie japonaise, pour la réalisation des travaux sans retard. Voir le tableau 3-1.) ;
- (3) Mise en œuvre des travaux d'extérieur, tels que la construction et la réparation du mur de clôture, l'installation du portail d'entrée, les travaux paysagers, et d'autres travaux connexes après l'achèvement des travaux de construction ;
- (4) Exécution des travaux d'amenée et de branchement dans les sites de : l'électricité, l'eau de ville, le réseau d'égouts et le téléphone avant l'achèvement des travaux de construction (Le branchement de l'électricité et de l'eau potable aux installations du Projet dans les sites sera pris en charge par la partie japonaise) ;
- (5) Prise en charge des commissions de notification de l'Autorisation de Paiement (A/P) et des commissions de paiement, sur la base de l'arrangement bancaire avec la banque au Japon ;
- (6) Prise de mesures nécessaires pour un bon déroulement de l'importation et du dédouanement des matériels et matériaux utilisés dans le cadre du Projet ;
- (7) Prise de mesures nécessaires pour faciliter l'entrée et le séjour au Sénégal des personnes morales et physiques concernées par le Projet, conformément à l'Accord d'Agent et à d'autres contrats conclus avec l'Agent d'Approvisionnement ;
- (8) Exonération des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges fiscales imposées au Sénégal à l'égard des personnes morales et physiques concernées par le Projet ;
- (9) Exonération des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges fiscales imposées au Sénégal à l'égard des produits et services fournis sur la base de l'Accord d'Agent et à d'autres contrats conclus avec l'Agent d'Approvisionnement ;
- (10) Prise en charge des frais de dédommagement provoqués par la non-exécution des travaux qui doivent être exécutés par la partie sénégalaise ;
- (11) Utilisation et maintien, de façon appropriée et efficace, des infrastructures et des équipements

qui seront fournis dans le cadre du Projet ; et
 (12) Prise en charge de tous les frais autres que ceux qui sont couverts par l'aide financière non remboursable au développement communautaire du Japon dans le cadre du Projet.

Tableau-1 Liste des travaux à prendre en charge par la partie sénégalaise par collège cible

Groupe de travaux	ID	Nom de collège	Travaux de terrassement	Abattage des arbres	Construction du mur de clôture	Raccordement des réseaux électrique / potable	Divers	
1	Lot 1	BD-2	CEM Ali mody			170m	Eau	Construction du portail d'entrée
		BD-5	CEM Ainoomady		Enlèvement de buisson		Electricité / Eau	Construction du portail d'entrée
		BD-12	CEM Cité SUDES I			195m	Electricité / Eau	Construction du portail d'entrée
		BD-13	CEM Camp Lelong			50m	Electricité / Eau	Construction du portail d'entrée
		BD-15	CEM Parcelles Assainies			360m	Electricité / Eau	Construction du portail d'entrée
	BD-25	CEM Mbaou extension			230m	Electricité / Eau	Construction du portail d'entrée	
	Lot 2	BD-14	CEM Koumone					Enlèvement de cabane en bois
		BD-16	CEM Mbeuth			310m	Electricité	Construction du portail d'entrée
		BD-17	CEM Banbilor II			360m	Electricité	Construction du portail d'entrée
		BD-18	CEM Keur Ndiaye Lo			410m		Construction du portail d'entrée
		BD-19	CEM Sangalkam					
		BD-21	CEM Castors Sococin			124m	Electricité / Eau	Construction du portail d'entrée
		BD-22	CEM Bargay					
	2	Lot 3	BD-6	CEM P.A Unité 20		Enlèvement de buisson		
BD-7			CEM P.A Unité 18	Enlèvement des ordures de surface (environ 240m ²)			Electricité / Eau	Construction du portail d'entrée
BD-8			CEM Seydina Issa Laye	Enlèvement des ordures de surface (environ 360m ²)			Electricité / Eau	Enlèvement de la salle électrique, Construction du portail d'entrée
BD-9			CEM Unité 19		Enlèvement d'arbuste			
BD-10			CEM Cambérène					
Lot 4		BD-11	CEM HLM Grand Yoff					
		BD-27	CEM Ndjarka DIAGNE			20m		
		BD-28	CEM Parcelles Assainies Unité 5					
		BD-1	CEM COMICO			288m	Electricité / Eau	Construction du portail d'entrée
		BD-3	CEM Keur Massar Unité 9			294m		Construction du portail d'entrée
		BD-4	CEM Malika Plage				Electricité / Eau	Construction du portail d'entrée
		BD-26	CEM Fadilou Diop					
		BD-29	CEM Ndiarène			30m		Construction du portail d'entrée
		BD-30	CEM Darou Salam					Frais d'abonnement EAU Caution d'abonnement EAU

Le terrassement et la préparation du terrain ainsi que l'abattage d'arbres devront être terminés avant le commencement des travaux qui est prévu respectivement en décembre 2014 pour le 1^{er} groupe de travaux et en juillet 2015 pour le 2^{ème} groupe de travaux.

L'aménagement du mur de clôture et le raccordement en eau / électricité devront se réaliser au moment de l'achèvement des travaux qui est prévu respectivement en février 2016 ou plus tard pour le 1^{er} groupe de travaux et en septembre 2016 ou plus tard pour le 2^{ème} groupe de travaux.

Il est à noter que les coûts estimatifs liés au terrassement / préparation du terrain et à l'enlèvement des arbres, etc. pour le 1^{er} groupe de travaux durant l'année 2014 est de 155.000 FCFA.

Handwritten mark

Handwritten mark

Etude préparatoire pour le Projet de construction de salles de classe pour
l'enseignement moyen dans la banlieue de Dakar en République du Sénégal
Plan de la composante soft

1. Contexte dans lequel la composante soft est planifiée

Le « Projet de construction de salles de classe pour l'enseignement moyen dans la banlieue de Dakar en République du Sénégal » (ci-après désigné par le « Projet ») consiste à construire des salles de classe de collège pour améliorer l'environnement pédagogique de l'enseignement moyen dans la banlieue de la région de Dakar au Sénégal. Plus précisément, il s'agit de la construction de salles de classe, de blocs administratifs, et de blocs d'hygiène dans les vingt-sept (27) collèges cibles (dont 11 sont de nouvelle création) ainsi que de la mise en œuvre de la composante soft.

Le Sénégal connaît une croissance du taux de scolarisation de l'enseignement moyen depuis plusieurs années, et on constate une amélioration de l'accès à la « scolarité de base de dix (10) ans » qui comprend l'enseignement moyen de quatre (4) ans. D'autre part, il s'est produit un surpeuplement dans les établissements scolaires dont la capacité d'accueil est dépassée en raison de l'augmentation du nombre d'élèves, ce qui impose l'élargissement des installations pour assurer un environnement d'apprentissage approprié.

1-1 Résultats et défis de la composante soft des projets précédents

- (1) Projet de construction des installations scolaires VI ou « Projet de renforcement des capacités d'accueil et d'amélioration de l'environnement scolaire dans l'enseignement élémentaire et moyen dans les régions de Dakar et Thiès » (ci-après désigné par le « projet Dakar/Thiès ») [le 6^{ème} projet, nouveau système de coopération financière non remboursable pour le développement communautaire]

1) Activités

En vue d'améliorer la prise de conscience sur l'entretien des installations aménagées, nous avons mis en œuvre quatre activités suivantes : a) amélioration du manuel d'entretien et d'hygiène, b) tenue des séances de formation sur l'entretien préventif et l'hygiène de base¹ ainsi que visite des chantiers, c) partage avec les intéressés des informations relatives à l'état d'avancement des travaux (photos) et d) vérification du plan d'entretien (y compris le plan de financement) lors des séances de suivi.

2) Résultats et défis

Au moment de l'étude sur le terrain du présent Projet qui s'est effectuée en juillet 2013, les activités de la composante soft du projet Dakar/Thiès étaient déjà terminées dans la région de Dakar, et nous en sommes actuellement à la phase de mise en œuvre des activités dans la région de Thiès. Dans la région de Dakar, le manuel d'entretien et d'hygiène existant a été amélioré et, en même temps, nous avons constaté une amélioration de la sensibilisation et des connaissances des participants sur l'entretien grâce aux séances de formation. En outre, nous

¹ Contrôle de l'hygiène de base comme le nettoyage dans l'enceinte du collège, le traitement des ordures, l'entretien de l'eau potable, des eaux usées et de la fosse septique

avons également observé certaines réalisations ; en effet, le plan d'entretien a été déjà élaboré dans les écoles et collèges cibles.

Lors de l'étude sur le terrain du présent Projet, nous avons visité deux collèges où la composante soft a été réalisée. Dans ces deux derniers, certaines des activités énumérées dans le plan d'entretien ont été exécutées et, dans un des deux collèges, les travaux d'amenée de l'électricité et de l'eau ont été effectués en utilisant leur propre budget d'entretien. Ainsi, il a été constaté que les deux collèges essayaient de gérer l'entretien des installations octroyées sous leur propre responsabilité. De plus, des efforts ont été faits par chaque école pour obtenir le soutien du conseil régional pour la fourniture des équipements tels que peinture, extincteurs, etc.

D'autre part, il y a une différence entre les collèges en ce qui concerne les activités des établissements qui sont effectuées entre la séance de formation et celle de suivi. Nous avons donc confirmé la nécessité d'apporter notre soutien pour un bon déroulement des activités et par conséquent, il a été décidé de faire une visite de suivi dans le but de non seulement distribuer les informations relatives à l'état d'avancement des travaux (photos) mais aussi de vérifier la progression du plan d'entretien et de soutenir les collèges concernés dans l'élaboration de celui-ci.

- (2) « Projet de construction de salles de classe pour l'enseignement moyen dans les régions de Louga et de Kaolack » (ci-après désigné par le « projet Louga/Kaolack », [le 7^{ème} projet, nouveau système de coopération financière non remboursable pour le développement communautaire]

1) Activités

En vue de renforcer le système d'entretien des installations aménagées, les activités suivantes sont en cours : a) amélioration du manuel d'entretien et d'hygiène existant, b) tenue des séances de formation sur la structure des installations, l'entretien préventif, l'hygiène de base, l'élaboration du plan d'entretien annuel et à moyen terme, et la diversification ou le développement des financements, c) partage des informations relatives à l'état d'avancement des travaux (photos) avec les intéressés, et d) mise en place d'un système de suivi.

2) Résultats et défis

Nous avons commencé nos activités dans la région de Louga en mai 2013. A la lumière des enseignements tirés du projet Dakar/Thiès, la mise en œuvre de la composante soft Louga/Kaolack a été rendue possible en impliquant plus activement les personnes concernées et en tenant compte du calendrier annuel du collège. Nous nous attendons à ce que ces activités se poursuivent d'une manière plus efficace par un partage d'informations avec non seulement la composante soft des précédents projets mais aussi celle du présent Projet.

1-2 Etat actuel et défis dans les collèges faisant l'objet du Projet

A la suite de la mise en œuvre de la composante soft des projets précédents d'une part et, de l'enquête auprès des collèges faisant l'objet du présent Projet d'autre part, il a été constaté que dans ces collèges les « frais d'entretien » sont assurés chaque année par les frais d'inscription (cotisation)

perçus auprès des élèves et, gérés et utilisés par le comité de gestion d'établissement (CGE). Grâce à ces frais inscrits au budget, il est possible d'employer une femme de ménage et/ou un ingénieur mécanicien de sorte que les collèges peuvent effectuer l'entretien par leurs propres efforts.

D'autre part, bien qu'il y ait une bonne conscience de la nécessité d'entretenir les installations et les équipements, il y a des possibilités d'amélioration car on trouve parfois des ordures dans la cour, ou des équipements couverts de poussière. De plus, quoique la réparation des parties cassées ait été réalisée, l'importance d'un entretien préventif n'est pas suffisamment réalisée. Le défi est donc une mise en œuvre systématique de l'entretien. Par ailleurs, il sera nécessaire que les habitants et les collectivités locales s'y engagent, en particulier dans les nouveaux collèges. C'est à la lumière de ces circonstances que nous envisageons de mettre en œuvre les activités de composante soft dans le présent Projet.

La composante soft a été exécutée dans le cadre du projet Dakar/Thiès qui précède le présent Projet en collaboration avec l'IA et l'IEF dont les responsables possèdent en principe des connaissances en la matière. En outre, étant donné que le renforcement de la capacité des ressources humaines est en cours à travers la mise en œuvre à l'échelle nationale d'un projet de coopération technique de la JICA : « Projet d'Amélioration de l'Environnement Scolaire Phase 2 (PAES 2) », on peut s'attendre à ce que les personnes concernées par ce dernier projet contribuent à l'entretien systématique des installations en assistant à l'élaboration et à la mise en pratique du plan d'activité.

1-3 Nécessité et principes de mise en œuvre de la composante soft

Ce Projet prévoit la création de nombreux collèges, qui ne seront pas encore ouverts et dans lesquels le CGE ne sera pas encore mis en place au moment du commencement des travaux. A la lumière de ce qui précède, nous envisageons les activités de la composante soft en faisant attention aux points suivants :

- Nous l'exécuterons en divisant les collèges cibles en deux groupes étant donné que la situation et le nombre des participants sont différents d'un groupe à l'autre ;
- La première séance de formation sera organisée pour plusieurs collèges ensemble autant que possible, alors que la visite de suivi sera faite dans chaque collège individuellement plutôt que conjointement, vu que le calendrier d'achèvement des travaux est différent d'un collège à l'autre ;
- Nous ferons attention aux installations existantes dans les collèges existants ;
- Considérant que la période d'activité sera limitée, nous essayerons dans la mesure du possible de transmettre clairement le but des activités aux intéressés, tout en évitant de les complexifier.

2. Objectif de la composante soft

L'objectif de la composante soft est comme suit :

Objectif global	Les installations à construire seront bien entretenues.
Objectif	Les connaissances et la prise de conscience des intéressés des

collèges sur l'entretien des installations seront améliorées.

3. Résultats de la composante soft

Résultat 1 : L'importance de l'entretien et du contrôle d'hygiène est reconnue dans les collèges.

Résultat 2 : Les connaissances relatives aux installations à aménager sont acquises.

Résultat 3 : Le système de mise en œuvre de l'entretien et du contrôle d'hygiène est renforcé.

4. Modes de vérification du degré d'atteinte des résultats

Résultat	Activité	Mode de vérification du degré de réalisation
1. L'importance de l'entretien et du contrôle d'hygiène est reconnue dans les collèges.	<ul style="list-style-type: none"> • Révision du manuel d'entretien et d'hygiène existant • Organisation des séances de formation suivant le manuel d'entretien et d'hygiène • Echange d'avis lors de la séance sur l'entretien et de la visite des installations 	<ul style="list-style-type: none"> • Manuel révisé • Liste des participants à la séance de formation • Enquête auprès des participants à la séance de formation
2. Les connaissances relatives aux installations à aménager sont acquises.	<ul style="list-style-type: none"> • Explication de la structure des bâtiments scolaires et des blocs d'hygiène (séance sur l'entretien / visite des installations) • Partage des photos sur l'avancement des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des participants à la séance de formation • Photos partagées sur l'avancement de la construction
3. Le système de mise en œuvre de l'entretien et du contrôle d'hygiène est renforcé.	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une fiche de contrôle pour l'inspection de l'état d'entretien (à créer en fonction des circonstances de chaque collège) • Mise en pratique de l'inspection de l'état d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche de contrôle pour l'inspection régulière (y compris la proposition d'amélioration)

5. Activités de la composante soft

(1) Cibles

Les activités seront réalisées auprès 1) des personnes concernées de tous les collèges faisant l'objet du présent Projet : membres du CGE tels que le directeur, le personnel enseignant, les élèves et leurs parents, et les membres des APE, 2) des collectivités locales compétentes (municipalités) et 3) des habitants locaux (y compris d'autres partenaires).

Nous exécuterons les activités en divisant les collèges cibles en deux groupes étant donné que le

temps disponible pour les activités ainsi que le contenu de celles-ci sont différents d'un groupe à l'autre.

1) Division en blocs des collèges existants (proposition)

Bloc	IEF	Collectivité locale	ID	Nom de collège
1	Keur Massar	Commune Keur Massar	DB-3	CEM Keur Massar Unité 9
		Commune Keur Massar	DB-4	CEM Malika Plage
2	Parcelles Assainies	CA Parcelles Assainies	DB-6	CEM Parcelles Assainies Unité 20
		CA Parcelles Assainies	DB-7	CEM Parcelles Assainies Unité 18
		CA Parcelles Assainies	DB-9	CEM Unité 19
		CA Grand Yoff	DB-11	CEM HLM Grand Yoff
3	Parcelles Assainies	CA Cambérène	DB-10	CEM Cambérène
	Guédiawaye	CA Golf Sud	DB-27	CEM Ndiarka DIAGNE
		CA Golf Sud	DB-28	CEM Parcelles Assainies Unité 5
4	Guédiawaye	CA Ndiarème Limamoulaye	DB-29	CEM Ndiarème
		CA Sam Notaire	DB-30	CEM Darou Salam
	Pikine	CA Pikine Est	DB-26	CEM Fadilou Diop
5	Rufisque Département	Com. rurale Kounoune	DB-14	CEM Kounoune
		Com. rurale Bambylor	DB-18	CEM Keur Ndiaye Lo
		Commune de Sangalkam	DB-19	CEM Sangalkam
6	Rufisque Département	Commune de Bargny	DB-22	CEM Bargny

2) Division en blocs des collèges nouvellement créés (proposition)

Bloc	IEF	Collectivité locale	ID	Nom de collège
1	Keur Massar	CA Yeumbeul Nord	DB-1	CEM COMICO
	Thiaroye	CA Mbao	DB-25	CEM Mbao extension
2	Parcelles Assainies	CA Cambérène	DB-8	CEM Seydina Issa Laye
3	Keur Massar	CA Yeumbeul Nord	DB-2	CEM Ali mody
		CA Keur Massar	DB-5	CEM Ainoumady
4	Rufisque Commune	Rufisque Commune	DB-12	CEM Cité SUDES 1
	Rufisque Département	Commune Niacourab / Jaxaay	DB-15	CEM Parcelles Assainies
5	Rufisque Commune	Rufisque Commune	DB-13	CEM Camp Lelong
	Rufisque Département	Commune de Bargny	DB-21	CEM Castors Sococim
6	Rufisque Département	Com. rurale Bambylor	DB-16	CEM Mbeuth
	Rufisque Département	Com. rurale Bambylor	DB-17	CEM Bambilor II

(2) Période de mise en œuvre

La construction des installations sera réalisée en deux groupes. Dès le commencement de la construction du premier groupe, nous procéderons au lancement des activités de la composante soft et au partage des photos des installations en cours de construction. Pour les séances de formation, nous prévoyons leur mise en œuvre après l'achèvement des travaux de chaque groupe de

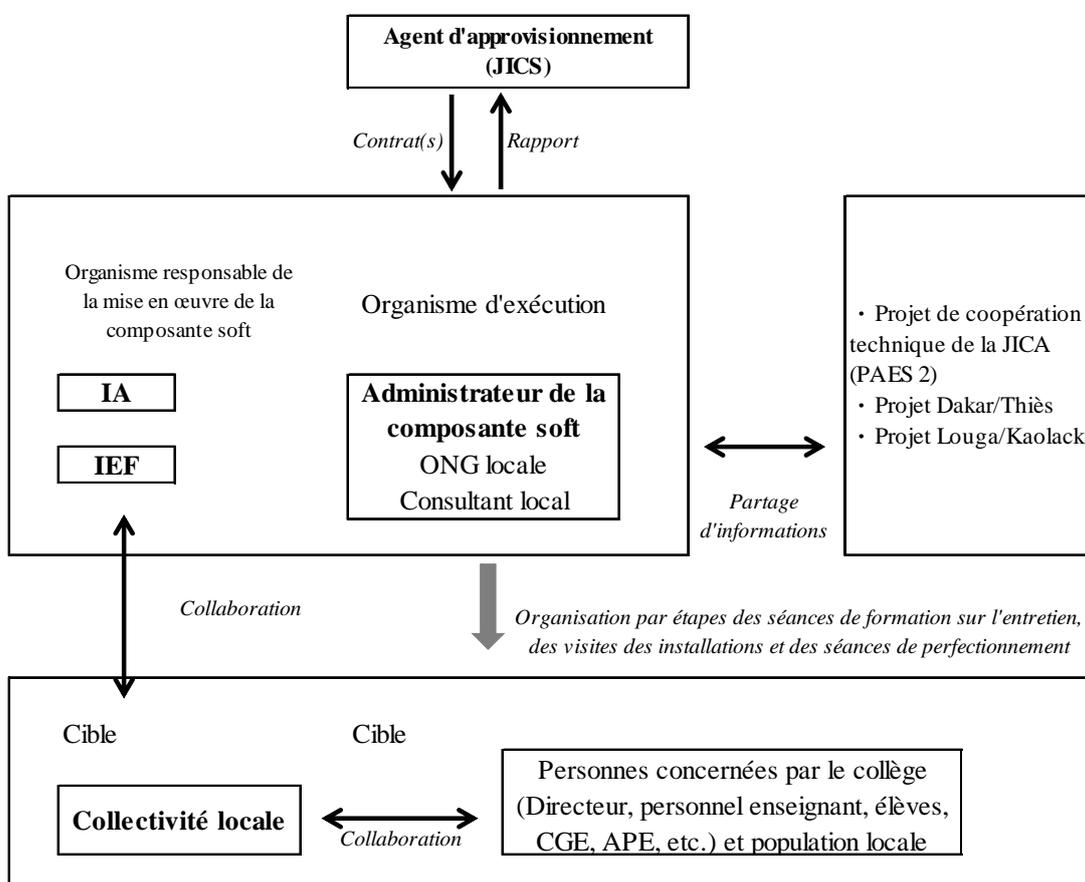
construction, c'est-à-dire de les réaliser auprès des collèges existants après l'achèvement du premier groupe et auprès des nouveaux collèges après l'achèvement du deuxième groupe. Ensuite, nous effectuerons des visites de suivi au moment de l'inspection de vices pour le deuxième groupe.

(3) Système de mise en œuvre

Les entités principales de mise en œuvre de la composante soft sont l'IA Dakar et les IEF concernées ayant compétence sur l'enseignement moyen. Un consultant japonais supervisera, en tant qu'« Administrateur de la composante soft », l'ensemble des activités dont la mise en œuvre est confiée à une ONG locale et à un consultant local qui collaboreront à leur réalisation.

En outre, nous ferons avancer les activités en échangeant les informations selon les besoins avec le projet de coopération technique en cours (PAES 2) et les précédents projets (projet Dakar/Thiès et projet Louga/Kaolack).

Le schéma suivant montre le système de mise en œuvre.



(4) Contenu des activités

Les tableaux suivants donnent une vue d'ensemble et les étapes des activités. Le consultant local sera recruté au stade du démarrage, et l'ONG locale lors de la phase de préparation des séances de formation sur l'entretien / des visites des installations (indiqué dans le point 2) ci-dessous).

1) Du lancement au partage des informations sur les installations en cours de construction

Période	Après le commencement des travaux du 1 ^{er} groupe et en fonction de leur avancement à chaque site
Durée (projet)	Collèges existants (1 ^{er} groupe) : de janvier 2015 à mars 2016 selon les besoins Collèges existants (2 ^{ème} groupe) : d'août 2015 à octobre 2016 selon les besoins Nouveaux collèges : exclus car ils sont considérés comme non ouverts pendant les travaux
Lieu	Région de Dakar
Responsable de la mise en œuvre	Administrateur de la composante soft (avec l'appui du bureau de supervision du consultant japonais) et consultant local
Cible	Chaque collège faisant l'objet du Projet
Objectif	Améliorer la prise de conscience sur la propreté et l'entretien des installations par le partage des informations sur leur construction.
Contenu des activités	1-1. Confirmation de l'objectif, du contenu et de la répartition des rôles 1-2. Recrutement du consultant local (consultant responsable de la supervision des travaux) 1-3. Explication de l'aperçu des activités aux IA et IEF dont relèvent l'enseignement moyen et à chaque collège cible 1-4. Partage des informations sur les installations en cours de construction (seulement pour les collèges existants) Partager les photos de l'état d'avancement des travaux des installations avec les personnes concernées par le collège, et les partager avec d'autres intéressés en les affichant dans l'enceinte du collège

2) Préparation et exécution des séances de formation sur l'entretien / des visites des installations

Période	Collèges existants : après l'achèvement du 1 ^{er} groupe Nouveaux collèges : après l'achèvement du 2 ^{ème} groupe
Durée (projet)	Collèges existants : d'avril à mai 2016 Nouveaux collèges : de janvier à février 2017
Lieu	Collèges existants : 6 endroits (sur la base de la division en blocs ci-dessus) Nouveaux collèges : 6 endroits (idem)
Responsable de la mise en œuvre	IA, IEF, ONG locale, consultant local, administrateur de la composante soft
Cible	Collèges existants : personnes concernées par le collège (directeur, personnel enseignant, élèves, membres du CGE et de l'APE, etc.), collectivités locales, population locale Nouveaux collèges : idem (toutefois, si les classes n'ont pas encore commencée dans un collège à peine ouvert, ou si ni le CGE ni l'APE n'ont été mis en place, les activités ne seront destinées qu'aux directeurs et aux collectivités locales.)
Objectif	1) Reconnaissance de l'importance de l'entretien et du contrôle d'entretien, 2) Acquisition des connaissances de base sur la structure des installations et la méthode d'entretien de celles-ci, et 3) Apprentissage de la méthode d'inspection relative à l'entretien des installations

Contenu des activités	<p>2-1. Recrutement de l'ONG locale</p> <p>2-2. Revue du manuel existant, travaux de révision selon les besoins</p> <p>2-3. Examen et confirmation du contenu de la formation (vérification des enseignements tirés des précédents projets « Dakar/Thiès » et « Louga/Kaolack » et prise en compte de ces derniers dans les activités ultérieures)</p> <p>2-4. Mise en œuvre de l'enquête de base (y compris l'ensemble des indicateurs pour l'évaluation finale)</p> <p>2-5. Création de la fiche de contrôle (ou du formulaire) pour l'inspection régulière de l'état d'entretien</p> <p>2-6. Séances de formation relatives à l'entretien et au contrôle d'hygiène Confirmation des responsabilités et rôles des participants concernant l'entretien (rôle du CGE, examen de la possibilité d'une coopération avec les collectivités locales) / Formation participative sur l'entretien et le contrôle de l'hygiène (notamment sur la nécessité d'un entretien préventif et d'une inspection de l'état d'entretien) / Confirmation des points d'entretien et de l'inspection basés sur la discussion entre les parties concernées / Création de la fiche de contrôle pour l'inspection de l'état d'entretien</p> <p>2-7. Visites des installations par le consultant local Expliquer du point de vue technique 1) les informations de base sur la structure et l'équipement des installations, 2) les points à considérer lors de l'entretien, et 3) la méthode d'exécution de l'inspection de l'état d'entretien (à expliquer également la manipulation d'extincteurs dont l'installation est obligatoire suite au changement des normes du Ministère de l'Education nationale). Pratiquer aussi l'inspection de l'état d'entretien (à l'essai) conjointement à cette occasion.</p> <p>2-8. Activités d'entretien dans chaque collège Après les séances de formation sur l'entretien et les visites des installations, les participants mettront en œuvre les activités de l'entretien selon les besoins dans chaque collège compte tenu des résultats de l'échange d'avis.</p>
-----------------------	---

3) Séances de perfectionnement (Promotion de la mise en œuvre de l'inspection de l'état d'entretien)

Période	Après la mise en œuvre de 2) ci-dessus et avant l'inspection de vices du 2 ^{ème} groupe
Durée (projet)	Tous les collèges : vers le mois d'octobre ou novembre 2017
Lieu	Région de Dakar
Responsable de la mise en œuvre	IA, IEF, ONG locale, consultant local, administrateur de la composante soft
Cible	Chaque collège faisant l'objet du Projet (collèges existants et nouveaux collèges)
Objectif	Renforcer et activer la prise de conscience des intéressés sur l'entretien par des séances de perfectionnement, et promouvoir la pratique de l'inspection régulière de l'état d'entretien.
Contenu des	3-1. Séances de perfectionnement

activités	<p>Visiter chaque collège pour donner une séance de perfectionnement auprès des personnes concernées telles que le directeur, les membres du CGE, etc. (accroître la possibilité de continuer la pratique en impliquant de nombreuses personnes concernées, non seulement le directeur mais aussi les membres du CGE. La visite s'effectuera avec le responsable de l'IEF et il faudra deux (2) heures environ à chaque collège)</p> <p>3-2. Inspection régulière de l'état d'entretien En fonction des circonstances de chaque collège, nous procéderons à l'inspection régulière de l'état d'entretien avec les autorités scolaires à l'aide d'une fiche de contrôle. Dans les collèges existants, il faudra également faire attention à l'état des installations existantes.</p> <p>3-3. Présentation des conseils techniques Conseiller du point de vue technique, la méthode de l'entretien et les points à améliorer dans le futur.</p>
-----------	---

(5) Rôle de chaque partie prenante

Les rôles à jouer par chaque partie prenante dans le système de mise en œuvre ci-dessus sont les suivants.

Nom de partie prenante		Rôles
	Agent d'approvisionnement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contrat avec le consultant japonais 2. Rapport au maître d'ouvrage
Consultant Japonais	Administrateur de la composante soft (japonais)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préparation préalable <ol style="list-style-type: none"> 1) Recrutement de l'ONG locale et du consultant local 2) Examen du manuel existant 3) Création d'un questionnaire pour l'enquête de base 2. Soutien aux activités <ol style="list-style-type: none"> 1) Partage du contenu d'activités et confirmation de la répartition des responsabilités 2) Soutien à la révision du manuel existant 3) Vérification de l'état des activités de la composante soft des projets « Dakar/Thiès » et « Louga/Kaolack », et partage des informations relatives à celles-ci 4) Soutien à l'organisation des séances de formation à l'entretien, et des visites des installations (deux (2) essais en incluant l'enquête de base) 5) Rapport aux organismes concernés / Remise des services et conseil pour les activités ultérieures 3. Gestion de l'avancement <ol style="list-style-type: none"> 1) Gestion de l'avancement lors de la mise en œuvre des séances de formation sur l'entretien / des visites des installations (collèges existants) 2) Gestion de l'avancement lors de la mise en œuvre des séances de formation sur l'entretien / des visites des installations (collèges nouvellement créés) 3) Gestion de l'avancement lors du partage de la situation des

		<p>installations en cours de construction</p> <ol style="list-style-type: none"> 4) Gestion de l'avancement lors du démarrage des séances de perfectionnement 5) Élaboration du rapport intermédiaire 6) Élaboration du rapport final <ol style="list-style-type: none"> 4. Vérification et rapport des résultats <ol style="list-style-type: none"> 1) Vérification de l'avancement y compris les séances de perfectionnement 2) Participation aux séances de perfectionnement (2 fois) 3) Vérification des résultats (y compris ceux de l'enquête d'évaluation finale) 4) Rapport
	ONG locale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préparation des activités <ol style="list-style-type: none"> 1) Partage du contenu des activités et confirmation de la répartition des responsabilités 2) Réexamen du manuel existant et révision de celui-ci selon les besoins, avec l'administrateur de la composante soft et le consultant local 3) Création d'un questionnaire pour l'enquête de base 2. Mise en œuvre des séances de formation sur l'entretien / des visites des installations <ol style="list-style-type: none"> 1) Information aux collectivités locales concernées et aux collègues cibles avec l'appui de l'IA et des IEF 2) Organisation des séances de formation sur l'entretien et le contrôle de l'hygiène dans les collèges cibles (y compris la confirmation des rôles des parties concernées et l'enquête de base) 3) Organisation des séances de formation sur l'entretien préventif et l'inspection de l'état d'entretien (y compris la création d'une fiche de contrôle pour l'inspection de l'état d'entretien) 3. Mise en œuvre des séances de perfectionnement <ol style="list-style-type: none"> 1) Préparation et organisation des séances de perfectionnement en collaboration avec le consultant local 2) Exécution de l'enquête d'évaluation finale 4. Rapport <ol style="list-style-type: none"> 1) Rapport périodique à l'administrateur de la composante soft sur les points 1 à 3 ci-dessus

	Consultant local	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lancement des activités <ol style="list-style-type: none"> 1) Partage du contenu des activités et confirmation de la répartition des responsabilités 2) Réexamen du manuel existant et révision de celui-ci selon les besoins, avec l'administrateur de la composante soft et l'ONG locale (notamment révision de dessins et d'illustrations), amélioration des modèles/maquettes, des dessins en perspective en 3D qui seront utilisés lors des visites des installations 2. Mise en œuvre des séances de formation sur l'entretien / des visites des installations <ol style="list-style-type: none"> 1) Explication de la structure des bâtiments scolaires et des blocs d'hygiène 2) Organisation des séances de formation relatives aux points à retenir lors du nettoyage et de l'entretien des installations 3) Exécution de l'inspection (conjointe) de l'état d'entretien 3. Partage d'informations avec chaque collègue <ol style="list-style-type: none"> 1) Partage avec les collègues existants des photos des installations en cours de construction 4. Organisation des séances de perfectionnement <ol style="list-style-type: none"> 1) Exécution de l'inspection (individuelle) de l'état d'entretien 2) Présentation des conseils techniques selon les besoins
--	------------------	---

Nom de partie prenante		Rôles
Entité principale de la mise en œuvre	IA et IEF	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compréhension de l'ensemble des activités <ol style="list-style-type: none"> 1) Partage du contenu d'activités et confirmation de la répartition des responsabilités 2) Confirmation de la version révisée du manuel d'entretien et d'hygiène 3) Soutien et participation aux séances de formation sur l'entretien et aux visites des installations 4) Participation aux séances de perfectionnement 2. Fourniture des facilités pour l'ensemble des activités <ol style="list-style-type: none"> 1) Assistance dans la prise de contact et la communication avec les collègues cibles, les collectivités locales et d'autres parties concernées 2) Assistance dans l'exécution de l'enquête de base et d'évaluation finale

Nom de partie prenante		Rôles
Cible	Parties concernées par le collègue (Directeur, personnel enseignant, élèves, CGE, APE, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux séances de formation sur l'entretien et aux visites des installations • Création d'une fiche de contrôle pour l'inspection de l'état • Réexamen et révision du plan d'actions du collègue (y compris le plan d'entretien) qui prend en compte les séances de formation

		<p>selon les besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> Partage des informations sur les installations en construction avec les parties concernées du collège (personnel enseignant et non enseignant, élèves, CFE, APE et d'autres comités/commissions concernés) et la population locale Participation aux séances de perfectionnement Exécution de l'inspection de l'état d'entretien des installations
	Population locale, etc.	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux séances de formation sur l'entretien et aux visites des installations Exécution de l'inspection de l'état d'entretien des installations en collaboration avec le directeur, etc.
	Collectivité locale	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux séances de formation sur l'entretien et aux visites des installations Etude de la possibilité de collaboration avec l'IA et les IEF ainsi que les parties concernées du collège autour du CGE

(6) Plan d'affectation

L'affectation du personnel (en mois-homme) est indiquée ci-dessous (pour en savoir plus, voir l'Annexe 1 « Calendrier d'exécution ») :

Personnel	Mois-homme (M/M)
Administrateur de la composante soft (japonais)	Au Japon : 20 (1,00 M/M) Au Sénégal : 74 (2,47 M/M)
ONG locale (en charge des activités de sensibilisation)	Au Sénégal : 70 (2,33 M/M)
Consultant local (en charge de l'aspect technique)	Au Sénégal : 60 (2,00 M/M)
Total	7,80 M/M

N. B. : Le calcul a été fait sur la base de 30 jours par mois au Sénégal et de 20 jours par mois au Japon.

1) Affectation et détails des activités de l'administrateur de la composante soft (japonais)

Phase	Activités	Au Japon	Au Sénégal
Préparation préalable	Recrutement du consultant local et de l'ONG locale, et communication avec eux	1	
	Examen du manuel existant et étude des points à réviser	2	
	Création d'un questionnaire pour l'enquête de base (et d'évaluation finale)	2	
Travail de lancement	Aller-retour (Tokyo - Dakar)		5
	Confirmation du contenu d'activités et de la répartition des responsabilités de la composante soft		
	Visite de courtoisie et explication au Ministère de l'Education Nationale et à l'Agent d'approvisionnement		1
	Concertation préalable avec le consultant local		1

	Concertation préalable avec l'IA Dakar et chaque IEF		1
	Visite des collèges cibles (existants) et explication du partage des informations sur les installations en construction		4
	Rapport sur place		
	Mise en ordre des informations		1
	Rapport		1
Soutiens aux activités (collèges existants)	Aller-retour (Tokyo - Dakar)		5
	Visite de courtoisie et explication au Ministère de l'Education Nationale et à l'Agent d'approvisionnement		1
	Concertation préalable avec l'ONG locale et le consultant local		1
	Concertation préalable avec l'IA Dakar et chaque IEF		1
	Partage d'informations avec d'autres projets		
	Vérification de l'état d'exécution et partage d'informations avec les projets « Dakar/Thiès » et « Louga/Kaolack »		3
	Partage d'informations avec le projet de coopération technique et d'autres parties concernées		1
	Soutien à la révision du manuel		
	Travaux de révision		3
	Impression et reliure du manuel		1
	Soutien à l'organisation des séances de formation sur l'entretien et des visites des installations (collèges existants)		
	Etablissement du calendrier et arrangement logistique		2
	Préparation de la mise en œuvre		3
	Accompagnement (2 fois)		2
	Rapport sur place		
	Mise en ordre des informations		2
Rapport		1	
Soutiens aux activités (nouveaux collègues)	Aller-retour (Tokyo - Dakar)		5
	Visite de courtoisie / concertation préalable		
	Visite de courtoisie des organismes concernés		1
	Concertation préalable avec l'ONG locale et le consultant local		1
	Concertation préalable avec l'IA Dakar et chaque IEF		1
	Vérification de l'état d'exécution et partage d'informations avec les projets précédents		2
	Vérification de l'état du 1 ^{er} groupe (collèges existants)		2
	Soutien à l'organisation des séances de formation sur l'entretien et des visites des installations (nouveaux collègues)		
	Préparation de la mise en œuvre		2
	Accompagnement (2 fois)		2
	Remise des services à l'ONG locale et au consultant local		1
	Rapport sur place		
	Mise en ordre des informations		2
	Rapport		1
Soutiens aux activités (au Japon)	Gestion de l'avancement (collèges existants), partage de l'état des installations (2 jours-hommes), gestion de l'organisation des séances	5	

	de formation (3 jours)		
	Gestion de l'avancement (nouveaux collègues)	3	
	Elaboration du rapport intermédiaire	2	
	Gestion de l'avancement (séances de perfectionnement)	2	
	Elaboration du rapport final	3	
Vérification des résultats (séances de perfectionnement)	Aller-retour (Tokyo - Dakar)		5
	Concertation préalable avec l'IA Dakar et chaque IEF		1
	Concertation préalable avec l'ONG locale et le consultant local		1
	Soutien à l'organisation des séances de perfectionnement		
	Préparation de la mise en œuvre		2
	Accompagnement (2 jours)		2
	Rapport sur place		
	Mise en ordre des informations		2
	Rapport		1
Total		20	74

2) Affectation de l'ONG locale et détails de ses activités

Phase	Activités	Nombre de jours	Détails
Séance de formation 1 (collège existant)	Préparation (avec l'administrateur de la composante soft)	17	Visite de courtoisie / Discussion préalable : 3 jours, Révision du manuel : 3 jours, Vérification de l'état des autres projets / Partage d'information avec ceux-ci : 3 jours, Préparation de la mise en œuvre : 5 jours, Séance de formation sur l'entretien / Visite des installations (essai) : 2 jours, Rapport et remise des services : 1 jour
	Formation sur l'entretien / Visite des installations	8	Services de coordination et de prise de contacts avec les parties concernées : 3 jours, Préparation : 1 jour, Mise en œuvre : 4 jours
	Mise en ordre des informations, rapport, etc.	4	
Séance de formation 1 (nouveau collègue)	Préparation (avec l'administrateur de la composante soft)	10	Visite de courtoisie / Discussion préalable : 3 jours, Vérification de l'état des deux précédents projets : 2 jours, Vérification de l'état du 1 ^{er} groupe (collèges existants) : 2 jours, Séance de formation sur l'entretien / Visite des installations (essai) : 2 jours, Remise des services : 1 jour
	Formation sur l'entretien / Visite des installations	8	Services de coordination et de prise de contacts avec les parties concernées : 3 jours, Préparation : 1 jour, Mise en œuvre : 4 jours
	Mise en ordre des informations et rapport intermédiaire	4	
Séance de perfectionnement	Visite des organismes concernés et concertations avec ceux-ci	1	

	Concertation préalable avec le consultant japonais et le consultant local	1	
	Formation de perfectionnement	13	Services de coordination et de prise de contacts avec les parties concernées : 3 jours, Préparation : 1 jour, Mise en œuvre : 9 jours (3 sites × 9 jours)
	Mise en ordre des informations et rapport final	4	
	Total	70	

3) Affectation du consultant local et détails de ses activités

Phase	Activités	Nombre de jours	Détails
Lancement	Travail de lancement (avec l'administrateur de la composante soft)	6	Discussion préalable : 2 jours, Visite des collèges cibles : 4 jours
	Partage de l'état des installations en construction	15	Une série de services tels que la mise en ordre, la distribution et l'affichage des photos des 8 étapes de travaux : 1 jour par site (pour 15 sites en tout)
Séance de formation 1 (collège existant)	Préparation (à accompagner avec l'administrateur de la composante soft)	10	Discussion préalable : 2 jours, Révision du manuel : 3 jours, Vérification de l'état des précédents projets : 3 jours, Séance de formation sur l'entretien / Visite des installations (essai) : 2 jours
	Formation sur l'entretien / Visite des installations	5	Préparation : 1 jour, Mise en œuvre : 4 jours
Séance de formation 1 (nouveau collège)	Préparation (avec l'administrateur de la composante soft)	5	Discussion préalable : 1 jour, Vérification de l'état des précédents projets : 2 jours, Vérification de l'état du 1 ^{er} groupe (collèges existants) : 2 jours
	Formation sur l'entretien / Visite des installations	7	Préparation : 1 jour, Mise en œuvre : 6 jours
Séance de perfectionnement	Concertation préalable avec le consultant japonais et l'ONG locale	1	
	Formation de perfectionnement	11	Préparation : 2 jours (dont 1 jour sera consacré pour l'accompagnement pour l'inspection de vices du projet Dakar/Thiès), Mise en œuvre : 9 jours (3 sites × 9 jours = 27 sites)
	Total	60	

6. Mode de recrutement du personnel pour la mise en œuvre de la composante soft

Quand on exécutera la composante soft avec l'appui des ressources humaines locales, il serait pertinent de la confier à des ONG locales bien informées des conditions locales et qui ont de l'expérience dans la promotion et le soutien au développement communautaire, à la participation des habitants, à la sensibilisation et à la mise en œuvre de la formation. Au Sénégal, il y a plusieurs ONG qui proposent les activités mentionnées ci-dessus. Pour la présente composante soft, nous recruterons une ONG qui a beaucoup d'expérience dans les activités concernées et un architecte-conseil qui est

en mesure d'expliquer la méthode d'entretien et la structure des installations du point de vue architectural, lors de la visite de chantiers.

Nous pouvons proposer en tant que candidats des ONG locales qui ont été impliqués dans la composante soft des anciens projets de l'aide non remboursable du Japon ou celle financée par d'autres bailleurs de fonds, ou encore qui ont collaboré aux projets de coopération technique y compris le « PAES » et le « PAES 2 ». En particulier, au cas où elles auraient de l'expérience dans des projets de coopération japonaise, les leçons qu'on en tire pourront être efficacement exploitées.

Quant à l'architecte-conseil, il devra posséder des informations sur les installations à aménager dans le Projet et pouvoir expliquer précisément les méthodes d'entretien. Par conséquent, il est important que cet architecte-conseil collabore avec le consultant japonais qui se charge des services d'appel d'offres et de supervision des travaux, et il sera donc souhaitable de confier les activités de composante soft au consultant local qui s'occupe de la conception et de la supervision de la composante principale (construction de salles de classe).

En général, dans le cadre du système d'aide non remboursable au développement communautaire, l'Agent d'approvisionnement qui conclut le contrat avec le gouvernement du pays bénéficiaire se charge de gérer l'ensemble des activités et d'engager les ressources humaines locales. Cependant, si l'Agent d'approvisionnement recrute ces dernières à travers la procédure normale d'avis d'appel d'offres et d'évaluation, il se produirait un déséquilibre entre les frais de sous-traitance et ceux nécessaires pour le recrutement par l'Agent.

De ce fait, la composante soft de ce Projet se spécialisera dans des activités susceptibles de donner davantage d'effets en se limitant à la période d'aménagement des installations et d'inspection de vices, afin de minimiser les frais de sous-traitance. Ainsi, comme les deux précédents projets, la mise en œuvre et la gestion de la composante soft s'inscriront dans la supervision des travaux par le consultant japonais qui recrutera donc des ressources locales pour éviter un déséquilibre du coût. Plus particulièrement dans la présente composante soft, l'un des objectifs des activités est d'approfondir la compréhension de la structure des installations et de favoriser la prise de conscience de leur entretien en partageant le processus de construction avec les responsables des collèges. Pour cette raison, en désignant le consultant de supervision comme responsable de la composante soft, des informations plus précises seront apportées aux autorités scolaires.

De plus, si le consultant japonais peut profiter des ressources locales qui se sont chargées de la composante soft des deux précédents projets, il sera possible de profiter des expériences et des leçons qu'on en a tirées, pour plus d'efficacité sur le plan technique comme financier.

Puisque le consultant japonais est celui qui a élaboré la conception sommaire et le présent plan de la composante soft dans la phase de l'étude préparatoire, il sera possible d'effectuer cette composante soft continuellement et sans difficulté depuis sa planification jusqu'à sa mise en œuvre.

7. Calendrier d'exécution de la composante soft

Voir l'Annexe 1 ci-jointe.

8. Réalisations à remettre de la composante soft

(1) Documents

- Version révisée du manuel d'entretien et d'hygiène
- Informations sur l'avancement fournies aux collèges existants
- Fiche de contrôle pour l'inspection de l'état d'entretien

(2) Rapports

Rapport	Table des matières (proposition)
Rapport intermédiaire (rapport d'activités des séances de formation sur l'entretien et des visites des installations)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amélioration du manuel <ol style="list-style-type: none"> 1-1 Points à améliorer dans le manuel existant 1-2 Manuel après l'amélioration 1-3 Situation de l'impression et de la distribution 2. Séances de formation / Visites des installations (collèges existants) <ol style="list-style-type: none"> 2-1 Calendrier des activités 2-2 Liste des participants 2-3 Contenu de la formation 2-4 Commentaires des participants 3. Activités à chaque collège concerné <ol style="list-style-type: none"> 3-1 Situation du partage d'information au niveau de chaque collège (collèges existants) 4. Séances de formation / Visites des installations (nouveaux collègues) <ol style="list-style-type: none"> 4-1 Calendrier des activités 4-2 Liste des participants 4-3 Contenu de la formation 4-4 Leçon tirée des projets « Dakar/Thiès » et « Louga/Kaolack » 4-5 Résultat de l'enquête auprès des participants 5. Recommandations pour la séance de perfectionnement
Rapport final (résumé de l'ensemble des activités y compris la séance de perfectionnement)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport d'activités A mentionner le résultat de la séance de perfectionnement en plus des points 1 à 4 ci-dessus. 2. Réalisations et leçons tirées de l'ensemble des activités

9. Coût approximatif de la composante soft

N/A

10. Obligations du pays bénéficiaire

(1) Obligations pendant la mise en œuvre de la composante soft

- 1) Mise en œuvre des activités et participation à celles-ci

Il est nécessaire que l'IA et les IEF prennent l'initiative de mettre en œuvre la présente

composante soft en donnant des instructions et des conseils aux collèges concernées pour que ces dernières puissent solliciter la participation des parties prenantes. Pour impliquer un large public, c'est-à-dire, non seulement le directeur, les enseignants, les élèves et le CGE, mais aussi les habitants locaux et les collectivités locales, il est nécessaire d'établir soigneusement la prise de contacts et la coordination liée à sa mise en œuvre au cours de la période du programme. L'IA et les IEF devront aussi suivre les collèges cibles, surtout après les activités de la composante soft de sorte que les parties prenantes effectuent l'entretien activement.

Les rôles des diverses parties prenantes dans chaque phase sont les suivants.

Cible	Phase de démarrage	Phase de séances de formation et de visites des installations (à exécuter dans un collège de chaque bloc)	Phase d'activités au niveau de chaque collège concerné (à réaliser dans tous les collèges concernés)	Phase de séances de perfectionnement (à réaliser dans un collège de chaque bloc)
IA, IEF	Vérification du contenu de la composante soft, vérification de la répartition des tâches et participation	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des activités • Communication aux collectivités locales et aux collèges • Participation 	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation et compréhension des activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des activités • Communication aux collectivités locales et aux collèges • Participation
Collectivité locale	—	<ul style="list-style-type: none"> • Participation 	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation et compréhension des activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des résultats • Soutien selon les besoins
Collège y compris le CGE et l'APE	—	<ul style="list-style-type: none"> • Participation • Coordination et liaison avec les collectivités locales et les habitants locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Partage d'informations sur l'avancement des travaux (collèges existants) • Coordination et liaison avec le CGE, l'APE et les habitants locaux • Inspection à l'aide d'une fiche de contrôle pour l'inspection de l'état d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation • Partage d'information avec les collectivités locales et les habitants locaux
Habitants locaux et autres	—	<ul style="list-style-type: none"> • Participation 	<ul style="list-style-type: none"> • Partage des informations sur l'avancement des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des résultats • Soutien selon les besoins

2) Prévision des frais d'activités

Chaque partie prenante devra prévoir les frais nécessaires pour participer à chaque activité.

Chaque partie concernée devra participer à la gestion du collège et à l'entretien des installations scolaires en ayant conscience d'être propriétaire de celles-ci ; cependant, les frais à prendre en charge par la partie sénégalaise seront confirmés par les deux parties et inscrits dans le procès-verbal.

Les frais prévus pour chaque activité sont les suivants.

	Phase de démarrage	Phase de séances de formation et de visites des installations (à exécuter dans un collège de chaque bloc)	Phase d'activités au niveau de chaque collège concerné (à réaliser dans tous les collèges concernés)	Phase de séances de perfectionnement (à visiter chaque collège)
IA, IEF	Frais de déplacement	Frais de déplacement jusqu'au collège où la formation et la visite ont lieu, et indemnité journalière (conformément aux dispositions et coutumes du Sénégal)	Frais d'entretien selon les besoins	Frais de déplacement jusqu'au collège où la formation et la visite ont lieu, et indemnité journalière (conformément aux dispositions et coutumes du Sénégal)
Collectivité locale	—	Idem		Idem
Collège y compris le CGE et l'APE	—	Frais de déplacement jusqu'au collège où la formation et la visite ont lieu		—
Habitants locaux et autres	—	Frais de déplacement jusqu'au collège où la formation et la visite ont lieu		—

(2) Obligations après la mise en œuvre des activités de la composante soft

1) Promotion de la mise en œuvre

Toutes les parties prenantes devront partager entre elles les informations relatives aux installations, le cas échéant, et s'efforcer d'entretenir celles-ci d'une manière appropriée, en faisant en sorte que les connaissances acquises lors des activités de composante soft soient utilisées pour la réalisation de l'objectif spécifique et de l'objectif global mentionnés ci-dessus. Plus particulièrement, en vérifiant conjointement l'état des installations un an ou six mois après leur construction, les parties prenantes pourront avoir une compréhension commune non seulement sur les défauts de la construction, mais aussi sur les problèmes d'utilisation des installations dans chaque collège. Les responsables de l'IA et des IEF devront favoriser dans chaque collège la pratique de ce qui aura été appris lors des activités de composante soft ; ils devront également y faire mettre en pratique la solution adaptée à chaque problème et les points à améliorer qui seront présentés lors des séances de perfectionnement.

2) Mesures à prendre pour assurer les frais de gestion et d'entretien des collèges

Les frais pour la gestion et l'entretien des collèges sont couverts par le budget du MEN, la subvention des collectivités locales et les frais d'inscription (cotisation) des élèves. Bien que les collectivités locales soient responsables de la gestion et de l'entretien des collèges dans le contexte de la décentralisation, les montants de la subvention varient d'une collectivité à l'autre. Les collectivités locales et les habitants locaux devront s'intéresser à la gestion des collèges, comprendre la nécessité de l'entretien et collaborer activement à la recherche des sources de financement pour les frais d'entretien.

ANNEXE 6. Documents Obtenus

No.	Title	Format	Original/ Copie	Issue par	Annee de Parution
1	Plan Departemental de Developpement de l' Education (PDDE) 2008 - 2011(Rufisque)	Dossier info	copie	Ministère de l'Éducation nationale	2008
2	Plan Departemental de Developpement de L' Education Du Departement de Dakar 2009-2011	Dossier info	copie	Ministère de l'Éducation nationale	2009
3	Plan Departemental De Developpement de l' Education 2009 – 2011 (Guédiawaye)	Dossier info	copie	Ministère de l'Éducation nationale	2009
4	Plan Departemental de Developpement de l' Education 2009 – 2011 (Pikine)	Dossier info	copie	Ministère de l'Éducation nationale	2009
5	Cahier des Préscriptions Techniques Particuliers (Projet d'Amélioration et de Construction des Ecoles Primaires dans les Régions de Kaolack, Fatick, et Kaffrine)	Dossier info	copie	KFW/Ministère de l'Éducation nationale	2012
6	Plan (Projet d'Amélioration et de Construction des Ecoles Primaires dans les Régions de Kaolack, Fatick, et Kaffrine)	Dossier info	copie	KFW/Ministère de l'Éducation nationale	2012
7	La Reforme Curriculaire Dans Le L'Enseignement Moyen	Dossier info	copie	Ministère de l'Éducation nationale	2012
8	Rapport Nationale sur la Situation de l' Education 2012	Document en papier	Original	Ministère de l'Éducation nationale	2012
9	Annuaire Statistiques National Année Scolaire 2011/2012	Document en papier	Original	Ministère de l'Éducation nationale	2012
10	Projet de Décret relative à la creation des Inspection d'Academie et des Inspections de l' Education et de la Formation	Document en papier	copie	Ministère de l'Éducation nationale	2012
11	STAT FLASH 2011-2012	Dossier info	copie	Ministère de l'Éducation nationale	2012
12	CDSMT 2013/2015	Document en papier	Original	Ministère de l'Éducation nationale	2012
13	CDSMT 2014/2016	Document en papier	Original	Ministère de l'Éducation nationale	2013
14	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l' Equité, et de la Transparence (PAQUET) Secteur Education Formation 2013-2025	Dossier info	copie	République du Sénégal	2013

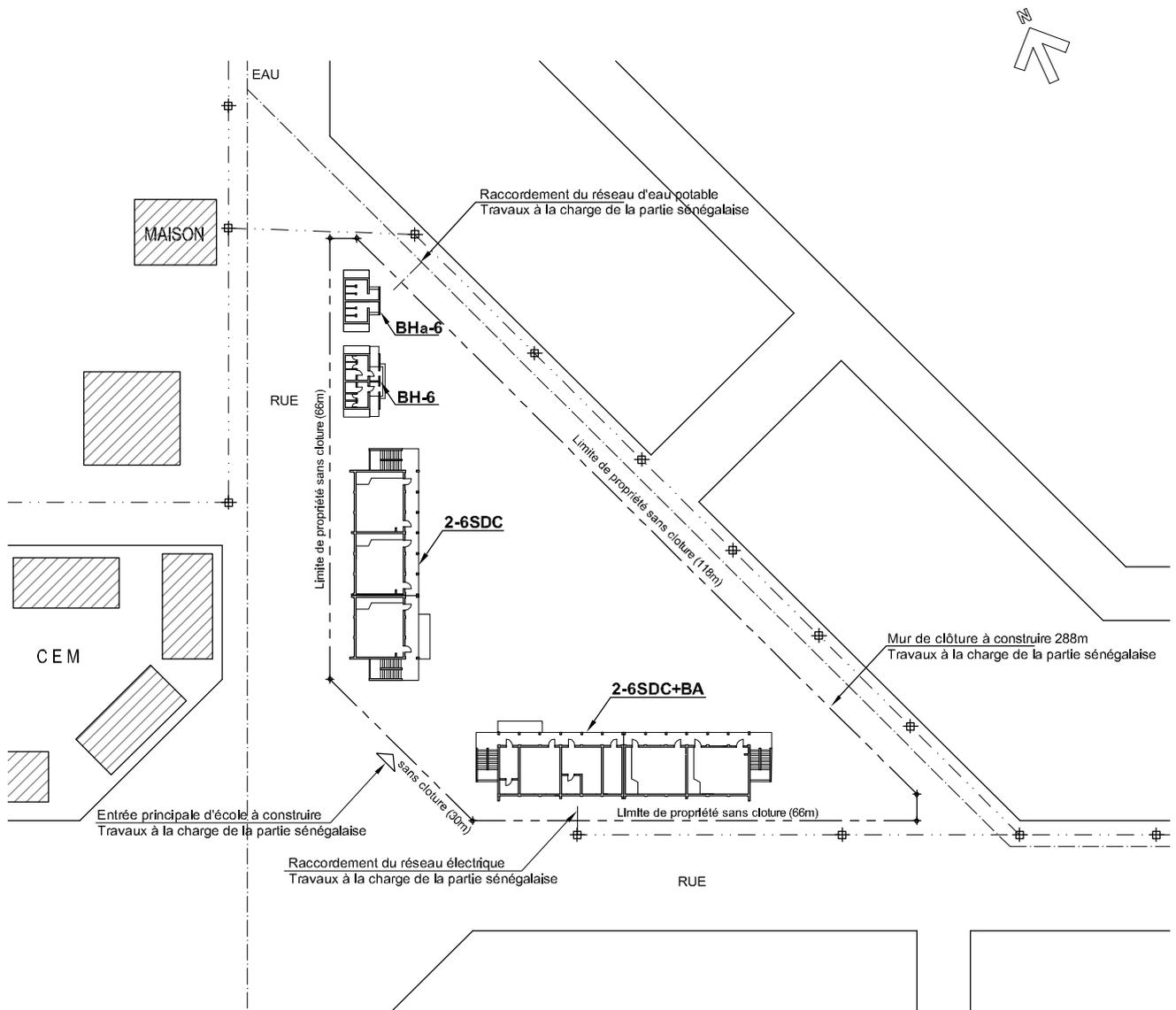
Annexe 7 Références

(1) Aperçu de la situation actuelle des écoles faisant l'objet de l'étude

Annexe7 (1) Plans de masse des écoles faisant l'objet du Projet

IEF	ID	Ordre de priorité	Nom d'établissement	Accès depuis IEF jusqu'au site			Equipements existants								Situation du site				Nature de sol				Infrastructures existantes dans le voisinage				Autres	
				Distance (km)	Durée de trajet	Etat de route	Salle de classe	Bureau de directeur	Salle des professeurs	Salle des surveillants	Magasin	Autres	Box d'hygiène		Pente	Nécessité de travaux nivellement	Dégât causé de la nature	Obstacles	Portance de sol	Nature de sol	Potential de gonflement	Capacité de infiltration d'eau	Électricité	Alimentation en eau	Evacuation d'eau usée	Fosse septique	Sécurité dans l'école	Autres donateurs, Projet gouvernemental
													Garçons	filles														
Keur Massar	BD-01	3	CEM COMICO	5	0 h 15min.	bitumée + non bitumée 2km	néant	néant	néant	néant	néant	néant	0	0	non	non	—	néant	forte	sable	non	bonne	installée	installée	néant	néant	bonne	
	BD-02	4	CEM Ali mody	2	0 h 10min.	non bitumée 2km	néant	néant	néant	néant	néant	néant	0	0	non	non	—	néant	forte	sable	non	bonne	néant (Installation prévue en janvier 2014)	installée	néant	néant	bonne	
	BD-03	1	CEM Keur Massar Unité 9	2	0 h 10min.	bitumée + non bitumée 0.2km	6 SDC	néant	néant	néant	néant	néant	2	2	légère	non	inondation	néant	forte	sable	non	bonne (eau souterraine à 1.5m)	installée	installée	néant	installée	bonne	
	BD-04	2	CEM Malika Plage	3	0 h 15min.	bitumée	néant	néant	néant	néant	néant	néant	0	0	légère	non	—	néant	forte	sable	non	bonne	installée	installée	néant	néant	bonne	
	BD-05	5	CEM Ainoumady	0.5	0 h 5min.	non bitumée 0.5km	néant	néant	néant	néant	néant	néant	0	0	légère	non	inondation	néant	forte	sable	non	bonne (eau souterraine à 1.5m)	installée	installée	néant	néant	bonne	
Parcelles Assainies	BD-06	3	CEM P.A Unité 20	5	0 h 15min.	bitumée + non bitumée 0.2km	5 SDC + 2 inutilisables	équipé	équipée	équipée	équipé	Salle Informatique (en commun avec Ecole primaire)	10	10	non	non	rouille (air salée)	arbres	forte	sable	non	bonne	installée	installée	néant	installée	bonne	
	BD-07	2	CEM P.A Unité 18	5	0h 15min.	bitumée + non bitumée 0.1km	5 SDC + 2 utilisés par Ecole primaire	néant	néant	néant	néant	néant	0	0	forte	non	rouille (air salée)	déchet	forte	sable	non	bonne	installée	installée	néant	néant	bonne	
	BD-08	1	CEM Seydina Issalaye	6	0 h 35min.	bitumée	néant	néant	néant	néant	néant	néant	0	0	légère	extension du terrain déblais/remblais	rouille (air salée)	déchet, local TRANSFO	forte	déchet (40cm)+sable	non	bonne	installée	installée	néant	néant	bonne	
	BD-09	6	CEM Unité 19	5	0 h20min.	bitumée + non bitumée 0.1km	15 SDC + 2 inutilisables	équipé	équipée	équipée	équipé	Salle Informatique / bibliothèque	7	6	légère	non	rouille (air salée)	SDC, arbre, bureau de surveillants, voies pavées	forte	sable	non	bonne	installée	installée	néant	installée	bonne	
	BD-10	4	CEM Cambérène	8	0 h30min.	bitumée + non bitumée 0.2km	14 SDC	néant	néant	néant	néant	néant	0	0	légère	non	—	BA provisoire, bloc d'hygiène	forte	sable	non	bonne	installée	installée	néant	installée	bonne	
	BD-11	5	CEM HLM Grand Yoff	1	0 h 10min.	bitumée	6 SDC + 2 utilisées comme SDC	équipé	équipée	équipée	équipé	néant	3	4	légère	non	—	Fosse septique	forte	argile+roche +gravillon	non	mauvaise	installée	installée	néant	installée	bonne	
Rufisque Commune	BD-12	1	CEM Cité SUDES 1	4	0 h 25min.	bitumée	néant	néant	néant	néant	néant	0	0	non	non	inondation	néant	forte	argile+gravier +sable	oui	mauvaise	installée	installée	néant	néant	bonne		
	BD-13	2	CEM Camp Lelong	2	0h 10min.	bitumée	néant	néant	néant	néant	néant	0	0	forte	remblais	inondation	néant	forte	argile+gravier +sable	oui	bonne	installée	installée	néant	néant	bonne		
Rufisque Département	BD-14	2	CEM Kounoune	12	0 h 30min.	bitumée + non bitumée 4km	7 SDC	équipé	équipée	équipée	équipé	néant	4	4	forte	non	inondation /rouille	cabane en tôle	forte	sable	non	mauvaise (eau souterraine à 0.5m)	installée	installée	néant	installée	bonne	
	BD-15	3	CEM Parcelles Assainies	8	0 h 20min.	bitumée	néant	néant	néant	néant	néant	néant	0	0	forte	déblais/remblais	inondation	néant	forte	sable	non	mauvaise (eau souterraine à 1.5m)	installée	installée	néant	néant	bonne	
	BD-16	5	CEM Mbeuth	18	0 h 35min.	bitumée + non bitumée 3km	néant	néant	néant	néant	néant	néant	0	0	légère	non	—	néant	forte	sable	non	bonne	installée	néant (Puit)	néant	néant	bonne	
	BD-17	9	CEM Bambilor II	16	0 h 30min.	bitumée + non bitumée 1km	néant	néant	néant	néant	néant	néant	0	0	forte	non	—	Puit (non utilisé)	forte	sable	non	bonne	installée	néant (Puit à 20m)	néant	néant	bonne	
	BD-18	7	CEM Keur Ndiaye Lo	9	0 h 15min.	bitumée + non bitumée 0.2km	9 SDC	néant	néant	néant	néant	Salle Informatique	2	2	légère	non	—	néant	forte	sable	non	mauvaise	néant	installée	néant	installée	Circulation des véhicules	
	BD-19	6	CEM Sangalkam	14	0 h 25min.	bitumée + non bitumée 1.5km	6 SDC + 2 utilisées comme SDC	équipé	équipée	équipée	équipé	laboratoire	4	4	forte	déblais	—	néant	forte	sable	non	mauvaise	néant	installée	néant	installée	bonne	
	BD-20	1	CEM Yène Guédj	22	0 h 40min.	bitumée + non bitumée 1km	néant	néant	néant	néant	néant	néant	0	0	forte	déblais/remblais	—	néant	forte	roche+gravillon	non	-	néant	néant (Robinet à 1km)	néant	néant	bonne	
	BD-21	8	CEM Castors Sococim	13	0 h 25min.	bitumée + non bitumée 0.4km	néant	néant	néant	néant	néant	néant	0	0	non	non	inondation	néant	forte	argile+gravillon	oui	mauvaise	installée	installée	néant	néant	bonne	
BD-22	4	CEM Bargny	8	1 h 25min.	bitumée + non bitumée 0.3km	17 SDC	équipé	équipée	équipée	néant	néant	4	4	forte	non	—	néant	forte	argile	oui	mauvaise	installée	installée	néant	néant	Vol (plateau de la table)		
Thiaroyé	BD-23	3	CEM Petit Mbao	4	0 h 25min.	bitumée + non bitumée 0.1km	néant	néant	néant	néant	néant	0	0	non	non	—	néant	forte	sable	non	bonne	installée	installée	néant	installée	bonne		
	BD-24	1	CEM Mbao Kamb	3	0 h20min.	bitumée + non bitumée 1km	6 SDC + 3 provisoires	équipé	équipée	équipée	équipé	néant	5	5	non	non	—	Bloc SDC provisoire	forte	sable	non	bonne	installée	installée	néant	installée	Vol (Pièce PC)	
	BD-25	2	CEM Mbao extension	3	0 h20min.	bitumée + non bitumée 0.2km	néant	néant	néant	néant	néant	néant	0	0	non	non	—	néant	forte	sable	non	bonne	installée	installée	néant	installée	bonne	
Pikine	BD-26	1	CEM Fadilou Diop	2	0 h10min.	bitumée	17 SDC	équipé	équipée	équipée	équipé	Salle Informatique / bibliothèque	10	10	non	non	inondation	tuyau d'eau, arbres, mât de drapeau, terrasse	forte	sable	non	bonne	installée	installée	néant	installée	bonne	
Guédiawaye	BD-27	1	CEM Ndiarka DIAGNE	3	0 h15min.	bitumée	10 SDC + 2 provisoires (inutilisables)	équipé	équipée	équipée	équipé	néant	6	7	légère	non	rouille (air salée)	Bloc SDC	forte	sable	non	bonne	installée	installée	néant	installée	bonne	
	BD-28	2	CEM Parcelles Assainies Unité 5	4	0 h10min.	bitumée + non bitumée 0.1km	11 SDC (dont 1 utilisée comme Bureau)	néant	néant	néant	néant	néant	0	0	non	non	—	néant	forte	sable	non	bonne	installée	installée	néant	installée	Circulation des gens de l'extérieur	PEBD(6SDC)
	BD-29	3	CEM Ndiarème	3	0 h10min.	bitumée + non bitumée 0.03km	7 SDC + 5 inutilisables	néant	néant	néant	néant	bibliothèque	5	5	forte	non	rouille (air salée)	tuyau d'eau	forte	sable	non	bonne	installée	installée	néant	installée	Utilisation du terrain par les gens de l'extérieur	Banque mondiale (2SDC) Plan international (Bloc d'hygiène)
	BD-30	4	CEM Darou Salam	1	0 h20min.	bitumée + non bitumée 0.1km	5 SDC + 3 inutilisables	1 salle en commun			équipé	néant	2	2	non	non	rouille (air salée)	néant	forte	sable	non	bonne	installée	installée	néant	installée	Circulation des gens de l'extérieur	Banque mondiale (Bureau de directeur/ISDC)

(2) Plans de masse des écoles faisant l'objet du Project

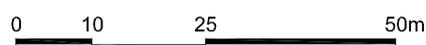


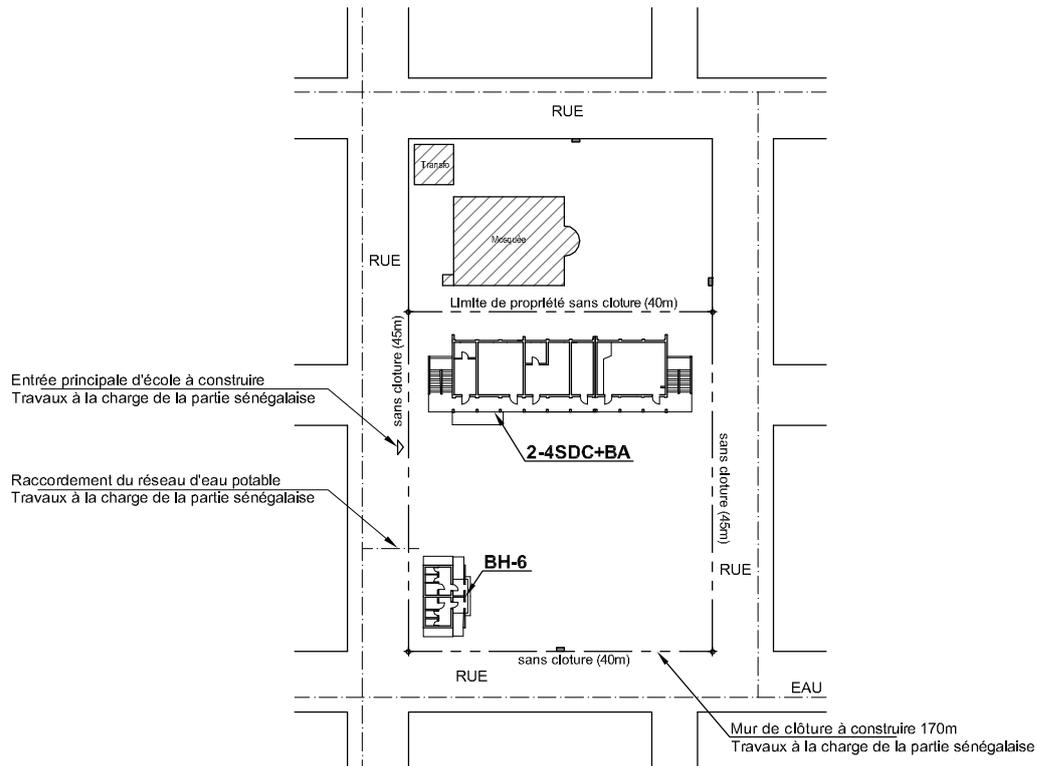
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | ----- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



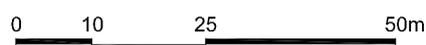


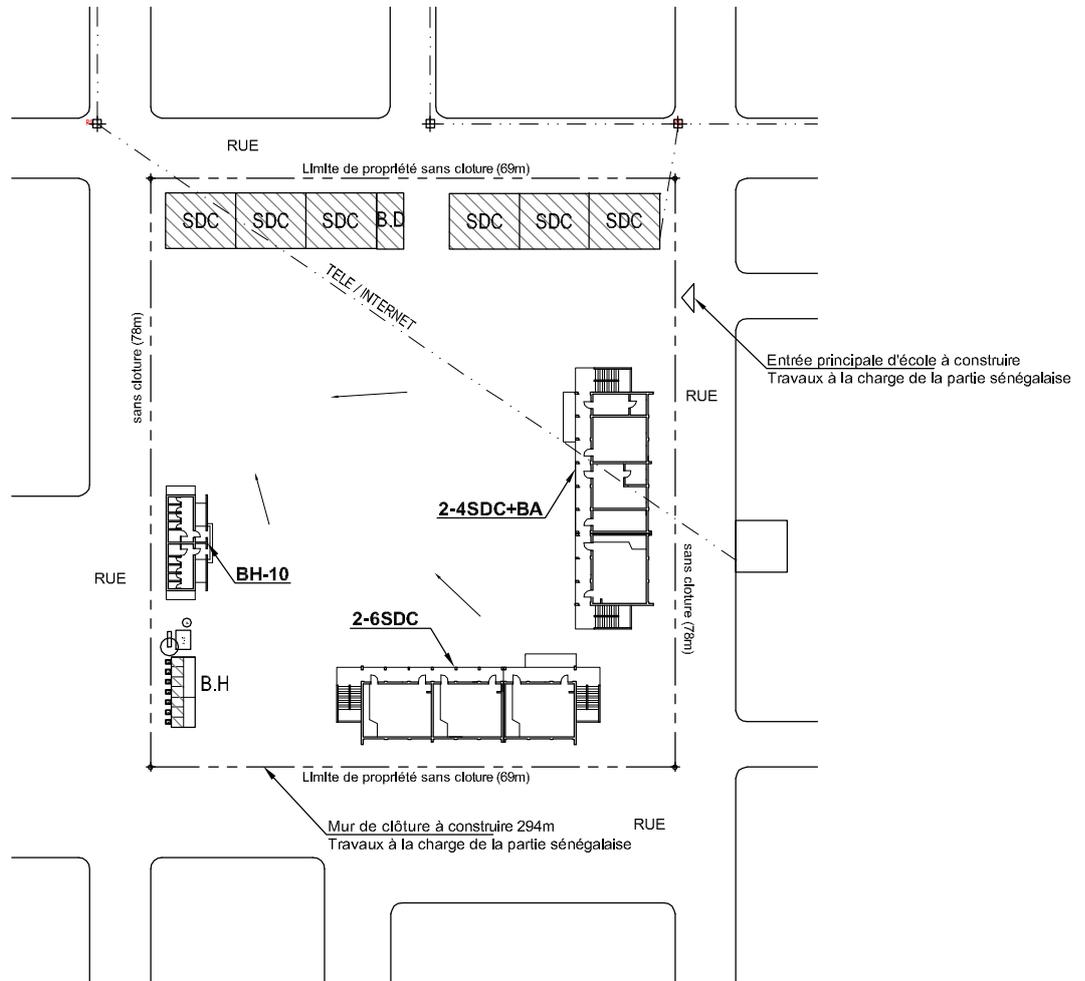
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | ----- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



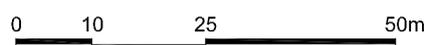


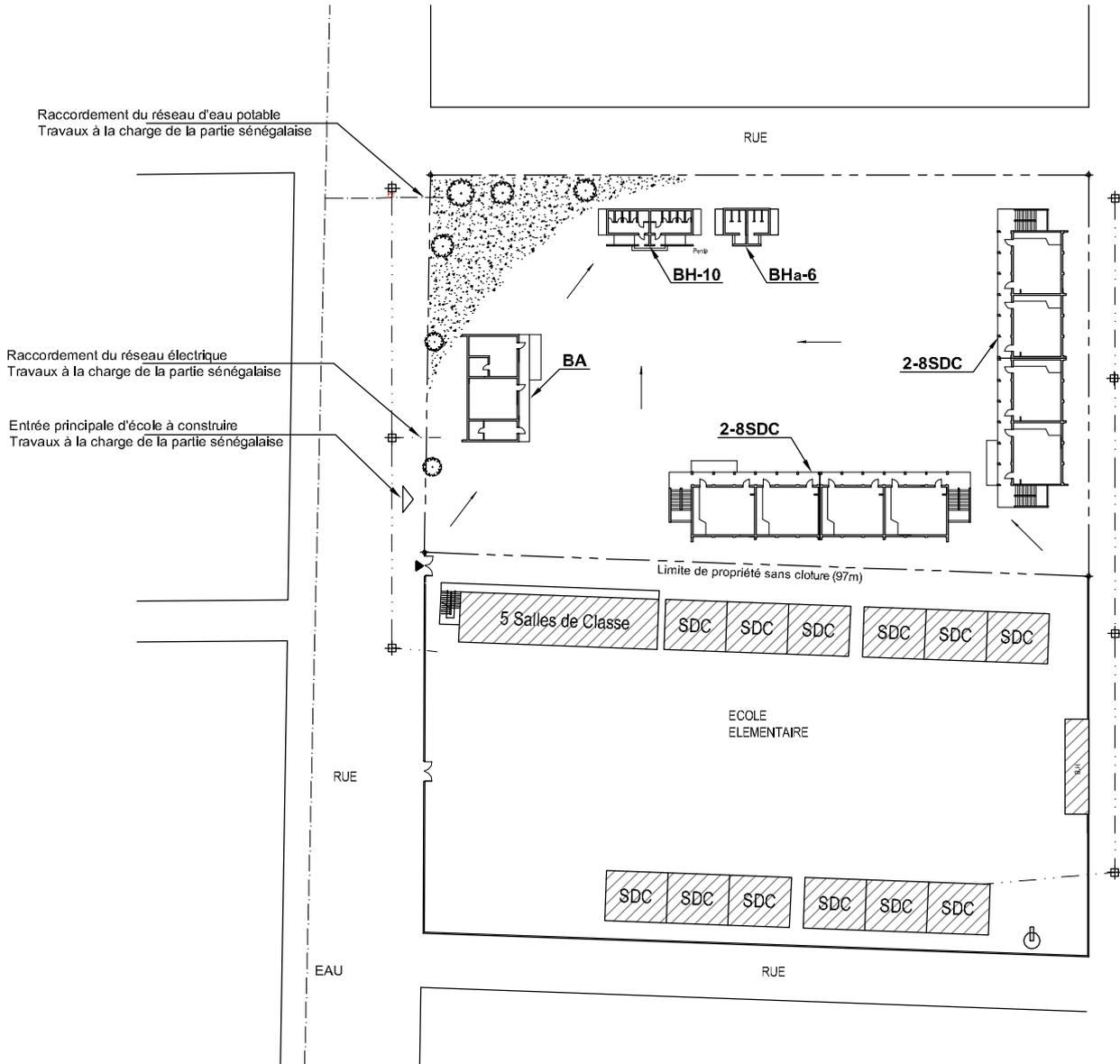
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | ----- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



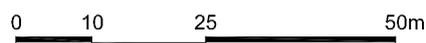


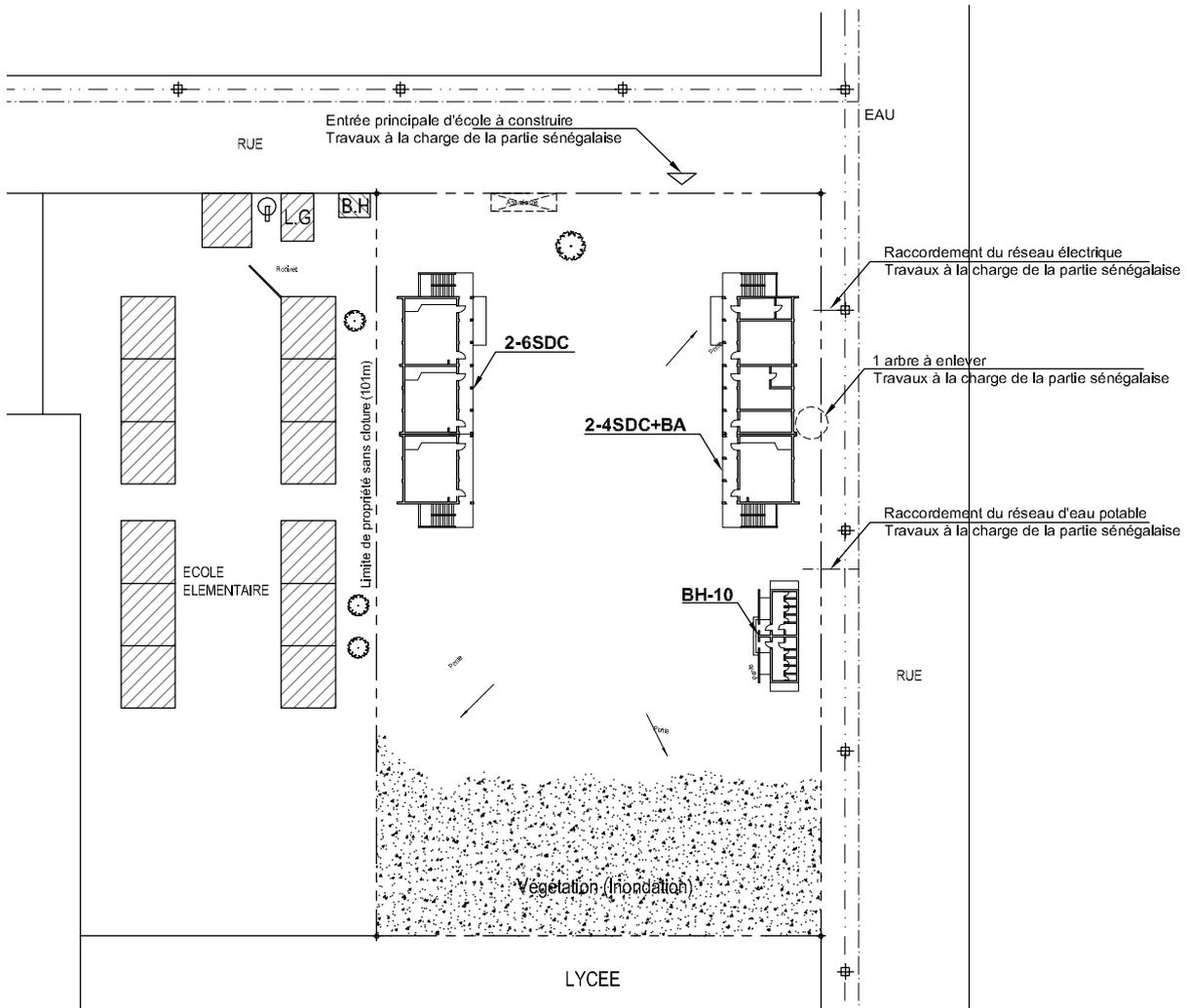
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | ----- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



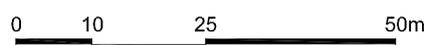


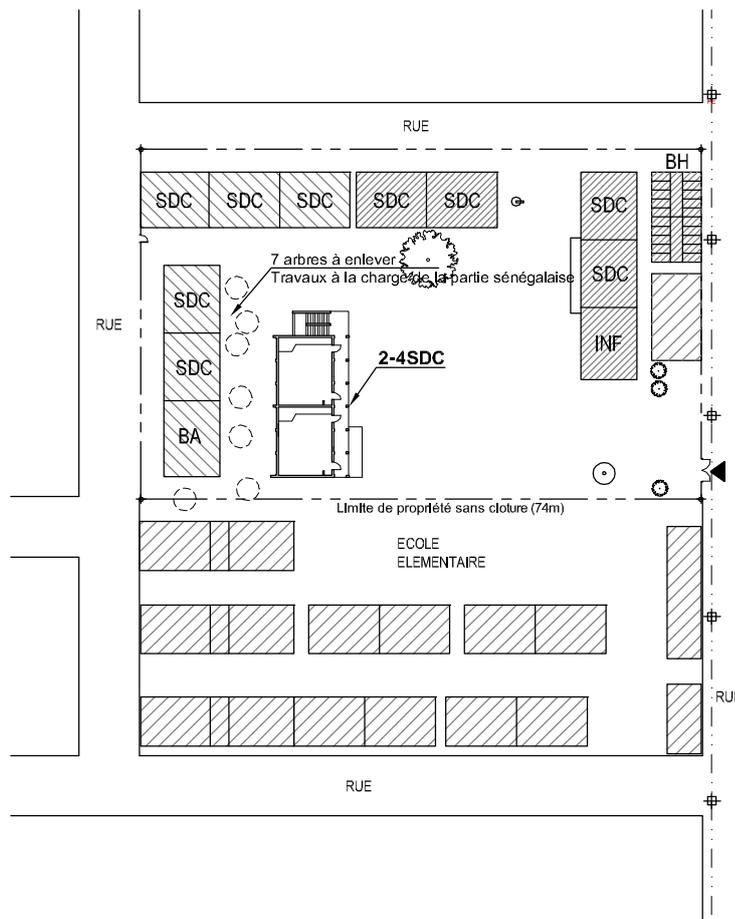
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | ----- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



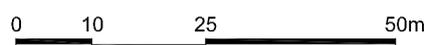


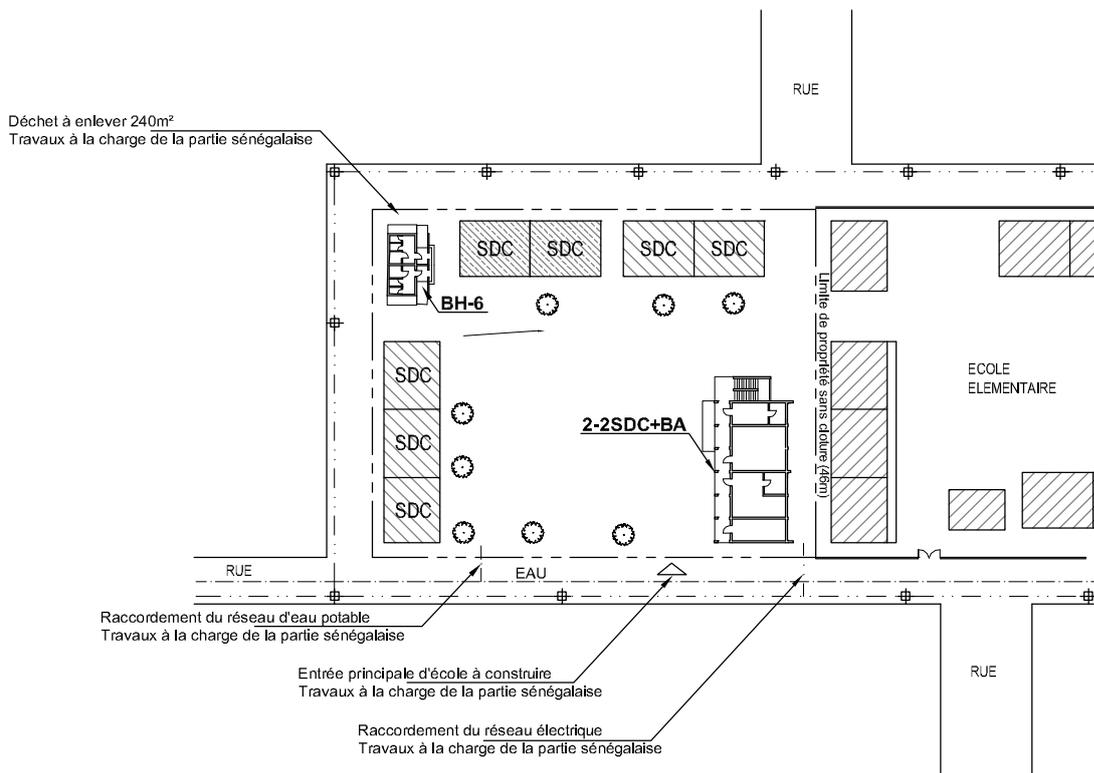
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | ----- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



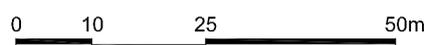


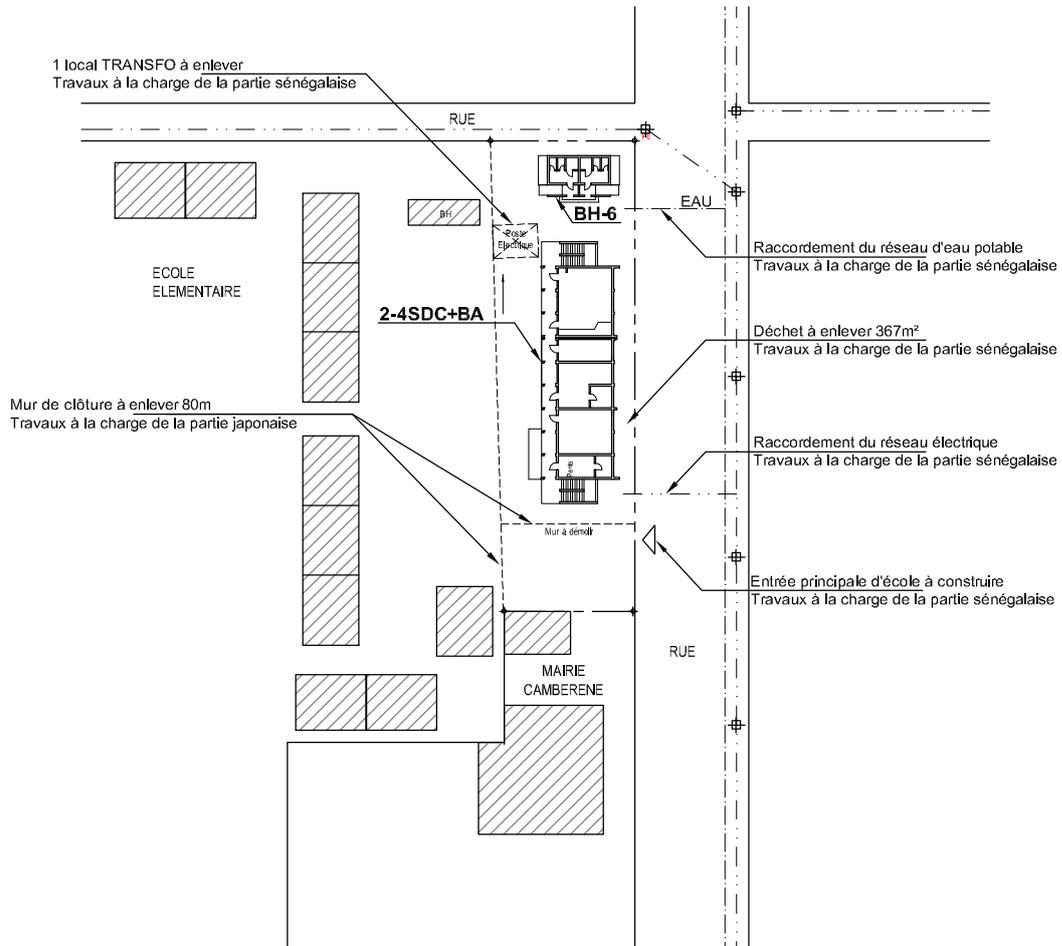
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | ----- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



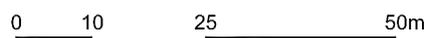


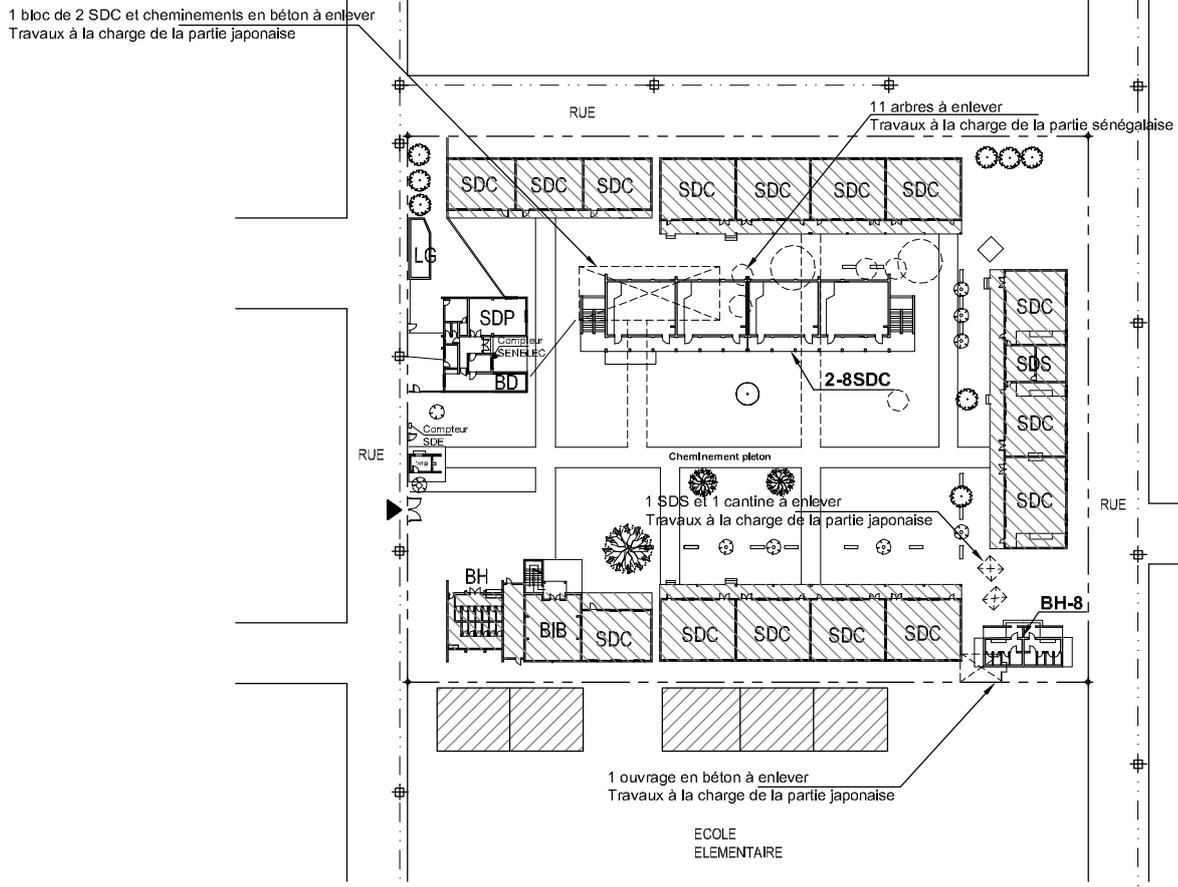
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊙ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | --- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



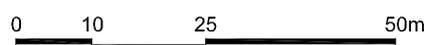


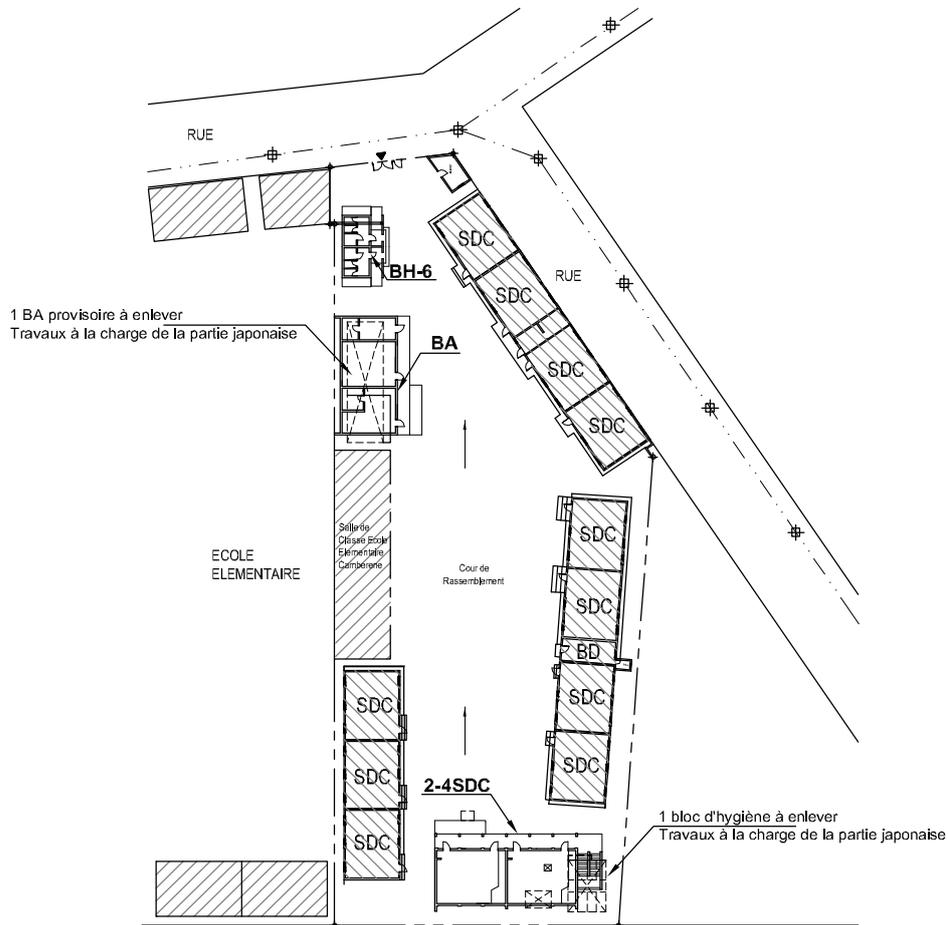
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | ----- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



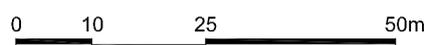


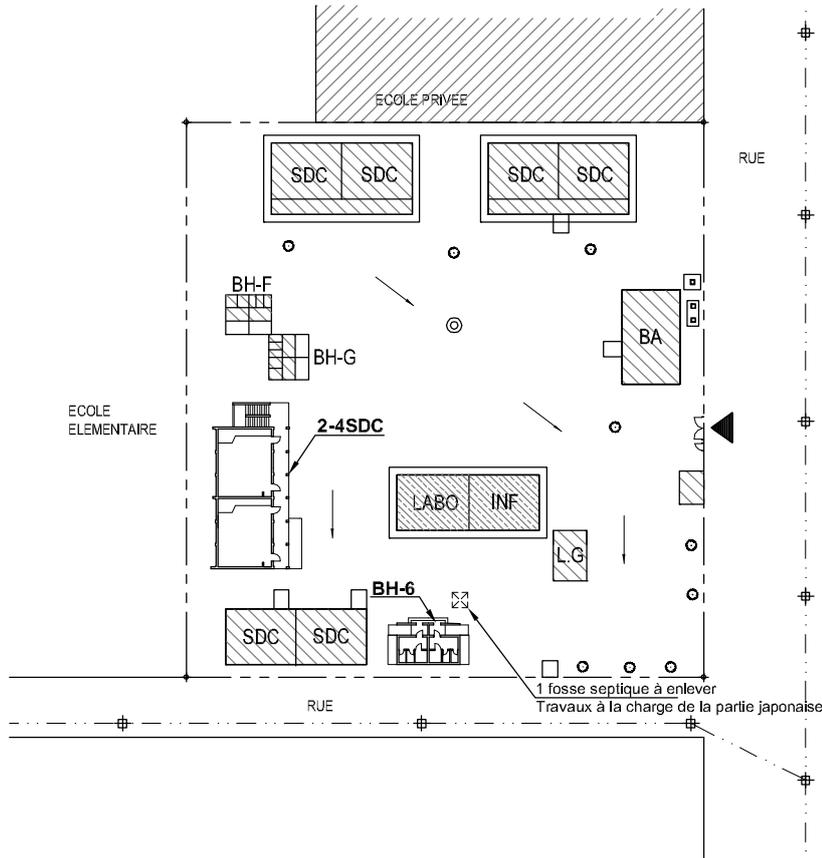
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | E : Transfo |
| FS : Fosse septique | --- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



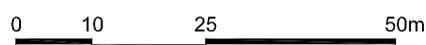


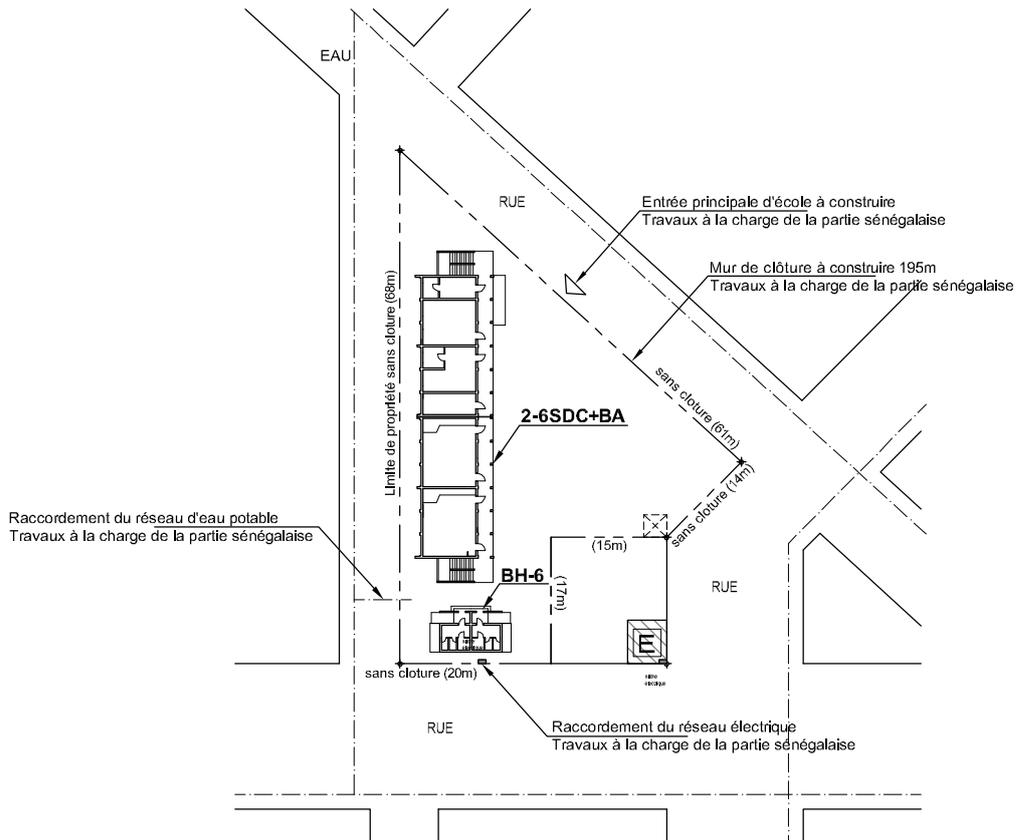
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | ----- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



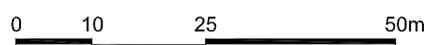


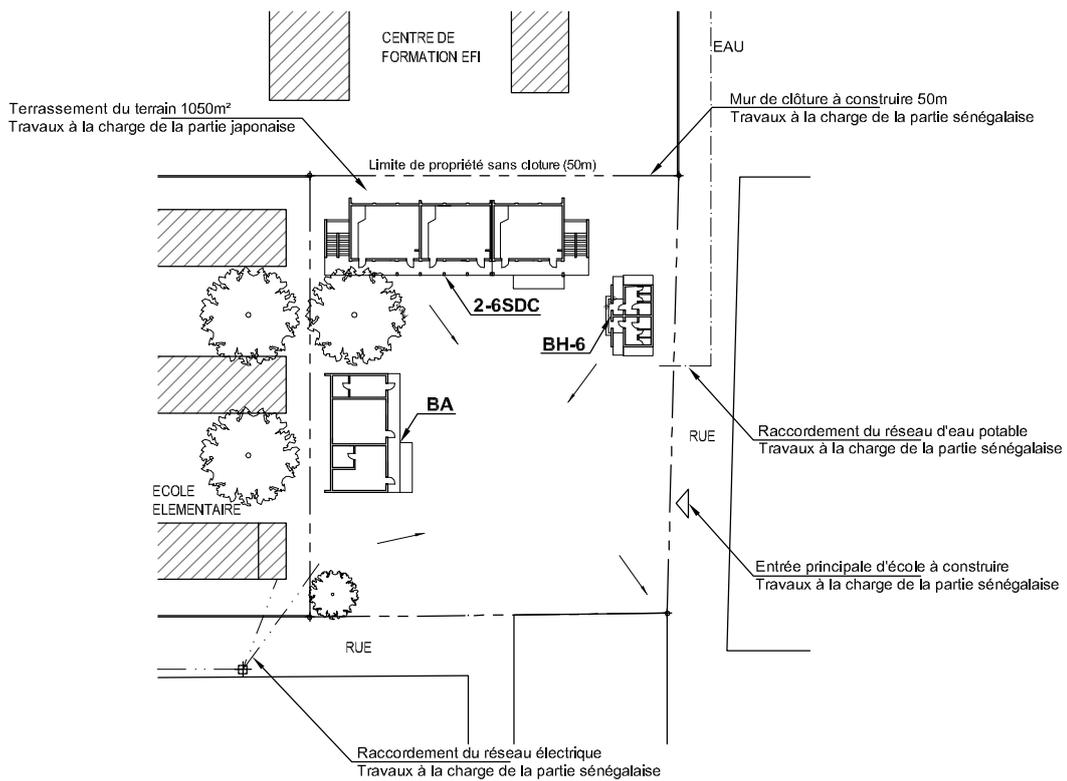
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | ----- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



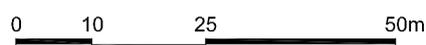


LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | ----- : Limite de propriété |

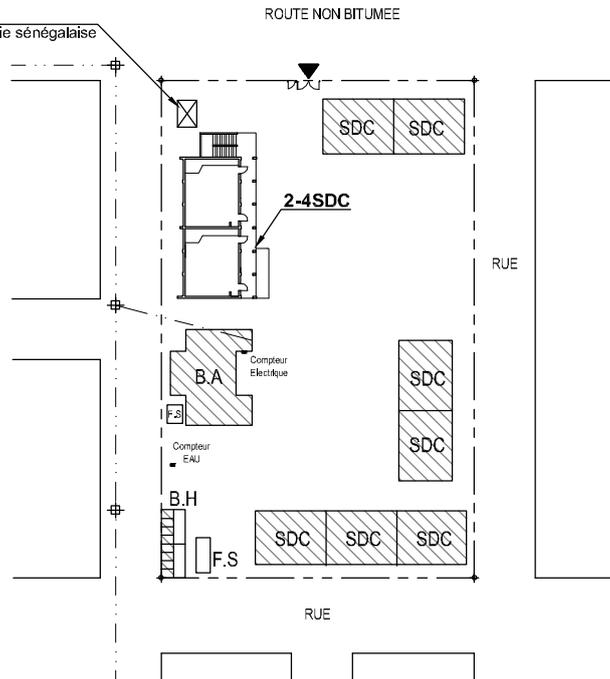
PLAN DE SITE

Echelle 1:1000





1 cabane en bois à enlever
Travaux à la charge de la partie sénégalaise

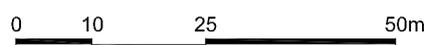


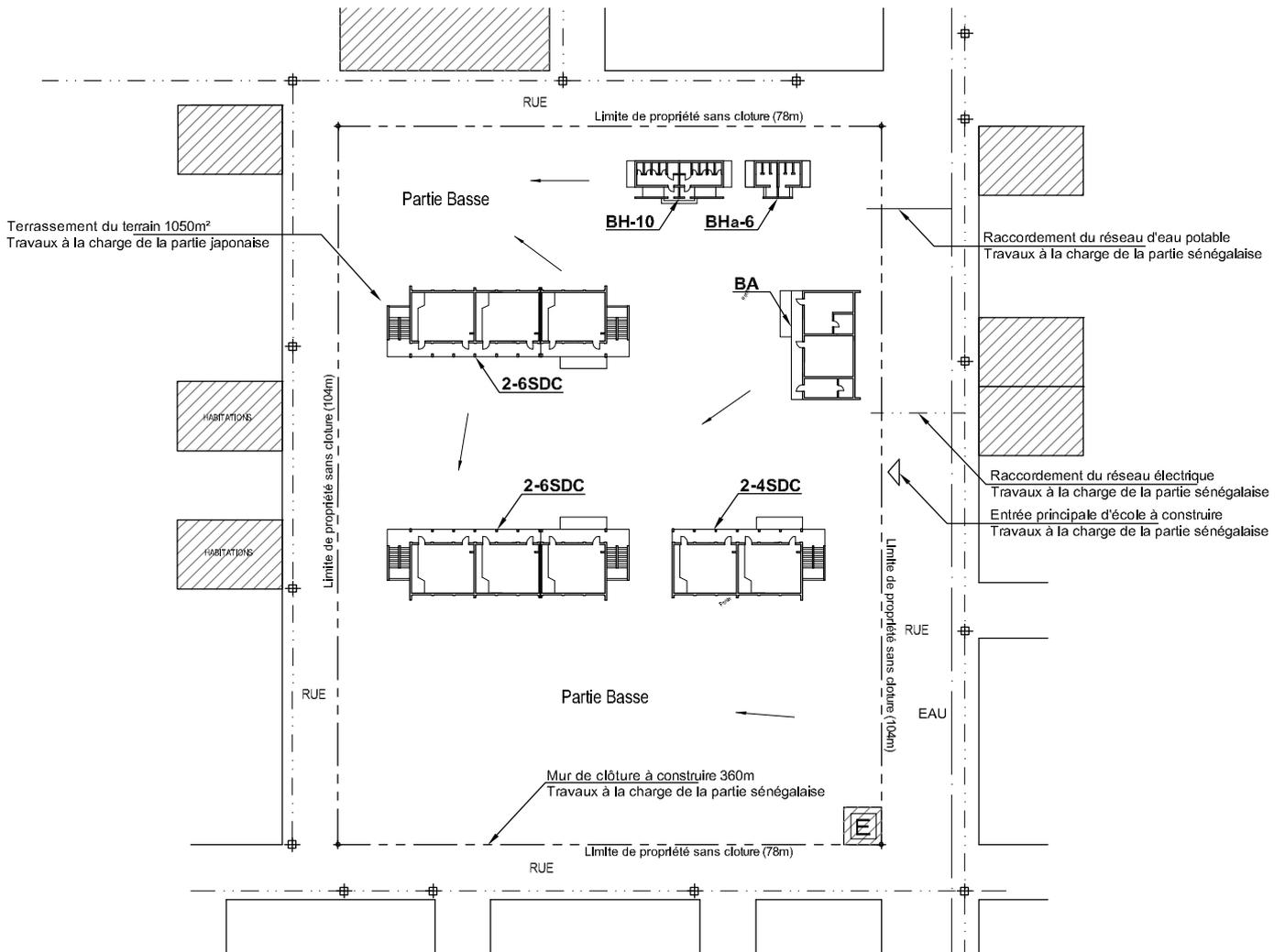
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊕ : Transfo |
| FS : Fosse septique | ----- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



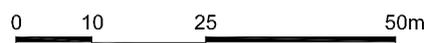


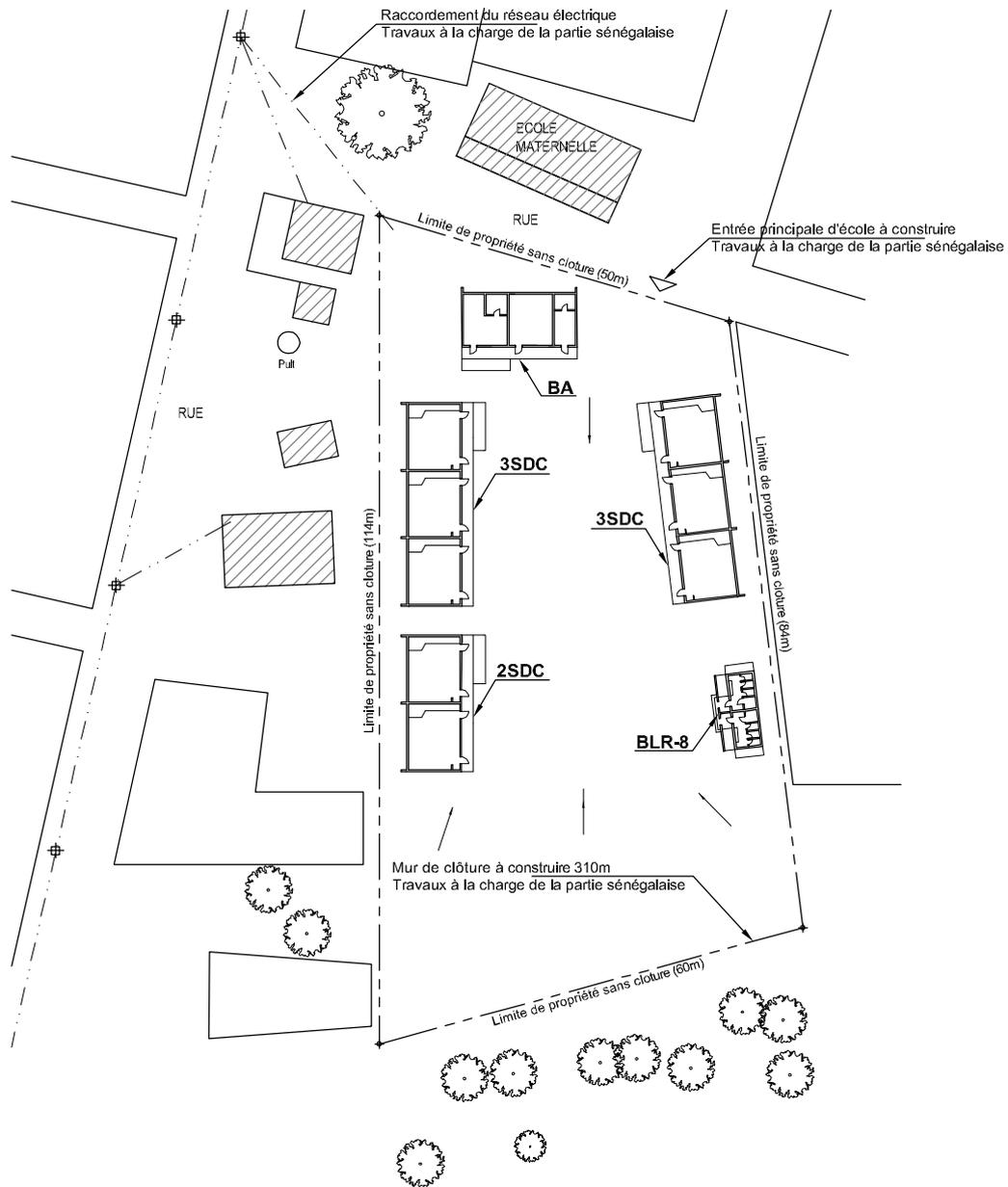
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | ----- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



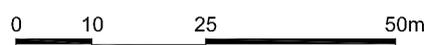


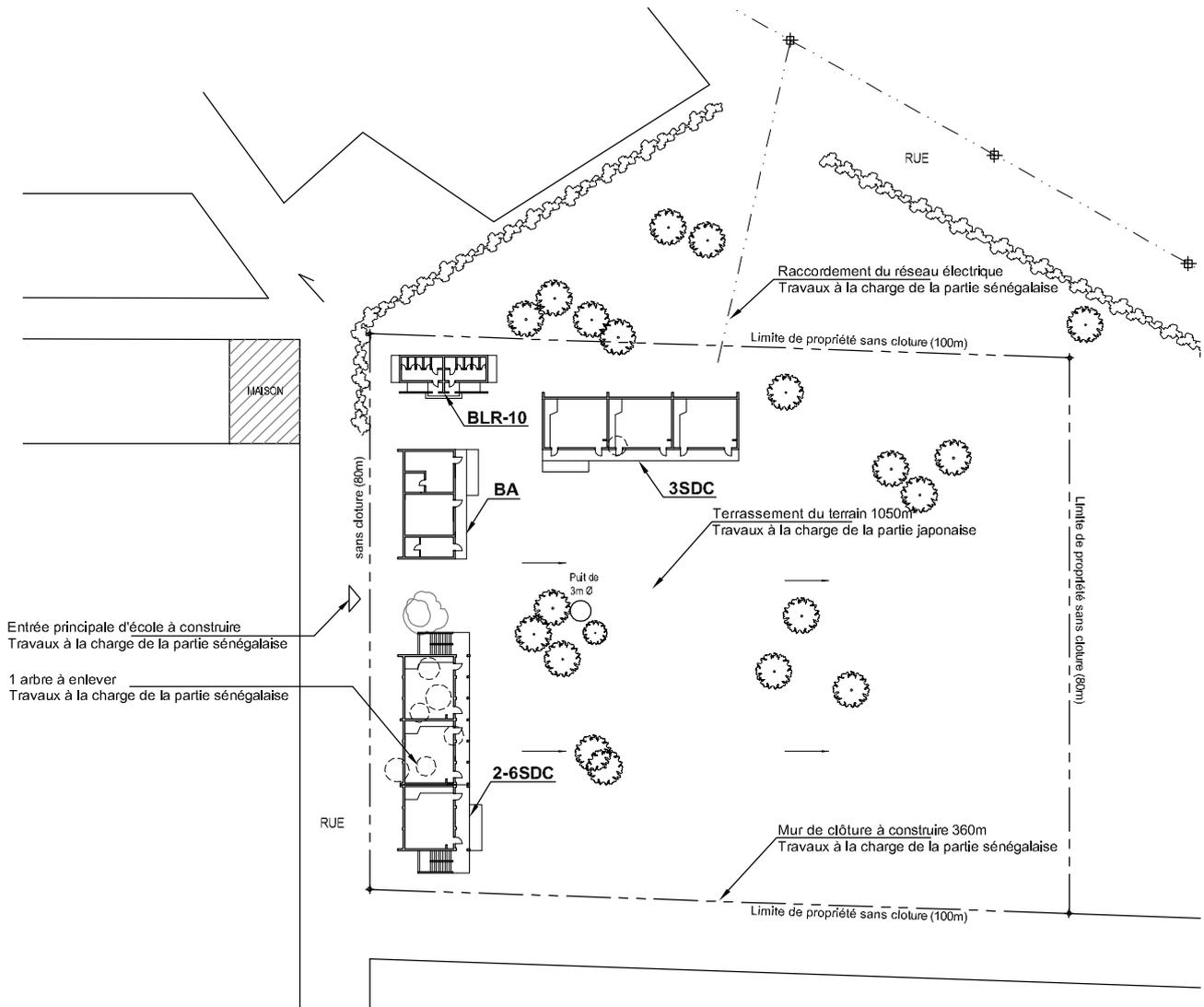
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | ----- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



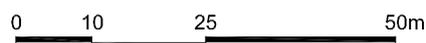


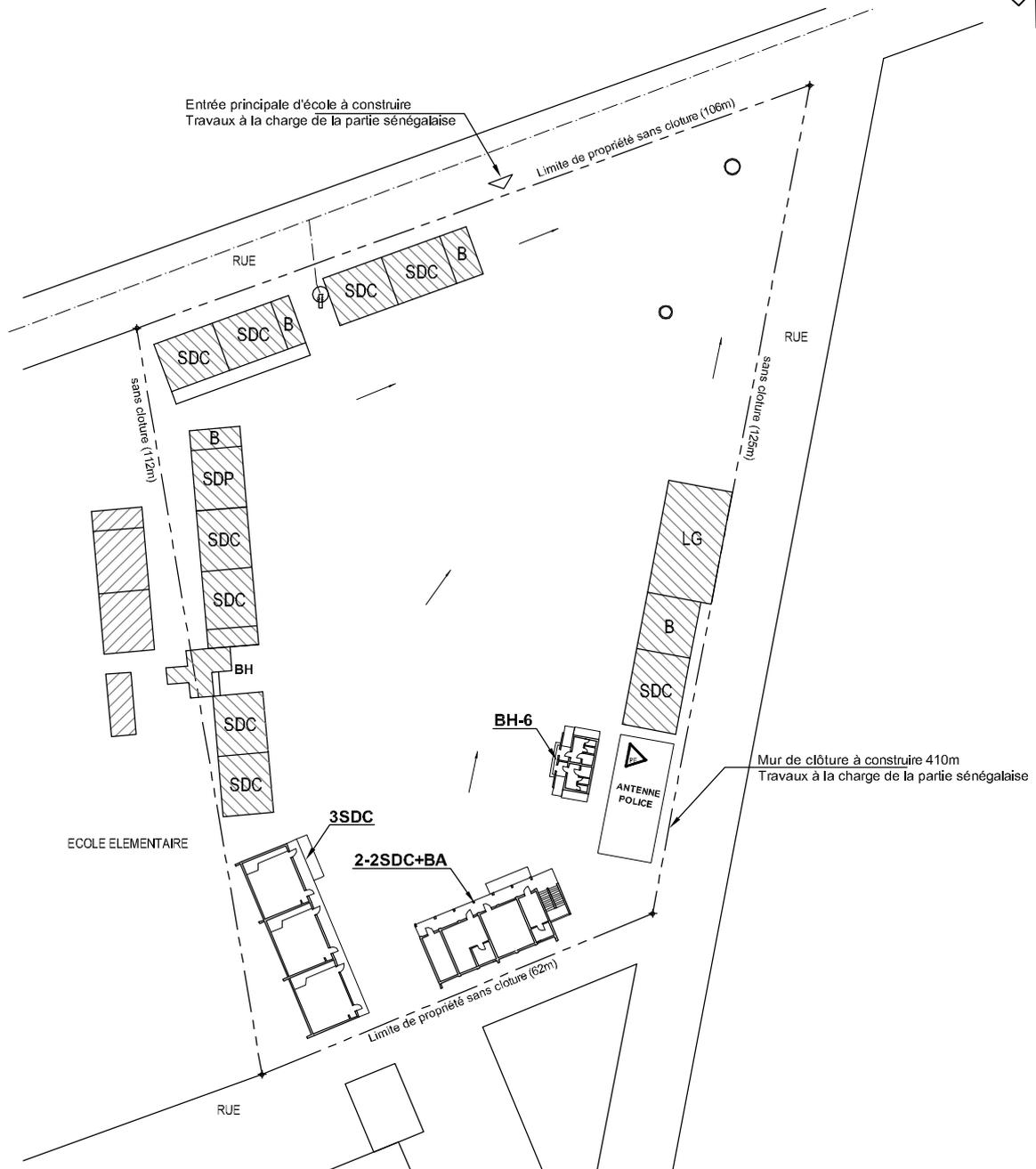
LEGENDE :

- SDC : Salle de classe ⊕ : Poteau électrique
- BA : Bloc administratif ⊕ : Point d'eau
- BH : Bloc d'hygiène ⊞ : Transfo
- FS : Fosse septique - - - - : Limite de propriété

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



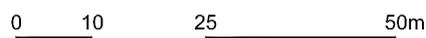


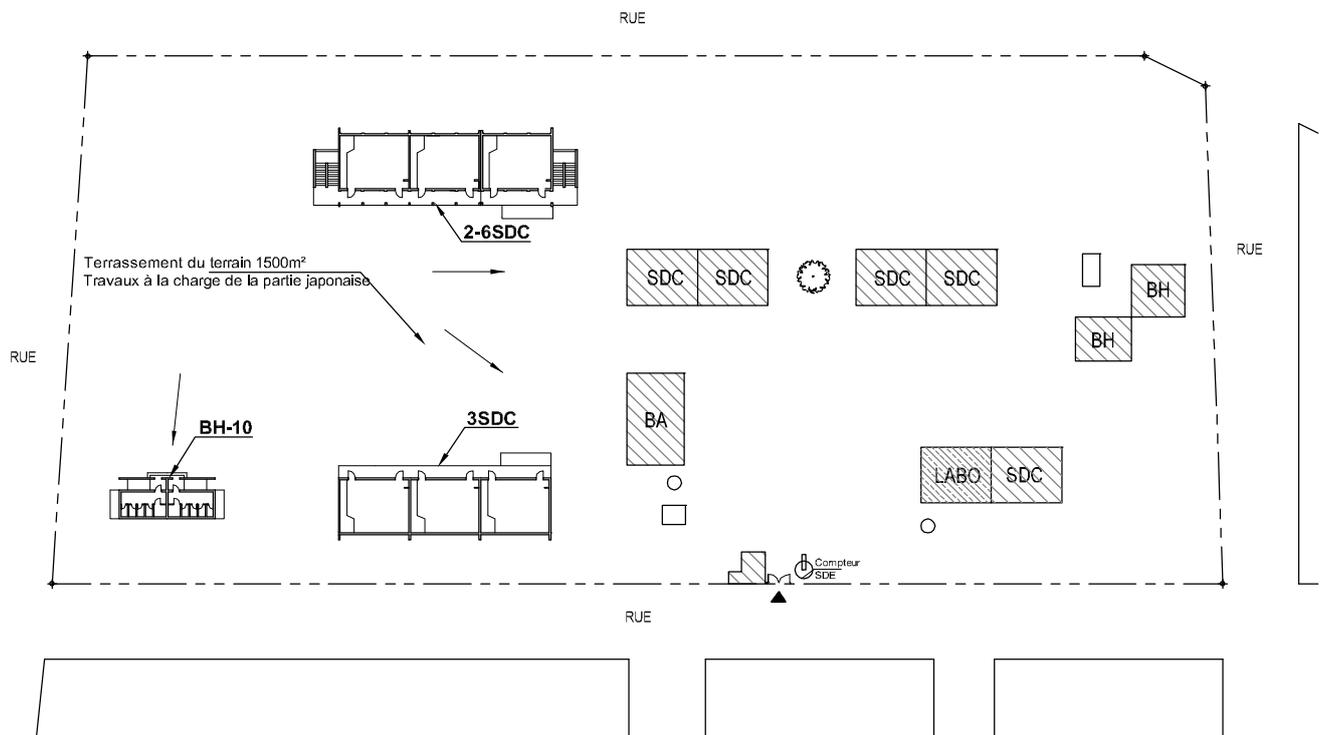
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | ----- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



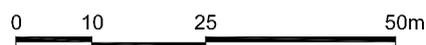


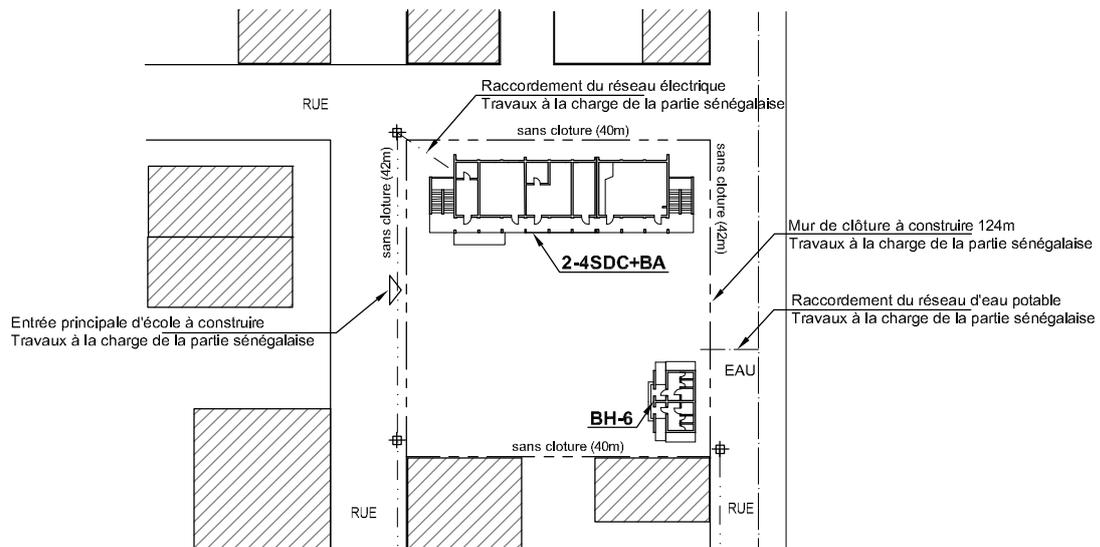
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | ---- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



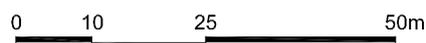


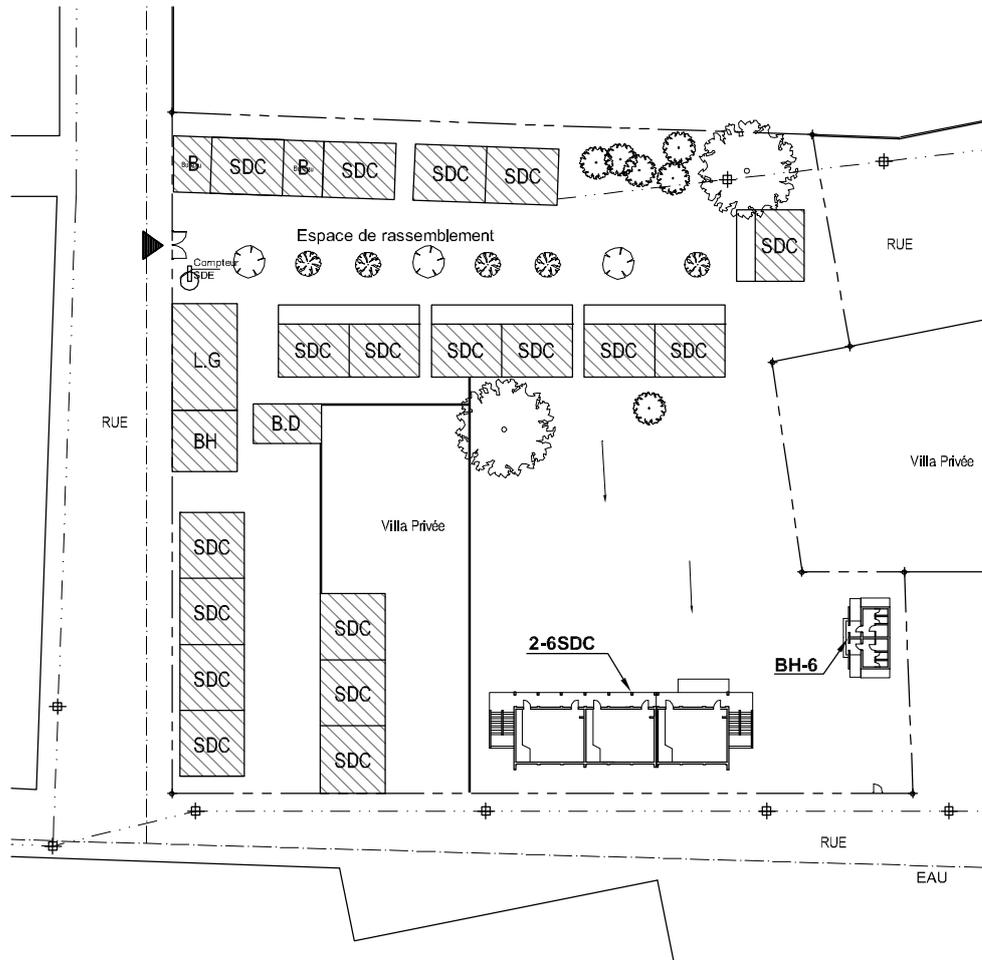
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | ---- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



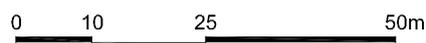


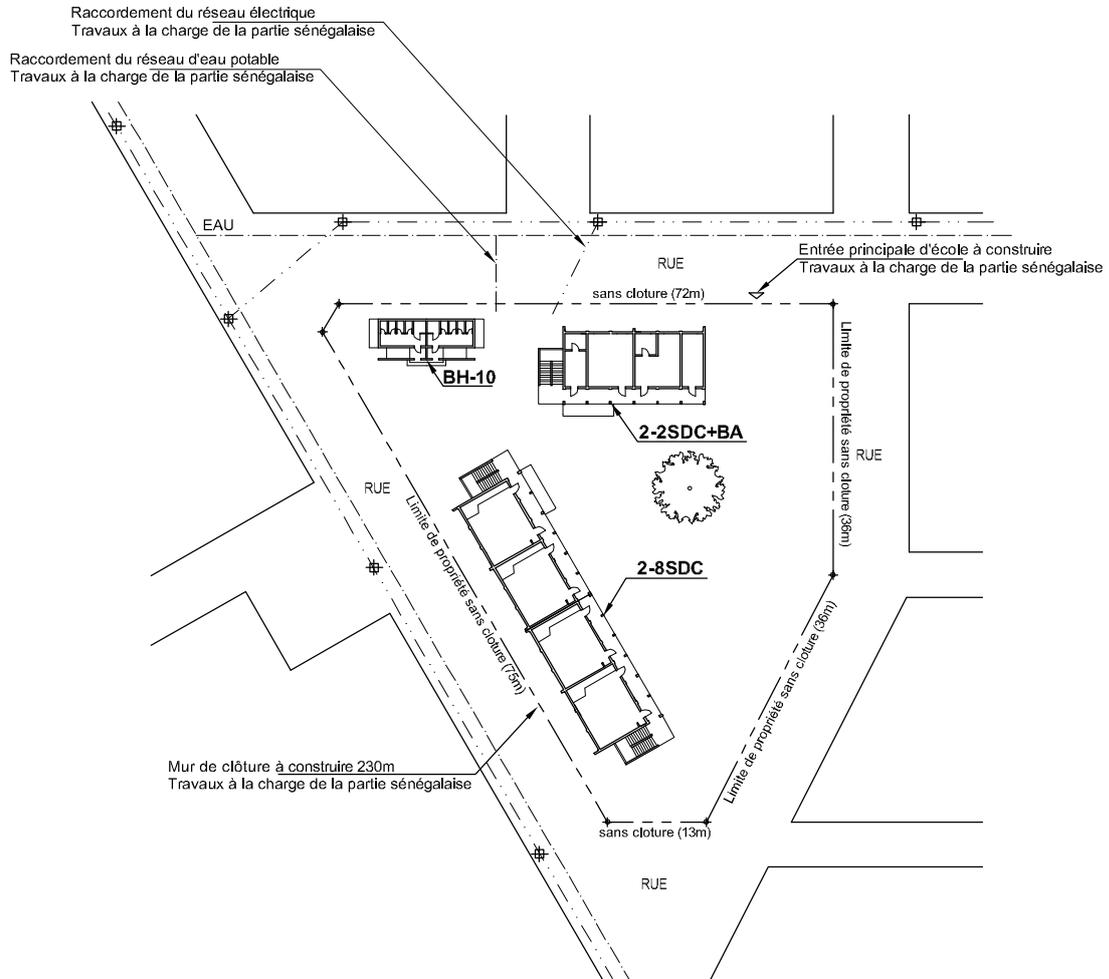
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊕ : Transfo |
| FS : Fosse septique | --- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



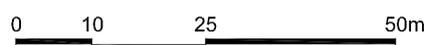


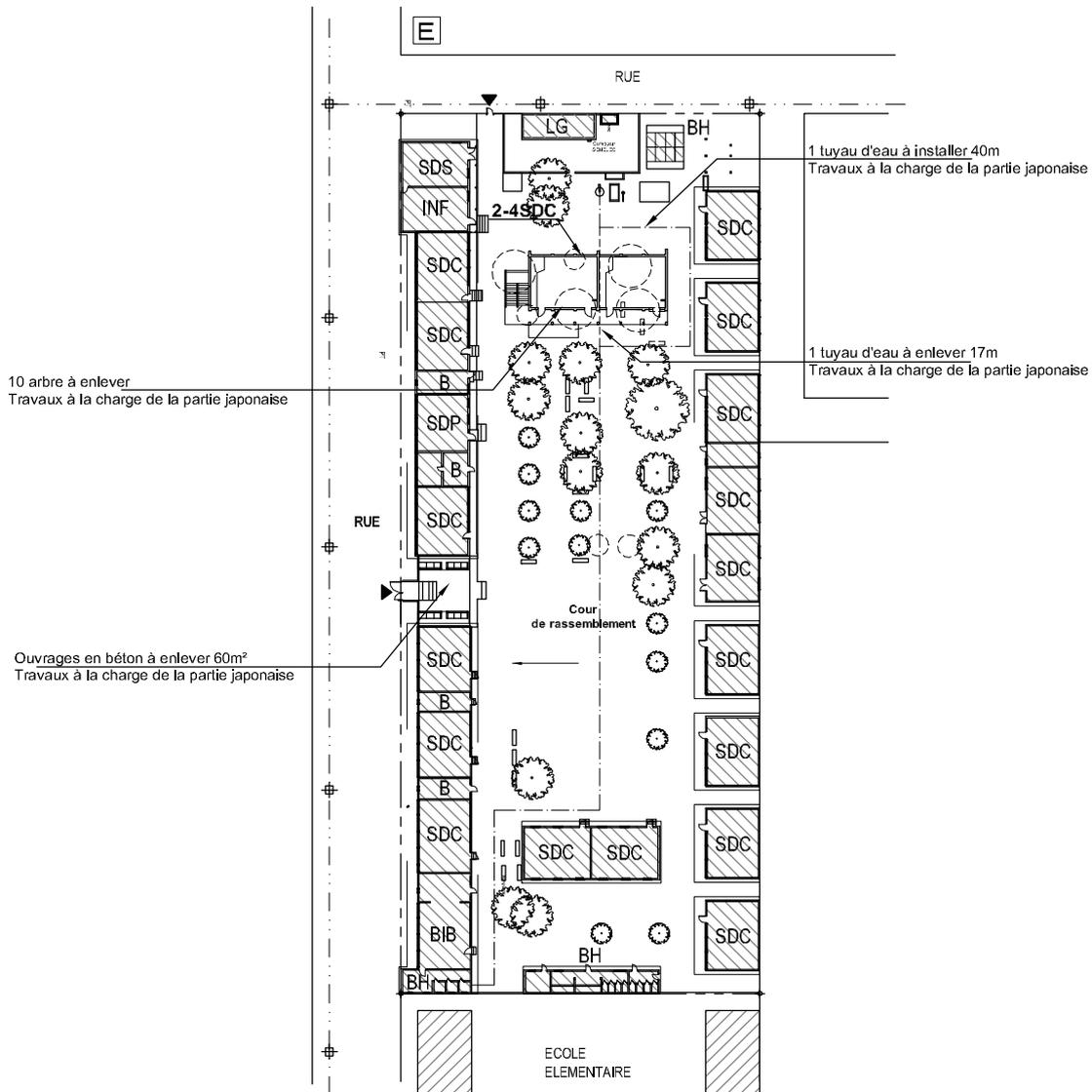
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | --- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



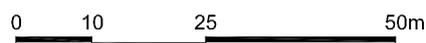


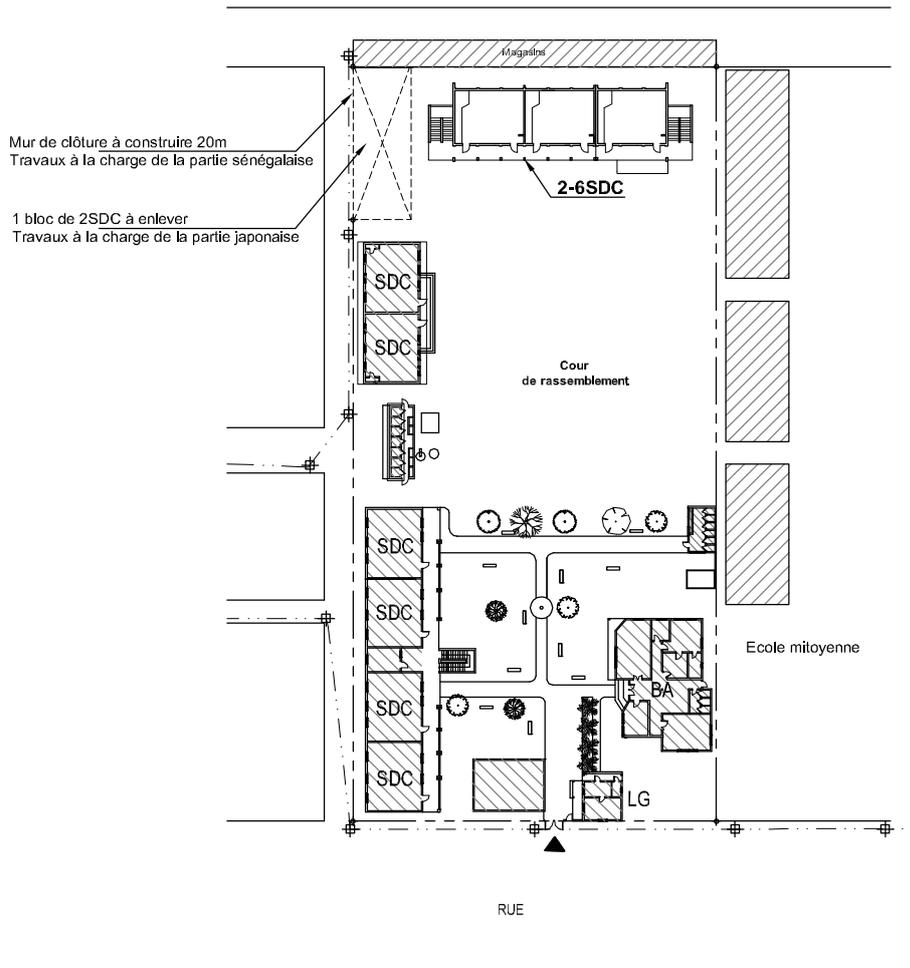
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | ----- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



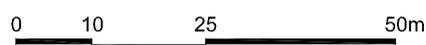


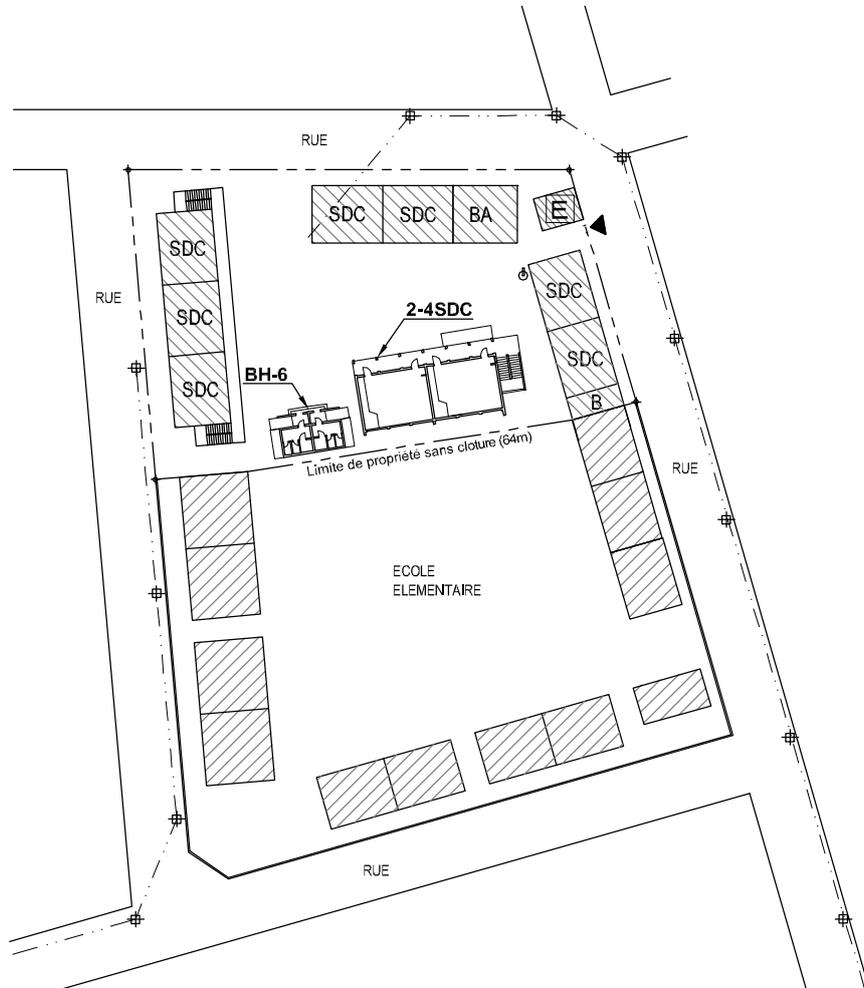
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | --- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



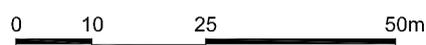


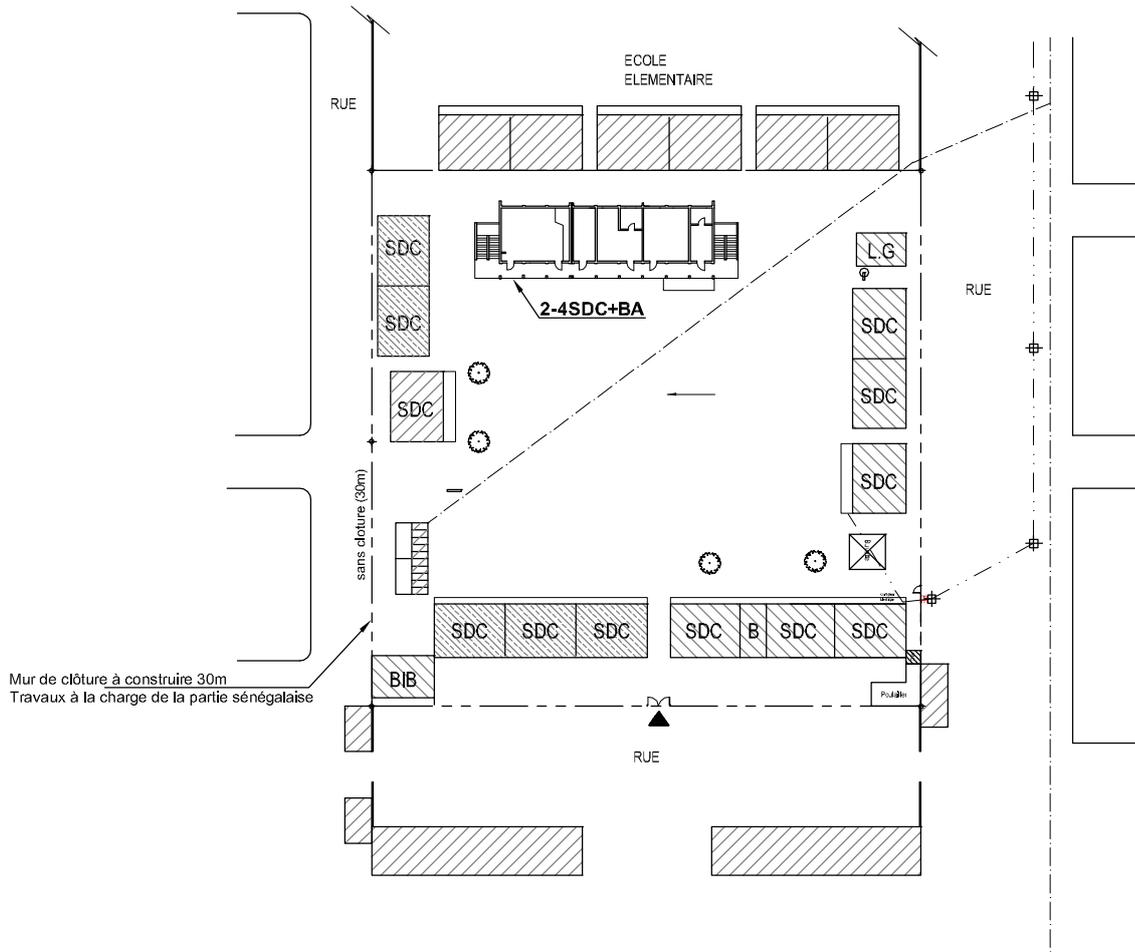
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊙ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | --- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000



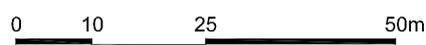


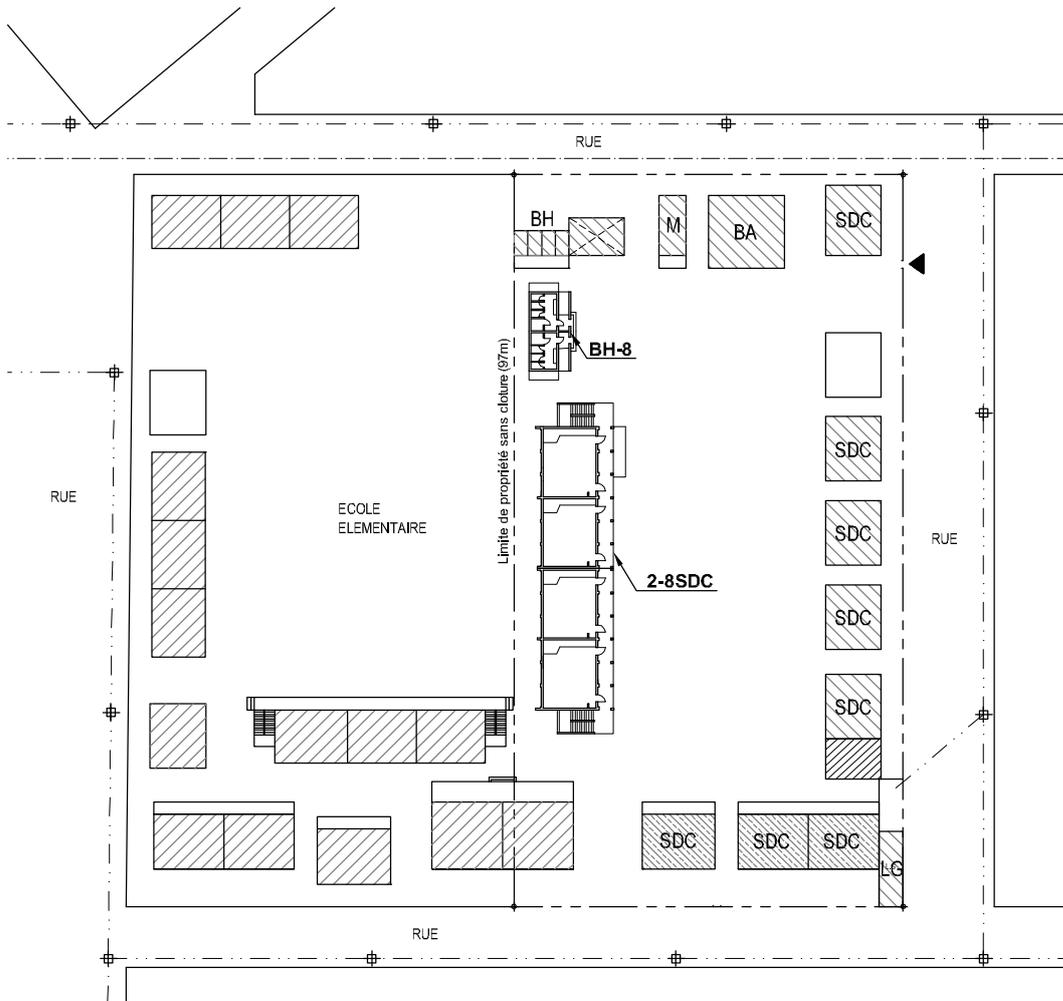
LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | ----- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000





LEGENDE :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| SDC : Salle de classe | ⊕ : Poteau électrique |
| BA : Bloc administratif | ⊕ : Point d'eau |
| BH : Bloc d'hygiène | ⊞ : Transfo |
| FS : Fosse septique | ----- : Limite de propriété |

PLAN DE SITE

Echelle 1:1000

